C.R.I.C. N° 34 (2009-2010)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

Jeudi 26 novembre 2009

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 5

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ia (2009-2010) - N°1)

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ia (2009-2010) - N°1)

Poursuite des travaux..... 5

Désignation d'un co-Rapporteur..... 5

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, Mmes Cornet, Buchsenschmidt, M. Jeholet, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, Mme Raimarckers, M. Lebrun, Mme Barzin, MM. Prévot, Onkelinx, de Lamotte, Kilic, Bayet..... 5

Organisation des travaux

Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, M. Lebrun.....41

Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant la redevance de voirie, la rémunération de la garantie régionale, les dotations et subventions à certains organismes sous contrat de gestion, et un projet pilote relati] au droit de tirage, en faveur des communes, pour les subsides d'investissement relatifs aux travaux d'entretien de voirie (Doc. 113 (2009-2010) - N°1)..... 42

Désignation d'un Rapporteur

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cornet, MM. Lebrun, Wesphael, Jeholet, Mme Simonis..... 42

Exposé de M. le Ministre Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

Orateur : M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports 43

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet, Mme Cornet, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 43

Vote des articles..... 46

Projet de décret modifiant le code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, l'arrêté royal du 3 avril 1953 coordonnant les dispositions légales concernant les débits de boissons fermentées, la loi du 13

juillet 1987 relative aux redevances radio et télévision et le décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes (Doc. 117 (2009-2010) - N°1)..... 46

Projet de décret d'équité fiscale et d'efficacité environnementale pour le parc automobile et les maisons passives (Doc. 118 (2009-2010) - N°1)..... 47

Proposition de décret modifiant l'article 97 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus et visant à atténuer l'éco-malus applicable aux véhicules mis en usage par un redevable faisant partie d'une famille nombreuse, déposée par Madame Cassart-Mailleux (Doc. 17 (SE 2009) - N°1)..... 47

Désignation d'un Rapporteur..... 47

Exposé de M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

Orateurs : M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux..... 47

Discussion générale (suite)

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Lebrun, Prévot, Neven, Mme Cassart-Mailleux, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, MM. Jeholet, de Lamotte, Mme Barzin..... 52

Votes..... 65

Vote sur l'ensemble 65

Confiance au Rapporteur..... 66

Organisation des travaux (suite)

Orateurs : Mme la Présidente, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, Mme Cornet, M. Jeholet..... 66

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ibcd (2009-2010) - N°1 et annexe 3)..... 66

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ibcd (2009-2010) - N° 1 et annexe 3)..... 66

Désignation d'un Rapporteur..... 66

Examen du programme justificatif relatif aux compétences M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 66

Exposé du Ministre Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports 67

Orateurs : Mme la Présidente, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, Mmes Cornet, Delhamende..... 67

Discussion générale (suite)

Orateurs : Mme la Présidente, Mmes Delhamende, Cornet, Mme Simonis, M. Prévot, Mme Barzin, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, MM. Kilic, de Lamotte, Disabato..... 73

Votes 94

Agenda des travaux 94

Liste des intervenants..... 95

Abréviations courantes..... 96

Présidence de Mme Joëlle Kapompolé, Présidente

- La séance est ouverte à 9 heures 15 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009 (DOC. 5-IA (2009-2010) — N°1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009 (DOC. 5-IA (2009-2010) — N°1)

Poursuite des travaux

Désignation d'un co-Rapporteur

Mme la Présidente. – Mme Barzin est désignée en qualité de co-Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

Discussion générale

Mme la Présidente. – Je vous propose de démarrer les travaux par une première salve de questions au Ministre. Je propose d'en prendre cinq dans un premier temps. Il peut y répondre et on continue comme cela, si cela vous convient.

Mme Cornet (MR). – Etudie-t-on l'ajusté 2009 et l'initial 2010 ou on fait par partie ?

Mme la Présidente. – Je voulais vous proposer de répondre à la demande formulée hier. C'est de faire d'une part, l'ajustement 2009 et puis l'initial 2010.

La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Madame la Présidente, nous avons suivi avec beaucoup d'attention l'exposé de M le Ministre hier et nous tenons tout d'abord à remercier la Cour des comptes, malgré le dépôt tardif des documents — et nous vous rassurons tout de suite, nous avons été soumis au même exercice et aux mêmes difficultés que vous — de son intervention.

En faisant cette intervention, je voudrais d'abord avoir l'autorisation, Madame la Présidente, de me tourner vers la Cour des comptes.

Nous avons lu son rapport à une vitesse éclair, il est vrai et nous devons avoir la correction de l'admettre, mais nous regrettons néanmoins, le Plan Marshall ayant été présenté comme la pierre angulaire du Gouvernement wallon au cours de la dernière législature et nous aurions aimé avoir à un avis de la Cour des comptes sur le Plan Marshall et plus précisément sur l'utilisation et/ou le taux de consommation des crédits, tant en moyens de paiement qu'en moyens d'action. Or, nous ne trouvons aucun commentaire par rapport à cela et dans la mesure où c'est un des éléments majeurs de la politique conduite et/ou prônée par le Gouvernement wallon, il nous intéresserait d'avoir le regard de la Cour des comptes à cet égard.

Mme la Présidente. – C'est ce qui est prévu. J'avais demandé justement à Mme Buchsenschmidt d'être présente ce matin pour pouvoir vous répondre également.

Voulez-vous avoir immédiatement la réponse de la Cour des comptes ?

La parole est à Mme Buchsenschmidt.

Mme Buchsenschmidt, Première auditrice de la Cour des Comptes. – Madame Cornet, comme d'habitude, nous examinerons la consommation des crédits à l'occasion de la préfiguration 2009. Lors de la préfiguration 2007, nous avions montré la consommation à mi-parcours. Nous ne l'avons pas fait ou sommairement, lors de la préfiguration 2008 qui sera débattue dans une semaine, je crois. Là, vous avez déjà le Plan Marshall à trois quarts du parcours et au mois de mai, vous aurez une exécution complète avec les explications lors de la préfiguration. Donc, à ce stade, nous ne le pouvions pas, étant donné l'urgence, en plus, de la situation. Cela se fait traditionnellement dans le cadre de la préfiguration.

M. Jeholet (MR). – Je comprends bien évidemment la Cour des comptes, mais par rapport aux crédits et à l'état des lieux budgétaire, mais c'est peut-être au Ministre que je m'adresse, je pense qu'il serait intéressant d'avoir un état des lieux budgétaire de la consommation des crédits du Plan Marshall sur l'ensemble des années 2006-2009. On pourra revenir sur beaucoup de points par rapport à cet ajustement 2009 parce que, manifestement, on a chargé un peu la barque de la part de la majorité et on y reviendra surtout sur le budget initial 2010, concernant le Plan Marshall et l'évaluation aussi du Plan Marshall. Parce que, souvenez-vous quand même de la façon dont ce plan a été lancé. Pour le Groupe du Mouvement Réformateur, on avait dit que sur toute une série de mesures, on pouvait adhérer à la philosophie de certaines mesures du Plan Marshall, mais qu'on verrait évidemment le résultat sur le terrain.

Donc, on constate aujourd'hui non seulement à travers les documents qu'on a eus et notamment toute une série de crédits budgétaires qui n'ont pas été consommés pour 2009, plus de 25%, un quart des moyens budgétaires. Mais par rapport à 2010, non seulement on ne voit pas d'ambition — et c'est vrai que c'est un budget qui doit peut-être être réalisé dans des conditions difficiles, mais quand j'entends que : la chute des recettes est historique, on n'a jamais connu cela ; je rappelle simplement au Ministre que les recettes par rapport à 2004 ont augmenté de plus d'un milliard d'euros. Il faut aussi relativiser certaines choses et dans un budget, il faut se donner les moyens.

On a beaucoup parlé de la crise économique. Chaque niveau de pouvoir devait prendre ses responsabilités de façon à faire face à cette crise et à prendre des mesures par rapport à la crise économique que nous traversons. Il y avait un slogan, il y a quelques mois : «*Les citoyens ne paieront pas une deuxième fois la crise*».Je reviendrai plus tard sur la rage taxatoire de ce Gouvernement parce que durant la présentation, hier, du Ministre, il nous a dit : «*On ne va pas toucher au pouvoir d'achat des citoyens*». Moi, je vais vous démontrer qu'on va à nouveau, à travers toute une série de mesures, boxer les citoyens. Mais que aussi, le plan anti-crise du Gouvernement wallon, par rapport aux entreprises — et ce sont évidemment les entreprises qui doivent nous aider à sortir de la crise, à créer de l'activité, à maintenir et créer de l'emploi — on est loin du compte.

Je reviendrai, je l'ai dit, sur l'initial 2010 par rapport au flou total du Plan Marshall. D'abord, qu'est-ce qui va être dédicacé et consacré au Plan Marshall 2.Vert, à part une dédicace qui est très claire par rapport à des moyens de communication. Mais le Ministre sait y faire parce que je vais revenir aussi sur l'ajustement 2009 qu'on aurait pu avoir un peu plus tôt. On est un peu dans le flou.

Je pense qu'avant d'aborder l'initial 2010, et notamment par rapport à la problématique du Plan Marshall, je pense qu'il serait intéressant que le Ministre nous fasse, je l'ai dit, un peu un état des lieux budgétaire 2006-2009.

Je reviens, par rapport à 2009, je l'ai déjà dit hier et on va revenir sur des mesures plus précises et ponctuelles en disant, c'est un ajustement difficile, le budget initial 2010 est aussi un budget difficile, mais je vous ai dit que nous regrettions de ne pas avoir eu un ajustement 2009 intermédiaire parce qu'il y a toute une série d'éléments, de paramètres qui sont connus depuis janvier 2009. C'est vrai qu'il y a des données chiffrées que vous avez peut-être eues plus tard, mais il y a toute une série de paramètres qui étaient connus.

Une chose est de ne pas avoir d'ajustement budgétaire ; une autre est, quelques jours, quelques semaines avant les élections, d'avoir pris toute une série de mesures qui ont vraiment été des effets d'annonce et aujourd'hui, que constate-t-on ? On doit revenir sur ces mesures, des mesures qui vous concernent. On peut parler du prêt tremplin, des primes photovoltaïques, de la redevance télé et cela je vais y revenir dans les détails, croyez-moi, Monsieur le Ministre. Le fait de ne pas avoir eu d'ajustement est une chose, mais le fait de ne pas avoir de gestion publique sérieuse, je pense qu'il y a vraiment là à redire. Il faut être suffisamment honnête budgétairement en disant qu'on n'aura pas les moyens de nos politiques et là, ce qu'on constate aujourd'hui, c'est que vous avez pris des mesures et que vous n'avez pas aujourd'hui les moyens de toute une série de politiques que vous avez lancées.

Puisque la question de ma collègue était précise par rapport à la Cour des comptes, par rapport au budget consommé, au niveau du Plan Marshall, le premier volet par rapport à cet ajustement 2009. Il faudrait avoir un état des lieux de la part du Ministre par rapport au Plan Marshall sur les années 2006-2009. Je suppose que cet état — c'était quand même la priorité des priorités du Gouvernement — il existe, il est tenu à jour et on peut avoir une vision d'ensemble sur ce sujet.

Je comprends bien la volonté de Madame la Présidente de prendre une série de questions, mais cette question me paraît quand même très importante et essentielle. Je propose donc que le Ministre puisse y répondre directement.

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre, cela vous convient-il ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Avec plaisir, Madame la Présidente. D'abord, je pense qu'un grand nombre d'observateurs, qu'ils soient des milieux syndicaux

ou patronaux, ou des milieux académiques universitaires, tout le monde a salué la dynamique du Plan Marshall qui, en complément, j'insiste bien, des budgets existants, a organisé de manière sélective un certain nombre de moyens — à peu près un milliard — autour de thèmes prioritaires — je ne vais pas y revenir -: les pôles de compétitivité, la recherche, la formation, les aides à l'emploi, l'équipement, la réduction de la fiscalité. Tout cela, me semble-t-il, participait d'une volonté évidente du Gouvernement d'enrayer le mal de développement économique que nous constatons depuis maintenant une trentaine d'années en Wallonie, pour créer les conditions d'un redressement progressif de notre Région.

Je pense — et M. Jeholet a eu la correction de le reconnaître — qu'il y avait un certain nombre d'éléments que même l'opposition avait salué.

Il est clair aussi, et je le dis tout net, à moins qu'on ne soit dans un jeu de tribuns, que la méthodologie du Plan Marshall doit se poursuivre. Ce n'est évidemment pas sur trois ou quatre ans que l'on va inverser malheureusement le déclin économique auquel nous avons dû faire face ces trois dernières décennies.

C'est d'ailleurs pour cela que le Gouvernement poursuit, avec bien sûr une coloration nouvelle, des accents nouveaux, liés au défi du développement durable que nous avons appelé le Plan Marshall 2.Vert, c'est-à-dire la poursuite du Plan Marshall avec un volet nouveau sur le développement durable. Donc, la méthode, les objectifs me semblent tout à fait fondés.

J'ajoute que pour la première fois — et je cite ici l'Union wallonne des Entreprises — ce n'est pas le Gouvernement vraiment qui était à la manoeuvre. Lorsque je prends les crédits de recherche, ce sont des jurys internationaux qui les affectent. Lorsque je reprends les pôles de compétitivité, ce sont les entreprises elles-même qui ont dégagé les cinq pôles, quatre et puis un, puisque le dernier est venu par la suite. Et ces pôles sont dirigés par des chefs d'entreprises et coordonnés par M. Van Steenkiste. Je prends par exemple celui du Biowin. Je pense qu'il est dans les mains d'un des plus grands artisans du renouveau wallon, Jean Stephen et lorsque vous les rencontrez, ils indiquent clairement que même s'ils avaient eu des doutes au début quant à leur implication dans l'affectation de ces sommes, aujourd'hui, ils sont totalement rassurés parce que nous avons fait confiance à des spécialistes. L'homme politique peut proposer, les chefs d'entreprises peuvent disposer et M. Jeholet peut s'interposer, c'est normal, mais c'est dans cette logique-là que nous avons agi.

L'on voit aujourd'hui un certain nombre de frémissements qui se seraient soldés de manière encore plus positive — et je le dis avec le maximum de sérénité et d'objectivité — s'il n'y avait eu cette crise économique, cette crise financière, cette crise sociale.

Regardons nos journaux, qu'ils soient télévisés ou quotidiens, nous voyons que le monde occidental est frappé par cette crise. Pas un seul pays n'y échappe et même les pays émergents connaissent aujourd'hui des difficultés.

Donc, le contexte international n'a plus été suffisamment porteur ces derniers temps que pour atteindre les objectifs que nous nous étions assignés.

Troisième élément, en termes budgétaires, je vais me montrer rassurant, nous avons même augmenté les crédits 2.Vert alors même que nous devions assurer une trajectoire de retour à l'équilibre en 2015. Nous avons donc, pour déterminer la trajectoire, reprise de la perte de recettes, premier élément. Deux, le retour à l'équilibre en 2015 et trois, le financement du 2.Vert. Ce sont nos contraintes du moment.

Je veux me montrer totalement rassurant à l'égard de M. Jeholet. Rien que pour la seule année 2010, en moyens d'action, c'est 375 millions d'euros et en moyens de paiement, 226 millions d'euros.

Quatrième élément : y a-t-il eu un suivi et une évaluation du Plan Marshall ?

Tous les trimestres — et nous transmettons au Parlement les ordres du jour du Gouvernement, vous pouvez le vérifier facilement -, nous avons un délégué spécial qui vient au Gouvernement faire l'inventaire de l'avancement des mesures et deux fois par an, nous vérifions la consommation budgétaire. Nous les accentuons ou nous organisons même des déplacements budgétaires. Ce fut le cas, un moment donné, à partir de la SOFICO pour financer le projet Win. Cette dynamique budgétaire, cette évaluation a lieu régulièrement.

M. Jeholet pose la question — et je remercie la présence de Cour des comptes qui, avec infiniment de bon sens répond *« comment voulez-vous que l'on dresse l'évaluation définitive budgétaire du Plan Marshall 1, sachant qu'il se termine en termes d'engagement le 31 décembre 2009 »*. Toute une série d'actions engagées donneront lieu à des paiements pendant probablement quelques mois — sinon un an ou deux — dans la suite de nos travaux budgétaires.

C'est à ce point vrai, Monsieur Jeholet, que la semaine prochaine, le Gouvernement va consacrer sa séance de travail à l'évaluation de ce Plan Marshall sur base du rapport que nous devrions avoir en intercabinets lundi ou mardi. Nous sommes donc dans la pleine actualité. Je crois savoir que le Ministre titulaire viendra vous donner non seulement les indications politiques, mais également

les indications budgétaires du niveau de consommation. Et tout cela — et la Cour des comptes nous y aidera — fera l'objet d'un point de vue évalué, analysé par la Cour de l'état de consommation.

En sachant que si l'équilibre budgétaire repose sur les moyens de paiement, la politique s'envisage sur les moyens d'action. Quand engage-t-on une politique ? Le rythme des créances est évidemment conditionné par la réalisation ou le type de dépenses ; les travaux d'infrastructures prennent plus de temps que la consommation.

Donc, clairement, à la question de M. Jeholet : y aura-t-il une évaluation ? Oui. Sera-t-elle communiquée au Parlement ? Oui. Qui doit la faire ? C'est notre Ministre-Président qui a en charge la coordination de l'ensemble de nos travaux budgétaires.

J'en viens alors à la critique de M. Jeholet en disant : « *mais vous auriez dû faire un ajustement budgétaire* ». Je comprends que c'est de bonne guerre de le soulever, mais on a bien vu qu'au niveau fédéral où il y a des hommes d'expérience et des femmes d'expérience, il y a eu un contrôle au mois de janvier. Mais depuis lors, les paramètres socio-économiques n'ont cessé de se dégrader pour légèrement rebondir puisqu'on était au mois de juin à -3,7 et nous sommes maintenant à -3,1. On est donc très loin pour le Fédéral des paramètres sur lesquels ils ont fondé leur budget initial 2009. Avez-vous vu qu'au rythme des changements des premiers Ministres, on ai fait un ajustement budgétaire ? Non. Et c'est à ce point vrai que même d'ici la fin de cette année, le Gouvernement fédéral — vous pouvez demander à la Cour — ne fera pas d'ajustement. Donc, j'entends que l'on nous fait le reproche d'avoir fait un ajustement — tardivement dit M. Jeholet -, mais je constate qu'à d'autres niveaux de pouvoir, on n'en réalise aucun.

Est-ce que, du côté régional, nous avons été totalement sourds, vivant dans une espèce d'halo, considérant que les paramètres initiaux de 2009 étaient maintenus ? Absolument pas ! Dois-je vous rappeler, et les administrations peuvent en témoigner, que M. Daerden, mon prédécesseur, avait envoyé une circulaire en avril qui indiquait déjà une première dégradation des impôts régionaux ? Donc, le Gouvernement précédent, et je veux le défendre parce que d'abord j'en étais et parce que je trouve, *a posteriori*, qu'il a correctement agi, a déjà indiqué aux administrations : attention ! Cette attention-là, nous l'avons confirmée. Devenu Ministre du Budget, j'ai procédé à ce qu'on appelle des blocage administratifs de crédits. Vous pouvez demander à la Cour des comptes, c'est le garrot absolu.

Vous dites :« pour tel montant sur tel article, vous ne pourrez rien dépenser ». Nous avons donc retenu un certain nombre de moyens, sachant que ces moyens en recettes n'existant plus, il fallait revoir, mais nous l'avons initié en la matière. Fin août, nous nous sommes mis dans les travaux budgétaires avec un certain nombre d'aléas. Je les ai rappelés tout à l'heure. Où en étaient les impôts régionaux ? j'ai téléphoné sept fois à Mme Spinoy pour lui demander les chiffres. Elle m'a indiqué qu'elle ne pouvait me les transmettre que lorsque les deux Ministres du Budget les auraient officialisés. Ensuite, ils me les transmettraient officiellement.

Premier aléa, je n'en suis absolument pas responsable. La collecte des chiffres est au Fédéral, au Ministère des Finances.

Deuxième élément : le nombre d'emprunts. Nous étions quand même partis dans une spirale extraordinairement compliquée, avec une pression flamande, avec une demande fédérale où même dans nos propres partis, je le dis au PS, au cdH, l'homme ou la femme faisant la fonction, chacun défendait un peu plus son institution que l'autre. Et la meilleure preuve, Monsieur Jeholet, si nous avions dû suivre la proposition déposée par le fédéral où vous jouez un rôle évident, nous serions dans une spirale encore plus difficile. Je pense que nous avons résisté. Je me suis moi-même impliqué dans différentes réunions ministérielles ou Comité de concertation pour finalement modifier la méthode de calcul qui soulage objectivement une partie de l'effort..Cela n'a pas été simple puisque le Fédéral incapable, du fait de la composition communautaire de ce pays, d'avoir une trajectoire complète jusqu'en 2014 ou 2015, finalement s'est collé à la recommandation européenne. Nous nous sommes limités en 2012. Cela, c'est un deuxième aléa sur lequel je n'ai pas de prise.

Troisième élément, nous savons tous que Bruxelles est dans une situation budgétaire extraordinairement compliquée. Probablement d'abord par un sous-financement structurel, eu égard aux missions et au rôle qu'elle rempli à l'échelle de l'Union européenne, de notre pays ; à l'égard aussi de sa structure de l'emploi qui est particulièrement difficile. Que fallait-il faire ? Dire à Bruxelles :« *tirez votre plan* » ? et puis, risquer de les amener en demandeurs, et vous le savez mieux que personne, par rapport à BHV. Non, nous avons dit :« *nous, Wallons, nous, francophones, nous sommes solidaires* ». Ce qui veut dire qu'il fallait alors entendre la demande des Bruxellois tant dans les prêts de norme que dans les difficultés qu'ils rencontraient au niveau de la CoCoF. Cela fait un troisième élément déficient.

Le quatrième élément difficile, c'était : comment allons-nous financer, avec quel rythme, le Plan Marshall 2.vert ? Là, nous avons tenu compte aussi des leçons du passé. C'est que sur les premières années d'un plan, finalement, vous avez un niveau d'engagement et de paiement surtout relativement

faible. Mais, lorsque votre plan tourne à plein régime, évidemment là, vous êtes quasiment au bout des moyens d'action, ce qui est le cas pour le Plan Marshall1 et vous êtes déjà relativement avancé dans l'exécution, les paiements, sachant que pour cette année — c'est pour cela que je ne sais pas vous répondre -, nous allons encore avoir une volée — le représentant du Ministre Nollet peut vous le dire — chaque année, on arrive avec des caisses entières de moyens pour la recherche. C'est classique parce qu'il faut que les différents protagonistes du secteur rentrent leurs créances. Tout cela nous montre bien où nous en sommes dans les difficultés que nous avons dû rencontrer. Oui, il a fallu faire classiquement un ajustement.

Je rappelle quand même ce que vous dites : « *on a vécu au dessus de ses possibilités ; on a promis, on n'a pas tenus... »*. Cela, c'est le dernier élément sur lequel, je ne peux pas marquer mon accord. Je parle de l'année 2009. Tout ce qui avait été annoncé, et il y avait des mesures anti-crise. Je vais prendre une mesure que j'avais moi-même annoncée : le prêt Tremplin 100 euros, c'est une mesure anti-crise *one shot* 2009. On l'a fait. ce qui ne veut pas dire que nous avions annoncé que de manière récurrente, jusqu'en 2013, on allait le poursuivre. De toute façon, ce n'est pas le prêt Tremplin qui est à la cause. Ce qui est à la cause, c'est le succès des crédits hypothécaires sociaux. Nous n'avons jamais donné autant ! Pourquoi ? Et je cite M. Nollet, c'est parce que le monde bancaire traditionnel s'est retiré, beaucoup plus frileux en termes de garanties et de conditions et que par ailleurs, nous octroyions 125% de la valeur vénale. C'est cela nos difficultés. Je considère que lorsqu'il faut faire face.... *(Mme Cornet prend la parole hors micro)* Non, ce n'est pas vrai Madame parce que cela voudrait dire qu'on lance une politique en 2009 et que ceux qui en sont bénéficiaires ne touchent pas ; ils vont toucher ou ils ont touché. Et pour l'essentiel, le 1,265 milliard, je sais que vous étiez dans la même constellation. On ne peut pas à la fois dire, Madame, « *dans les dépenses, vous ne faites pas suffisamment, vous devriez en faire davantage ou poursuivre certaines politiques* » et de l'autre, M. Jeholet venir dire : « *vous savez la redevance-TV, il fallait la supprimer tout de suite en 2010 »*.

Mme Cornet (MR). – Je ne vous parle pas des dépenses, je vous parle de l'endettement de la Région wallonne qui est la conséquence des mesures que vous avez prises.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je ne sais pas avoir plus de dépenses s'il y a moins de recettes.

J'en termine, Madame, les recettes, vous croyez que le Gouvernement a pris un décret pour diminuer les droits d'enregistrement ? Vous, vous le proposez. Monsieur Jeholet, on vient de voir la perte des droits d'enregistrement : 20%. et aujourd'hui en Commission, M. Jeholet dit :« *il faut aller plus loin encore, il faut diminuer les taux* ». c'est-à-dire encore diminuer les recette. Et avec une phrase très sibylline, il dit... *(Réaction de M. Jeholet).*

Mme la Présidente. – Monsieur Jeholet, laissez le Ministre terminer.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Dernier élément, je voulais dire — et nous n'avons pas été sensibles, contrairement à ce que dit M. Jeholet sur l'incitation des entreprises — que M. Marcourt a obtenu trois mesures très importantes.

Premièrement, regardez les moyens budgétaires que va réserver le Plan Marshall 2.vert à la dynamique entrepreneuriale, dans la droite ligne du Plan Marshall 1. Deuxièmement, M. Marcourt a obtenu des moyens conséquents pour la SOGEPA parce qu'il fallait réalimenter celle-ci pour faire face aux entreprises en difficultés : 40 millions d'euros, ce n'est pas mince ! Les deux autres outils, SRI, SOWALFIN, ont de quoi très largement faire face à la demande. La troisième mesure, c'est l'augmentation des crédits à l'expansion économique. Là, vous qui avez lu mot par mot le rapport de la Cour, vous aurez remarqué, et si vous voulez déjà avoir un premier indice du Plan Marshall, je vous renvoie à la Cour parce qu'elle aborde implicitement la consommation des crédits « *expansion économique* ». Vous nous avez dressé un tableau. Vous pouvez demander à Mme la Réprésentante la montée en puissance, l'augmentation des crédits d'expansion économique qui ensuite, dit-on, avec la crise économique — et je cite la Cour des comptes — « *devrait revenir à un niveau plus inférieur aux alentours de septembre, octobre 2010 »*. Voilà ce que dit la Cour, c'est que nous sortons d'une période de surchauffe d'investissements.

Notre espoir, c'est que ces investissements d'aujourd'hui et d'hier, nous permettent, avec un redressement économique international, de pouvoir susciter de l'emploi.

Mme la Présidente. – Je propose de poursuivre avec les différentes questions.

M. Jeholet (MR). – Écoutez, je suis patient, mais ma patience a des limites. Hier, j'ai insisté sur la façon de travailler par rapport à cet ajustement et par rapport à ce budget. Je ne referai pas les critiques que j'ai pu faire hier. Mais ici, on me dépose toute une série de documents : Commission du Ministre Nollet, avec toute une série d'erreurs.

Aujourd'hui, en Commission, on vient avec toute une série de documents, d'*erratum*, de modifications... Treize millions d'euros par-ci, 18

millions d'euros par là... M. le Ministre, êtes-vous au courant de ces modifications ? Vous dites sans cesse que votre bible est le rapport de la Cour des comptes. Comment voulez-vous que celle-ci fasse son travail correctement ? Elle vous a d'ailleurs dit hier que c'était impossible et qu'elle a dû travailler de façon sommaire dans de mauvaises conditions.

Aujourd'hui, nous sommes en Commission du Budget. J'aimerais que l'on prenne acte de ce problème. Comment discuter du budget quand on voit les documents qui viennent d'être déposés chez M. Nollet ? Qu'est-ce que cela veut dire, Monsieur le Ministre ? Etes-vous au courant car parfois, M. Nollet annonce des choses et vous n'êtes pas au courant. Êtes-vous au courant ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Oui, je suis au courant.

M. Jeholet (MR). – La moindre des choses alors, si vous êtes au courant, Monsieur le Ministre, c'est de nous le signaler au tout début des travaux. C'est un manque de transparence à l'égard des parlementaires, c'est inacceptable.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – D'abord, sur l'expansion économique, vous trouverez le passage de la Cour des comptes sur l'augmentation, à la page 75 du rapport de la Cour.

Mme Raimarckers, Auditrice à la Cour des Comptes. – M. le Ministre, apparemment, utilise le rapport de la Cour des comptes ici, mais je ne peux pas me prononcer sur ce qu'il dit. Premièrement, cette partie sera débattue dans la Commission Economie par le collègue qui a écrit le passage, mais dans ce que je vois sur le passage, c'est simplement une analyse de la diminution des demandes introduites en 2009 par rapport à 2008. Ce n'est pas une analyse qui dit qu'en 2008, on a formidablement bien exploité les crédits prévus pour le Plan Marshall.

M. Jeholet (MR). – Et quand on vous demande l'état de moyens de consommation par rapport au Plan Marshall, on n'a pas de réponse. Parce que vous parlez, par exemple, de la SOWALFIN, je veux bien, mais par rapport au dossier que la SOWALFIN a aujourd'hui, pouvez-vous faire un état des lieux ? Y a-t-il toute une série de dossiers qui vont être reportés ? C'est bien beau d'avoir des grands principes. Vous savez, le Plan Marshall, par rapport aux moyens des OIP aussi, j'aimerais avoir un état des lieux. Ce que je vous demande, c'est un état des lieux 2006-2009 par rapport aux moyens qui ont été consommés.

Une des critiques que l'on a souvent faites par rapport au Plan Marshall, c'était que les moyens qui y étaient consacrés, pour nous, étaient insuffisants dans toute une série de domaines et toute une série de secteurs.

Alors, le paradoxe, c'est quand, aujourd'hui, on nous dit qu'un quart des moyens ne sont pas utilisés. C'est cela qui n'est pas acceptable et quand on vous demande un état des lieux de la consommation de ces moyens, je pense que vis-à-vis de la bonne gouvernance et vis-à-vis de la transparence de cette consommation, on devrait avoir un véritable état des lieux. Je ne pense pas que vous êtes incapable de le donner, vous ne voulez pas le donner parce que je suppose que l'Administration, avec un Plan Marshall qui est la priorité des priorités, a fait cet état des lieux. J'espère qu'il y a un tableau de bord et qu'il est à jour. Alors, donnez-le nous, ce sera plus facile dans un débat budgétaire sinon, on parle un peu dans le vide, de grands principes, de chiffres et c'est le flou total.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pour que le dialogue reste tout à fait fécond avec la Cour, puis-je alors, Madame, vous demander de transmettre à votre collègue qui s'occupe de l'expansion économique, la décision du Gouvernement du 12 octobre 2009 consacrant 26 millions complémentaires à l'expansion économique pour le budget 2010.

Mme Raimarckers, Auditrice à la Cour des Comptes. – Ce sera fait, Monsieur le Ministre.

(M. Jeholet s'exprime hors micro)

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – En 2004, 120 millions d'euros.

M. Jeholet (MR). – Comment justifiez-vous tous ces chiffres ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Simplement parce qu'il y a une croissance des dossiers qui nécessitait des crédits budgétaires pour qu'il n'y ait pas de retard conséquent dans le chef des entreprises

M. Jeholet (MR). – Il y a eu beaucoup de retard. Donnez-moi les nouveaux dossiers qui ont justifié la décision du Gouvernement du mois d'octobre.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je demanderai à M. Marcourt de faire l'évolution des crédits depuis 2004. Vous serez parfois étonné.

Donc, le premier élément, ce sont les compléments crédits à l'expansion économique.

Deuxième élément sur lequel vous m'interrogiez : M. Nollet. Effectivement que nous sommes au courant et la Cour aussi puisque hier, nous avons eu une longue discussion, notamment sur la codification de certaines dépenses dans le *versus* 2010, page 60 — je l'ai d'ailleurs épinglé moi-même — et très légitimement, M. Nollet a procédé à la correction technique, ramenant en Code 8 ce qui devait l'être et en dépenses finales ce qui devait l'être. C'est donc un travail tout à fait traditionnel. La Cour épingle quelques éléments et nous y répondons au plus vite. Je ne vois pas là où est le scandale. La Cour est là pour nous aider, c'est le conseiller du Parlement et donc, fatalement du Gouvernement et je les en remercie et M. Nollet, dès la communication du rapport de la Cour qui nous est quand même arrivé — et je les en remercie encore parce que cela n'a pas été facile pour eux — la veille au soir. M. Nollet a donc fait les vérifications qui s'imposent. Pour le reste, vous me pardonnerez de renvoyer à sa commission pour l'interroger sur les différents dispositifs qu'il nous propose.

M. Jeholet (MR). – Par rapport à cela et par rapport aux *erratums*, puisque cela se fait en parfaite collaboration avec tout le monde sauf avec le Parlement, est-ce que maintenant, vous garantissez qu'il n'y a plus d'erreurs ? C'est quand même intéressant de savoir, pour un commissaire en Commission du Budget, de savoir si, dans les heures qui viennent aujourd'hui, demain, le *week-end*, lundi, on va continuer avec des chiffres modifiés. C'est quand même logique de savoir. Pouvez-vous garantir qu'il n'y en a plus ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Monsieur Jeholet, tout dépend la manière avec laquelle vous concevez les travaux parlementaires. Avalise-t-on simplement ce que le Gouvernement fait et cela peut alors aller beaucoup plus vite ? Ce n'est pas ma conception. La Cour est là pour dire : voilà, il y un certain nombre d'éléments et je n'ai aucune difficulté, ni aucune peine si la Cour constate qu'il y a une erreur de codification. Prenons l'exemple qu'elle a soulevé sur les codes non classifiés. Voilà un exemple : sur la 4, nous nous sommes trompés de code 3 par rapport au 4. Ce sont tous des éléments sur lesquels la Cour fait son travail et nous serions vraiment indignes si nous n'appliquions pas les corrections qui s'imposent. C'est ce que nous faisons avec M. Nollet.

M. Jeholet (MR). – Ce n'est pas point a, c'est programme 18.31, — 5 millions d'euros, programme 18.32, moins 13 millions d'euros. Ce ne sont pas des *peanuts*, c'est grave !

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vous réponds. Comme Ministre du Budget, cela n'affecte pas l'équilibre du solde final. C'est simplement une codification.

Mme Cornet (MR). – Vous faites mieux que David Copperfield.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non, de quoi s'agit-il ? Quand vous prenez une prise de participation dans des entreprises pour l'expansion économique, pour des programmes de recherches, etc., vous devez le faire en code 8. C'est une tradition. Du reste, si vous vous remémorez les budgets précédents, vous constaterez que dans les années qui ont précédé, c'était Mme Simonet qui avait ce département. M. Van Den Kerkhove d'ailleurs y travaillait, on procédait par code 8. On en revient donc à cette pratique-là. Il y a eu une erreur, nous la reconnaissons, nous la corrigeons, je ne vois pas où est le mal, puisqu'il n'y aura de difficulté que s'il était voté tel qu'il était. Je trouve que c'est à l'honneur du Parlement, à la Cour d'abord, et du Gouvernement, de corriger ce qui doit l'être.

M. Lebrun (cdH). – Je comprends l'étonnement de M. Jeholet à partir du moment où des documents sont rentrés comme ça en séance, mais au niveau de la manière de concevoir nos travaux, nous avons trois temps. Nous avons un premier temps avec le Ministre du Budget. Deuxièmement, nous avons l'examen en commission spécialisée des différents budgets des Ministres et à partir du moment où la commission spécialisée ne parvient pas à être persuadée, le Ministre est rappelé devant la Commission du Budget pour se justifier.

Donc, Monsieur Jeholet, je ne pense pas que vous deviez demander au Ministre Antoine de justifier les éléments Nollet. Si la « *commission Nollet* » estime qu'elle n'est pas dûment éclairée, M. Nollet viendra s'expliquer dans la Commission budget. C'est comme cela qu'on prévoit les choses, dans l'ordre du Parlement, me semble-t-il.

M. Jeholet (MR). – Fondamentalement, je ne suis pas en désaccord avec M. Lebrun — et on sent l'amour vache avec les amis Ecolos — *(Rires)*, mais, Monsieur Lebrun, c'est quand même normal de rappeller dans cette commission qu'il y a une série d'erreurs. Je ne demande pas à M. le Ministre Antoine de justifier les erreurs de M. le Ministre Nollet. Vous êtes déjà très long dans les réponses et je pense qu'il faut, à un moment donné, qu'on puisse aller au fond, travailler sereinement pendant les deux ou trois jours qui viennent et ne pas nécessairement prolonger les débats la nuit.

Nous avons beaucoup de questions à vous poser, mais c'est quand même normal, qu'en Commission du Budget, on puisse rappeler cela et donc, comme je suppose que le Ministre du Budget est au courant, la question était légitime de dire : cela concerne-t-il aussi d'autres Ministres ? D'autres Ministres vont-ils

venir, comme M. Nollet, déposer 40 pages d'erreurs et de modifications ?

Vous avez dit qu'il faut faire le travail sérieusement, il faut le faire sérieusement et quand on nous annonce des modifications, je précise qu'il ne s'agit pas de *peanuts.*

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vais être franc avec vous, s'il n'y avait pas eu ces corrections, nous n'aurions pas fait un travail sérieux. C'est l'inverse, c'est parce qu'il y a les corrections que c'est un travail sérieux.

M. Jeholet (MR). – Le parlementaire peut-il aussi faire le travail sérieusement ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Vous le faites très bien.

Mme Cornet (MR). – J'entends bien la réflexion de M. Lebrun et si je peux la partager quant à l'objectif final qui est effectivement de permettre à ce Parlement de se prononcer finalement sur les moyens qu'il va accorder au Gouvernement pour rencontrer ses objectifs en connaissance de cause, je tiens à rappeler à M. Lebrun notamment, et aux membres de cette commission, certains principes essentiels qui président à l'élaboration du budget.

Il y a le principe de l'universalité et celui de l'unicité. Donc, ce budget relève, en termes de compétence fonctionnelle dans son ensemble de M. le Ministre Antoine.

Il est vrai qu'il est éclaté dans les différentes commissions pour permettre aux uns et aux autres d'appréhender la manière dont les Ministres vont conduire leur politique et avec quels moyens, mais dans l'absolu, il me semble assez élémentaire en démocratie, et dans un souci de respect de cette assemblée, que nous disposions d'emblée de documents qui sont justes et qui ne contiennent pas les multiples erreurs que nous relevons.

Pour le reste, — et je ne veux pas polémiquer outre mesure sur la question — M. le Ministre se félicite du Plan Marshall et de l'impact qu'il a eu sur la Wallonie. Il avance une série d'éléments et il ne s'est d'ailleurs pas privé pour le faire notamment en campagne électorale. Mais je voudrais lui poser la question suivante : si le Plan Marshall, tel qu'envisagé par le Gouvernement wallon au cours de la précédente législature, tel que conçu tant dans ses moyens d'action que concrétisé dans ses moyens de paiement, c'est-à-dire, et je le rappelle, qu'on constate aujourd'hui qu'il y a près d'un quart des moyens qui n'ont pas été consommés.

Comment explique-t-il alors — et je vais le lui démontrer — que la Wallonie s'appauvrisse comme elle le fait depuis des années ? Je m'explique : nous avons dans un souci de compréhension et d'intelligibilité, vécu la présentation de ce budget avec l'ajusté 2009 et l'initial 2010. Soit. Nous trouvons, dans des éléments du budget 2010, certains éléments qui confirment le fait que la Wallonie s'appauvrit notamment au travers de l'effet de l'intervention de la solidarité nationale, ce qui — et c'est assez paradoxal — a comme conséquence que, quand la Wallonie se porte mal et quand les Wallons s'appauvrissent, la ristourne à l'impôt des personnes physiques augmente en Région wallonne.

C'est une dégradation de la situation économique incontestable qui est confirmée par des éléments fournis par l'exposé général lui-même. Il apparaît dans l'exposé général que la croissance n'a atteint qu'un maigre 1,6 % en 2007, année 2007 pourtant reconnue comme étant une année favorable pour l'économie wallonne alors que la Belgique atteignait 2,8 % et que la Flandre, selon la Banque nationale de Belgique atteignait elle 3,6 %.

Le Plan Marshall, quoi que M. Antoine en dise, quoi que le Gouvernement en dise, n'a pas eu d'effet sur la situation et sur l'état de la Wallonie. Ceux-ci ne se sont pas améliorés spectaculairement comme on veut nous le faire croire. On a de manière concrète, tangible et tout à fait objective des éléments qui l'établissent. Donc je voudrais que M. Antoine nous donne son point de vue là-dessus et qu'il ne mette pas sur le dos de la crise et de la conjoncture économique défavorable depuis l'an dernier cette explication. Elle relève des années antérieures.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Rappelons-nous la loi de 1989, j'étais au Parlement fédéral lorsqu'on l'a votée, à l'époque on a conçu un modèle de financement qui reposait notamment sur une correction de solidarité, ramenée à la déclaration moyenne de l'IPP d'un Flamand, d'un Wallon ou d'un Bruxellois. Je rappelle — je le dis cordialement à Mme Cornet, si le dialogue doit être constructif, il doit être franc — que ce mécanisme reposait vraiment sur une solidarité. Par contre lorsqu'en 2001-2002, votre parti y était, le mien pas, on a transféré les compétences de l'Agriculture, des Pouvoirs locaux et du Commerce, on l'a fait sur la seul clé IPP sans correction de solidarité. Ce qui fait que, cela je m'en souviens, lorsque nous sommes arrivés au Gouvernement en 2004, nous avons dû réinvestir 70 millions d'euros dans l'Agriculture. Parce qu'on avait accepté une clé — je m'en indigne parce que cette clé va constituer un précédent pour l'avenir — uniquement basée sur l'IPP sans aucune correction de solidarité. Premier élément, vous n'étiez pas là en 1989, vous étiez là en 2001-2002.

Deuxième élément, je voudrais que l'on soit quand même un peu correct entre nous, ce n'est pas

parce que le Plan Marshall commence en 2006 que dès l'année suivante, on va avoir un enrichissement colossal.

Mme Cornet (MR). – C'est ce que vous avez vendu en campagne électorale.

Non, c'est un processus progressif, je le soutiens d'autant plus qu'il précède le Plan Marshall 2.Vert. On voit donc bien que l'on est dans une spirale de sélectivité sur l'entreprise, la qualification, la recherche, l'allègement fiscal et l'équipement. Ce sont les cinq thèmes. On a ajouté dans le Plan Marshall 2.Vert, le développement durable.

Troisième élément, Madame Cornet, je suis d'accord avec vous pour dire que la correction de solidarité est un des indices. Si, et je vous invite à tenir ce discours devant le Congrès des économistes, vous aurez un grand succès, pour mesurer la richesse d'une région, vous preniez que ce seul secteur pour cet indice, je crois que vous ne tiendrez pas 30 secondes à la tribune. Mais vous avez raison, c'est un des indices.

Prenons cet indice et je vais y ajouter l'indice de l'emploi. Tout à l'heure, nous aurons j'imagine un beau débat sur l'emploi. Je dis d'emblée que si je compare les chiffres à un an, la Wallonie résiste nettement mieux en termes de dégradation relative que les autres régions. Nous sommes aujourd'hui à -0,9. Je ne m'en félicite pas...

Mme Cornet (MR). – C'est le poids de la fonction publique.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame, si on joue par slogan interposé, mes réponses seront de plus en plus courtes et personne n'y gagnera. Si vous êtes toujours dans la campagne électorale en disant : « *c'est parce qu'il y a des fonctionnaires en plus* », je veux bien, mais je relève simplement, qu'aujourd'hui, il y a -4 % dans la Fonction publique. Les slogans j'aime bien, mais ce n'est pas digne d'un débat parlementaire de grande qualité.

Je prends donc les éléments de solidarité. En 2006, nous étions à -14,918, en 2007 à -13,014, en 2008 à -12,775, en 2009 et 2010, puisque le chiffre est reproduit à -13,028. Rappelant ces chiffres, j'indique déjà par rapport au seul Plan Marshall, nous sommes aujourd'hui en meilleure situation sur la période que nous ne l'avons été auparavant vis-à-vis des Flamands.

Deuxième élément, quand vous citez des chiffres, citez-les complètement. Que nous dit la Cour des comptes ? Parce que la Cour des comptes n'est pas simplement là pour épingler l'un ou l'autre manquement et à nous d'y répondre. La Cour des comptes relève avec, ô combien de pertinence, que la cotisation de solidarité renvoie aussi à la population. Que dit la Cour des comptes ? La population wallonne augmente. Ce qui veut donc dire que le rapport n'est plus le même puisque, si la Flandre a moins d'habitants et la Wallonie davantage, le rapport n'est plus à proportion égale. C'est ce que la Cour écrit. Je veux bien admettre avec, mais ne prenez pas un chiffre comme cela, tel un slogan sans se réapproprier le mécanisme qui y conduit. Oui, c'est vrai, nous sommes aujourd'hui en meilleure situation ? Devons-nous nous en satisfaire ? La réponse est non, trois fois non. Mais j'ajoute à cela que la solidarité à l'IPP est aussi affectée par les réformes fiscales. Il ne faut pas croire que tout cela est à somme constante. C'est un des indices. Je vous réponds que nous avons amélioré la situation et que pour l'avenir, elle ne me satisfait pas et j'espère que nous allons faire davantage.

Mais retenez une chose, Madame, si votre parti, de près ou de loin, participe à des réformes de l'Etat et à des transferts de compétences, plus jamais, ne prenez la seule clé IPP.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). – J'ai quelques commentaires à faire également au niveau des recettes, complémentairement à celles qui ont déjà été faites par mes Collègues, M. Jeholet et Mme Cornet, et conforter aussi ce qui a été dit tout à l'heure par rapport aux recettes. Même si on enregistre cette année pour l'ajusté 2009, une diminution 425 millions de recettes, il faut quand même constater qu' en actant cette diminution, il y a eu une augmentation des recettes depuis 2004 d'un milliard d'euros. On ne peut pas passer ceci sous silence. Si on se trouve dans une situation difficile au niveau des recettes maintenant, c'est parce que, comme cela a été dit par mes Collègues, des promesses ont été faites pendant la période électorale. Certaines recettes ont été surévaluées, des dépenses sous-estimées et je pense que ce n'est pas correct de mettre tout sur le dos de la crise. Quand on dit que cette diminution de recettes est historique, c'est faux ! Si on prend l'exemple de l'année 2002, on a eu une diminution des recettes pour 7,5 % alors que sur l'ajusté 2009, c'est une diminution de 6,3 %.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Et l'année d'avant, 4 % : c'est historique !

Mme Barzin (MR). – Quand on dit que c'est historique, il y a moyen de relativiser tout cela. J'ai quelques questions plus techniques. On a parlé à l'instant d'intervention de solidarité nationale, je voudrais savoir pourquoi la diminution de la solidarité nationale est inférieure à la diminution de

l'inflation — c'est une diminution de 1,8% pour l'ajusté?

Une autre question par rapport au solde définitif 2008. Dans le budget fédéral, on avait un montant estimé à 27 millions d'euros, ensuite à 45 millions. Est-ce que le solde définitif 2008, est-il réellement définitif ou y aurait-il des corrections à intégrer?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Il faut bien préciser votre question parce que je ne l'ai pas comprise et n'ayant pas compris, je ne pourrais pas répondre.

Mme Barzin (MR). – Par rapport à l'estimation qui avait été fait à 27 millions et celle qui a été faite à 45 millions, il y a une différence de 18 millions. On s'interroge par rapport à cette différence et on veut savoir si maintenant le solde est tout à fait définitif ou si on aura des corrections dans le budget 2010.

Par rapport aux impôts régionaux, le Ministre a donné quelques commentaires hier par rapport aux droits d'enregistrement. C'est sûr que par rapport à cela, la crise a un effet. Je m'interroge néanmoins par rapport à la diminution des droits d'enregistrement liés à la constitution d'une hypothèque. On voit là que la diminution est de -8% alors que pour l'ensemble des droits d'enregistrement, elle de -20%.

Une autre question par rapport aux droits de succession. Différentes mesures avaient été prises il y a quelques mois par rapport à cela et notamment liées à un amendement proposé par mon groupe que le Ministre Daerden avait accepté. Je voudrais avoir une estimation de la part du Ministre par rapport à l'impact budgétaire des différentes mesures qui avaient été prises. C'était notamment lié à l'évaluation des actifs financiers, la réduction à six mois du délai d'attente pour la cohabitation, la prise en compte du passif pour les droits de mutation.

Une autre question aussi par rapport à la taxe de mise en circulation. Vous aviez été interrogé, il y a quelque temps, par rapport aux recettes de l'"éco-malus pour 2009. Cela a été estimé à 2,91 millions d'euros. Je voudrais savoir si vous avez une estimation plus précise à ce jour. On a aussi des modifications par rapport aux taxes sur les jeux et paris. Pourrais-je avoir un peu plus de détails par rapport à l'origine de la baisse annoncée. Le Ministre avait répondu à certains éléments, déjà dans son exposé introductif, hier.

Par rapport aux dépenses, on aurait pu s'attendre à une diminution importantes, déjà sur l'ajusté 2009. Ce qu'on ne voit pas, au contraire, on a une augmentation de ces dépenses: 100 millions, ce qui n'est finalement pas un effort budgétaire vu le contexte. Si on regarde les provisions qui avaient été faites, les 90 millions et les 42,5 millions, qui sont maintenant épuisées, on peut se rendre compte qu'il y a à l'ajusté 2009, une augmentation réelle des dépenses de 250 millions d'euros. On remarque que les efforts en limitation de dépenses sont relativement limités. On se serait attendu, en tout en période de crise, avec une diminution des recettes importante, à avoir un effort plus important déjà à l'ajusté 2009 par rapport aux dépenses.

Une question par rapport au programme d'investissements. On a une baisse de 22 millions d'euros par rapport aux dépenses liées au programme d'investissements. Tout ceci est lié à des mesures annoncées dans le cadre du plan anti-crise. Cela veut-il dire que tous les moyens n'ont pas été utilisés? Je voudrais avoir une analyse budgétaire du Ministre par rapport à la mise en oeuvre du plan anti-crise. Pour le reste, mes collègues ont déjà abondamment parlé du Plan Marshall, je ne reviendrai donc pas sur ces éléments-là.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Je voudrais simplement rajouter une question par rapport aux recettes. Pour l'ajustement 2009, je vais aborder la redevance-TV. Par rapport à 2009, le rapport de la Cour des comptes est assez clair par rapport à ces recettes. Le Ministre a donné hier une partie des informations puisqu'on a connu le «*Ministre bulldozer*» lors de la précédente législature qui allait détruire les maisons, ici, c'est le «*Ministre shérif*» — on peut faire la saga — qui va aller dans les maisons, ou envoyer ses «*cow boys*» vérifier s'il y a bien une télé, deux ou trois. Mais le rapport de la Cour des comptes — puisque vous maintenez des recettes, 130 millions d'euros pour cette redevance -, le 19 novembre, dit: «*on est à 64,8 millions d'euros*». Donc, la moitié perçue, mais les droits constatés, donc facture notifiée, on est à 111 millions d'euros. Donc, nous ne sommes pas encore à 130 millions d'euros. Donc, vous disiez hier qu'on allait voir ce qu'on allait voir, mais j'aimerais, par rapport à ces chiffres, que vous m'expliquiez comment on va faire car vous avez dit qu'il y avait toute une série de courriers envoyés. Là, je regrette un peu, Monsieur le Ministre, je vous ai dit la semaine dernière — puisque vous me fixiez rendez-vous aujourd'hui — que je vous avais posé une question écrite par rapport aux infrastructures sportives, par rapport à l'état d'avancement des dossiers, je n'en ai toujours pas la réponse. C'est dommage quand on aborde un débat budgétaire.

Je vous ai posé une question le 7 septembre dernier concernant la perception de cette redevance, et je n'en ai toujours pas reçu la réponse. Justement, pour m'éclairer par rapport à la façon dont vous allez récolter cette taxe, puisque je vous demandais combien de procédures de recouvrement la Région wallonne a-t-elle fait au cours de l'exercice 2009, mais aussi combien de plaintes et réclamations il y avait par rapport au traitement de ces dossiers.

Vous savez également qu'il y a toute une série de plaintes. Et le Médiateur a souvent fait part de ces réclamations parce que la procédure est trop lourde pour résilier cette redevance. Il y a aussi des personnes de bonne foi aujourd'hui qui reçoivent des rappels en disant : « Voilà, c'est vrai, vous n'avez peut-être plus de téléviseur » — parce qu'il a des situations douloureuses : des divorces, des séparations de conjoints — et ces gens ne possèdent plus de TV, et on leur demande aujourd'hui parfois la taxe sur les trois précédents exercices et qui justifie de tous les moyens. Je ne sais pas si vous faites main basse de cela, disant : « *Pas question, on va être sévère. Ils n'ont pas respecté les normes* » ; ils n'ont pas renvoyé la résiliation comme c'était prévu et on les boxe. Vous savez, pour des petites gens... — et je reviendrai sur cette taxe, sur cette redevance qui est vraiment antisociale sur beaucoup de points. Mais ici, je souhaiterais connaître les procédures de recouvrement et les procédures des sheriffs que vous allez engager pour percevoir cette taxe.

Je regrette car je vous demandais toute une série de questions précises qui auraient vraiment pu m'éclairer par rapport à votre objectif qui est ambitieux. On est fin novembre, je l'ai dit il y a une semaine à peine, on était à la moitié de recettes encaissées par rapport à cette redevance. Comment allez-vous faire pour atteindre votre objectif de 130 millions d'euros ? Je suis perplexe par rapport à cela. Je reviendrai sur le fond de la redevance qui est maintenue dans le débat.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Ma question concerne la manière de boucler le budget et en recourant notamment à certains trucs et ficelles qui étaient chers à M. le Ministre Daerden et dont ce Gouvernement abuse encore malgré, notamment les commentaires du Conseil supérieur des Finances, malgré les commentaires d'Eurostat et en ignorant — est-ce une bonne ou une mauvaise chose ? — l'épée de Damoclès qui pèse au-dessus de sa tête.

Je pense à la notion des ouvertures de crédits et des prises de participation, donc le code 8. Ils atteignent maintenant le montant astronomique de près de 500 millions d'euros et ces crédits avaient déjà augmenté de 250 millions d'euros à l'initial 2009. On sait — et ce Parlement se questionne régulièrement à ce sujet — que l'Europe a émis les plus gros doutes quant à cette technique budgétaire, notamment lors de ses visites en Belgique et qu'elle a demandé une série de justifications par rapport à la qualification des « code 8 » de plusieurs dépenses. Le Conseil supérieur des Finances, à cet égard, mentionne d'ailleurs un litige qui porte sur une somme très importante de 158,9 millions pour 2008 pour ce qui concerne la qualification des dépenses en code 8.

Ma question est la suivante, Monsieur le Ministre. Considérez-vous, en fonction de cette épée de Damoclès qui pèse au-dessus de la tête du Gouvernement wallon et des finances wallonnes, qu'il est judicieux d'encore recourir au code 8 ? Mesurez-vous les risques qui pèsent sur les finances wallonnes et sur la qualification des dépenses wallonnes eu égard notamment à cette demande et à ces commentaires d'Eurostat et du Conseil supérieur des Finances ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, je voudrais d'abord répondre à Mme Barzin sur plusieurs aspects qu'elle a soulevés.

Elle nous dit : « *Depuis 2004, vous avez eu une croissance des recettes* ». C'est vrai et pas que nous, du reste. D'autres Régions et Communautés de ce pays et le Fédéral, notamment. Certains ont eu des choix qui étaient les leurs.

Alors, que fallait-il faire, Madame ? Il fallait thésauriser, déposer dans un fonds « écureuil », fonds d'épargne en se disant que dans quatre ou cinq ans, il y aura une grosse crise économique et on ne va rien dépenser. Ce n'eût pas été sérieux face aux défis qui étaient les nôtres. À moins que vous ayez, vous, la capacité de tout deviner. Alors, franchement, on vous engage tout de suite au Gouvernement, ce sera moins cher que certains consultants.

Deuxièmement, avec un maximum de correction, Madame — je vous ai connue dans d'autres vies et d'autres lieux -, lorsque vous dites : « *Vous savez, au mois d'août, ne faire que cela comme économie, c'est que vous n'en voulez pas* ». Je vous ai entendue expliquer pourquoi, dans une grande ville, il n'était pas possible de faire des économies, même à l'initial. Je n'en dirai rien, chacun appréciera.

J'en viens maintenant à ce milliard de complément. Qu'en avons-nous fait, Madame ? Pour l'essentiel, on l'a restitué aux citoyens. Dois-je vous répondre que depuis 2004, l'extraordinaire allègement fiscal que nous avons organisé ? Je vais prendre les villes comme exemple : on a supprimé toute une partie de la taxation économique aux niveaux local et provincial en la compensant. C'est à ce point vrai — vous le verrez tout à l'heure — dans le décret équité fiscale, que nous avons même prévu un dispositif qui dit : « *Au-delà du précompte immobilier sur les logements inoccupés, si la ville et la commune constatent qu'elles n'ont pas la hauteur de sa compensation, nous la paierons* ».

Deuxième élément, nous avons supprimé le précompte immobilier sur l'outillage et l'équipement

parce que nous étions à ce point forts sur le Gouvernement 1999-2004 que chaque fois qu'on investissait, on disait : « *Merci, vous avez bien fait d'investir, on pourra vous imposer* ». Nous l'avons supprimé.

Nous avons revu les droits de donation, d'une manière telle qu'aujourd'hui, ils sont plus attrayants en Wallonie qu'ils ne le sont en Flandre : 3-5-7 alors qu'en Flandre, on a 2-3 et 7.

On a revu les droits de succession. Dois-je vous dire que nous avons supprimé tout droit dans la transmission d'entreprise ?

Nous avons revu les droits d'enregistrement puisque toutes celles et tous ceux qui souscrivent un emprunt hypothécaire à la Wallonne du Crédit social ne paient que 5%.

Ce sont des mesures qui touchent tous nos concitoyens et nous continuons dans cette voie-là, Madame.

Bien sûr, la voie est étroite sur le plan budgétaire, mais vous aurez remarqué que dans le décret fiscal nous allégeons la transmission des terres agricoles. C'est une mesure essentielle pour maintenir la cohérence des exploitations agricoles puisque, auparavant, il n'y avait que la transmission d'entreprise qui était visée par l'exemption et pas la transmission des terres. Moi qui suis fils d'agriculteur, c'est une très bonne mesure pour le monde agricole.

Donc, quand vous dites : « *Qu'avez-vous fait de cet argent ?* ». Nous l'avons restitué aux citoyens par des allègements fiscaux sans pareils en Wallonie.

Puis-je vous rappeler, Madame, et je sais que M. Jeholet, et c'est légitime, piaffe d'impatience, je préfèrerais qu'il ouvre tout de suite le débat sur la télé-redevance — que nous avons supprimé la radio-redevance, que nous avons diminué considérablement la télé-redevance de 188 à 100 euros.

Le débat, on le chatouille depuis hier, allons-y tout droit. J'ai ici le document de M. Kubla qui proposait de manière un peu plus rationnelle de démanteler la radio-télé-redevance sur cinq exercices. Nous avons fait mieux que la proposition du MR. Du reste, elle est toujours pendante. Elle est d'ailleurs obsolète.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Ministre, je vous signale qu'il y a eu une proposition bien avant celle de M. Kubla, que le Parlement a rejetée, que le cdH et le PS ont rejetée. La proposition du MR, c'était la suppression de la redevance-télé — si vous voulez que je commence là-dessus, je vais y aller — et elle a été supprimée totalement en 2011.

Donc, si le Parlement avait eu le courage, en 2007, alors que là, vous parlez des recettes, on avait une augmentation des recettes. L'évolution des droits d'enregistrement : en 2002 : 460 millions, en 2008, à l'initial : 1,4 milliard ; l'évolution des droits de succession : en 2002 : 285 millions, en 2008 : 485 millions.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Oui, mais tout cela, je le sais.

M. Jeholet (MR). – On a déposé ce texte, Monsieur le Ministre, au moment... parce que quand vous dites : « *Qu'aurait-on fait avec les moyens qu'on avait ?* », eh bien justement, il fallait prendre des mesures à ce moment-là quand la Région avait les moyens de le faire, pour augmenter le pouvoir d'achat des citoyens.

Ne venez donc pas avec des propositions. La proposition, elle a été faite. Et il y a eu un vote dans ce Parlement. Et votre parti, comme le parti socialiste, a voté contre alors que vous savez, c'est une redevance. Monsieur le Ministre, il n'y a pas plus antisocial que cette redevance parce que c'est une redevance forfaitaire et elle touche de la même façon les citoyens, que ce soit le patron d'une entreprise, que ce soit un couple de pensionnés qui n'ont pas les moyens...

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Dites à M. Reynders que la TVA, c'est la même chose.

M. Jeholet (MR). – Je me demande parfois si vous ne regrettez pas de ne pas être Ministre fédéral parce que vous n'avez que cela en bouche : le Fédéral, le Fédéral... Si vous aimez tellement le Fédéral, il fallait y aller. Vous savez, pour le pouvoir d'achat...

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Et vous, vous en êtes revenu.

M. Jeholet (MR). – Par rapport au pouvoir d'achat, c'est vrai que vous n'avez pas voté la réforme fiscale et toute une série de baisses d'impôts qui pèsent sur le travail et sur le citoyen ; vous n'avez pas voté cela.

Tous les salaires, tous les travailleurs ont profité de la réforme fiscale.

M. Prévot (cdH). – Ce ne sont pas les bas salaires qui en ont le plus profité.

M. Jeholet (MR). – Vous avez eu, sous la précédente législature, l'occasion de supprimer cette redevance. C'est une taxe terriblement injuste parce qu'elle frappe de la même manière un patron

d'entreprise ou un couple de pensionnés... Mais oui, vous pouvez souffler, Monsieur Lebrun, mais c'est un montant qui représente quelque chose pour un couple de pensionnés.

M. Lebrun (cdH). – C'est pour cela qu'on l'a baissée de moitié.

M. Jeholet (MR). – Et quand, de bonne foi, ...

Mme la Présidente. – Essayez quand même de revenir à la présentation. M .le Ministre est en train de répondre à vos questions aussi.

M. Jeholet (MR). – Attendez, il y répond et il me dit : « *Je souhaite avoir le débat tout de suite* ». Qu'on me laisse si le Ministre est preneur.

Donc, ce débat est lancé, allons-y. C'est une taxe injuste et vous êtes d'accord, Monsieur Onkelinx. Alors, vous auriez dû voter pour notre proposition en 2007 quand la Région wallonne avait les moyens de le faire. Parce qu'en plus, c'est une taxe obsolète et dépassée aujourd'hui.

Monsieur le Ministre, quand vous parlez de la proposition de M. Kubla — je reviens sur la proposition que vous avez refusée -, il y avait même une proposition de résolution bien avant encore. La proposition consistait justement de dire que même si la Région wallonne se portait mieux en termes de recettes, pour des raisons budgétaires ne la supprimons pas tout de suite ; cela représentait 200 millions d'euros. On peut évidemment concevoir qu'une suppression immédiate et totale, cela représente quelque chose. Donc, on vous proposait en 2007 de commencer à supprimer cette taxe en disant : 20 % par an et en 2011. Si on avait accepté, on n'en parlait plus de cette taxe et on aurait pu le faire progressivement sans mettre à mal les finances de la Région wallonne.

Ce qui est encore pire — et vous l'avez dit hier et c'est ce qui m'inquiète — dans la perception de la taxe pour 2009, c'est qu'il y a des gens qui disent aujourd'hui :« *Elle est supprimée* ». Le Gouvernement wallon, sous la précédente législature, et votre prédécesseur n'ont pas arrêté de raconter : « *Ah voilà, bonne nouvelle pour les citoyens, camarades, quelques semaines avant les élections* ».

Il est vrai que les gens comprennent lorsque vous parlez de supprimer la taxe TV. Lorsqu'ils ont leur avertissement pour payer leur taxe, c'est du concret, il n'y a pas de calcul, c'est seulement par rapport à la possession d'un téléviseur à domicile. Je pense qu'il y a eu des promesses qui n'ont pas été tenues. Dans la perception de la taxe, vous allez donc aussi souffrir de ces promesses qui ont été faites.

Mais c'est vrai, vous avez vos revolvers, le shérif va prendre cela en mains. Les cow-boys sont là, il n'y a pas de soucis. On aurait dû faire les choses bien avant. Je ne demande pas que la taxe soit supprimée aujourd'hui et directement pour son ensemble. Si on veut prendre des mesures directes pour le portefeuille des citoyens, c'était un signal possible. Je reviendrai sur la rage taxatoire et les autres mesures qui vont évidemment toucher directement le portefeuille des citoyens.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). – Je voudrais simplement dire à M. Jeholet que la majorité des taxes ne sont pas sociales. Elles ne sont pas progressives, elles sont aveugles. Elles frappent indifféremment le petit pensionné comme le parlementaire.

M. Jeholet (MR). – En tant que parlementaire, vous payez plus de taxe que le petit pensionné.

M. Onkelinx (PS). – Je paie la taxe télévision au même prix.

M. Jeholet (MR). – Mais l'impôt sur le revenu est proportionnel.

M. Onkelinx (PS). – Je plaiderai pour avoir une taxe qui soit plus ou moins progressive et que, de mon côté, je paie 300 euros par an de redevance et que le petit retraité n'en paie pas du tout. Cela deviendrait alors une véritable taxe sociale. Mais je pense que vous n'êtes pas tellement d'accord là-dessus.

M. Jeholet (MR). – Pourquoi dis-je que cette taxe est anti-sociale ? Parce que, justement, une taxe forfaitaire est anti-sociale par principe. Il ne faut pas se tromper et prétendre que tous les impôts sont socialement injustes.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Je voulais réagir aux propos de M. Jeholet que je trouve franchement d'une grande hypocrisie. J'ai eu le bonheur de siéger au Parlement fédéral aux côté de M. Jeholet, notamment au sein de la Commission des affaires sociales. On peut faire un parallèle très clair entre l'incohérence du propos d'aujourd'hui et celui que l'on a pu connaître. Soyons pragmatiques et clairs : aujourd'hui, souhaitons-nous, nous tous, membre de la majorité, à tout prix, le maintien de cette taxe parce qu'on estime que c'est la meilleure du monde ? Non ! Bien entendu. Pourquoi la maintient-on aujourd'hui ? Tout simplement parce que le contexte budgétaire est particulièrement difficile et ne nous permet pas de franchir ce pas additionnel. Si on en avait la capacité, bien entendu qu'on le ferait. Au demeurant, je vous ai entendu, M. Jeholet, tenir le même discours, il y a quelques mois, à la Chambre, lorsque, à mes côtés vous vous indigniez également du procédé utilisé par Ecolo dans l'opposition

lorsqu'ils venait avec ces propositions du genre «*il faut augmenter largement les allocations pour les personnes handicapées*». Bien entendu, nous étions alors en difficulté de dire que l'on devait rejeter la proposition, non pas parce qu'on était contre le fond, mais simplement parce, budgétairement, nous étions dans un contexte qui ne le permettait pas. Vous aviez, à mes côtés, prêché la même chose en disant que vous étiez d'accord sur le fond, mais que nous n'en avions pas la capacité.

La situation est exactement la même aujourd'hui. Ne faites pas croire qu'on n'a pas envie de franchir ce pas additionnel. On n'en a simplement pas les moyens et il faut avoir l'honnêteté et le courage de le reconnaître.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Par rapport aux allocations dont parle M. Prévot, je peux vous donner 150 exemples et dire «*on pourrait augmenter cela...*» Je fais de la politique et donc, je suis conscient aussi qu'il faut tenir compte de l'élément budgétaire. Mais il y a quand même quelques éléments. On a aujourd'hui des difficultés, peut-être... Pourquoi ai-je réagi? Il est question de l'excellente proposition de M. Kubla, mais proposition semblable avait été faite bien avant. Le Parlement a dû se prononcer et vous avez voté contre. Et à ce moment-là, la situation n'était pas aussi difficile. J'ai cité l'augmentation de toute une série de recettes fiscales. Donc, je dis, un, on avait le moyen de le faire avant; deux, en politique, on ne tient pas des promesses quand on ne sait pas les tenir, Monsieur Prévot. Et cela a été une promesse faite par le Gouvernement.

Qui a fait ces promesses de primes photovoltaïques qu'on liquide? Vous savez quand toute une série de mesures aussi concrètes touchent les citoyens... Vous pouvez rire tant que vous voulez, moi cela ne me fait pas rire, M. le Ministre. Il s'agit d'une redevance qui est terriblement mal perçue par les citoyens qui n'aiment pas payer de l'impôt, cela c'est normal. Regardez les moyens financiers que vous avez en mains. Hier, vous avez dit: «*voilà, on va avoir autant de personnes, on sera renforcé par autant de personnes*». Les cow-boys sont en place et cela va aussi coûter de l'argent. C'est une taxe qui est terriblement mal perçue au sens propre et au sens figuré. Les couacs que j'ai déjà rappelés sous la précédente législature, en termes de perception et les consultances qu'on a dû mettre en place parce qu'on avait un service régional qui manifestement n'avait pas toutes les capacités pour percevoir cette taxe correctement. Aujourd'hui, vous dites:«*je vais changer, je vais la percevoir correctement et on va augmenter, même, pour l'initial 2010: +15 millions d'euros*». Et donc, ici, c'est non seulement le maintient d'une taxe mal perçue et difficile à percevoir aujourd'hui — on reviendra peut-être plus tard sur l'administration fiscale qui devrait se mettre un jour en place. Je pense qu'il y a trop d'éléments aujourd'hui pour le maintien de cette redevance.

Je ne vous demande pas de supprimer purement et simplement cette redevance tout de suite mais il y avait un engagement de supprimer cette redevance sur plusieurs exercices et je dis, et je répète, que vous revenez sur des promesses qui ont été faites.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je pense un peu comme mon Collègue Prévot, j'en ai un peu ras le bol de ces discours lancinants et qui reviennent à toutes les sauces éternellement. Monsieur Jeholet, j'ai sollicité la parole pour vous dire effectivement, comme mon Collègue Prévot, que la télé-redevance, c'est quelque chose qui apparaît obsolète maintenant. On s'est bien mis d'accord, mais on ne pouvait pas le faire. À un moment donné, vous avez des dépenses et vous avez des recettes, et il faut bien vivre. J'entends déjà dans les autres Commissions des amendements ou des remarques de vos collègues du MR qui disent:«*faudrait faire plus pour telle ou telle catégorie*».

Effectivement, ils disent:«*il faut dépenser plus pour un certain nombre de politiques*». Rappelons aussi un élément: dans les années de la législature précédente, on a aussi fait des économies, mais on a aussi initié des politiques et personne n'a rouspété quand on a fait les primes à l'isolation, quand on a allégé la facture TEC des familles et des personnes âgées. Là aussi, il y en avait eu pour les petits pensionnés, comme vous le disiez... Eh bien, on ne sait pas faire tout en même temps et, effectivement, on a pris un certain nombre d'engagements. Et ce sont des choix politiques que l'on a fait à ce moment-là. On est bien d'accord sur le futur, il faudra réformer un certain nombre de choses, mais pas tout en même temps, et surtout, Monsieur le Ministre, avançons dans le débat d'aujourd'hui parce qu'il y a des choix qui ont été faits dans la majorité, et c'est de ceux-là qu'il s'agit de débattre et de faire passer par le vote de ce soir.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Madame la Président, comme l'a dit mon Collègue M. Prévot, je pense qu'effectivement, il y a des engagement de la dernière législature, mais le contexte était vraiment imprévisible. Nous ne demandons qu'une seule chose, c'est respecter nos engagements. Je me réjouis qu'à ce stade, vu l'ampleur de la crise, que nous ayons déjà beaucoup de chance de nous limiter vraiment à cela. Néanmoins, je pense que l'on peut venir autour d'un débat prochainement pour discuter du caractère social de cette taxe forfaitaire et voir quels sont les critères que nous pourrons rajouter pour la rendre plus équitable à l'avenir. On ne

respecte pas l'engagement, mais je pense qu'il faut remettre les choses dans leur contexte.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vais «*anonymer*» mes réponses de manière à ce que personne ne se sente visé.

Une question m'a été posée tout à l'heure concernant les 27, 45 et les 18 millions. Tout cela participe à un solde positif qui vient flatter l'exercice de référence. Quant à l'intéressé qui prétend qu'en 2002, il y a eu une perte de recette à l'IPP, je dénonce cette analyse parce qu'elle semble totalement ignorer qu'à l'époque, on a abandonné le report de boni d'une année en intérieur pour le sous-consommé. C'était une nouvelle technique budgétaire. Je crois que vous l'aviez négligé.

Oui, on a eu des recettes supplémentaires, j'ai indiqué par quelles opérations considérables nous avons procédé à des allégements fiscaux : successions, donations, enregistrements, transmissions. Je pense qu'il y a eu un gros travail accompli en la matière.

Vous m'interrogiez aussi pour les éco-malus. Je vous rappelle, Madame, que les éco-malus sont perçus par le Ministère fédéral des finances, que celui-ci n'a commencé son opération, je ne peux le regretter, qu'en juin. Nous en sommes aujourd'hui à 3,8 millions d'euros. Donc, je ne manquerai pas de faire part de vos préoccupations légitimes jointes aux miennes pour une meilleure perception des éco-malus.

Vous m'interrogez alors sur les mesures anti-crise. Je propose que chacun des ministres concernés puisse y répondre. Il y a eu un certain nombre de mesures qui ont été avancées dont je veux ici saluer la qualité. Je le dis comme Ministre du Budget et pas comme ancien titulaire de ce département. Si nous avons un ajustement à la Société wallonne du crédit social 2009-2010 de 80 millions, c'est parce que tout simplement il y a eu quantité de prêts sociaux hypothécaires en plus.

Deuxième élément, personne ne peut contester le succès rencontré pour la gratuité dans les transports en commun pour les moins de 12 ans et les 50 % de 12 à 24 — et ils n'ont pas été remis en cause. Il y a eu alors un certain nombre de mesures, je vous y renvoie, auprès de M. Le Ministre Marcourt notamment.

Je vous renvoie également auprès de Mme Tillieux. Je pense qu'ils apporteront... Mais toutes ces mesures ont été appréciées par les bénéficiaires et il s'agissait de prendre des mesures anti-crise.

Je terminerai par le ténor habituel sur la télé-redevance, sur les octrois de crise de participation. Je voudrais d'abord faire une réflexion sur les normes SEC. Je comprends parfaitement qu'une Union européenne impose aux États membres, dont le nôtre, parce que nous avions une dette relativement importante — encore qu'elle a fondu depuis les années 80 et dans les années 90 avec le plan global, notamment — mais les normes SEC, on a limité l'endettement parce que l'objectif, c'était d'éviter que les pouvoirs publics n'empruntent pour faire le joint entre les dépenses et les recettes et que si elle l'organisait, ce qui est notre cas aujourd'hui, c'est de dire comment et quand on revenait à l'équilibre. Pas de souci.

Par contre, mais qui suis-je pour le dire ? — je devance déjà une réaction d'un intéressé — je considère que les normes SEC posent problème, notamment pour les pouvoirs publics et encore davantage pour les pouvoirs locaux. Qui peut organiser des dépenses devant s'amortir sur une période et les réconcilier avec les normes SEC ? C'est un vrai problème. Et j'aimerais, très modestement, dans le cadre de la présidence belge, qu'on aborde cette question. D'éviter le surendettement dans les dépenses ordinaires. Pour faire bref : oui, trois fois oui, pour éviter bien sûr de charger les générations futures. Mais lorsque l'on procède à des investissements qui doivent s'amortir sur 20 ans, à l'échelle de notre Région, je prends l'exemple des maisons de repos, des hôpitaux, notre budget ne cadre pas avec les obligations SEC ni avec l'impérieuse nécessité de les réaliser. Nous n'avons pas, à l'instar du pouvoir communal, un budget extraordinaire. On a bien un Titre 2 et on voit bien toutes les difficultés ; on les a connues au niveau du FOREM.

Donc, nous avons un vrai problème. Quand je dis « nous », c'est le Fédéral et l'Europe y compris. Regardez ce qui s'est passé au niveau européen. Les Anglo-Saxons ont inventé — pour contourner, osons le dire — les normes SEC. Je suis allé là-bas avec M. Kubla en 2005. Nous avons été analyser les partenariats public-privé. C'était quoi ? C'était bien sûr s'appuyer sur des investissements privés qu'il faut rémunérer — ne nous trompons pas — mais qui permettent alors à l'autorité qui se joint à l'initiative privée de ne pas les voir comptabilisées dans les normes SEC. Ça, c'est la méthode anglo-saxonne dont on nous dit le plus grand bien, M. Jamar en parle tout le temps. Et je dis qu'il a raison pour certaines dépenses et qu'il a totalement tort pour d'autres. Je pense que dans le logement — j'en ai fait la démonstration — on a fait des partenariats public-privé particulièrement féconds et en termes de mixité sociale et de coûts financiers.

L'autre méthode est la méthode des véhicules. Ce sont des véhicules non comptabilisés. Là, franchement, je ne viserai personne, mais au Fédéral, vous avez le parking du Heysel qui est

rempli de véhicules non identifiés où on a mis sur pied des véhicules qui ne rentrent pas dans la comptabilité SEC. Je vous renvoie pour toutes les dépenses de la SNCB. Comment a-t-on fait, à votre avis ? On a mis sur pied un certain nombre de véhicules pour lesquels on assure une forme de subvention, à charge pour lui de couvrir la dépense. C'est la vérité vraie.

Du reste, la Ville de Namur est intéressée, à juste titre, pour réformer sa gare. Comment croyez-vous que M. Bourlard va régler le problème ? En utilisant un véhicule filial de la *holding* SNCB qui échappe aux normes SEC. Croyez-vous que Mme Barzin va venir s'en plaindre ? Jamais. Parce que la technique pose problème.

Troisième élément — et les deux premiers, je peux encore les comprendre, mais le troisième, c'est beaucoup plus déviant — c'est de vendre du patrimoine pour le relouer. C'est *sell and leaseback* qui est dévastateur sur le plan financier. Vous flattez un, deux ou trois exercices et vous vous enfoncez pour 20 ans. C'est ce qui a été fait à d'autres niveaux de pouvoir. C'est l'aventure budgétaire.

Dernier élément, ce sont les SEC pour les pouvoirs locaux. J'entends Mme Cornet faire l'éloge des normes SEC, à peu de choses près. Bien, je vais prendre sa commune, je n'ai pas fait l'exercice, qu'elle me pardonne, mais je l'ai fait sur l'échelle des communes du Brabant wallon qui sont très largement dans les mains libérales. Elles sont bien gérées, Madame Barzin, vous pouvez le noter, comme ça pas de souci. Ce n'est pas un propos polémique. Toutes ces communes sont en déficit normes SEC. La Ville de Namur serait enterrée dans les normes SEC, puisque vous devriez comptabiliser dans l'année de référence, non seulement votre déficit de l'année, mais vous devriez impacter tous les investissements que vous avez conclus. Ce serait une politique dévastatrice et pour les investissements communaux et, pardonnez-moi, pour ceux qui les réalisent.

Quand on sait que les pouvoirs locaux sont la première commande publique de ce pays, appliquer les normes SEC *stricto sensu*, c'est tuer la vie communale.

Mme Cornet (MR). – C'est le respect de la loi, simplement.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je ne veux pas lancer une polémique ici. Je sais que ce sont les normes Eurostatt, je dis simplement que je plaide pour que les normes SEC concernent ce pourquoi elles ont été créées, le différentiel dépenses-recettes, et connaissent une évolution au niveau des dépenses d'investissement. Je joins l'acte à la parole, Madame Cornet. Revoyez la décision du Comité de concertation. J'ai demandé qu'on n'applique pas les normes SEC pour les pouvoirs locaux. J'ai plaidé cela et j'ai demandé qu'on les reporte en 2013, parce qu'aujourd'hui, nous n'avons pas de chiffres connus au niveau des communes parce que Dexia et le Bureau du Plan, ce ne sont pas les mêmes. Les uns travaillent sur les budgets, les autres sur les comptes. Donc, si j'en crois le Bureau du Plan, c'est la catastrophe et puis lorsque je prends les comptes Dexia, c'est-à-dire 87 % des comptes communaux, je divise par deux ou par trois les déficits annoncés par le Bureau du Plan. Tout le monde sait qu'entre un budget et un compte, au niveau communal, c'est presque le jour et la nuit. D'ailleurs, les budgets extraordinaires se répètent pendant des années. On a déjà un premier problème de méthodologie, de contrôle. Je vous rappelle, Madame, que dans l'entité 2, il y a Régions, Communautés et Pouvoirs locaux.

Donc, c'est nous qui portons aujourd'hui l'éventuelle dérive communale. Elle nous sera imputée à nous. Les communes, ce n'est pas nous ! Ce sont les Régions qui en ont la tutelle. Donc que les Régions assument. Et moi, je dis avec la même force et la même vérité : « *Ne venez pas affirmer que le Fédéral n'intervient pas dans le financement des communes, c'est totalement faux* ». Il intervient lorsqu'il y a une réforme de l'IPP. Il intervient quand il y a une réforme de la Police, des Réfugiés politiques, du financement des CPAS et des incendies. Donc, venir dire par fiction que le Fédéral ne s'occupe pas des Pouvoirs locaux, c'est totalement faux. Je plaide pour qu'on fasse évoluer ces normes SEC.

Du reste, regardez ce qui se passe en Europe aujourd'hui. Quelle formidable hypocrisie ! On présente les retours à l'équilibre et vous avez des pays — je vais prendre la France comme exemple dont vous êtes probablement idéologiquement très proche — qui affichent maintenant un solde par rapport au PIB de 8 ou 9 %. M. le Président Obama est à 13. C'est dire qu'aujourd'hui, dans une période de crise, je ne dis pas qu'il faut être laxiste, mais il faut des justes règles, et j'ai le sentiment que les normes SEC aujourd'hui n'en sont pas réellement.

J'en viens maintenant à Mme Cornet qui dit : « *Faites un peu attention au code 8* ». Les codes 8, nous les connaissons bien, nous savons ce que c'est. Ce sont les dépenses budgétaires et non pas des dépenses financières, c'est clair. Et nous essayons bien évidemment à chaque fois de les appliquer avec le maximum de discernement. Mais là où j'ai un peu de mal à entendre la question de Mme Cornet qui, la fleur à la bouche, vient vous dire : « *Mais qu'avez-vous fait avec la FIWAPAC ?* » Cela m'inquiète.

On va ouvrir la boîte de la FIWAPAC. Qu'est-ce que la FIWAPAC ? C'est une demande pressante du Ministre fédéral, j'étais présent au Lambermont quand M. Reynders nous a dit : « *Vous n'allez pas seulement laisser au Fédéral le soin de sauver les*

banques. J'ai besoin de l'aide des Régions pour Dexia et Ethias ». C'est cela que nous avons fait. Et nous avons fait le point par une filiale de la SRIW, la FIWAPAC, pour intervenir pour Ethias et Dexia. Et suivant exactement le même modèle que M. Reynders, nous avons prévu — c'est dans le décret d'équité fiscale — la rémunération de la garantie de l'emprunt que donne la Région.

Donc, on ne peut pas dire que ce qui était décidé et convenu à l'initiative d'un Ministre libéral, avec tout le Gouvernement fédéral, où nous avons suivi parce que maintenir Ethias et Dexia, vous le savez, c'est élémentaire et essentiel pour la vitalité économique de notre pays. Il ne faut pas me le reprocher.

Et le troisième volet — à votre place, je n'aurais pas posée cette question- concerne la SONACA.

Mme Cornet (MR). – Oui, tout à fait, je n'ai pas posé la question. *(Rires et rumeurs)*

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ne fallait-il pas sauver la SONACA ? Moi, je sais ce qu'il en est.

Mme Cornet (MR). – Madame la Présidente, c'est de la fiction, ce qui se passe ici. M. le Ministre répond à des questions que je n'ai pas posées.

Mme la Présidente. – Il les a notées.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ce qui s'est passé c'est que l'Institut des comptes nationaux — et je me tourne vers elle pour qu'il n'y ait pas d'anicroches — a recodifié la dépense. Pourquoi a-t-elle recodifié la dépense ? Pas parce qu'elle a contesté le fait qu'il s'agissait à l'initial d'un code 8, ce n'est pas ça qu'elle a contesté. Relisez bien tous les documents, Madame Cornet. L'Institut des comptes nationaux a dit : « *Vous ne vous êtes pas comporté en bon père de famille parce que les participations que vous avez prises ne coïncidaient pas au cours de l'action Dexia* ». C'est cela la vérité. Ce n'est pas la cible, ce n'est pas le bénéficiaire. C'est cela qui a fait que l'Institut des comptes nationaux a requalifié nos dépenses, rien d'autre. Sinon, c'était laisser choir Dexia, Ethias et FIWAPAC. Nous l'avons fait, cela a été requalifié *ex post*, ce n'est certainement pas cela qui va m'empêcher de dormir ce soir, rassurez-vous.

J'en viens maintenant à M. Jeholet. Premièrement, est-ce que la télé-redevance, puisque c'est « le » débat de ce budget, excepté cela, si on veut gagner du temps, c'est purement technique. Il y a un débat politique, on l'a bien compris, c'est la télé-redevance qui est devenue la rage taxatoire dans la bouche de M. Jeholet.

Comme l'ont très bien dit tout à l'heure, MM. Prévot et de Lamotte, est-ce que nous aimons cette redevance ? Non. Est-ce que nous ambitionnons de la supprimer ? Oui. Avons-nous posé des gestes pour qu'il en soit ainsi ? Indubitablement oui. Je vous rappelle que cette année-ci, on l'a décidé du reste par un décret d'octobre 2008 et nous sommes en 2009. Cette année-ci, le contribuable, que M. Jeholet appelle selon M. Borsus, le « pigeon wallon », en 2009 par rapport à 2008, il ne paie plus sa redevance. Ce « pigeon wallon », il a vu sa télé-redevance diminuer de 180 à 100 euros. C'est ça, la rage taxatoire ?

Nous sommes dans l'ajustement 2009, Madame, on est bien d'accord. On a diminuée cette taxe à un rythme que la dernière proposition libérale ne prévoyait même pas. Bien sûr, lorsque nous aurons d'autres recettes à l'avenir, ce sera le premier plaidoyer que je tiendrai au Gouvernement, mais aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens. Mais le résultat est le même. Lorsqu'ils viendront avec ce texte-là, je leur dirai : application du règlement, par quoi le compensez-vous ? Si M. Jeholet me trouve l'équivalent de la redevance en 2010, sans toucher aux dépenses que Mme Barzin avaient préservées, on peut discuter. Mais moi, je ne discuterai de rien d'autre, s'il n'y pas une recette équivalente. Vous ne me verrez pas dans l'aventure budgétaire.

Dernier point un peu choquant, mais bon, ce sont les *sheriffs*. Comme si nous étions animés d'une rage d'aller poursuivre le concitoyen.

D'abord, j'espère, M. Jeholet, que vous avez une haute conception de l'impôt. C'est ce qui justifie l'homme politique. Pas d'impôt, pas d'homme politique. C'est la collecte des moyens publics pour la redistribution. Et moi, lorsqu'il y a un impôt, M. Jeholet — j'ignore votre conception -, je veux qu'il sout payé dans les mêmes conditions par tout le monde. Je ne proclame pas un impôt pour ne pas le percevoir. Alors supprimez-le ! C'est une question d'équité fiscale : je n'accepte pas que huit Wallons sur dix, spontanément, paient la télé-redevance, et qu'une partie des Wallons spécule, de bonne foi : « *Tiens, M. Onkelinx, on a supprimé la télé-redevance ? Je vais attendre la confirmation* ». Je peux le comprendre. Ou d'autres qui disent : « *Pas vu, pas pris* ». Et mieux : ils paient leur abonnement — à Voo, à Belgacom ou à la télé-distribution pour faire bref.

Je pose ici une question philosophique : est-il scandaleux de dire pourquoi les 20 autres % ne paient-ils pas ? Bien sûr, il y a les exemptions, très claires, et qui sont d'ailleurs très généreuses. J'ajoute que nous avons augmentées ces exemptions — je le dis pour M. Jeholet, qui est venu nous dire : « *Regardez donc ces gens qui souffrent* ». Tous ces gens-là, pour la plupart, sont exemptés ! Et là également, nous avons tenu nos promesses. Nous avons élargi la liste. Sommes-nous à ce point

barbares que nous n'acceptons pas des plans d'apurement ? Faux. Toute personne qui demande un étalement l'obtient. La seule chose étant que s'il ne la respecte pas une fois, deux fois, trois fois, je pense alors que nous sommes en droit de lui réclamer un certain nombre de comptes. C'est donc un principe d'équité fiscale et nous n'avons jamais proclamé qu'elle serait supprimé en 2010. Jamais. C'est un mensonge ! Dans les rêves les plus fous de M. Daerden, c'était en 2013, et nous l'espérions tous, moi y compris. Mais pour 2010, elle était maintenue. Aussi, ne venez pas dire que nous avons promis quelque chose que nous n'avons pas tenu. Nous voulions clairement la maintenir pour 2010.

Dernier point, et c'est ce qui m'a le plus choqué dans votre propos : ce sont les *sheriffs*. J'ai ici une note, déposée par le Ministre fédéral des Finances, intitulée : « *Lutte contre la fraude fiscale : 100 millions.* » Que fait M. Reynders ?

Je le cite : «*Établissements et recouvrements donnaient force probante aux procès-verbaux établis par les agents.* » C'est ce que nous faisons : ce sont nos contrôleurs. Deuxième élément : «*Échange de données* ». M. Reynders va faire croiser tous les fichiers pour détecter les fraudeurs ». Que faisons-nous ? Nous prenons les fichiers de Belgacom, de Voo, de la télé-distribution et nous essayons de les faire coïncider. Exactement comme lui. Et- cerise sur le gâteau-, je le lis : «*Taxe sur la circulation* ». Écoutez bien, vous allez voir où sont les *sheriffs* : «*Pour assurer une meilleure fonction de la taxe de la circulation, les fonctionnaires qualifiés, pour rechercher, constater les infractions à la législation, auront la possibilité de retenir le véhicule concerné, de le saisir* ». Qu'est-ce que cela ? Le Ministère fédéral des Finances. J'aime bien cela, car nous envoyons quelqu'un qui va aller respectueusement frapper à la porte, dire «*Puis-je aller vérifier ? Vous m'avez écrit 8.000 lettres par semaine en me disant : «Je n'ai pas de téléviseur». Puis-je aller voir ?* » Ca ne me semble tout de même pas choquant.

Je vous en parle, simplement parce que je pense que M. Reynders a raison de rechercher la fraude fiscale, et nous avons raison d'amener celles et ceux qui ne paient pas — alors qu'ils peuvent le faire — à s'en acquitter. Voilà ce que je voulais dire, Madame, à la fois sur les cotes 8 et sur la téléredevance,et nous aurons ce débat tout au long de la législature. À chaque fois que l'on reviendra à cette question, je dirai : «*Par quoi la remplacez*-vous ?» Et s'il n'y a que des propositions du type : «*Y'a qu'à* ! », il fallait le faire en 2006 — et pourquoi pas en 2001, M. Jeholet ? M. Kubla était là, vous pouviez le faire ! Jusqu'à remonter à Mathusalem, cela n'a aucun intérêt.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lebrun.

M. Lebrun (cdH). – Je voulais m'étonner, Madame la Présidente, de ce que l'Europe admet parfois certains véhicules, ou oblige à les abandonner. Le cas de la SOFICO est un élément tout à fait probant puisqu'il y avait un PPP et aujourd'hui, nous sommes obligés d'en sortir, vu que l'Europe nous a fait des remarques en cette matière.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet, avant de clôturer le premier feuilleton d'ajustement.

M. Jeholet (MR). – Je disais simplement qu'il ne s'agissait pas des mêmes véhicules que ceux dont parlait M.Antoine. Comme vous voulez terminer la discussion sur l'ajustement de 2009, je souhaite revenir peut-être ce que j'ai entendu de la part de M. Le Ministre. Il est vrai que l'on parle de la redevance télé, cela me paraît encore normal. Mais de là à dire que c'est le seul et unique débat...

Nous débattons depuis hier matin, M. Le Ministre. Que vous a t-on dit ? Que nous essayons de faire un travail sérieux et que vous ne nous y aidiez pas nécessairement. Qu'il y a toute une série de programmes justificatifs qui ne sont pas du tout sérieux. Il faut regarder également les différents Ministres et un Parti, avant qu'il ne rentre dans cette majorité, qui avait des règles en matière de transparence et de bonne gouvernance. Je les invite peut-être à relire leur programme justificatif parce que je ne pense pas qu'ils soient les plus sérieux, les plus complets et les plus transparents. Nous avons parlé de la qualité des documents — et il est vrai que c'est le principe d'un budget ; d'être dans le programme justificatif le plus précis possible — et nous constatons des difficultés d'évaluations, à travers les chiffres et les documents que nous avons, par rapport à toute une série de politiques. Par rapport aux politiques socio-économiques dans le cadre du Plan Marshall, il y a un flou, et je reviendrai aussi sur 2010.

Vous savez, nous avons lancé cette idée — et Ecolo était tout à fait d'accord avec nous, et j'espère qu'il l'est toujours ! — d'un véritable audit généralisé des finances publiques wallonnes. Je pense que la qualité des documents dont nous pouvons disposer remet évidemment sur la table — et nous y reviendrons au niveau du Mouvement Réformateur — ce débat sur la nécessité d'un audit, je le répète, généralisé des finances publiques wallonnes, non seulement de la Région, mais des toutes les structures OIP, cellules et autres dépendants de la Région wallonne, parce qu'on ne peut pas soustraire toute une série d'informations ou d'évaluations, au contrôle parlementaire.

Concernant ce que dit le Ministre par rapport à la redevance radio-télé, où il dit : «*Le MR parle de rage taxatoire !* » :Oui. À nouveau, par rapport à ce qui a été fait — éco-bonus et éco-malus -, que constatons-nous ? Vous avancez le chiffre : + 25 millions d'euros de recettes, à nouveau de nouveaux

bonus qui vont être plus difficiles à obtenir. Par contre, les malus? On va augmenter les recettes, donc nous allons augmenter la rage taxatoire.

La redevance voirie-gaz, nous n'allons pas en discuter...

(M. le Ministre Antoine s'exprime hors-micro)

M. Jeholet (MR). – Comme si vous l'aviez fait! Vous l'avez fait de façon délibérée depuis le début. Alors si je parle une fois de 2010..Cela vous gêne un peu que je parle de la redevance voirie-gaz: je ne vais pas la détailler, nous aurons l'occasion d'en reparler. Mais simplement: vous croyez que ce seront les distributeurs de gaz qui vont payer, assumer *in fine* cette finance? Mais non! C'est le citoyen, et nous ferons un petit calcul tout à l'heure: c'est 60 euros sur la facture du gaz qui sera à charge des citoyens. Les automates? Ah, voilà 3 millions d'euros en plus pour faire participer le secteur bancaire. Mais qu'est-ce vous croyez? Qu'il ne vont pas répercuter ça sur les citoyens? Mais bien évidemment que si! Vous avez parlé tout à l'heure du Prêt tremplin: prêts sociaux, plus d'enveloppe, plus de budget depuis le mois de juin! La mobilité, il faut l'encourager mais on va augmenter le ticket de bus. Mais tout cela, qui va payer, M. Le Ministre? C'est, évidemment, le citoyen.

Et lorsque je reviens sur la redevance TV, je vous ai dit que le Gouvernement — M. Daerden, mais il faut aller rechercher ce qu'il a dit — a déclaré qu'on allait supprimer la redevance TV. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai pas dit que ce serait réduit à zéro euro pour l'année 2010! Dans notre proposition, sur laquelle je reviens, je ne vous entends plus ici, parce que vous pourriez revenir et dire: «*On va encore faire un effort. Prenons-nous la décision de supprimer cette redevance?*» Vous allez me dire oui, j'ai entendu les propositions, voilà vers quoi on s'oriente. Mais quand je suis arrivé ici en 2004, j'ai posé la question à M. Daerden et il me disait: «*Bien sûr! C'est une mauvais taxe. Il faut la supprimer et je vais y penser, je vais voir avec mon administration et on va la supprimer.*» Je me dis que je reviens du Fédéral et qu'une fois arrivé à la Région, je vais être heureux: je n'aurai plus ce débat-là, il sera terminé, elle sera supprimée. Or, elle existe toujours bel et bien.

Alors, quand vous parlez de lutte contre la fraude fiscale: j'espère que par rapport à la circulaire, vous êtes d'accord de lutter contre la fraude fiscale. Vous êtes d'accord, alors il faut quand même comparer ce qui est comparable. Il y a des tas de gens, et vous pouvez peut-être questionner — il y a déjà un Parlementaire — l'ensemble des Parlementaires et des nouveaux Parlementaires. Est-ce qu'ils savent tous qu'il faut payer une redevance TV quand on possède un téléviseur? Croyez-bien — et si vous êtes sur le terrain, M. Le Ministre, vous le savez — qu'il y a des tas de gens, des tas de nouveaux couples, qui ne savent pas que lorsqu'ils achètent une télévision, ils doivent payer une redevance. C'est le système qui est mal fait!

C'est également le système quand je parle de la perception des rappels. Il faut voir le ton du rappel: en avez-vous déjà vu un? Et vous trouvez normal, en tant que Ministre responsable, le ton d'un rappel? Parce qu'excusez-moi, mais quand on fait la comparaison, je ne prends pas quelqu'un qui ne paie pas sa taxe...

(M. Prévot s'exprime hors micro.)

M. Jeholet (MR). – Monsieur Prévot, ce que je ne peux pas non plus accepter — parce que M. Le Ministre n'accepte pas que je parle de *sheriff* -, c'est que quelqu'un de bonne foi soit assimilé à un fraudeur fiscal. Cela est inacceptable!

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – J'espère que vous ferez également passer le message au sein de votre Bureau, parce que la tonalité des courriers du SPF Finances, lorsqu'il s'agit de payer des impôts, n'est généralement pas plus réjouissante!

M. Jeholet (MR). – Je vous dis: «e*st-ce que tous les possesseurs d'une télévision savent qu'ils doivent payer une redevance?*» Non! Attendez, M. Lebrun: ce que je vous dis, c'est que je n'accepte pas que l'on assimile quelqu'un de bonne foi — et il y en a, quand je vous dis que ma question écrite n'est pas anodine! Combien de réclamations avez-vous? Je n'ai pas de réponse: donnez-moi les réponses! Comparer qui ne paient pas leur redevance TV à des fraudeurs fiscaux.? Excusez-moi, mais cela n'est pas normal, M. Le Ministre. Et s'il y a des choses qui vous choquent, à moi aussi, il est des choses qui me choquent. Et ça ne me choque pas que l'on fasse coïncider des fichiers — que ce soit avec des cablo-distributeurs, que ce soit avec Belgacom TV -, ça ne me pose aucun problème. Mais c'est la manière, également, dont cette taxe est perçue: parfois, des gens reçoivent un rappel deux ou trois ans après, est-ce que vous trouvez ça normal? Est-ce que vous trouvez normal qu'il y ait un arriéré aussi important? Qu'a fait son prédécesseur? Vous avez jugé son travail: vous trouvez qu'il a bien fait son travail par rapport à la récupération de ces taxes? Vous trouvez que l'arriéré que l'on a aujourd'hui, par rapport à cette redevance: c'est normal? Répondez-moi, M. Le Ministre!

Mme la Présidente. – Avant que M. Le Ministre ne réponde, je donne la parole à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Un simple commentaire: je voudrais retirer le propos que j'ai pu avoir ici, sans micro, parce qu'il aurait pu paraître désobligeant lorsqu'effectivement, avec mon Collègue Michel Lebrun, nous sommes émus que M. Jeholet dise

qu'effectivement, certains ne savaient pas qu'on devait payer la taxe redevance. C'est vrai : tout le monde ne le sait pas, et j'imagine que l'expérience lui aura démontré également que tout le monde ne savait pas non plus qu'il fallait parfois payer aussi ses impôts.

Mme la Présidente. – M. Onkelinx souhaite intervenir.

M. Onkelinx (PS). – Je souhaite faire une intervention que j'espère un peu constructive.

Je me souviens qu'à l'époque, quand un acheteur allait dans un magasin d'électroménagers ou de télévision, il recevait en même temps un formulaire par le commerçant qui disait « *Voilà, vous devez payer une taxe télé* », et je vois que — et l'expérience est que je viens d'acheter une nouvelle télévision, parce que l'autre est tombée en panne après vingt ans de loyaux services — quand je suis allé chercher ma nouvelle télévision, je n'ai pas reçu ce formulaire. J'essaie de poser une question un peu constructive.

Mme la Présidente. – Poursuivez, Monsieur Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). – Alors, je suppose qu'il y a une raison à cela, ou alors on a abandonné cette technique-là, je n'en sais rien. Je vous pose cette question, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre ?

M. Jeholet (MR). – Simplement une question de procédure, parce que par rapport à la Commission Nollet, on vient de me donner des infos qu'il n'y avait pas de problème puisque les plus, les moins, tout ça, manifestement non, Monsieur le Ministre, il y a une différence de plusieurs millions d'euros. Que fait-on ?

Mme la Présidente. – Mme Barzin aurait aimé intervenir, je vais lui céder la parole maintenant et Monsieur le Ministre pourra répondre.

La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). – J'ai quelques commentaires à formuler par rapport aux réponses que M. le Ministre a données.

Par rapport au solde 2008, je demandais si c'était le montant définitif, je n'ai pas eu la réponse . Quand on parlait aussi de 2002, je n'évoquais pas une diminution de l'IPP, mais bien une diminution des recettes en général, contrairement à ce que M. le Ministre a dit. Et quand j'évoquais également les mesures anti-crise, c'était par rapport au programme d'investissement et non les mesures qui ont été citées.

Je maintiens que, par rapport à l'ajustement 2009, on aurait pu faire un effort au niveau des dépenses. Je suis régulièrement interpellée par M. le Ministre par rapport à la situation de la Ville de Namur. Je ne vais pas rentrer dans un débat à ce sujet-là, il y a différents éléments qui ont justifié la situation financière — et la Région n'y est pas étrangère parce que si vous n'aviez pas diminué nos aides Tonus de 3,3 millions en 2005 — et je ne vais pas vous rappeler quelle majorité était en place à ce moment-là au niveau du Gouvernement wallon — on n'en serait pas arrivé à cela. Donc, si vous me lancez continuellement sur le sujet de la ville, je peux vous répondre par rapport à cela. On a fait de très grands efforts dans tous les secteurs de dépenses, sans arriver à des licenciements de personnes comme cela va être le cas dans certaines MIRE ; vous l'avez vu ce matin.

Mme la Présidente. – On essaie de clôturer l'ajustement 2009, Monsieur le Ministre ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – À part la dernière intervention, moi je n'ai absolument pas à stigmatiser la gestion de telle ou telle commune. Une ville par rapport à une autre est différente. Une commune par rapport à une autre est différente. Et tous les travaux de *clustering* que d'aucuns essaient de produire sont pour moi non fondés car chaque ville a son histoire du passé , sa spécificité, etc.

Donc loin de moi, Madame, et je pense avoir suffisamment démontré mon intérêt à l'égard de la juste préoccupation que vous exprimez sur la Ville de Namur et je n'en dirai pas plus. Mais par contre, venir nous dire que sur 2009, il fallait faire plus, franchement…Et là, je m'adresse à la représentante du MR, alors que pour 2009, au Fédéral — et je ne rappelle plus qui en est un des responsables importants -, il n'y a aucun objectif, aucun arrêté. Le mot d'ordre a été au Fédéral : « On plombe 2009 ». Ça c'est la vérité. C'est à ce point vrai, Madame, qu'on plombe 2009 — ce n'est pas un propos partisan à mon égard -, qu'on n'a pas fait d'ajustement budgétaire, on s'en est dispensé. Si le Fédéral avait voulu — comme vous nous y invitez — faire une opération-vérité, il fallait faire en novembre, comme nous, dans des conditions difficiles, j'en conviens pour la Cour des comptes, un ajustement. Il n'y en a pas eu : CQFD. Donc, moi j'aime que ce que l'on plaide à un endroit, on le tienne à un autre.

Deuxième élément, l'audit. Ça, c'est la panacée universelle. Personnellement, je vais le dire très franchement, je ne suis pas favorable à l'audit parce que j'ai fait le compte de tous les contrôles que nous avons en Région. Il n'y a pas un décret, pas même une dépense qui ne soit analysée par des conseils supérieurs. Je vais prendre un exemple. Vous prenez

une mesure pour les villes et communes, vous devez aller au Conseil supérieur des Pouvoirs locaux. Vous voulez toucher à des aspects économie-recherche, vous avez le Conseil économique et social de la Région wallonne, et ainsi de suite.

Nous avons donc toute une série d'organes consultatifs qui, à tout moment, légitimement interviennent. Nous avons, du reste à l'initiative de M. Demotte, pris un décret pour coordonner et codifier tout cela. Je crois qu'il a bien fait.

Deuxième élément, nous avons l'Inspection des Finances. Je ne connais pas une dépense, ou alors elle est vraiment une dépense futile de quelques milliers d'euros, sinon l'Inspection des finances intervient. Alors parfois, c'est visé sans remarque, et parfois, vous le savez, vous avez sept ou huit pages de remarques. Et nous sommes amenés bien évidemment à en tenir compte. Du reste, la plus grande difficulté pour un Ministre lorsqu'il va au Gouvernement, c'est d'avoir un mauvais avis de l'Inspection des finances. C'est la première chose que ses collègues lisent, et du reste, on n'aborde même pas le dossier au Gouvernement, s'il n'y a pas l'avis préalable de l'Inspection des finances, deuxième contrôle. Troisième contrôle, à mon avis, c'est celui que vous allez le plus contester, c'est celui du Ministre du Budget. Mais je regrette, chaque fois qu'il y a des documents, c'est le rôle du Ministre du Budget, d'analyser l'impact, voir si c'est soutenable. Et nous sommes — et en cela, je succède ici à M. Daerden dont je vois ici un de ses illustres collaborateurs — les emmerdeurs de service. Nous sommes toujours là à dire : « *Très bonne mesure, excellente, mais attention, cela va coûter combien ?* ». Ce n'est pas gai, mais c'est un rôle ingrat que nous remplissons.

Quatrième contrôle, mais nous devons bien sûr nous y soumettre — et à juste titre — avant et après et de manière ciblée à la Cour des comptes. Je vous rappelle que la Cour des comptes remet son avis maintenant, qu'il y aura une préfiguration de l'exécution, que la Cour des comptes fait des contrôles ciblés — je vais donner deux exemples : le rapport sur le FOREM qui était d'ailleurs très bien fait, et la Cour des comptes commence maintenant son contrôle des Cabinets ministériels qu'ils ont déjà fait il y a deux ans et où on passe au crible toutes les dépenses. Donc, venir dire que la Cour des comptes avant, pendant et après ne fait pas ce contrôle, alors qu'on supprime la Cour des comptes. Je serais le dernier à le vouloir, mais c'est un contrôle précieux en la matière. Cela fait déjà le Conseil supérieur, l'IF, le Ministre du Budget, la Cour des comptes, cela fait déjà quatre. Et puis après cela, on voit le compte définitif de l'année. Il est visé par qui ? Vous croyez qu'après cela reste lettre morte dans la bibliothèque du Parlement ici ? Non, après cela, c'est encore épluché au Conseil supérieur des finances, l'Institut des comptes nationaux passe par là également. Et, si cela ne suffit pas, les autres Entités de ce pays nous regardent. Les Flamands regardent ce que nous faisons, les Bruxellois et vice-versa. Et croyez-moi, les Germanophones ne sont jamais en reste non plus.

Enfin, dernier contrôle, vous. Vous, c'est le Parlement. On ne peut pas dépenser un euro sans que vous ne l'ayez voté auparavant, cela c'est la règle. Et à juste titre, je l'ai fait abondamment entre 1999 et 2004, période qui était peut-être une des plus belles de ma vie, on contrôle le Gouvernement — j'ai envie de dire, parlant à la manière Borsus, on le bombarde, le Gouvernement -. Et c'est bien légitime, vous êtes là, du reste, je trouve que le Parlement a bien davantage, mais c'est tout à fait personnel, à contrôler parce que l'initiative législative est devenue tellement compliquée dans la rédaction des textes, que c'est difficile. J'ai été Chef de groupe et je vois bien le travail exemplaire des collaborateurs de groupe, mais il n'ont pas l'arsenal dont dispose un Gouvernement, reconnaissons-le. Donc, venir dire qu'après tout ça, il n'y a pas de contrôle.

Et j'ajoute *in fine* que les quatre partis politiques francophones se sont dotés d'un *monitoring* des finances publiques, puisque nous finançons une équipe universitaire, l'équipe Mignolet-Dechamps dont provient M. Vandekerkhove, voilà le produit, si j'ose dire, de ce contrôle. Il a fait cela pendant des années, où il a simulé ce qui allait se passer dans un, deux ou trois ans, en fonction de ce qui s'est passé. C'est accessible aux quatre partis, et à tout moment, même un parti de l'opposition, et évidemment un parti de l'opposition peut venir dire « *Tiens, à propos, avec les derniers éléments, qu'est ce que cela va donner ?* », et c'est une force colossale des Francophones dont ne disposent pas nécessairement les Flamands. Alors venir dire après tout ça : « En Wallonie, c'est la joie et l'allégresse, on dépense, on ne contrôle pas, on ne vérifie pas, on n'évalue pas », c'est totalement faux. Et donc ajouter un audit, et d'abord quel audit, le coût, le marché public, et quel sera, j'en termine par là, la distinction entre l'opportunité et la légalité ? S'il y a un problème de légalité alors, l'Inspection des finances, la Cour et bien d'autres, ont fait mal leur travail. Si c'est un problème d'opportunité, jamais un auditeur ne va vous dire, sauf si vous le payez et vous lui demandez de l'écrire, qu'il fallait supprimer la télé-redevance, non il va dire « *Les équilibres sont-ils respectés. Les recettes sont-elles perçues. Y a-t-il une maîtrise des dépenses ?* ». Donc, l'audit, c'est trois fois non. C'est nier notre propre existence. Alors, qu'on fasse gérer les finances publiques par des consultants, et je vous rappelle que les consultants dans les sociétés privées, on a vu les résultats que cela donnait. J'ai entendu aussi le monde libéral pendant des années dire « *Regardez le monde bancaire comme c'est bien géré, le public c'est mal géré, c'est structuré, c'est sclérosé* », on a vu ce qu'il en est advenu par la suite.

Troisième élément, c'est l'éco-bonus. M. Jeholet vient de nous dire, je résume : «*Ce n'est pas bien. Vous allez faire payer plus ceux ayant des voitures polluantes et vous allez uniquement primer les voitures les moins polluantes* ». Je résume.

M. Jeholet (MR). – Je reviens sur les promesses qui ont été faites. Vous changez tout le temps, c'est cela que je dis.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Attendez, je vous ai écouté, laissez-moi terminer, comme cela, nous terminerons 2009, si vous l'acceptez et vous aurez le mot final, comme il se doit, Madame la Présidente y veille.

Mais au fond, qu'a-t-on fait ? Les éco-bonus, c'était quoi ? D'abord, M. le Ministre Daerden — ça j'étais au Gouvernement et je l'ai entendu au Parlement — a toujours dit que c'était un processus évolutif. Et il ajoutait qu'il y aurait une évaluation. Son collaborateur qui a préparé tout cela peut vous le confirmer. L'évaluation, nous la faisons maintenant. L'évaluation c'est quoi ? C'est le mode et les habitudes d'achat de nos concitoyens wallons. Nous sommes aujourd'hui la région qui a le taux moyen d'émission de CO2 le plus bas de Belgique par rapport aux Flamands et aux Bruxellois. Or, que je sache, les voitures vendues en Flandre sont les mêmes qu'en Wallonie. Il n'y a pas des voitures pour les Flamands et des voitures pour les Wallons. Pas encore, ce sont les mêmes. Mais cela veut donc dire que les Wallons, peut-être par culture politique, par choix sociétal tant mieux, mais aussi au passage par les bonifications et quand j'entends le matin à la radio : « *Achetez tel modèle, vous aurez mille euros de prime* ». Mille euros ! Je pense que sur le sujet, là aussi, on a fait des choix judicieux. Ce qui fait qu'aujourd'hui, dans la droite ligne de M. Daerden, nous disons : « *On ne vas pas primer pour acheter la voiture de la moyenne, c'est l'excellence que nous cherchons.* » Donc, on dit : « *Si vous achetez un véhicule moins polluant que la moyenne, là on vous prime, et si vous achetez un véhicule exemplaire, et bien là, on augmente le bonus* ». Contrairement à ce que vous dites, on augmente le bonus. On passe de 1.000 à 1.200 euros. C'est en cela que je ne suis pas d'accord avec vous. Et je relisais ici nos amis français, car à chaque élection, M. Sarkozy fait un petit tour en Belgique, à l'invitation de certaines personnes, je lis ici les éco-bonus français. La prime est chaque fois inférieure à la nôtre. J'ai ici le Grenelle de l'environnement, les éco-bonus français, les éco-bonus bleus. Pour faire bref, on oscille entre 200 et 1.000 euros. Nous sommes au-delà dans les catégories concernées. Vous pouvez allez voir sur le site www.ademe.fr/CO2véhiculefrance, nous faisons mieux que les Français.

Donc, et je constate aujourd'hui que M. Clerfayt, postérieurement à notre annonce, a fait la même annonce. Il dit qu'il faut que la fiscalité évolue parce que moi, Ministre de la fiscalité verte, je cite son nom, c'est nouveau, je veux qu'on achète des voitures moins polluantes et vous serez moins imposés.

Est-ce à dire ici que le malus est une mesure injuste qui touche tout le monde ? Pas du tout, le citoyen est libre. S'il achète un véhicule moins polluant, pas de souci ; s'il achète un véhicule d'occasion moins polluant, pas de souci ; s'il a des familles nombreuses, trois ou davantage, il est reconnu ; s'il est handicapé, il est reconnu ; s'il achète une voiture LPG, il gagne une catégorie. On ne peut pas dire que le citoyen est touché de manière aveugle, c'est son comportement qui est primé ou non, et pour les malus, on attend l'État fédéral.

Quatrième élément : la redevance gaz. Je crois rêver, j'ai des interpellations de M. Borsus sur le refinancement des communes et lui de venir me dire : «*j'ai ici la délibération de l'Union des villes et communes de Wallonie ; on vous demande de l'instaurer et vous ne le faites pas* ». On la met en oeuvre, Borsus a disparu, le nouveau est arrivé — le nouveau, cette année-ci, il s'appelle Jeholet. Et : «*scandale, vous avez écouté Borsus, n'écoutez pas ce type-là. Ce n'est pas mon ami, et il se trompe* ». Ecoutez, je veux bien, cela ne se passait pas il y 25 ans, cela se passait il y a quelques mois, juste avant les élections. J'ajoute : qui a instauré la redevance «*électricité* » ? Le Gouvernement Arc-en-ciel. Il faut quand même un tout petit peu avoir de la mémoire sinon on n'est plus dans un débat politique.

Les banques. Vous avez entendu ce que M. Jeholet est venu dire. C'est un sommet du genre ! Il est venu nous dire : «*si vous prenez une mesure sur les banques, ils vous le feront payer* ». C'est exactement ce que les opposants ont dit au Fédéral et M. Reynders...

M. Jeholet (MR). – Je commence à avoir ras le bol de la mauvaise foi du Ministre.

Mme la Présidente. – Monsieur Jeholet, vous aurez le dernier mot.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Vous avez M. Reynders qui prend 500 millions, nous nous en prenons 4 de plus et vous entendez dire : «*ces 4 là, ils vous le feront payer !* ». Mais les 500 pas de souci, cela c'est normal, ils vont le sortir de leur poche. Chacun appréciera en la matière et j'ajoute, sur le plan social maintenant, le nombre d'automate qui ont remplacé les guichets où il y avait un préposé. Regardez le nombre de fermetures d'agences où il y avait un contact humain. On pouvait accueillir la personne en difficulté. Maintenant, la banque a disparu. Est ce si injuste socialement de dire, quand vous utilisez un automate à la place d'un préposé, eh bien, vous allez

y participer ? Moi, cela ne me choque pas et au nom d'un Gouvernement Olivier, nous le défendons.

J'en viens maintenant à l'indexation. M. Jeholet s'en prend à M. Henry. Je vais le défendre. Pourquoi ? Parce qu'en 2009, il n'y a pas eu d'indexation. C'est le seul transport en commun de Belgique qui n'a pas été indexé. La SNCB l'a indexé. Je n'ai pas vu quelqu'un au Fédéral dire qu'il ne fallait pas indexer le chemin de fer. De Lijn et la STIB ont augmenté.

Et que fait M. Henry ? Simplement, il indexe, et encore dans une proportion moindre, ce qui était demandé en 2010. Je lui rends donc cet hommage. Qu'a fait le Gouvernement ? Il n'a pas dit à M. Henry : « *rendez-nous les milliards de compensation 2009* ». On lui a dit de les garder, cela servira pour la politique de transports en commun. Je ne vois où est la difficulté.

Dernier point, c'est le summum dans l'intervention de M. Jeholet, et ce qu'il oublie de dire, c'est que l'indexation ne s'applique que sur ce qui se paye. Parce que -de12ans, indexé zéro, cela fait zéro. En 2008, c'était 100 % pour les 12-24ans et maintenant 50 %. On va demander une indexation en 2010, ce sera toujours beaucoup moins cher qu'en 2008. Comparez nos tarifs avec la STIB, De Lijn et SNCB. Et les résultats de tout cela, c'est quoi ? Est-ce que nos bus sont vides ? Devons nous revendre des bus ? Nous sommes maintenant 264 millions de clients, on sera peut-être à 280 millions. Cela veut dire que sur une législature, on aura gagné 120 millions de clients. Si c'était si cher que cela, croyez-moi, je ne monterais pas dans le bus. Donc, de grâce si on veut s'échanger des arguments, qu'ils soient fondés en la matière.

Enfin, le dernier couplet de M. Jeholet, ce sont les citoyens de bonne foi. C'est clair qu'il y en a. Je pense aussi qu'il y en a peut-être l'un ou l'autre qui ne sont peut-être pas de bonne foi. Je dis peut-être parce que je suis allé à la RTBF . Un auditeur téléphone et on lui demande : « *avez-vous une télévision ?* », « *oui* ». « *Savez-vous que vous allez devoir la payer ?* », « *oui* ». « *Allez-vous la déclarer ?* », « *non* ». C'est du vécu ! Que fait-on avec ce citoyen, ces jeunes, ces personnes qui viennent de France, du Luxembourg, d'Allemagne, de Flandre, de Bruxelles... pour habiter Herve, Couvin, Perwez ? On leur dit : « *voilà la pratique* ».

Je voudrais vraiment, Madame la Présidente, que vous invitiez M. Xhauflair. C'est un grand patron de l'Administration et vous verrez sa qualité. Que fait-il ? Maintenant on dit : « *il y a 200.000 personnes qui ne payent pas* ». Dans ces 200.000, il y en a 60.000 qui viennent d'ailleurs. Ceux-là, je peux comprendre que n'ayant pas l'habitude de le payer en Flandre, à Bruxelles ou ailleurs, ils ne le savent pas. Nous leur écrivons une petite lettre très correcte en disant : « *voilà, vous habitez la Wallonie, vous savez que chez nous il y a une redevance-TV. Si vous avez donc une télévision, vous devez nous la signaler, et, le cas échéant, nous nous permettons de faire une vérification* ». Cela n'a rien d'exceptionnel. Je viens de recevoir pour la voiture de mon épouse la carte du contrôle technique où elle doit se présenter. C'est le même ton de lettre.

Que dit-on ? Si ces personnes répondent qu'elles ont une télévision et qu'elles payent, pas de problème. Si elles ne répondent pas, on dit « *nous revenons sur notre courrier resté sans réponse* ». Si on n'a pas de réponse, il me semble qu'on est dans notre droit légitime d'aller vérifier. Et lorsqu'on croise les abonnements, on se dit : « *tient vous êtes abonné à Voo, on imagine donc que vous avez une télévision, voulez-vous bien payer ?* ». Si la personne fait le mort, on lui renvoie un rappel : « *attention, nous présumons que vous avez un téléviseur, faudra payer* ». Si lorsqu'il y a un contrôle, il y a un téléviseur, là, elle s'expose aux amendes. Après deux éléments, on peut considérer que ce n'est plus de la distraction.

Troisième élément, il y a des personnes qui disent : « je vais payer » et puis ne payent pas. N'oubliez jamais, Monsieur Jeholet, que tous ceux qui ont des petits revenus, personnes âgées, etc., sont exemptées. Ne croyez pas que ceux qui ne payent pas la téléredevance, c'est nécessairement des petits revenus. On le voit bien lorsque les contrôleurs se présentent à certaines habitations. Bref, je crois que nous le faisons avec beaucoup d'humanité. Mais nous, parlementaires, nous ne nous respecterions pas, si ayant un impôt, nous vérifierions pas que chacun de ceux qui sont concernés l'acquittent. Et s'ils ne l'acquittent pas, pourquoi ? Le cas échéant, des modèles d'apurement peuvent être organisés.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Concernant l'audit, M. le Ministre a rappelé le nombre de contrôles qu'il pouvait y avoir. On a rappelé pendant quelques heures la difficulté d'évaluer. Un budget, c'est bien évidemment des chiffres, mais c'est aussi pouvoir évaluer et se prononcer sur les politiques menées par le Gouvernement. Il est vrai que le Parlement joue son rôle de contrôle des chiffres mais aussi de pourvoir concrètement les politiques menées. Cela me paraît essentiel et je pense qu'aujourd'hui on vous a fait différentes remarques par rapport notamment au Plan Marshall. J'avais pu comprendre la priorité du Gouvernement précédent et la priorité du Gouvernement actuel de pouvoir évaluer les différentes politiques, les différents moyens budgétaires dans les différentes politiques. Cela, excusez-moi, ce n'est pas possible.

Je vous ai posé une question précise. Remettez-le nous par écrit cet après-midi. Je suppose, je l'ai dit, qu'il y a une évaluation, un tableau de bord qui

existe dans vos services. Je vous demande des précisions par rapport à cela, par rapport au Plan Marshall 2006-2009: 76% — c'est le volet global. Cela me paraît évidemment pas satisfaisant et bien trop peu. Mais qu'on puisse avoir ce tableau de bord si vous en disposez. Quand vous dites: «*vous jouez votre rôle, vous parlementaire, c'est très important*». Je ne reviens pas sur toutes les remarques que j'ai faites par rapport à la procédure, par rapport à la qualité des documents, par rapport au délai. Mais donnez-nous ce document. En termes de transparence et de bonne gouvernance, on a besoin de ce type d'évaluation. Donc, j'espère qu'Écolo, après les débats budgétaires, après les difficultés que rencontre M. Nollet à expliquer son budget, d'avoir les bons chiffres, sera encore d'accord de nous soutenir pour avoir cet audit généralisé des finances publiques wallonnes.

Par rapport aux différentes mesures fiscales de rage taxatoire que vous prenez, on y reviendra plus en détail. Quand je dis que par rapport à des promesses qui ont été faites — éco-bonus, éco-malus -, M. Daerden avait dit que ce serait évolutif. Je veux bien aller vous rechercher tous les articles de presse. On a vendu cela aux gens. Que constate-t-on quelques semaines après? Ah, on revient sur ce qu'on a dit. A nouveau, Monsieur le Ministre, avez-vous des tableaux, des chiffres, le nombre d'éco-malus, d'éco-bonus? Donnez-vous les nous pour qu'on puisse faire cette évaluation. Vous nous demandez donc de cautionner. On va augmenter 25 millions d'euros de recettes fiscales par rapport à un principe, sur lequel je peux adhérer «*avoir une fiscalité plus verte*», mais que voulez-vous qu'on évalue la mesure que vous avez prise il y a quelques semaines, quelques mois, si on n'a pas des chiffres plus précis que ceux d'aujourd'hui.

Vous citez souvent des noms. Vous avez des remarques, des critiques par rapport au budget fédéral, mais avez-vous des explications? Mais pourquoi, M. Wathelet qui s'occupe du budget n'a pas fait tout ce que vous avez dit et tout ce que vous reprochez aujourd'hui? Si vous avez l'explication, vous pouvez nous en faire part, cela nous aidera dans les travaux de cette Commission ou alors, je lui demanderai et il m'expliquera pourquoi il n'a pas fait tout ce que vous auriez souhaité que le Fédéral fasse.

Par rapport au secteur bancaire, le Fédéral a dit: «*on va faire payer, vous avez cité 500 millions d'euros, le secteur bancaire et on va prendre toutes les garanties pour le faire*». Mais, hier, dans la manière dont vous présentez les choses:«*Nous, Gouvernement wallon, nous aussi, on va faire payer...*». Vous avez eu des contacts? Vous savez, en Italie, je vois encore quelques pompistes qui viennent nous mettre du diesel ou de l'essence en voiture. En Belgique, vous en voyez encore? C'est très rare!

Avez-vous eu un contact? Pour leur dire: «*voilà, on va vous taxer. Quatre millions d'euros ce n'est pas trop*». Mais attention de ne pas répercuter cela sur le contribuable. Je ne sais pas si vous avez des garanties par rapport à cela, mais par rapport aux bus... Vous n'avez pas répondu, je comprends, par rapport au prêt Tremplin. Mais ce sera dans les autres Commissions que l'on aura le débat sur le ticket de bus, les prêts sociaux... Mais il n'y a plus d'argent! Souvenez-vous des campagnes concernant le prêt Tremplin... C'était solide et cela a coûté cher! Quand on voit, quatre millions d'euros pour les automates, c'est peanuts!

Par rapport à cela, on aura donc le débat dans chaque Commission. Comme on parlera aussi des OIP. Vous avez la responsabilité du FOREM. «*le FOREM, maintenant, il y aura un accompagnement personnalisé, beaucoup plus rapide, un coaching*». Je suis d'accord, mais vous allez m'expliquer, comment vous allez y arriver.

Je suis d'accord pour le budget du FOREM, mais comment faire ? Vous savez, nous, par rapport au FOREM, ce qu'on veut, c'est qu'il soit beaucoup plus efficace et beaucoup plus efficient. Et ma Collègue Véronique Cornet vous interrogera, je pense, très longuement sur le sujet, tout à l'heure, puisqu'elle n'a plus la chance d'avoir M. Marcourt comme Ministre pour ce faire.

Je termine par la télé-redevance. *(Rumeurs)* Cela vous embête et je ne sais pas pourquoi.

Qu'un impôt qui est dû doit être payé, je n'ai pas de problème par rapport à cela. Mais vous n'avez pas répondu à la question essentielle par rapport au contrôle puisqu'il s'agit de cela. Vous avez été fâché que je parle de *« cow-boys »*, moi j'étais fâché qu'on puisse... Il y a des gens qui sont de mauvaise foi, je ne dis pas le contraire, mais je peux vous assurer qu'il y a des tas de gens qui ne reçoivent pas l'avertissement. Il y a des gens de bonne foi et vous le savez bien. Donc, ils peuvent être de bonne foi et il ne faut pas assimiler des gens qui sont de bonne foi et dire que ce sont des fraudeurs. Vous n'avez pas répondu par rapport à l'arriéré. Vous avez envie de vous occuper du dossier, mais trouvez-vous normale la façon dont cette redevance a été gérée pendant des années ? Oui ou non, Monsieur le Ministre ? Vous ne m'avez pas répondu.

J'ai fait certains commentaires, mais j'ai une question à poser à M. le Ministre, je viens de la poser : oui ou non par rapport à l'arriéré ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Si je comprends, M. Jeholet m'invite à livrer mes sentiments. Le budget n'est pas question de sentiment, mais une question de chiffres. Je constate simplement avec mon administration qu'aujourd'hui, il y a sur plusieurs années, 126

millions. Du reste, la Cour — transparence oblige — contrôle, audite, à l'initiative de M. Xhaufler en parfaite coordination avec le Gouvernement puisque cela a fait l'objet d'une délibération, c'est :

• envoyer un courrier, une espèce d'enrôlement, c'est de dire : voilà, il y a une télé-redevance, l'avez-vous payée ? Pas de souci. Le rythme de ces courriers : 8.000 courriers par semaine pour le moment ;

• les fichiers croisés, modèle fédéral et modèle que nous avons déjà utilisé dans les années de l'Arc-en-Ciel, puisqu'à l'époque, mon Attaché de Cabinet était un des agents dirigeants de cette cellule, donc il peut vous en parler et qui avait donné d'excellents résultats parce que, une fois que vous dites à un citoyen : vous êtes abonné à tel abonnement, c'est difficile de dire qu'on n'a pas de télévision. S'il paie, pas de souci. Il ne faut pas croire qu'il y a des tracasseries, qu'on débarque « à la Clint Eastwood », c'est payé, c'est oublié. Ici, c'est vrai que par rapport, notamment, aux nouveaux venus en Wallonie, nous avons un problème de légitime perception et nous voulons y mettre fin.

Ce qui m'intéressait, c'était le témoignage du dernier agent de la Cour des comptes qui a dit : « *Si tout cela est mis en oeuvre, l'objectif du Gouvernement paraît réaliste* ». Vous aurez remarqué que nous n'avons pas pris 111+126 en disant : « *On vous ramène 237* ». On sait bien qu'il y a une sinistralité dans ce type de dossier. Ce qu'on a dit, c'est qu'on pense qu'on peut faire 15 millions de mieux sur le passé. Par contre, on peut passer de 111 à 130 par une meilleure couverture. Reconnaissez que notre ambition est mesurée et légitime mais elle n'est pas que budgétaire. Elle est profondément, dans mon chef, ancrée dans une question d'équité fiscale. S'il y a un impôt, toutes celles et tous ceux qui sont concernés doivent le payer, sauf exemption, sauf justification, bien sûr, en la matière.

Je vais vous dire pourquoi ce dossier me tient à cœur. Parce que le plus gros travail que nous aurons dans les prochaines années — et il va d'ailleurs commencer dans un mois — c'est l'émergence de la DGO7, c'est-à-dire d'un véritable Ministère des Finances de la Région. Une institution qui se respecte a besoin d'un Ministère des Finances. Nous allons recevoir une première famille d'impôts nouveaux puisque c'est l'objet d'un des décrets que nous aurons abordés cet après-midi sur la procédure, notamment des jeux et paris, que nous allons recevoir 69 agents.

Et si on veut aller plus loin à l'avenir, parce que les Flamands nous ont précédés, nous savons que tout ce qui est perception du précompte immobilier, etc., nous allons aussi devoir le gérer. C'est la maturité fédérale qui va nous y conduire. Je pense que M. Daerden a eu raison de le faire progressivement parce qu'il faut pouvoir digérer les différentes vagues, cela me paraît évident d'autant plus que nous allons avoir d'ici 2012, durant cette législature, l'obligation d'une nouvelle réforme du droit budgétaire. Donc, on va avoir non seulement le Ministère des Finances, et en même temps, une réforme de nos habitudes budgétaires. Ce sont des chantiers très importants. Nous avons pu obtenir — et nous n'étions pas les seuls à le plaider — un report pour 2012 mais il faudra se mettre tout de suite au travail.

Les chantiers restent importants et heureusement qu'il y a des défis, sinon, il n'y aurait pas satisfaction. Les Grecs ont un dicton qui dit « les choses difficiles sont belles ».

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Ministre, savez-vous pourquoi ce dossier me tient à cœur aussi ? D'abord, je suis contre cette taxe anti-sociale et donc, je veux sa suppression. Ensuite, par rapport à la perception de cette taxe, parce qu'en 2004, je posais déjà une série de questions à votre prédécesseur, et je vous fais fi des « couacs » énormes qu'il y a eu dans la perception de cette taxe. Dire aujourd'hui que vous allez vous en occuper, c'est très bien, nouvelle administration, très bien. Quand vous dites : « Le courrier qui part par semaine », c'est par rapport à la redevance 2009 ou les années antérieures ? C'est cela que je vous posais comme question.

À un moment donné, que l'impôt dû soit payé, mais ce que je ne conçois pas, c'est qu'on envoie des rappels ou des courriers à des personnes réclamant une redevance, la redevance de l'année précédente, etc. Là, c'est que l'administration n'a pas fait son travail, que le Ministre n'a pas suivi le dossier ou n'a pas donné l'impulsion que cette redevance qui est due soit effectivement payée.

Si j'ai bien compris, les efforts, les courriers qui partent maintenant, vous estimez 15.000 euros en plus, mais ce qui m'inquiète et inquiète également la Cour des comptes c'est qu'aujourd'hui, fin novembre, on est à 68 millions d'euros alors qu'on prévoit 130 millions d'euros en 2009. On est fin novembre. *(M. le Ministre s'exprime hors micro)*. Alors, j'aimerais entendre la Cour des comptes.

Mme Buchsenschmidt, Première auditrice de la Cour des Comptes. – Je pense que le rapport mentionne clairement que la deuxième série d'invitations à payer, donc la deuxième partie des lettres de l'alphabet, était comprises dans les droits constatés de 111 millions.

M. Jeholet (MR). – Donc, ce que vous dites, c'est que le contrôle a crû, si je comprends bien, en maintenant 130 millions d'euros. Par rapport aux 111 millions, on est à 19 millions d'euros... Par rapport au principe de la taxe, on ne sera pas d'accord, mais par rapport à la perception, j'essaie de comprendre parce que, la Cour le dit, les droits constatés, cela veut donc dire que toutes celles et ceux qui doivent recevoir leur redevance l'ont reçue.

On est à 111 millions d'euros. Vous budgétez 130 millions et donc, ce que je veux expliquer, c'est que le contrôle que vous mettez en place aujourd'hui va — vous l'espérez — ramener 19 millions d'euros de recettes en plus. Plus 15 en 2010 — on y reviendra tout à l'heure — on est à 34 millions d'euros en plus pour l'exercice 2010. Est-ce bien cela que je dois comprendre ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vais répéter pour la troisième fois, mais ce n'est pas grave. Je maintiens que l'enrôlement se fait par deux séries, je maintiens que les droits constatés et vérifiés sont bien de 100... J'ai donné les montants évoqués par la Cour. Il y a deux types de mesures que nous prenons. La première série de mesures, c'est inviter celles et ceux qui n'ont pas reçu de courrier. Je vous ai donné les 200.000 et les 60.000, ils ne sont pas visés.

Et enfin, c'est le recouvrement des arriérés du passé et ça, c'est pour 2010. Donc, nous pensons que ces deux types de mesures, plus les fichiers croisés, plus les contrôles vont nous amener à l'objectif. Ce que je propose, je veux bien, ce n'est pas désagréable pour moi, qu'on passe toute la matinée sur la télé-redevance, mais ce que je suggère, Madame la Présidente, puisque vous avez décidé de ne pas me croire, c'est votre droit, mais là c'est un *a priori* politique, soit ! Que M. Xhaufler vienne en commission et il vous donnera tous les détails. Ce que j'ai lu ici, c'est qu'il m'a envoyé par courrier, des services administratifs. Donc, la Cour a travaillé sur base d'indications qui, pour moi, sont passées. Nous prenons d'autres mesures et je donne rendez-vous l'année prochaine pour qu'on le visualise.

Je rappelle quand même, pour ceux qui l'avaient perdu de vue, qu'un budget, c'est une prévision. Ce n'est pas un compte. Donc, nous prévoyons tel type de recettes. La Cour fait une autre analyse que je peux partager pour partie mais je n'irai pas jusqu'au bout et je me réjouis de l'entretien que j'ai eu avec le troisième agent de la Cour qui m'a dit : « Oui, si vous mettez tout cela en oeuvre, alors on peut y arriver ». Je pense que c'est un défi que je veux relever, parce que je veux de l'équité fiscale.

Pour le reste, dès lors qu'on aura meilleure fortune, on essaiera de la supprimer. Mais j'ajoute qu'en 2009, je n'accepte pas le propos de rage taxatoire parce qu'en 2009, par rapport à 2008, ils ne paient plus la radio et ils ont diminué la télé de 180 à 100 euros. Si, passer de 180 à 100 euros, c'est de la rage taxatoire...

Mme la Présidente. – Peut-on clôturer ici ?

M. Jeholet (MR). – La rage taxatoire, c'était 2009, 2010 et suivantes. Je n'ai pas de problème sur la proposition du Ministre d'auditionner M. Xhaufler ici en commission, mais simplement, comme je l'ai dit aussi à M. le Ministre tout à l'heure, peut-être lui demander qu'il nous fournisse la réponse parce que cela aidera et cela aurait peut-être aidé aussi dans le débat. Je me rappelle, je vous ai posé une question écrite le 7 septembre, sur toute une série de perceptions de cette redevance. Je sais qu'on a d'autres choses à faire, mais vous avez compris ou cru comprendre que ce débat pouvait être intéressant. Ou alors, je viendrai en question orale vous interpeller dans 15 jours, mais je ne demande pas cela. C'est toute une série d'éléments, de statistiques et d'explications de pouvoir avoir, dans les meilleurs délais, réponse à ma question, je rappelle, du 7 septembre. Je pense que le règlement prévoit normalement une réponse un peu plus rapide que cela.

Mme la Présidente. – Je vous propose de suivre la recommandation de M. le Ministre et d'avoir une audition avec M. Xhaufler sur la question. Cela permettra d'avoir un débat plus large puisque pas mal de parlementaires étaient intéressés sur la question.

On peut clôturer ici la question sur l'ajustement 2009. Le vote aura lieu lundi 30 novembre.

[SOM] PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010 (DOC. 4-IA (2009-2010) — N°1) (POURSUITE DES TRAVAUX)

[SOM] PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010 (DOC. 4-IBCD (2009-2010) — N°1) (POURSUITE DES TRAVAUX)

Mme la Présidente. – Nous passons maintenant à la discussion sur le budget initial 2010, en vous proposant d'essayer de clôturer vers 13 heures 30 pour vous permettre de vous sustenter avant de reprendre à 14 heures.

La parole est à M. Bayet.

M. Bayet (PS). – Monsieur le Ministre, je voudrais revenir sur une remarque de la Cour des comptes. D'ailleurs au passage, j'aurais voulu les remercier au nom de mon groupe pour le travail qu'ils ont fait. Il est clair que s'ils ont dû travailler dans l'urgence, nous aussi. Surtout quand on est nouveau parlementaire, il est intéressant d'avoir leur avis.

Donc, je voudrais revenir sur la division 12, l'article 06.01 : les produits divers. On en a parlé un peu hier, mais je n'ai pas, en ce qui me concerne, très bien compris. Vous arrivez à 85 millions d'euros, vous nous avez expliqué qu'il y avait 45 millions qui venaient du CRAC. Mais pour les 35

autres millions, la Cour relève que vous n'expliquez pas très bien d'où cela vient et qu'habituellement, il n'y avait que 2,6 millions d'euros prévus à cet article budgétaire-là.

J'ai aussi une autre petite question, dans le programme 2, la DO.10, la DO.O1 : la provision interdépartementale pour le Plan environnement. Vous nous avez expliqué les trois « E » etc. Or là, je vois que vous supprimez les 5 millions d'euros. Je suppose que vous les avez mis ailleurs ou est-ce que tout compte fait, contrairement à la DPR, il n'y a pas de lien entre emploi et environnement ?

Ma troisième question est relative à l'encours qui continue d'augmenter et qui est quand même maintenant à 3,2 milliards d'euros. Je voulais avoir votre avis là dessus et savoir ce que vous comptez faire pendant cette législature pour diminuer l'encours.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). – J'ai aussi une petite question en ce qui concerne la taxe de mise en circulation des véhicules automobiles : +44,5 millions d'euros. De 78,11 millions à 122,5 millions. La Cour signale que cette différence semble provenir du produit escompté, du régime éco-malus inséré dans le projet de décret d'équité fiscale. L'avis de la Cour des comptes semble un peu mitigé. Il serait donc peut-être intéressant de questionner, Monsieur le Ministre, pour avoir plus de détails. Comment a-t-il calculé ou procédé pour arriver à une aussi forte augmentation ? Tout en sachant que le marché de l'automobile est fragilisé et que les politiques de primes éco-bonus du Fédéral plus le Régional auront certainement un impact favorable quant à l'achat de véhicules moins polluants, comme il l'a souligné lors de sa présentation d'hier.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). – Tout d'abord une remarque générale par rapport à l'ajustement 2009 qui concerne les délais et le nombre de jours que nous avons eu pour examiner tous ce documents. Ce serait bien que l'on puisse avoir davantage de temps pour les prochains exercices. Par rapport au contenu des documents qui nous ont été transmis, on avait déjà fait des remarques par rapport à l'ajustement en disant que c'était quand même assez vague par rapport à l'exposé général et pour le budget 2010, c'est pire encore.

Je vais vous faire une petite liste des éléments qui manquent ou de ce qui est incomplet. On n'a pas de tableau reprenant l'encours des engagements, on n'a pas de tableau reprenant l'historique des différents crédits. C'est donc difficile pour les parlementaires de pouvoir comparer un certain nombre d'éléments. On a très peu d'éléments par rapport à l'endettement. On n'a pas de récapitulatif circonstancié sur les financements alternatifs. On n'a pas de ventilation détaillée des différentes catégories de dépenses. Ni de justification quant aux corrections établies pour parvenir au solde SEC 95. On n'a pas de ventilation des crédits Plan Marshall 2.Vert. Et globalement, on a peu de chiffres et peu d'explications, ce qui nous pose évidemment un problème pour exercer notre travail correctement en tant que parlementaire.

Et cela attire notre attention aussi sur certains éléments indiqués dans la Déclaration de politique régionale. Je me permettrai de rappeler trois éléments. On indiquait à la page 233 que la publication des informations relatives au financement alternatif et la dette garantie dans les exposés généraux des budgets. On parlait de réaffirmer le rôle du Parlement. On parlait de la modernisation et l'amélioration de la lisibilité et de la mise en ligne des documents budgétaires et comptables en ce compris au niveau des entreprises publiques et autres entités dérivées. Par rapport à ce qui était annoncé, c'est effectivement bien dit mais on voit que ce n'est pas appliqué. Par rapport à ces éléments au niveau du budget 2010, il y a quand même une grande discordance entre ce qui était annoncé il y a à peine quelques mois et les éléments dont nous avons pu disposer pour analyser ce budget 2010. Mes collègues ont déjà parlé de notre demande de l'audit généralisé des finances publiques wallonnes. On a déjà eu un débat par rapport à cela tout à l'heure. On a déjà abordé également la question liée au Plan Marshall, mais je suppose qu'on y viendra encore dans la discussion de ce budget 2010.

On remarque, au niveau des recettes, que l'on une diminution de 30 millions d'euros par rapport à l'ajustement 2009. Je pense effectivement qu'il est plus intéressant de comparer le budget 2010 avec le budget 2009 ajusté et pas avec le budget 2009 initial.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Vous pouvez me rappeler sur quel article portent les 30 millions ?

Mme Barzin (MR). – Les recettes totales. Dans l'ensemble des recettes du budget par rapport à l'ajusté 2009. J'estime que c'est plus pertinent de comparé par rapport à l'ajusté 2009 plutôt que par rapport au budget initial 2009, vu que l'on a abordé pendant trois heures déjà les diminutions de recettes opérées en 2009.

Par rapport aux différentes recettes, on remarque une hausse importante — à concurrence de 3% -: 25 millions d'euros de l'intervention de solidarité nationale. Elle permet donc de revenir à une intervention qui a été faite par ma collègue tout à l'heure et l'analyse de la loi de financement. Cet élément montre très clairement que notre Région

s'appauvrit. Cette augmentation de 3%, même si c'est un élément parmi d'autre, montre quand même, une dégradation de la situation de notre Région.

On déjà abordé un certain nombre d'éléments au niveau des recettes. Il y avait aussi la taxe sur les automates dont mon Collègue, M. Jeholet, vient de parler.

Au niveau des droits de succession, j'avais posé une question au Ministre en ce qui concernait l'ajustement 2009 par rapport à l'évaluation des mesures prises. Je n'ai pas eu de réponse par rapport à cela. C'était suite aux décisions prises sous la précédente législature. Je pense que ce serait vraiment important d'avoir une évaluation de tous ces éléments.

Au niveau des recettes, on peut également voir dans ce budget l'inscription d'une contribution du Fonds d'égalisation des budgets pour un montant de 70,8 millions d'euros. Par rapport à cela, j'avais une question: l'article 2 du décret fondateur de ce Fonds prévoyait que le Fonds servait au désendettement de la Wallonie. Donc, je me demande si l'inscription qui a été faite ici dans le budget est correcte et si on n'a pas oublier un certain cavalier budgétaire d'il y a quelques mois.

Au niveau des dépenses, on voit effectivement certaines réductions de dépenses. Je reviens à l'intervention que j'ai pu faire tout à l'heure. On a vu aussi qu'à l'ajustement 2009, on avait gonflé un certain nombre de dépenses. Donc, c'est plus facile de diminuer lorsqu'on a pu augmenter ces dépenses lors du précédent exercice budgétaire. Il y a différents éléments qu'on peut relever. En 2009, on avait deux provisions que j'ai mentionnées aussi tout à l'heure. On ne les retrouve plus maintenant. On a peu d'éléments par rapport à la diminution du solde des dépenses primaires. Ce serait intéressant d'en savoir davantage. Mon Collègue, M. Jeholet a déjà abordé tout à l'heure certaines décisions qui ont été prises par le Gouvernement et qui touchent le pouvoir d'achat. Je n'y reviendrai pas. On aura aussi tout à l'heure une discussion par rapport aux compensations du Plan Marshall.

Par rapport aux dépenses, un certain nombre d'éléments ont déjà été cités tout à l'heure.

J'avais quelques questions en ce qui concerne la dette. Dans l'ajustement de 2009, j'avais oublié de le mentionner tout à l'heure, on avait une modification des crédits prévus pour la dette FADELS. On revient ici au montant prévu à l'initial 2009. J'aimerais avoir une petite explication par rapport à cette évolution. Ce qui m'inquiète plus particulièrement en ce qui concerne la dette, c'est la situation de la Région en ce qui concerne la trésorerie parce qu'on retrouve dans l'exposé général un montant en débit de compte au 31 juin 2009, un montant inégalé de 1.286.000 milliard d'euros. Cela me paraît très important et aimerais avoir quelques informations du Ministre par rapport à l'évolution ces derniers mois en ce qui concerne la trésorerie.

Toujours au niveau de la dette, vous seriez étonné si au niveau du groupe MR, on n'abordait pas la question du financement alternatif. L'exposé général ne mentionne nulle part, sauf erreur de ma part, l'encours des financements alternatifs. Vous savez que cela intéresse beaucoup des parlementaires de notre groupe. On a déjà interpellé plusieurs fois le Ministre Daerden à ce sujet. Il nous avait fourni, il y a quelque temps, un document qui laissait apparaître un encours de 4,7 milliards d'euros au 30 juin 2008. Depuis, il y a eu certains éléments nouveaux: 15 millions d'euros pour le volet UREBA, 15 millions d'euros pour le volet PEI, 15 millions d'euros pour le volet «maisons de repos», certaines décisions par rapport à la Sowafinal, décision pour le financement alternatif des SAED, idem pour les zones d'activités économiques pour un total de 179 millions d'euros complémentaire. Il y avait les mesures décidées au niveau des investissements dans le plan anti-crise, le Plan Marshall 2.vert qui annonce aussi des financement alternatifs. Je voudrais en savoir davantage par rapport à cela, particulièrement par rapport au Plan Marshall 2.Vert. Je pense qu'il est important qu'on puisse avoir un état de la situation par rapport à ces financements alternatifs.

On voit aussi, chez certains ministres, que l'on reclasse certains articles du budget et qu'on les met en financement alternatif. C'est le cas notamment chez M. le Ministre Henry, c'est le cas pour la Société wallonne du Logement. Je crois que c'est important de pouvoir disposer d'un état précis de la situation, d'un rapport complet par rapport à ces éléments-là.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je souhaiterais avoir une explication de la part de M. le Ministre concernant les recettes sur la taxe sur les déchets, sur le calcul effectué par rapport au décret-programme de 1997. On voit effectivement ces augmentations. Pourrais-je avoir une explication sur le *modus operandi*?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vais répondre de la manière la plus concise, la plus directe, d'abord à M. Bayet en ce qui concerne les recettes diverses. Je vous rappelle et je vous renvoie à la planche que nous avons présentée hier. Cela fait 151 millions qui se répartissent comme suit, en progression:

- dividende SRIW: 15 millions;

- Sowalfin : 1 million ;
- la contribution du Fonds d'égalisation : 70 millions ;
- la contribution au CRAC : 45 millions ; tout cela étant corroboré bien sûr par la cellule d'information financière ;
- les rémunérations et garanties régionales accordées lors du périmètre : 4,5 millions ;
- la partie proméritée pour la redevance de gaz — voiries régionales : 12,5 millions ;
- les taxes sur les automates.

On arrive donc à 151 millions. Cela, c'est la variable 2010.

En ce qui concerne l'alliance emploi-environnement, il y a effectivement une provision qui a disparu puisque depuis lors, nous avons lancé en 2010, le Plan Marshall 2.Vert qui est alimenté comme vous le savez pour 1,6 milliard dans la totalité — 1,2 milliard en moyens de paiement et qui fait l'objet d'une réservation budgétaire très conséquente auprès de différents départements, que ce soit chez M. Nollet, que ce soit chez moi.

Pour donner un seul exemple, il y a déjà 1.000 APE verts qui sont programmés, plus des dispositifs. Nous sommes là vraiment dans le vif du sujet pour l'emploi-environnement, dont la coordination relèvera de M. le Ministre Nollet, mais qui impliquera chacun des ministres fonctionnellement compétents, qui restent bien évidemment ordonnateurs primaires de leurs dépenses.

En ce qui concerne l'encours, vous avez raison, c'est une des préoccupations du Gouvernement, déjà lorsque j'étais parlementaire. Convenons tout de suite pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, cela n'a aucune incidence sur notre budget 2010. Cela renverra à des millésimes du temps passé, mais cela permettra de nettoyer un certain nombre d'engagements en les annulant, ni plus ni moins.

Par contre, nous ferons de même pour les financements alternatifs, parce que je constate qu'il y a des communes bénéficiaires qui, depuis cinq ou six ans, n'ont pas fait évoluer leur dossier. J'ai donc écrit à chacune d'entre elles et, à défaut de réponse, je considère que le projet est annulé et il sera réalloué. Nous ne pouvons pas bloquer, pendant six ou sept ans, des dossiers, alors que d'autres communes attendent avec des dossiers ficelés. Je trouve qu'il y a là une forme d'injustice. On a eu sa chance, on ne l'a pas utilisée, alors on désengage sur le plan budgétaire, sauf si on donne une réponse. Par exemple, pour le Football club de Liège, il y a eu un problème lié à un recours au Conseil d'État, on peut l'expliquer. Mais d'autres communes disent : « *On réfléchit au terrain* ». Excusez-moi, il ne faut pas réfléchir pendant sept ans. Ce type de réponse, ce sera clairement dans les compétences qui relèvent de mes attributions : annulation de l'engagement.

Si on ne fait pas cela, on traîne derrière nous des encours. Il y a là du bois mort. Je vais donner un exemple : en rénovation rurale — c'est historique -, il y a des encours qui datent parfois de plusieurs années. Il y a déjà eu par le passé une opération de nettoyage. J'ai indiqué au Gouvernement que nous la reproduirons. Ce n'est pas pour empêcher certains projets, mais certains projets sont morts, certains projets ne sont plus travaillés et on traîne derrière nous un encours dont je peux comprendre — quand on connaît le montant — l'inquiétude. C'est la difficulté entre moyens d'engagement et moyens de paiement. À un moment donné, il faut passer la raclette et je le ferai, parce que ce n'est pas sain en termes de lisibilité budgétaire. Puis il faut que les promoteurs — ou les communes, ou d'autres — ne viennent qu'avec des dossiers précis et non pas, comme c'est parfois le cas, une forme de provision que l'on veut réserver en se disant : « *Maintenant, je vais mettre mon dossier au point* ». Cela, nous ne le souhaitons pas.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – C'est important ce que M. le Ministre dit. Y aura-t-il une série de critères pour pouvoir dire « on va décider qu'on abandonne » ?Je vous fais confiance, vous le savez, mais je ne voudrais pas que le critère soit arbitraire, partisan. Ce n'est pas un procès d'intention.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Quand même.

M. Jeholet (MR). – Mais je peux comprendre la philosophie et votre réflexion...

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je ne vais pas me lever le matin en disant : « *Tiens, je vais m'amuser à nettoyer* ».

M. Jeholet (MR). – C'est pour cela que je demande s'il y a une grille de critères.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Les critères sont : quand vous avez des engagements de plus de cinq ans, qui n'ont pas subi de variation, pour prendre des éléments de cette nature-là. Vous vous rendez bien compte qu'il y a un problème.

À nouveau, je le dis pour les financements alternatifs dont l'encours — la non-réalisation — peut avoir des effets sur notre budget. Jamais vous ne me verrez remettre en question ce qu'un de mes prédécesseurs a décidé. Mais si, à un moment donné, on vérifie que le dossier n'a pas évolué... Il est même parfois abandonné sans même que nous ne

le sachions, parce qu'il y a eu un changement de majorité par exemple, c'est un élément classique. J'ai un exemple d'un complexe sportif qu'on voulait mettre sur un SAR, la nouvelle majorité a dit : « *Non, on ne veut pas le mettre là, on veut le mettre ailleurs* », mais elle n'a pas encore décidé où elle allait le mettre ! Ce sont des cas qui existent, je vous assure ! À un moment donné, quand on vous écrit en disant : « *Maintenant, c'est où ?* », et qu'on vous dit, après cinq ou six ans : « *On réfléchit encore* », alors c'est une provision qui n'a plus de sens.

Donc, rassurez-vous, il y aura d'ailleurs une note au Gouvernement, avec des critères objectifs. Ce sont essentiellement des articles sur lesquels il n'y a plus eu de mouvement, des engagements. C'est ce que j'appelle bois mort. Et nous en traînons, peut-être, un moins à la Communauté, parce qu'il y a beaucoup de salaires, c'est vrai aussi au Fédéral.

J'en viens maintenant aux questions de M. Onkelinx. Effectivement, la divergence de vues entre la Cour des comptes et la nôtre, qui n'est qu'une divergence faciale, puisque nous y avons ajouté la réforme des éco-bonus/malus, pour autant que vous la votiez, ce sont 44 millions de croissance, parce que les tranches pour lesquelles vous êtes mobilisés par un éco-malus se rapprochent, vu qu'on a baissé la moyenne des émissions de CO2. On a même relevé à 1.500 euros les voitures les plus polluantes.

Tout à l'heure, je donnais la référence française. Je rappelle que nous sommes bien en deçà de ce que les Français prélèvent, puisque la plus haute tranche en France, c'est 5.000 euros. Quand on parle de rage taxatoire, la réalité n'est pas celle-là.

Pour Mme Barzin, concernant l'endettement, il est clair que si les recettes ne suffisent plus pour les dépenses, à l'instar de ce que nous a autorisé le Fédéral et ce qu'il pratique pour lui-même, il faut donc couvrir la différence recettes-dépenses avec l'objectif du retour à l'équilibre en 2015.

Je relève cependant qu'entre 2004 et 2009 initial, la dette était passée de 84 à 62 % par rapport à nos recettes. Il y avait donc eu un effort réel.

Je relève aussi que la charge de la dette a diminué de six millions en 2009, essentiellement par des questions de taux d'intérêt. Ensuite, en 2010, nous avons prévu une croissance des moyens de 26 millions d'euros pour la charge de la dette. À l'instar du Fédéral, nous n'amortissons pas notre dette sur les emprunts *bullet*, c'est-à-dire qu'à terme nous réempruntons la somme. C'est exactement la même chose qu'au niveau fédéral.

Pour ce qui concerne les SPAPS, l'emprunt est conclu sous un taux flottant. Or, le taux flottant n'a jamais été aussi bas que maintenant. Nous avons eu une réunion avec le banquier, j'avais proposé au Gouvernement — puis j'ai changé d'avis — de modifier cette technique parce que, vérification faite, les taux étaient encore descendus, on avait donc intérêt à le maintenir tel qu'il était.

C'est une grosse réflexion pour moi, parce que c'est une dette très importante. Nous allons avoir une réunion de travail avec le banquier. Je suis prudent parce que c'est une intention, et une intention n'est pas délibérée par un Gouvernement. Mon intention serait de caper, pour la période 2010-2014, cette charge, c'est-à-dire de faire une dépense pour dire au banquier : « *Donnez-nous un taux qui, sans être un taux flottant, mais qui ne soit pas non plus un taux à moyen terme, sécurisera notre remboursement* ».

Vu la situation budgétaire de la Région, j'ai demandé de pouvoir gérer l'ensemble de la dette. Il faut être très prudent, parce que je ne veux pas toucher à la duration ; deux, la Cour des comptes peut vous le dire, si nous jouons sur le tableau des amortissements, nous allons affecter les corrections en code 9. Ce qui veut dire que pour le solde SEC 95, cela ne changera rien pour nous. Par contre, il y a un certain nombre d'opérations sur la charge d'intérêts que l'on peut mener. Je ne vais pas en parler davantage aujourd'hui parce qu'il y a un certain nombre de contacts. Je vous rappelle que nous allons désigner, très prochainement, le consultant — marché qu'avait lancé mon prédécesseur -, qu'il faudra renouveler la présidence du Corep puisque M. Colmant a démissionné, et qu'il nous faudra trouver un autre haut format pour nous épauler. Enfin, je compte m'entourer d'un spécialiste de la gestion de la dette, pour suivre cela de très près parce qu'il n'y a pas, en matière d'endettement, que les emprunts, il y a aussi les billets de trésorerie, c'est-à-dire aller sur la salle des marchés. Pour cela, il faut un taux de réactivité ou de proactivité très rapide. Il faut bien sûr pouvoir disposer d'un spécialiste. Il y a tout un plan que nous menons avec la Ministre du Budget et l'Administration, notamment pour pouvoir utiliser ces billets de trésorerie qui peuvent s'avérer plus intéressants qu'un certain nombre d'emprunts.

Ne m'en demandez pas davantage aujourd'hui, mais l'opération est vraiment sous contrôle. Nous avons passé au *screening* un certain nombre de dettes. Je pense, par exemple, pour baliser et illustrer mon propos, qu'on ne va évidemment pas toucher à des dettes qui nous lient jusqu'en 2030 ou 2040. Mon prédécesseur avait négocié de bons taux, nous serions sots d'aller les déboucler.

Par contre, nous avons des dettes qui arrivent à maturité dans les deux-trois-quatre ans qui viennent. En fonction de la structure du marché du moment, nous avons intérêt à les déboucler pour pouvoir les convertir. Il ne faut pas non plus espérer des dizaines de millions, parce qu'on joue sur les taux d'intérêt, mais je pense qu'il y a une opération à

mener. Mon espoir, c'est de pouvoir soulager un tout petit peu l'exercice d'ajustement budgétaire. Je le dis pour que les choses soient claires.

On parlait d'accent nouveau, parce qu'aujourd'hui on a moins de recettes qu'avant, donc on doit vraiment vérifier tous les postes. C'est vraiment sur cet élément-là que je veux imprimer une marque complémentaire — ou nouvelle — parce que je crois qu'il y a là un certain nombre de travaux profitables pour la Région et, j'insiste bien, sans augmenter la durée. C'est le coup classique. Donc l'engagement est très clair.

M. de Lamotte (cdH). – C'est le même que pour le FADELS ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Le FADELS, c'est une dette fédérale, à l'origine, que le Fédéral nous a renvoyée pour soulager ses propres normes. Ce que je vous dis là, c'est la vérité absolue. Elle est arrivée en Région avec un nouveau véhicule, que nous alimentons de deux manières : par une allocation budgétaire, qui se trouve au niveau du budget et qui intervient au niveau du FADELS, et une autre chez mon Collègue du Logement, où les sociétés locales du logement sont appelées à intervenir financièrement auprès du FADELS, puisqu'elles ont bénéficié du produit de l'emprunt, à savoir la construction des logements.

Vous me renvoyez à une autre vie, j'ai toujours dit que cette autre vie était derrière moi et que je ne voulais pas y revenir, mais je me permets de le faire pour le budget. Ce que nous avions fait, nous avons refinancé les SLSP, de l'ordre de 50 millions sous la précédente législature, pour leur redonner de la trésorerie. Aujourd'hui, la plupart des SLSP — excepté la Maison liégeoise — sont revenues à un bon niveau de trésorerie, de quoi leur permettre — en étant prudents pour l'avenir — d'amortir cette dette. Le FADELS est une dette perpétuelle qu'on traîne depuis 45 ans. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, mais il faut y faire face.

J'en viens aux financements alternatifs. Non, Madame Barzin, la dette est bien sous contrôle, rassurez-vous, elle est totalement transparente. Cela représente 252 millions de subventions, puisque ce n'est pas une dette de la Région. J'ai déjà expliqué cela 10.000 fois, arrêtez de parler d'une dette de la Région, officiellement nous n'avons pas de dette. Vous méconnaissez le droit budgétaire, c'est une dette qui est portée par des tiers — une commune, un hôpital, une école — et nous assurons, via la subvention, le transfert de crédits, de quoi leur permettre l'amortissement. C'est fondamental, ce que je dis là, parce que si on relit nos travaux, je n'ai pas envie qu'on requalifie ces emprunts. Ce n'est pas une dette de la Région ! Tout au plus, nous intervenons, année par année, pour faciliter le remboursement. En cela, nous n'avons rien fait d'autre que mes propres prédécesseurs entre 1999 et 2004. Je vous enverrai le tableau de la SOWAER, vous allez voir, c'est de la même nature.

Cela représente 252 millions sur 7,1 milliards, ce qui veut dire que cela représente 3,5%. Le scandale de la dette cachée dont on parle, qui n'est même pas une dette, c'est 3,5%. C'est comme la TV-redevance, quand vous baissez la redevance, cela devient de la rage. Ici, quand on vient au secours des communes, des hôpitaux, des maisons de repos — et nous en avons bien besoin -, cela représente 3,5%, cela devient un scandale. J'en prends note.

Je n'ai jamais eu de difficulté, pour autant que l'opération soit transparente, qu'elle vous indique chaque année ce que cela représente dans le budget. C'est d'autant plus transparent que — si vous le saviez, sinon je vous l'apprends -, tout passe au Gouvernement, il n'y a pas un financement alternatif ou un Ministre tout seul qui va aller dire « *Tiens, Alain, c'est pour toi* ». Impossible. Si vous suivez les travaux de notre Gouvernement, à l'instar de vous dans un collège,

Tout le monde peut voir les décisions que nous prenons. Et en plus, de vous à moi, quand un ministre annonce une subvention, il s'arrange en général pour le faire savoir : « *Bonne nouvelle : je soutiens l'hôpital !* », « *Bonne nouvelle : je soutiens la maison de repos !* » et quand bien même il s'agirait d'un Bourgmestre ou d'un Echevin de l'opposition, jamais il ne vient se plaindre au ministre en disant « *Non, ne faites pas ça, s'il vous plaît : c'est un financement alternati] et cela, je n'en veux pas* ! » Au contraire ! On m'écrit en disant : « *Et moi, dans ma Ville, ne tenez pas compte de ce que j'ai dit au Parlement : là, j'y étais Député et maintenant, je suis Bourgmestre ou Echevin !* » Il y a là une schizophrénie qui est assez remarquable, mais rassurez-vous sur les 3,5% : pas de souci en la matière. Vous verrez, du reste, que dans la trajectoire de financement, M. Daerden avait soigneusement prévu la trajectoire d'amortissement de ces financements alternatifs : c'est ce que nous appelons des indiscutés, des incontestables, des préciputs. Tout cela est très soigneusement vérifié, mais il n'est pas exclu — et je le dis à M. Bayet — que l'un ou l'autre dossier ne tombe, ce qui pourrait faire des heureux ailleurs.

M. Bayet est dans la salle d'attente et il attend : il y a un festin dans la salle d'à côté. Les odeurs lui viennent de l'investissement et il est là, depuis quelques mois — on ne se trompe pas -, alléché tel quelqu'un qui voit un autre manger un paquet de frites. Rassurez-vous, on va essayer de régler ce problème-là en la matière. Je dis cela parce que c'est grâce à un paquet de frites que nous avons eu l'accord au Budget : il s'agissait des accords de la frite, à quatre heures du matin.

J'en viens aux fonds d'égalisation. Je vous félicite, Madame, d'avoir découvert cette question en disant : « *Mais ce fonds d'égalisation est peut-être un fonds de désendettement et vous l 'avez modifié* ». Non, Madame : relisez bien le texte. Avant, par cavalier budgétaire, on modifiait l'affectation du fonds d'égalisation en fonds de désendettement. Cette année, comme il n'y a pas de cavalier budgétaire, on en revient donc à l'origine et on peut donc mobiliser ce fonds. C'est donc parfaitement conforme à la législation. Du reste, la Cour des Comptes s'émeut, de toute façon, davantage des cavaliers que du fonds d'égalisation puisqu'il relève qu'il y en a de 32 à 34. Je ne me trompe pas, Madame ?

Mme Buchsenschmidt, Première auditrice de la Cour des Comptes. – Tout à fait, M. le Ministre. Nous avions critiqué à l'époque le fait que le profond désendettement était créé par un cavalier. Donc, comme il n'a jamais été créé par décret normatif, nous en revenons à l'ancienne appellation « *fonds d'égalisation* ».

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Voilà : Madame l'explique beaucoup mieux que moi, mais nous partageons la même analyse et je m'en réjouis.

Pour la Trésorerie, c'est clair que c'est aussi un élément que nous allons vérifier. Rassurez-vous : bien sûr que nous devrons veiller, notamment en fin d'année au vu que nous avons une perte de recettes, à pouvoir disposer des moyens. Mais tout cela est sous contrôle. Du reste, ce ne sont pas des travaux qui sont en cours pour le moment et que nous devons clôturer. Je veux simplement souligner l'intérêt — et je l'ai toujours défendu — de la centralisation de trésorerie. S'il ne tenait qu'à moi, j'irais encore plus loin. Mais je dois vivre avec l'autonomie de certains organismes : par exemple, la centralisation des moyens budgétaires réservés aux investissements. Evidemment, ça a déjà été une première révolution ! Nous sommes d'accord ? Vous ne pouvez pas parler, c'est dommage, mais vos yeux en disent tout autant.

Vous savez, l'argent wallon que nous collectons, nous le ventilons dans différents outils. Mais c'est toujours de l'argent wallon. Parfois — et je félicite d'excellents gestionnaires, et je voudrais notamment mentionner la SRWT que j'ai bien connu — ils ont le sentiment que c'est leur argent qu'ils gèrent. Et lorsqu'on vient le retirer des réserves, et on le voit notamment en 2010, ils disent : « *Mais cela, c'est notre argent !* » Pardonnez-moi, mais ils ont accumulé ces moyens parce qu'à un moment donné, ils ne l'ont pas consommé. Et je ne souhaite pas avoir un modèle politique où le tronc de l'arbre souffre et où vous avez des branches qui sont parfois tellement lourdes qu'elles peinent le tronc qui les portent. Je vais donner un bel exemple, et vous pouvez le noter, M. le Greffier : Luc Laurent au Fonds du Logement. Il n'empêche : l'homme, très avisé, avait pu garder quelque chose comme près de 70 millions d'euros, alors que chaque année, c'est au cent près et à crédit fermé. Ce n'est pas un scandale, parce que nous souffrons à un moment donné, de venir dire : « *On vous reprend un peu d'argent que vous n'utilisez pas pour pouvoir soulager la maison-mère* ». Je crois que de ce côté-là, nous nous sommes bien compris.

Monsieur Onkelinx, sur l'évolution des éco-bonus/malus : on a d'abord une modification de la construction des véhicules, qui sont de plus en plus propres : tant mieux. On a une modification, surtout en Wallonie, du comportement de nos citoyens qui sont de plus en plus sensibles à l'environnement et aux primes qu'ils peuvent recevoir — je vous assure que quand il y a une prime quelque part, c'est comme sur le marché : « *vue sur RTL !* » La prime a un grand intérêt : elle influence le consommateur dans ses choix. C'est vrai qu'aujourd'hui, on a mis le maximum sur les voitures véritablement moins polluantes. Imaginons que, d'ici un an, on n'achète plus les BMW, les Audi A200 ou A210, et imaginons que ceux-là-même passent, on ne sait jamais, à la nouvelle Fiesta à 98 g : on n'aura donc pas les éco-malus et on devra payer les éco-bonus. Je me suis engagé auprès du Gouvernement à établir un *monitoring*, et après 6 mois, je ferai déjà un rapport au Gouvernement pour voir où l'on en est, avec la difficulté technique : pardonnez-moi, mais avec les éco-bonus, je sais ce qui sort — et c'est d'ailleurs pour cela que l'on a dû réalimenter le Crédit en 2009 de 30 millions. Par contre, avec les éco-malus, c'est beaucoup plus difficile, parce qu'ils sont collectés par le Ministère des Finances. Finalement, je ne les ai qu'*ex-post*. J'ai une difficulté à bien surveiller bonus et malus, mais c'est ce qui explique la différence par rapport aux montants tels qu'ils étaient présentés par la Cour.

Mme la Présidente. – Y a t-il des questions supplémentaires ?

La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). – Je remercie M. le ministre pour ses réponses. Par rapport aux financements alternatifs, je voudrais vous poser une question : vous avez cité un montant de 252 millions. On a dit financements alternatifs et PST3 et l'on arrive à un montant de 407 millions : je suppose que la différence est le PST3 ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Le montant de 407 millions, effectivement dans le tableau, est tout à fait correct. C'est ce qui est dans le document et correspond en fait à la logique d'élaboration de la projection pluriannuelle. Dans ce cadre, on regroupe nos catégories de dépenses par famille, et pour chaque

famille, on y appose une hypothèse d'évolution. Donc, outre les 252 millions que M. le Ministre a évoqué, il y a une série d'autres articles de crédit budgétaire auxquels on applique, en fait, la même hypothèse d'évolution, et elle se retrouve globalisée avec les montants. C'est ce qui explique l'écart.

Mme Barzin (MR). – Je vous remercie. Par rapport aux financements alternatifs, vous évoquiez certaines décisions prises en 1999 et 2004. Mais je crois qu'indépendamment de cet élément-là, le Parlement devrait avoir un tableau récapitulatif.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – On va vous le faire.

Mme Barzin (MR). – On a déjà eu du mal à avoir des informations avec votre prédécesseur : on espère qu'avec vous, ce sera un peu plus facile pour avoir la plus grande transparence quant à ces éléments-là.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Vous aurez un strict financement alternatif. Votre demande est légitime et elle sera rencontrée.

Mme Barzin (MR). – J'ai bien entendu les éléments que vous mentionnez par rapport à la gestion de la dette. C'est sûr qu'une gestion dynamique de la dette permet de faire un certain nombre d'économies. Je peux vous envoyer mon receveur, il est excellent !

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ne prenez pas ça pour vous, rassurez-vous, mais j'en parlais avec mon Collègue M. Furlan : je pense que certaines communes laissent dormir leurs dettes. Et c'est aussi un élément, parce que si vous ne bougez pas, la Banque ne va rien vous dire. On doit avoir là une démarche pro-active, et j'en profite pour plaider devant votre Commission pour l'instauration d'un Conseil supérieur de la fiscalité des Finances, parce que nous aurions besoin de cela pour surveiller l'endettement des communes, et par-là donner un coup de tison en disant : « *Cette commune-là, ça ne bouge plus !* »

Mme Barzin (MR). – C'est sûr qu'il y a moyen de faire un effort à ce niveau-là, et ça se fait à certains endroits. J'entends votre commentaire par rapport aux fonds d'égalisation des budgets : la Cour des Comptes confirme l'analyse de M. le Ministre par rapport à celà, indépendamment de la critique sur le cavalier budgétaire.

Mais je m'interroge quand même sur l'intérêt de l'inscription de ce montant-là, puisque l'opération est neutre budgétairement vu qu'elle rentre dans le périmètre de consolidation.

Mme la Présidente. – Pas d'autres questions ? M. De Lamotte, vous avez eu une réponse à votre question ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Tout le monde l'a bien senti évidemment : je ne veux pas que M. De Lamotte pense qu'il a moins d'égards de ma part que les autres Groupes : il pourrait être jaloux de M. Jeholet. Rassurez-vous, on va vous donner des réponses, mais elles dépendent largement du domaine de M. Henry : il faut aussi que les jeunes Ministres travaillent un peu, donc on va lui transmettre la question.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Par rapport aux recettes, je me permets de revenir sur deux éléments : on a eu tout le débat sur la rage taxatoire du nouveau Gouvernement, de la redevance TV. Je ne vais pas revenir sur la redevance radio-télévision, sauf si quelqu'un souhaite encore des explications. Mais par rapport aux éco-bonus et malus, M. le Ministre — et je pense que M. Onkelinx s'est aussi posé certaines questions : je pense que cela fait partie, évidemment, d'une augmentation de la fiscalité par rapport à ce qui avait été décidé. Puisque cela devait avoir un coût pour la Région wallonne et ici, ça a rapporté. Vous n'avez plus à avoir le coût, mais par le durcissement des mesures et des critères que vous prenez, cela va rapporter des recettes en plus. Ce que j'aurais souhaité, c'est que les citoyens wallons ne paient pas une seconde fois la crise.

Je vais prendre ici un exemple : j'ai un tableau « Mise en usage d'un véhicule sans remplacement avec réduction Famille nombreuse » sur une Renault Espace Diesel.

(M. Onkelinx s'exprime hors micro).

M. Jeholet (MR). – J'ai ici un tableau : « Voiture neuve », elle n'aurait rien payé. Une telle famille va payer un malus de 250 euros. Tout cela va toucher les citoyens. Par rapport aux promesses qui avaient été faites...

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Si vous prenez une Ford Galaxy 1,8 TDCI à 164 gr CO^2/km...

Mme Barzin (MR). – Vous roulez pour Ford ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Visiblement, par rapport à une Renault Espace, je lui conseille la Ford Galaxy et la famille ne paie rien !

M. Jeholet (MR). – Je ne m'y connais pas en voitures. Je vais répondre à M. de Lamotte sur les Formule 1. Je reconnais que la Ford Galaxy, je ne vois pas ce que c'est. La Renault Espace, je vois ce que c'est : je vois souvent les reportages de Mme Milquet où elle va en voiture et où elle va rechercher ses enfants. Donc il n'y a pas de soucis par rapport à cela : je visualise.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – J'ai un autre exemple : pour une Opel Zafira, ils toucheront 400 euros.

M. Jeholet (MR). – On peut commencer à jouer les exemples. Toujours est-il, M. le Ministre, que vous allez chercher 44 millions en plus, dans la poche des citoyens.

Et donc, vous pouvez prendre tous les exemples que vous voulez, cela va être un combat...Cela vous fait rire mais pas moi, qu'une famille nombreuse à qui on avait promis que le Gouvernement wallon avait pris des mesures exceptionnelles.

Mais on peut prendre tous les exemples et on va un peu perdre son temps...

Mme la Présidente. – On va vers la surenchère...

M. Jeholet (MR). – C'est une véritable rage taxatoire. J'ai cru comprendre qu'il fallait évaluer et vous avez dit tout à l'heure que cette mesure sera évalué maintenant. Je vous demande donc d'avoir, à 14 heures ou dans le courant de l'après-midi, une évaluation par rapport aux mesures qui ont été adoptées par le précédent Gouvernement et ce que cela donne. Je pense que cela me paraît essentiel. Si on veut travailler correctement...

Où on va-t-on alors chercher les 44 millions d'euros ? Dans la poche de qui ? Du constructeur automobile ou des citoyens ? Il faut avoir un débat sérieux et une évaluation. Vous avez dit qu'on la faisait aujourd'hui, et bien venez avec des chiffres précis cet après-midi !

Deuxième remarque que je voulais faire, et elle est peut-être aussi importante et fondamentale par rapport aux moyens que vous voulez mobiliser. Dans le plan Marshall 2010, outre le flou, on est loin des moyens nécessaires pour aider les entreprises à surmonter la crise. Or, on avait cru comprendre qu'il allait y avoir un plan anti-crise du Gouvernement wallon et je pense que si l'on veut aider et soutenir l'activité économique, c'est en aidant les indépendants et les PME. Cela me paraît essentiel.

Vous allez chercher 15 millions d'euros à la SRIW. Vous dites qu'il n'y a pas de problème. Vous allez chercher 1 million d'euros à la SOWALFIN. Il n'y a pas de problème.

En ce qui concerne la SOWALFIN, vous dites que le Gouvernement wallon, au mois d'octobre, a encore augmenté toute une série de moyens. C'est parce qu'il y a un problème de délai, qu'il y a un arriéré important et pas nécessairement des nouveaux dossiers. Je prends l'exemple de SOWALFIN. Il y a toute une série, et c'est vrai que le principe est d'accélérer la mise en oeuvre de zones économiques, mais, je vous ai déjà posé la question tout à l'heure : va-t-on reporter toute une série de dossiers sur 2010 ?

Plus fondamentalement, par rapport à « où va-t-on chercher de l'argent ? ». Pourquoi ne pas avoir poursuivi la logique et mobilisé des moyens là où il y en a ? La SRIW, c'est un exemple mais si c'est pour aller chercher 15 millions d'euros pour se dire qu'on va combler des trous ! Pourtant, je n'ai pas de problème pour aller chercher de l'argent là où il y en a pour avoir une véritable politique de soutien en période de crise, au milieu notamment des entreprises.

C'est le cas, je ne m'oppose pas à ce principe-là. Vous dites qu'à la SRIW, c'est un trésor de guerre. Il n'y a pas de souci. Mais, pourquoi 15 millions d'euros. Et pourquoi pas plus pour avoir de véritables mesures qui soutiennent les entreprises en cette période économique ? Pourquoi ne pas aller les chercher ? N'avez-vous pas vu le nombre d'opérateurs économiques que l'on a en Région wallonne ? D'ailleurs ceux-ci sont toujours beaucoup trop nombreux à mon avis, même si l'on me dit que l'on a rationnalisé beaucoup de choses. Reste à voir, mais le débat n'est pas là aujourd'hui.

Par contre, n'aurait-on pas pu agir autrement ? Je pense notamment aux Intercommunales énergétiques, où il y a parfois beaucoup de moyens. Il y a des intercommunales où il y a des réserves qui seraient utiles pour des politiques très ciblées, pour venir en aide en période de crise au monde des entreprises.

Et ma dernière question par rapport à ces montants. S'agit-il d'une opération « one-shot » ou d'une opération que vous souhaitez maintenir et dire que l'on a été chercher 15 millions d'euros à la SRIW cette année, un million d'euros à la SOWALFIN... ? L'objectif, c'est d'aller chercher et de puiser dans certaines réserves de structures publiques régionales.

Mme la Présidente. – La parole est M. le Ministre Antoine

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Revenons chez le Dr Jeholet. La rage, il faut quand même qu'on la traite définitivement parce qu'il est le seul à l'avoir parmi nous. C'est cela qui est assez extraordinaire parce

que même quand on diminue les impôts, il a encore de la rage... Mais bon, ce n'est pas grave

M. Jeholet (MR). – Si je devais allez chez un docteur, j'irais chez quelqu'un d'autre que vous.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Cela je vous le conseille. Je suis licencié à droit, je me contente de cela et j'essaie de ne pas dire les choses de travers, c'est tout.

Quand nous prévoyons des recettes, des éco-malus, que fait-on? On voit les habitudes d'acquisition de véhicules par les wallons. Sommes-nous d'accord de dire que nous voulons que tous les wallons achètent des véhicules de moins en moins polluants? C'est cela l'objectif. C'est Kyoto avec de grandes lettres, c'est le Sommet de Copenhague et tout le monde défile. Il faut en faire plus, mais à un moment donné, cela doit se traduire par des mesures concrètes.

Il y a donc une forme de fiscalité sur le comportement. Je n'ai pas fait un décret pour obliger à acheter la voiture X. Tout dépend du comportement des citoyens. Je pose une question: quelqu'un qui achète une Mercédès 400,on va lui demander de payer entre 1.000 et 1.500 euros selon sa motorisation. Est-ce scandaleux? Il a fait un choix. Je rappelle qu'auparavant, il y avait même des TVA sur les voitures de luxe.

Donc, on lui dit:«*Attention, c'est vous qui choisissez cette voiture, sachez qu'il y aura un malus. Vous n'êtes pas obligé de l'acheter, on est bien d'accord*». À l'inverse,« *vous voulez acheter une voiture plus propre, vous pouvez alors avoir une bonification*». Pour les familles avec quatre enfants,il n'y a pas de problème, il existe des véhicules tout à fait confortables, modernes, qui permettent même d'avoir un bonus.

J'ajoute que M. Clerfayt fait exactement la même chose. Il dit:«*Attention, ma fiscalité, ce n'est plus les cylindrées, c'est le* CO^2». C'est du mimétisme absolu.

La rage, à mon avis, c'est de dire quelque chose à Bruxelles et son contraire à Namur. Là je crois qu'il y a un vrai problème.

Je félicite Mme Milquet et M. Clerfayt d'avoir pris cette mesure.

M. Jeholet (MR). – On ne s'en rend compte que quelques semaines après, c'est là le problème. Je vous demande une évaluation, venez avec vos travaux...

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Et bien, l'évaluation, je vous la donne.

Voici les deux montants: il nous manquait 30 millions, nous les avons comblés. Cela veut donc dire qu'il y a eu un succès très important de la mesure et celle-ci devait faire l'objet d'une évaluation, y compris sur le plan budgétaire. Tout à l'heure, je vous ai donné l'exemple des Français. Eux, ils ont sabré à 40% leurs primes. Nous pas. On donne plus à ceux qui achètent le meilleur véhicule, de 1.000 à 1.200 euros, mais par contre, on augmente l'autre écart. Ce n'est pas de la rage taxatoire, c'est le comportement du citoyen qui est visé ou pas. S'il n'achète pas de véhicule en 2010, pas de souci. S'il a un véhicule d'occasion, et qu'il en choisit un qui est un peu moins polluant, pas de souci non plus.

Nous aurons le débat tout à l'heure dans le décret. Si M. Jeholet dit qu'il ne veut pas que l'on fasse payer 1.500 euros à la Mercédès 400, il déposera un amendement, nous le voterons, et chacun se définira aux objectifs que nous voulons relever.

Pour le Plan Marshall, je rappelle quand même que le plan Marshall 2.Vert, c'est cinq ans. Il commencera le 1er janvier 2010. Au moment où je vous parle, nous sommes le 26 novembre 2009. C'est vrai que nous n'avons pas encore procédé à la reventilation dans les articles, même si certain de nos collègues, et je rends hommage à M.Nollet, ont déjà prévu les tiroirs pour accueillir les moyens. C'est ce que la Cour des Comptes a contesté avec les articles non codifiés. Mais je comprends parfaitement la philosophie de M. Nollet. Il se met déjà en position de les recevoir comme ses Collègues.

Aujourd'hui, nous savons que pour l'année 2010, ce n'est pas page blanche, c'est clair! C'est une provision à la DEO 33, de 375 millions en moyens d'action, et de 226 en moyens de paiement. Que va-t-il se passer? On a réparti ce qui va à l'économie, à l'emploi et va aux financements des infrastructures, sachant que là, on a une masse *in globo* pour cinq ans, dont les montants budgétaires sont de 1,6 milliard en moyens d'actions et de 1,2 milliard en moyens de paiement, sachant que les moyens de paiement vont déborder de cette législature parce que le rythme des décaissements n'est pas identique au rythme des engagements.

Ce volet est intégré dans la trajectoire. Quand je vous ai présenté la trajectoire de retour à l'équilibre de 2015, on a mis le financement du plan Marshall 2.Vert dedans. Il ne faut donc pas venir dire qu'en 2010, vous allez savoir payer, mais en 2011, qu'allez-vous faire? Non, c'est prévu dans la trajectoire de financement. C'est évidemment un des éléments fondateurs de notre trajectoire de financement. C'est donc bel et bien sous contrôle.

N'y aura-t-il pas des mouvements entre les différentes politiques? Bien sûr! Qu'avons-nous fait

avec la Sofipaul ? À un moment donné, on s'est rendu compte en 2009 qu'on ne consommait pas. Mme Simonet est venue avec un excellent dossier le RE-WILL, qui était le modèle un peu flamand au niveau des molécules et du médical. On a dit alors non à la SOFIPOLE et on fait cela parce qu'il y a une demande.

C'est clair qu'il y aura des glissements budgétaires parce qu'il y a aussi la recherche de la performance dans l'usage des crédits. Chacun a ses crédits. Il m'appartiendra de faire un compte rendu régulier au Gouvernement pour dire : « *Attention, cette mesure-là, elle marche du tonnerre, celle-là un peu moins bien. Comment pouvons-nous réajuster ? Et si elle marche moins bien, pourquoi ?* »

C'est pour cela que l'on n'a pas su faire cette ventilation. Ce qui aurait été suicidaire et irresponsable, c'est d'aller parler du plan Marshall 2.Vert sans le provisionner. Il est provisionné ! Et vous allez voir qu'au fur et à mesure de l'année, il y aura une reventilation.

Nous avions fait de même avec les pôles de compétitivité, que vous aviez soutenus en 2006. C'est exactement la même chose. On a mis une provision pour les pôles, il y en a quatre qui ont démarré tout de suite, le cinquième un peu plus tard. On a donc reventilé les pôles.

On donne le sentiment ici que c'est un scandale alors que l'argent est là, qu'il est budgétisé, maîtrisé, et il n'est pas encore ventilé. Sur la philosophie du plan Marshall, je vous invite à écouter M. Demotte, il est beaucoup plus concis, plus percutant que moi, et il est passionné par la question. Vous allez avoir toute la vérité, vous saurez tout sur le plan Marshall 2.Vert.

En ce qui concerne les contributions. Je n'ai pas bien compris si M. Jeholet voulait qu'on demande plus à la SRIW ou s'il craignait qu'on le demande chaque année. Je n'ai pas très bien compris mais cela ne fait rien.

M. Jeholet (MR). – Je vous ai posé des questions...

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vais vous répondre.

M. Jeholet (MR). – Allez-y. Je vous dirai ma façon de penser après, c'est tout.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Nous pensons qu'à chaque exercice comptable, la SRIW dégage des moyens financiers, tant mieux, c'est un organisme qui est très bien géré, de quoi pouvoir soustraire quinze millions d'euros.

Nous ne sommes pas les premiers à le faire.

Monsieur Kubla avait été recherché des montants à la SRIW.

La SRIW est un remarquable outil. Au passage, heureusement qu'il est maintenu dans l'orbite publique. Je vous rappelle qu'en Flandre, on l'a remis dans le privé. On ne pourrait plus l'utiliser comme cela, et la SRIW n'est pas dans la même situation que certaines banques. Je dis cela parce que dans les modèles, que n'ai-je entendu du côté libéral, il faut privatiser la SRIW, heureusement que l'outil est resté dans le giron public. Effectivement, elle peut dégager 15 millions d'euros et nous pensons que la SOWALFIN peut dégager 1 million d'euros.

La SOWALFIN est-elle privée de moyens ? Non, la SOWALFIN vient de lancer, il y a d'ailleurs eu un nouveau programme qui s'appelle « Novalia » ; 46 millions d'euros nouveaux en 2009. Je vais être franc M. Jeholet, la SOWALFIN a bien davantage besoin de dossiers que de crédits budgétaires. Ils n'ont pas de difficulté. La preuve, c'est qu'ils lancent un nouveau produit qui s'inscrit dans le développement durable puisqu'il s'agit de projets innovants en matière d'énergie renouvelable, c'est bien la preuve.

Les 16 millions seront-ils mis dans des politiques non économiques ? C'est un peu cela la question de M. Jeholet. Faux. Qu'est-ce que nous faisons ? Nous alimentons en 2009 et en 2010 vingt millions à la SOGEPA, Parce qu'elle, n'a plus les moyens d'intervenir, c'est cela la vérité. Demandez à M. Froidmont. La SOGEPA aujourd'hui, est de plus en plus sollicitée par des entreprises en difficulté et pour éviter, soit la disparition de l'entreprise, soit son rachat, soit pire, son démantèlement où on prend les bons morceaux et on laisse le solde, si nous voulons éviter un certain nombre de licenciements et si nous voulons permettre à ces entreprises de surmonter la crise, nous devons prendre des participations et c'est légitime.

Ce n'est pas son métier premier, loin s'en faut, la SOGEPA est maintenant équipée de 40 millions d'euros parce que c'était nécessaire. Là où dans les outils économiques il y a trop d'argent, nous les mettons là où il n'y en a pas assez. Je comprends qu'il faille absolument tirer un fil pour détricoter, franchement, l'argent est disponible et nous l'utilisons à des fins économiques.

Et j'ajouterai pour clôturer, Madame la Présidente, que tout le Plan Marshall, c'est de l'économie, même la partie verte c'est de l'économie, de pouvoir lancer des marchés sur l'efficacité énergétique, mais ce sont des nouveaux marchés, ce sont des nouveaux emplois. Le 2. Vert, ce 1,6 dont je vous parlais, cela c'est l'empreinte à la fois économique et durable de ce Gouvernement. C'est

ce qui s'ajoute, bien qu'il est financé dans toute la trajectoire dans le plan du Gouvernement.

Voilà, c'est le défi que nous voulons relever. Nous avons les moyens de cette politique puisque outre l'économie, l'emploi, l'environnement, c'est le retour à l'équilibre en 2015.

Et je n'y mets qu'un bémol et je terminerai par là, c'est le débat chaud, très chaud que nous aurons en 2012 pour l'année 2013. Je voudrais voir où se trouvera chacune des entités fédérées par rapport à son objectif de financement et si l'on reprend ce que la Cour dit, que je conteste, pas ce qu'elle dit, mais ce qu'elle reproduit, c'est-à-dire un des scénarios du Conseil supérieur des Finances qui dit qu'en 2013: «*nous devrons être non seulement à l'équilibre, mais — Conseil supérieur — dégager les surplus*». On ne va pas nous demander cela. Ce sera sans nous, en tout cas, sans moi. Nous ne pouvons pas faire un milliard d'économie pour qu'en 2015. Chacun va devoir tirer son plan dans son périmètre de compétences et de moyens financiers.

Si c'est pour nous transférer des compétences sans les moyens, c'est non. Si c'est pour dire que l'entité A est en panne et on constate que les Flamands, dès 2012 ont des surplus, jamais ils ne donneront ni au Fédéral, ni encore moins aux Francophones. Mais j'ajoute, avec la même détermination, jamais non plus, en 2013, 2014 et 2015 nous Francophones wallons nous allons faire des surplus pour compenser d'autres. Chacun doit faire face à ses difficultés et elles sont réelles.

Et enfin, ne faisons pas croire aux Wallons qu'on est en train de les tordre et de les essorer avec une rage taxatoire. L'essentiel de nos efforts, c'est la maîtrise des dépenses: 500 sur 600 millions. Et nous avons voulu ménager le redressement économique et je le maintiens, le pouvoir d'achat et ce n'est pas avec la diminution de 180 à 100 de la téléredevance que vous parviendrez à me faire ébranler.

Mme la Présidente. – On peut clôturer ici, pour rester dans le *timing* de la discussion générale? Monsieur Jeholet vous aviez encore des questions à poser?

M. Jeholet (MR). – Pas de questions, simplement un commentaire par rapport à ce qui a été dit. Je n'aurais pas cru comprendre que je posais des questions par rapport à la redevance télé, Monsieur le Ministre, veut y revenir, on peut évidemment y revenir, mais manifestement cela l'ennuie un peu.

Concernant éco-bonus, éco-malus, arrêtez de prendre l'exemple de la Mercedes, je prends l'exemple d'une voiture pour une famille nombreuse et donc, ce que je dis simplement c'est que les incitants par rapport à des véhicules plus respectueux de l'environnement, bien sûr que cela va être maintenu, mais ce ne sera plus comparable, en termes d'effort, par rapport aux pénalités qu'il va y avoir par rapport à toute une série de véhicules et donc, l'équilibre que vous aviez cru mettre en place, il y a quelques semaines ou il y a quelques mois, ici, vous rompez cet équilibre pour sanctionner davantage le citoyen quel qu'il soit, y compris, une famille nombreuse.

Concernant le plan Marshall, j'y reviendrai, j'ai posé des questions au Ministre. J'entends bien, il n'y a pas de problème budgétaire, j'ai tendance à dire: soyons plus ambitieux. Soyons plus ambitieux en période de crise parce que je suppose que vous rencontrez quand même quelques entreprises. Vous avez parlé des pôles de compétitivité, sur le principe pas de problème, mais vous rencontrez aussi des entreprises qui sont très mécontentes, par rapport à des dossiers rentrés et qui ont été refusés, on ne sait pas très bien pourquoi, par rapport à des délais qui sont, excusez-moi, mais dépassés et quasi inacceptables.

Vous parlez de la SOGEPA, mais enfin, Francorchamps c'est, combien pour Francorchamps la SOGEPA? On reviendra tout à l'heure dans le cadre du plan Marshall parce que je note aussi que le plan Marshall 2. Vert nous demande d'analyser un budget, il y a une somme. On demande qu'on donne son aval à un chèque en blanc, je veux dire par rapport à ce plan, si ce n'est que, c'est vrai M. Nollet a déjà dédicacé une somme par rapport à la communication. Je pense qu'il a pris exemple sur vous par rapport au Gouvernement précédent, cela c'est un budget qui est dédicacé, mais on reviendra, que ce soit chez M. Demotte ou après-midi dans le détail par rapport à ce plan Marshall 2. Vert.

Mme la Présidente. – Je termine la discussion sur le budget initial 2010. On reprend cet après-midi en commençant par les trois articles du décret-programme.

- La séance est suspendue à 13 heures 08 minutes.

- La séance est reprise à 14 heures 18 minutes.

Organisation des travaux

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Veuillez m'excuser. Je suis intervenu tout à l'heure par rapport à un certain nombre d'erreurs dans le budget d'un ministre, en l'occurrence M. Nollet. J'apprends que de nouvelles erreurs sont constatées dans le programme justificatif d'un autre ministre. Je souhaiterais demander à M. le Ministre Antoine s'il est au courant de ces erreurs. Quelle procédure va alors être mise en place?

Il est prévu que les travaux de notre commission reprennent lundi, après les différentes Commissions. Je crains que les différentes Commissions ne puissent se prononcer sur des budgets qui ne correspondent pas à la réalité. Peut-être, faudrait-il organiser les travaux lundi, voire mardi ?

Mme la Présidente. – Comme vous le savez, il y a différentes Commissions qui ont déjà eu lieu, où des votes sont déjà intervenus. La Commission reste prévue lundi. S'il y a des questions, les Ministres concernés devront se présenter en fin de Commission. Je propose donc de poursuivre notre processus comme nous l'avons entamé.

M. Jeholet (MR). – Je suis d'accord avec vous, Madame la Présidente. J'ai tout de même interrogé M. le Ministre pour savoir s'il avait confirmation de certaines erreurs et sur quoi elles portaient. Ce dernier a garanti qu'il n'y avait aucun problème par rapport au budget de M. Nollet et que les plus et les moins s'équilibraient (alors que ce n'est pas le cas, je vous le confirme). Par rapport aux compétences de M. Henry, pouvez-vous, M. le Ministre confirmer les erreurs et voir sur quoi elles portent.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je rappelle aux membres de la Commission que seuls les tableaux budgétaires font foi. C'est sur ces derniers que l'on arrête les dépenses et les recettes. Le programme-justificatif relève exclusivement des Ministres concernés, dès lors qu'il n'entraîne pas de modification du solde final, c'est de l'autonomie des Ministres de justifier telle ou telle politique menée.

Je vais immédiatement me faire parvenir les programmes justificatifs. Si cela concerne la motivation, nul souci. S'il y a d'autres éléments, nous aurons l'immense plaisir de nous retrouver lundi pour vérifier les choses ensemble.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lebrun.

M. Lebrun (cdH). – De fait, vient de nous arriver un mail avec le programme 16.03 de la DO16. Je pense que cela ne concerne pas notre Commission. Si la Commission Aménagement du territoire juge qu'elle n'est pas dûment informée à temps, à ce moment là, elle remet un avis qui fait que le Ministre viendra, ici, en Commission du Budget, lundi matin, pour se justifier.

Comme je l'ai dit à M. Jeholet ce matin, je pense qu'il y a une procédure et que nous devons nous y référer.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Je suis tout à fait d'accord avec M. Lebrun. Mon intervention se veut constructive. On est déjà à deux Ministres. Peut-être vont-ils devoir venir s'expliquer ici. Au rythme où on avance, je crains que tous les Ministres ne doivent revenir lundi s'exprimer auprès de notre Commission. On organisera les travaux en fonction.

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT DIVERSES MESURES CONCERNANT LA REDEVANCE DE VOIRIE, LA RÉMUNÉRATION DE LA GARANTIE RÉGIONALE, LES DOTATIONS ET SUBVENTIONS À CERTAINS ORGANISMES SOUS CONTRAT DE GESTION, ET UN PROJET PILOTE RELATIF AU DROIT DE TIRAGE, EN FAVEUR DES COMMUNES, POUR LES SUBSIDES D'INVESTISSEMENT RELATIFS AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE (DOC. 113 (2009-2010) — N°1)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret-programme portant diverses mesures concernant la redevance de voirie, la rémunération de la garantie régionale, les dotations et subventions à certains organismes sous contrat de gestion, et un projet pilote relatif au droit de tirage, en faveur des communes, pour les subsides d'investissement relatifs aux travaux d'entretien de voirie.

Désignation d'un Rapporteur

Mme la Présidente. – Il nous faut désigner un Rapporteur.

Mme Cornet (MR). – Nous proposons la désignation de M. Lebrun.

M. Lebrun (cdH). – J'ai une objection, Madame la Présidente. J'ai une obligation tout à l'heure et je crains que je ne puisse assumer cette responsabilité, sauf s'il y a un engagement de la Commission à terminer avant 17 heures 30.

Mme Cornet (MR). – Dans ce cas, nous proposons la désignation de M. Wesphael, étant donné le grand silence d'Écolo en ces temps particulièrement difficiles.

M. Wesphael (Écolo). – Je l'aurais accepté bien volontier, mais je ne suis pas membre de la Commission.

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, y aura-t-il un quorum tout à l'heure pour débattre des différents décrets ?

Mme Cornet (MR). – Au nom de la bonne gouvernance, je m'étonne de constater l'absence des membres Ecolo de la Commission. Je le déplore.

Mme Simonis (PS). – Le PS va faire avancer les

choses dans le bon chemin. Je propose que M. Kilic soit le Rapporteur de nos travaux.

Mme la Présidente. – M. Kilic est désigné en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du Rapport pour les articles qui nous concernent dans le décret-programme.

À vous, Monsieur le Ministre, pour la présentation des articles.

Exposé de M. le Ministre Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Nous avons trois dispositions à vous soumettre. La dernière est bien entendu l'entrée en vigueur. Nous avons deux dispositifs. Le premier concerne la rémunération de la garantie que nous octroyons à un certain nombre d'organismes. C'est un dispositif parallèle au niveau fédéral qui a été budgétisé en 2010 parce qu'il nous fallait disposer de la référence légale nécessaire à la juste perception de l'effort qu'a déployé la Région à l'égard de ces différentes institutions. Le 3ème dispositif a été largement présenté, c'est la modification que nous introduisons par décret dans l'exécution des contrats de gestion, puisque nous avons souhaité qu'il y ait une contribution deOIP par rapport notamment à l'indexation.

Voilà très simplement les dispositifs que nous présentons à votre délibération.

Discussion générale (suite)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Je me permettrai d'intervenir sur l'article 2. Première remarque, par rapport à la demande du Gouvernement d'application de la procédure d'urgence, ce sont simplement des dispositions annoncées début juillet si je ne m'abuse.

Par rapport à la rémunération de la garantie régionale, je n'ai pas de problème. J'ai simplement trois questions précises : à combien estime-t-on les recettes qui découleront de cette nouvelle disposition ? Où seront-elles imputées dans le budget ? Pourquoi ne pas avoir prévu d'automaticité ? N'y a-t-il pas là un risque d'arbitraire ou de discrimination ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Mes questions portent sur l'article 3. Cela concerne les dotations et les subventions à certains organismes sous contrat de gestion. On sait combien je m'intéresse à la situation des OIP. L'objectif serait de prévoir que le Gouvernement puisse suspendre les clauses des contrats de gestion qui fixent les montants et déterminent les règles d'adaptation des dotations et subventions par l'intermédiaire du budget général des dépenses.

On prévoit également de suspendre les clauses relatives aux sanctions en cas de non respect du contrat de gestion. L'objectif est d'appeler les OIP à participer à l'effort budgétaire global qui doit être consenti, notamment à la faveur de la situation de crise que nous connaissons, pour au moins les années 2009 et 2010. Cet effort consiste en deux points : supprimer l'ajustement 2009, le taux de croissance qui avait été initialement octroyé et bloquer d'autre part le niveau de dotations 2010 à celui du budget 2009 ajusté.

Cet article a comme objectif de permettre au Gouvernement de suspendre l'indexation des dotations à plusieurs OIP pour une durée indéterminée. Le Conseil d'Etat l'a signalé. Nous le répétons ici. Cette démarche rompt avec l'équilibre du mécanisme du contrat de gestion qui voulait que le Gouvernement et l'organisme négocient globalement les missions assignées à ce dernier. Dans ce cadre, généralement, le Parlement est associé à cette démarche d'analyse. Il y a là une difficulté que nous avons du mal à appréhender.

La subvention qui est attribuée fait bien évidemment l'objet de cette négociation. Ces deux éléments sont indissociablement liés. Cela rompt avec le lien évident de contrôle du Gouvernement sur l'OIP et de contrôle du Parlement sur la manière dont le Gouvernement gère cette OIP, et on risque de porter atteinte à la substance même de l'organisme et des missions de service public.

Dans les commentaires de ces articles, on prétend que la diminution ne pourra être que marginale et qu'il sera tenu compte des analyses de la situation financière effectuée. On porte atteinte à l'essence même de la notion de contrat de gestion. Au vu de ces considérations, on voudrait s'assurer des choses et obtenir des garanties au niveau de la sécurité juridique de cette démarche, eu égard notamment aux commentaires du Conseil d'Etat.

Pour ce qui est des organismes intégré dans le périmètre public, pour que la diminution des dotations ait un sens, il est impératif que les para-régionaux concernés réduisent leurs dépenses au risque, peut-être, de réduire l'enveloppe du personnel. C'est une question que nous posons. Si ce n'est pas le cas, il est évident que le déficit de ces organismes sera de toute façon imputé à la Région étant donné que le solde de financement intègre les résulats budgétaires des OIP du périmètre public. En quelque sorte, si ce que nous pensons est confirmé, la démarche qu'on nous propose de voter aujourd'hui est simplement un effet d'optique. La réalisation des

budgets des OIP ne sera connue qu'en mai ou en juin de l'année prochaine.

Comment le Gouvernement compte-t-il s'assurer que les OIP jouent le jeu à partir du moment où la bride est lâchée ? Le commentaire des articles indique que « les exigences envers les organes de gestion et les mandataires oeuvrant au sein des organsimes visés par les mesures en question, seront adaptés en fonction des moyens mis à leur disposition pour remplir leur mission selon un principe de proportionnalité. Il nous intéresse de comprendre comment le Gouvernement entend garantir cela. On voudrait pouvoir appréhender la portée exacte précise de cette explication, dans la mesure où la date du 12 février 2004 connait deux décrets.

Le décret modifié, aujourd'hui, est relatif au contrat de gestion et aux obligations d'information.

Un autre décret est relatif au contrat de gestion et aux obligations d'information pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution. Que vise-t-on par là, Madame la Présidente ? Je vous le donne en mille, notamment l'IFAPME, l'AWIPH et les centres hospitaliers psychiatriques. Donc, on voudrait savoir pourquoi visiblement, par rapport aux OIP, il y a deux poids, deux mesures ? Pourquoi ce décret n° 2 du 12 février 2004 ne fait pas l'objet également d'une modification ? Nous sommes effectivement impatients d'entendre M. le Ministre à cet égard. Pourquoi il y a une différence de traitement entre les différents OIP ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Les questions de M. Jeholet concernent évidemment des organismes qui ne sont pas visés par le périmètre 7. C'est donc bien hors des périmètres 7-95. La recette projetée est donc de 4,5 millions d'euros. Vous la reverrez — M. Bayet m'a posé la même question tout à l'heure — dans les produits divers, Titre I, Section 2.

Ensuite, on parle ici d'un effort. Alors n'oublions quand même pas, restons tout à fait modestes, il s'agit de la suppression de l'indexation — un ennemi — et dans certain cas de l'indexation +1 octroyée à la SRWT et au FOREM.

Avec 1,5%, quand la Région a une perte de recette de 1,265 milliard sur les 14 milliards que nous avons entre Communauté et Région, l'effort que nous demandons aux OIP est sans commune mesure avec le propre effort de la Région. Est-ce à dire que pour les deux organismes, c'est inaccessible ? Non. Je rappelle qu'à la SRWT, nous avons maintenu l'allocation compensatoire à la non-indexation 2009 dans le budget 2010 alors qu'elle perçoit, par ailleurs, l'indexation. Voilà pour la SRWT, une forme de neutralisation et à la demande de Philippe Henry.

Deuxième élément, pour le FOREM. Il c'est clair que cela suppose un effort, Madame, et vous le constaterez tout à l'heure dans le budget du FOREM. Nous avons souhaité, première modification substantielle, réduire de 30% les crédits de communication du FOREM. Donc, vous voyez que nous ne sommes pas restés les bras ballants. Je considère que le FOREM doit se concentrer sur sa production, c'est-à-dire l'accompagnement, la formation et la réinsertion davantage que de pouvoir bénéficier de crédits de communication qui ne me semblaient pas toujours justifiés, en tout cas à l'aune des recettes dont nous disposons aujourd'hui.

Troisième élément, c'est tout le débat juridique. Madame Cornet dit : « *Il faut que le Parlement soit associé* ». Elle a raison. C'est du reste le sens de ce projet de décret qui ne peut avoir d'effet que si le Parlement se prononce. Si tout à l'heure, Madame la Présidente, votre Commission dit « non », nous serons obligés d'exécuter le contrat de gestion. Je raisonne un peu par l'absurde, pardonnez-moi Madame Cornet, pour indiquer que c'est bel et bien le Parlement qui a le dernier mot. Donc, il est associé au dispositif que nous soumettons.

Vous le savez Madame, dès lors qu'il y a contrat de gestion, renouvellement de celui-ci ou modification, les textes légaux organisent une procédure idoine. Vous devez avoir : une évaluation externe, une évaluation interne, une renégociation, une redéfinition des missions. Tout cela prend évidemment beaucoup de temps et ce facteur temps n'était pas compatible avec notre exigence budgétaire — moi je le reconnais aisément — et l'effort demandé à ces organismes. S'il s'agissait — et je vais prendre un cas d'école — d'organiser une économie, comme nous voulons le faire à partir de la RTBF ou sur la période, c'est 25%, là, il est naturel que l'on rediscute à la fois des missions et des recettes. C'est d'ailleurs prévu dans le décret-programme de la Communauté française.

Ici, nous sommes très largement à la marge. On discute pour la plupart d'entre eux de 1,5% de leurs moyens ou dans certains cas limités de 2,5% dont nous savons que pour l'un, il a reçu une dotation complémentaire et que pour l'autre, il peut faire des économies complémentaires. Du reste, j'ajoute, Madame, que le FOREM, pour la première fois qu'on lui soumet ces économies, a été très prompt pour déposer le projet de budget. C'est la première fois qu'il est dans les temps. J'espère que vous y verrez une forme de suivi plus particulier de votre serviteur dans cette compétence.

Et pour la SRWT, je n'ai jamais rien caché. Peut-être, étais-je indulgent à l'égard de M. Henry, à

l'égard des usagers ou de la SRWT. Je n'ai pas réclamé le dû qui devait revenir au Gouvernement parce que je considère que l'élan suscité par les transports en commun, il faut permettre à M. Henry de le conforter, à l'avenir. C'est sa volonté et je veux l'y encourager.

Donc, pour les organismes concernés, pas de souci. Du reste, vous n'avez pas vu — évidemment, vous me direz qu'on a enlevé 30% de communication au FOREM, c'est peut-être l'explication -, une grande protestation sur le sujet. Pour le SRWT, même réflexion.

Quatrième élément, les collègues Madame Delamende, dans les corrections consolidées, nous disent : *« En 2009, vous êtes un peu trop optimistes de 5 millions »*. Nous ne le pensons pas parce que là, nous sommes en bout d'année 2009. Par contre, pour 2010, c'est une discussion d'esthète. Quel sera le solde des OIP fin décembre 2010 ? Ce n'est pas facile d'estimer. Et là, la Cour dit — je résume, ils n'écrivent pas comme cela, ils écrivent beaucoup mieux que cela - *: « Vous êtes bien trop pessimiste, puisque nous on prévoit une correction de — 125 millions »*. Lisez le document de la Cour. Et la Cour dit : « *Mais non, Monsieur le Ministre, il ne faut pas noircir la situation,-96 nous agrée »*. C'est ce qui est écrit noir sur blanc, je peux vous donner les références.

Pourquoi ne sommes-nous pas d'accord avec la Cour ? Parce que, comme on freine l'alimentation, notamment par l'indexation, il n'est pas exclu que ces OIP consomment des réserves. Vous n'allez pas demander à l'administrateur général d'un OIP ni à son conseil, de spontanément les déclarer. Donc, il y a toujours un dialogue entre le Gouvernement et eux. Mais, nous avons retenu une hypothèse extrêmement prudente. Je ne dis pas que la Cour a tort. Peut-être, aurions-nous dû nous limiter à une correction de 96 millions, auquel cas nous aurions flattés le seul 7-95. Ici, moi j'ai préféré être extrêmement prudent et nous avons repris -125. Tout cela pour dire que nous sommes conscients de l'évolution que cela pourrait susciter dans le chef des OIP concernées.

J'en viens à la cinquième remarque : les missions. Alors c'est clair que pour la RTBF, par exemple — vérifiez bien le décret-programme Communauté de la Région -, il n'est pas tout à fait du même tonneau. Pour la Communauté, et singulièrement pour le RTBF, nous avons introduit la possibilité pour l'organisme de solliciter une révision de ses missions. Pourquoi ? Ce n'est pas que nous voulons dispenser la RTBF de l'effort que le Gouvernement considère pouvoir lui demander. Du reste, là non plus, vous n'avez pas entendu de grosses protestations de la part de la RTBF. Et je veux vraiment, ici, saluer le travail de Mme Lanaan et de M. Phlypo qui ont bien compris dans quelle situation budgétaire nous étions.

La difficulté provient de l'Union européenne. Depuis que M. Sarkozy a supprimé certaines recettes publicitaires pour France 2, introduit davantage de moyens, il y a une discussion au niveau de la concurrence sur : « est-ce que la dotation publique est la bonne dotation ? ». Si vous diminuez un peu la dotation, l'Union européenne pourrait dire rétroactivement : *« Vous les avez trop financés pour les missions qu'ils avaient »*. Nous pourrions avoir une situation où on pourrait dire à la RTBF : *« Vous avez été trop financés et donc, vous avez finalement organisé une concurrence déloyale par rapport aux autres radios privées »*. C'est cela l'enjeu. Ce qui n'est évidemment pas le cas. Je ne pense pas que la RTBF ait eu trop de moyens financiers ces dernières années. Mais chacun doit pouvoir faire des efforts.

Donc, qu'avons-nous introduits dans le décret-programme Communauté française ? C'est d'une part, la RTBF. L'OIP concerné peut introduire une modification de son contrat de gestion sur ses missions. Et, deuxième élément dans le décret-programme de la RTBF, vous le verrez, nous avons assoupli les recettes publicitaires, puisqu'au fond, RTL pouvait faire des publicités pour un certain nombre de médicaments, avoir des coupures et nous avons — vous avez le même souci de l'égalité que moi — traités RTL et RTBF sur le même pied. Donc, là nous répondons à d'éventuelles questions bien plus embêtantes encore de l'Union européenne, parce que quand, tout à l'heure, M. Jeholet me parlait de l'audit, j'ai levé les huit contrôles, mais j'avais oublié l'Union européenne, ce qui faisait neuf.

Quand on fait des économies, il y a vraiment des précautions à organiser. Ici, je ne vois pas un OIP, autant je pourrais comprendre la protestation de la RTBF, venir dire on m'a pris 1,5% de mon budget, je ne sais plus remplir mes missions. Je pense que cela ne tiendrait pas très longtemps la route. Je tiens d'ailleurs à saluer l'ensemble des OIP concernées qui ont fait des efforts. C'est vrai que pour certaines d'entre elles, il y avait des réserves, Madame Cornet. Tout à l'heure, vous aurez à nouveau toute la vérité sur les réserves qui sont du non-consommé pour l'organisme en question.

Mme la Présidente. – La parole est à Madame Cornet.

Mme Cornet (MR). – J'aurais aimé savoir pourquoi le décret OIP qui concerne l'IFAPME, l'AWIPH etc. ne fait pas l'objet du même amendement ou de la même modification.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – L'AWIPH n'est pas concernée parce que l'AWIPH dispose — je peux vous renvoyer à un rapport — de réserves très importantes.

Nous avons demandé qu'on n'utilise pas les réserves, nécessairement, pour des politiques nouvelles, mais qu'elles permettent de maintenir à niveau les missions actuelles. Et donc Mme Tillieux s'est engagée au niveau du Gouvernement : elle va consommer ses réserves. Il n'y a pas de raisons pour qu'elle ne le fasse pas. Elles existent et sont avérées par la cellule d'informations financières.

Mais ces réserves viendront, si vous voulez, servir de tampon conjoncturel — pardonnez-moi l'expression — par rapport aux missions qui sont les leurs. Pour l'IFAPME, vous aurez remarqué qu'il dépose un budget en équilibre. Alors attention, avant qu'on ne vous glisse à l'oreille quelque chose : c'est vrai que la remarque serait fondée.

L'IFAPME connaît un déficit — de mémoire — de 1,3 ou 1,5 million d'euros. Pourquoi ? Parce que l'IFAPME doit faire des investissements dans les centres régionaux. Et qu'est-ce qui chagrine la Cour des comptes ? En termes d'esthète budgétaire, ils ont raison. En fait, l'IFAPME, pour réaliser ses travaux d'infrastructures et de rénovation, utilise les réserves. Et la Cour des comptes dit : « On ne peut plus maintenant, depuis 2002, faire des *bonis* reportés ». Il faut donc introduire une correction : cela n'a pas été fait techniquement. Mais cela ne change rien à l'équilibre. Pourquoi ? Parce que les bonis existent, c'est une dépense *one-shot* — c'est-à-dire remettre un bâtiment en état — et l'IFAPME dit : « Au Gouvernement, je ne vous demande rien : j'utilise ce que j'avais reçu de trop par le passé. » Ce que je dis là, vous pouvez le vérifier auprès de l'organisme, qui, du reste, est l'un des meilleurs organismes que je connaisse. Je pense que la formation en alternance est probablement l'une des pistes que je veux le plus développer pour l'avenir.

En ce qui concerne le FOREM et l'IFAPME, nous n'avons pas de soucis. En ce qui me concerne — et c'est de la nostalgie -, pour la SRWT, nous n'avons pas de soucis. Je pense donc qu'on peut saluer la maturité politique des OIP qui ont bien compris l'appel du Gouvernement.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – S'agissant d'appels du Gouvernement, Monsieur le Ministre, je veux bien accepter votre notion de tampon conjoncturel par rapport à ce qui est de l'utilisation des fonds de réserve des OIP. Dans le même temps, je me pose alors la question de l'évaluation de certaines politiques menées aujourd'hui par les OIP. Eu égard, notamment à la DPR, aux objectifs que le Gouvernement dans son ensemble — puisqu'il couvre l'ensemble des OIP — s'est assigné, est-ce que cette notion de tampon conjoncturel ne doit pas être incontestablement liée à la notion de pertinence, et donc, d'évaluation des politiques menées aujourd'hui ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Vous avez fondamentalement raison, dès lors que l'on impose un régime d'amaigrissement — un peu comme nous le faisons à la RTBF, vous avez raison. Par contre, sur 1,5 %, pardonnez-moi, mais avec tout le respect que j'ai pour ces organismes-là, quand vous voyez parfois les sommes non utilisées, franchement, pour ne pas vous être désagréable, c'est dérisoire.

Dernier point, parce que j'ai oublié de vous répondre et je ne veux pas avoir d'ennuis avec Mme la Présidente. L'article 138 est peut-être prudent parce que cela nous aurait amenés à d'autres votes, mais de toute façon, l'objectif n'était pas de mobiliser l'AWIPH sur ce terrain-là.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Je rappelle simplement à M. le Ministre, et je pense que lors de cette législature, il conviendra de s'en souvenir — et ce n'est pas un commentaire qui s'adresse personnellement à lui bien que, par rapport au FOREM, nous serons sans doute amenés à y revenir — mais la notion de contrat de gestion suppose qu'il y ait une évaluation des politiques menées et des budgets qui sont affectés à cette politique. Donc, forcément, l'évaluation est de mise, que ce soit ou pas à la faveur du tampon conjoncturel qui vous est cher.

Vote des articles

Mme la Présidente. – Nous pouvons passer à présent au vote des articles concernés. On ne vote pas sur l'ensemble : ce sera lundi. Mais aujourd'hui, ce sera article par article.

« Article 2

L'article 2 a été adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

« Art. 3

L'article 3 a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.

« Art.5

L'article 5 a été adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE CODE DES TAXES ASSIMILÉES AUX IMPÔTS SUR LES REVENUS, L'ARRÊTÉ ROYAL DU 3 AVRIL 1953 COORDONNANT LES DISPOSITIONS LÉGALES CONCERNANT LES DÉBITS DE BOISSONS

FERMENTÉES, LA LOI DU 13 JUILLET 1987 RELATIVE AUX REDEVANCES RADIO ET TÉLÉVISION ET LE DÉCRET DU 6 MAI 1999 RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT, AU RECOUVREMENT ET AU CONTENTIEUX EN MATIÈRE DE TAXES RÉGIONALES WALLONNES (DOC. 117 (2009-2010) — N°1)

PROJET DE DÉCRET D'ÉQUITÉ FISCALE ET D'EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE POUR LE PARC AUTOMOBILE ET LES MAISONS PASSIVES (DOC. 118 (2009-2010) — N°1)

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE 97 DU CODE DES TAXES ASSIMILÉES AUX IMPÔTS SUR LES REVENUS ET VISANT À ATTÉNUER L'ÉCO-MALUS APPLICABLE AUX VÉHICULES MIS EN USAGE PAR UN REDEVABLE FAISANT PARTIE D'UNE FAMILLE NOMBREUSE, DÉPOSÉE PAR MADAME CASSART-MAILLEUX (DOC. 17 (SE 2009) — N°1)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle le projet de décret modifiant le Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, l'arrêté royal du 3 avril 1953 coordonnant les dispositions légales concernant les débits de boissons fermentées, la loi du 13 juillet 1987 relative aux redevances radio et télévision et le décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes (Doc. 117 (2009-2010) — N°1), ainsi que le projet de décret d'équité fiscale et d'efficacité environnementale pour le parc automobile et les maisons passives (Doc. 118 (2009-2010) N°1).

Sachant que dans les différentes propositions de décrets annexées, il y aura évidemment une proposition de chacun des décrets par leurs auteurs. Madame Cassart-Mailleux, votre proposition de décret est annexée.

Désignation d'un Rapporteur

Mme la Présidente. – M. Prévot est désigné en tant que Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

La parole est à M. le Ministre Antoine.

Exposé de M. Antoine, Vice- Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, comme nous abordons un autre sujet, je vais donc changer de collaborateur. M. Van Den Kerkove, vous le connaissez déjà et M. Williquet qui vient de l'administration du budget de la Région wallonne vont rester, mais peut-être dans un rôle plus discret. J'accueille M. Sépulcre, qui est avec M. Brillant, en charge de la cellule fiscalité au niveau du Cabinet. Comme cela, vous pourrez reconnaître les uns et les autres dans leurs fonctions et j'espère leurs mérites.

Je vous présente les deux projets de décrets, mais vous comprendrez que l'essentiel portera sur le décret d'équité fiscale et d'efficacité environnementale, parce que le deuxième décret, qui concerne la réforme sur la taxe des jeux et paris, est un décret extrêmement technique, qui vise pour l'essentiel — nous le verrons tout à l'heure — à transposer la procédure qui subsiste au Fédéral, puisque désormais, la matière devient de perception régionale avec, je le reconnais tout de suite, une modification de taille qui était attendue par le secteur et que nous avons introduite. Nous aurons l'occasion d'y revenir parce que c'est la modification saillante de ce deuxième décret.

Peut-être un petit rappel, pardonnez-moi pour celles et ceux qui connaissent bien la matière, ils trouveront superflu que je le rappelle, mais cela permettra à chacun de se rafraîchir la mémoire : quels sont les impôts de compétence régionale ? Nous avons, en application de l'article 170, paragraphe 2 de la Constitution, un certain nombre d'impôts régionaux ; pensons aux sites économiques désaffectés, aux taxes sur les automates dont on a parlé tout à l'heure, les biocarburants, la taxe sur les déchets, la taxe sur les eaux. Pour cette taxe régionale propre, la Région est pleinement compétente que ce soit la matière imposable : le taux, l'exonération, la base ou encore les règles de procédure.

Nous avons les impôts régionaux qui découlent de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989 — Monsieur Lebrun, nous y étions ! — et celle de la loi du 13 juillet 2001 — là, nous n'y étions plus, Monsieur Lebrun et on a vu la différence, du reste ! — et qui concernent :

- le précompte immobilier, c'est-à-dire l'imposition sur les propriétés foncières, les immeubles de particulier, et surtout, l'outillage et l'équipement — ce qui a valu du reste une grande réforme entre 2004 et 2009 ;
- les droits d'enregistrement et de succession : vous en avez vu le chapelet dans les recettes qu'on vous a présenté tout à l'heure : vente d'immeubles, hypothèques ou donations et successions ;
- la taxe sur les véhicules : circulation, mise en circulation et eurovignette ;
- la taxe des jeux et paris ;
- et la fameuse et très connue redevance « ragatoire » radio télévision — pour paraphraser M. Jeholet — qui est maintenant de compétence, non plus fédérale, ni communautaire, mais régionale.

Une précision méthodologique : c'est le Fédéral qui continue à gérer ces impôts à l'exception de celles et ceux qui ont fait l'objet d'un transfert : ce sera le cas, pour 2010, des jeux et paris. Les Régions sont donc, bel et bien, exclusivement compétentes. Définissons bien là où nous pouvons intervenir : pour les taux, la base d'imposition, les exonérations, la procédure — ce qui explique le deuxième décret que nous vous soumettons. Par contre, la matérialité de l'impôt est encore fédérale — et notamment la fixation du revenu cadastral : souvenez-vous de ce que je vous ai dit sur les 745 euros — et, rappelez-vous aussi, pour les 4X4, ceux qui étaient utilitaires ou non, avec la fameuse paroi, restent en compétence fédérale.

On a donc une très large compétence régionale, mais il y a encore un peu de « Tipp-Ex » fédéral, si j'ose dire.

Quels sont, si vous le voulez bien, les objectifs de ce décret ? Vous aurez remarqué, et ce n'est pas seulement formel : il ne figure pas dans le décret-programme. L'objectif n'est pas nécessairement, ni même en premier, de produire des recettes ou de diminuer des dépenses : nous l'aurions traité dans le décret-programme. Ici, c'est vraiment le premier décret fiscal que le Gouvernement a approuvé : on est toujours très content d'être le premier, et j'espère que vous partagerez mon enthousiasme sur les différentes dispositions qui vous sont soumises.

Premièrement, et c'est essentiel, c'est encourager l'adoption de comportements favorisant le développement durable et les économies d'énergie. Deuxièmement, c'est lutter contre les logements inoccupés. Nous avons eu un très bon débat, hier, avec M. Eerdekens. À Visé et ailleurs, on a les mêmes problèmes à l'égard de ces logements inoccupés : c'est garantir l'accès à la propriété en tenant compte des réalités locales — j'y reviendrai. C'est favoriser et simplifier la transmission d'entreprises singulièrement au niveau agricole, mais également au niveau des pactes d'actionnaires qu'il fallait conclure et qui nous paraissaient totalement fastidieux. Vous voyez qu'on est vraiment très loin des rendements budgétaires. Et enfin, c'est moderniser les taxes sur les jeux et paris.

Quel est l'objectif du décret d'accompagnement de transferts des jeux et paris, appareils automatiques de divertissement ? Très simplement, à partir du 1er janvier 2010, nous prenons notre envol tout seuls et il faut dès lors que les agents, qui proviennent du SPF Finances, puissent disposer de la qualité des procédures propres à leur mission, sans quoi, nous ne pourrions pas correctement collecter cet impôt. Il fallait dès lors une procédure fiscale wallonne et non plus fédérale. Mais vous verrez que nous nous sommes très largement inspirés des dispositions du Fédéral.

Entrons, si vous le voulez bien, dans le vif du sujet. Garantir l'accès à un logement décent, abordable et durable : c'est, bien sûr, ces logements inoccupés. Rappelez-vous ce que j'indiquais hier. Depuis une dizaine d'années, la Région — avec parfois des erreurs, des errements — a lancé une opération de lutte contre les logements inoccupés et abandonnés, d'abord en les confiant aux communes, puis en les rapatriant au niveau régional, ensuite en les retransférant au niveau local : c'est ce qu'on appelle la taxe sur les logements inoccupés et abandonnés au mètre courant façade.

Mais cela ne suffisait pas puisque les propriétaires de ces habitations bénéficiaient d'une réduction de précompte immobilier liée à ce que l'on appelle « l'improductivité ». Celle-ci était constatée dès lors qu'il y avait 90 jours où le bâtiment était vide. Vous le constaterez, nous le porterons à 180 jours, et ce ne sera plus valable qu'une seule fois parce que nous ne pouvons pas tolérer qu'à un moment où des concitoyens parfois isolés n'ont pas de logement, d'autres spéculent et abandonnent ces logements pour des raisons qui ne sont pas toujours acceptables. Vous aurez remarqué, très chers Collègues, mandataires locaux, que notre Collègue, M. Furlan, a repris dans sa circulaire un coefficient, précompte immobilier constaté, donc le dernier chiffre de 3,7 pour permettre d'intégrer cette recette. Pour les communes, on est dans un ordre d'idées beaucoup plus important. Je pense qu'on parlait de 27 millions d'euros. C'est donc une recette très appréciable. Mais là n'est pas l'objectif, c'est vraiment de lutter, de finalement se mobiliser contre ces logements inoccupés.

C'est ensuite les taux réduits pour les primo-propriétaires aux habitations qui sont réellement modestes et moyennes. Là, nous venons au *slide* suivant. Nous avons la fixation du revenu cadastral qui est de compétence fédérale. Nous savons que le revenu cadastral souffre d'un manque d'adaptation. Il est tout au plus indexé, mais depuis 1975, on attend que nous vienne aux portes de la cité, un Ministre des Finances qui soit courageux ou sobre, c'est selon, pour procéder à cette opération. Je rappelais l'exemple de Gesves, où André Bernard n'a malheureusement plus été Bourgmestre, pour avoir lancé la même opération.

Et bien sûr, toutes celles qui avaient un revenu cadastral de moins 745 euros bénéficiaient d'une réduction d'1/4 du précompte immobilier. La première modification, ce sera l'ensemble des biens immobiliers qui seront visés.

Ensuite, nous touchons alors les droits d'enregistrement. C'est la deuxième mesure. Dès lors que vous étiez en dessous de ces 745 euros, vous payez un taux réduit de 5 à 6 %, quand bien même. Rappelez-vous la réflexion de Mme Bauchau, hier : une fermette vendue à Grez-Doiceau 430.000 euros, revenu cadastral : 600 euros et le taux était quand

même de 6%, alors que dans le même temps, à Herve, se vendait une villa construite il y a trois ans, mais dont malheureusement le revenu cadastral était de 1.500 euros et sur lequel on appliquait un taux de 12,5%. On voit donc bien qu'il y a une formidable injustice entre la fixation du revenu cadastral et la valeur vénale du bien, l'un n'étant pas conciliable avec l'autre. Comme nous n'avons pas la capacité de modifier le taux réduit, nous ne pouvons que l'affecter d'une condition supplémentaire, et c'est ce que nous avons fait. Condition supplémentaire que nous avons dégagée de manière très objective. Nous sommes partis des plafonds autorisés par la Société wallonne du crédit social pour les emprunts hypothécaires sociaux. Ces plafonds sont, du reste, conditionnés par la pression foncière commune par commune; ils sont revus chaque année. Vous avez trois catégories: les communes ordinaires, les communes à pression foncière et les communes à très très forte pression foncière. Pour les dernières, c'est un plafond de 210.000 euros. Pour les premières de 200.000 euros et les toutes premières:191.000 euros. Autrement dit, vous l'aurez vite compris, nous avons pris l'exemple de Cindy et de Lucien, qui ont acheté une maison à bel étage à Jambes, de moins de 745 euros pour 170.000 euros, eh bien, pas de souci, l'avantage fiscal est bien maintenu puisque nous sommes à 170.000 euros, c'est donc moins que la valeur admissible pour la région de Namur.

Quelques années plus tard, Cindy et Lucien ont une belle progression dans leur carrière respective et ils décident d'acheter une fermette restaurée à Grez-Doiceau et ils le font, comme il se doit, avec des matériaux de qualité. L'achat se monte à 375.000 euros, le revenu cadastral étant de 743 euros, pour la première tranche, ils paieront 6% jusqu'à 200.000 euros et pour le reste 12,5%. Quel que soit le prix de vente, la valeur vénale, on n'applique pas les 12,5% sur la totalité. La première tranche est maintenue à 6% et la deuxième est portée à 12,5%. Mais l'avantage fiscal est donc la différence entre la première tranche à 6% qui dans un autre cas de figure eut été à 12,5. 6,5% de différence sur 200.000, cela fait donc bien 13.000 euros.

Vanessa, elle, décide d'acheter une maison trois chambres pour 176.000 euros à Seraing avec sa famille de deux enfants. Le revenu cadastral de sa maison est inférieur à 745 euros. Elle bénéficie également de l'avantage fiscal.

Vous voyez qu'on a mis d'autres exemples sur la vie de Vanessa, et sa vie n'est pas finie... Mais vous aurez donc compris que la mesure fait que, à la première tranche admissible pour un emprunt hypothécaire social, c'est 6% et c'est seulement sur la tranche supérieure qu'on applique les 12,5%, comme c'est le cas pour le commun des mortels wallons dès lors, qu'ils acquièrent une maison dont le revenu cadastral est supérieur à 745 euros. Et ce n'est pas une appréciation de valeur, c'est souvent une question de temps. Toutes les nouvelles constructions ont fait l'objet d'une fixation récente, tandis que pour les précédentes, ce n'est pas le cas.

Un premier chapitre donc pour l'immobilier, cela me paraît être une question d'équité fiscale, à la fois sur le précompte immobilier, à la fois sur les droits d'enregistrement pour tenir compte de la valeur vénale, tout en respectant l'avantage acquis de ce que nous appelons une maison moyenne ou modeste. Convenons entre nous que 200.000 euros, c'est quand même déjà un beau montant pour ce type de maison.

Deuxième chapitre des mesures, c'est une fiscalité orientée vers les économies d'énergie. Nous avons donc organisé une réduction du précompte immobilier pour toute personne qui décide de transformer son habitation en maison passive. Prenons l'exemple de Michaël qui achète une maison, et vous avez là un coefficient réducteur de 20%, c'est-à-dire qu'il ne paiera que 20% la première année, 60% et puis 80%, et ensuite le prix plein. C'est donc une mesure que je qualifierais de transition écologique, c'est d'amener les habitations, lorsqu'on les rénove, à faire le choix de la petite consommation énergétique. Du reste, nous serons attentifs à nous calquer sur un récent texte du Fédéral inscrit dans une loi-programme — M. Lebrun va d'ailleurs y revenir puisqu'il suit toutes les questions énergétiques avec assiduité depuis la dernière législature. Vous constatez que l'avantage fiscal n'est quand même pas négligeable. D'aucuns évoquaient tout à l'heure le différentiel de télé-redevance, ici, on est quand même à 2.094 euros.

Le morceau qui nous a tant et tant préoccupés depuis hier, c'est l'acquisition de véhicules propres. Le Fédéral s'inspire de nous. Notre texte a été approuvé avant. C'est cette démarche des pouvoirs publics belges d'encourager l'utilisation des véhicules propres. Vous constaterez que depuis l'introduction sous Michel Daerden, sous le Gouvernement précédent — le comportement de nos concitoyens est de plus en plus sensible à leur environnement -, la moyenne de nos voitures en émissions de CO_2 est passée de 143 grammes à 137 grammes. Bruxelles est toujours à 148 grammes et les Flamands sont au dessus. Ce qui démontre que cette mesure incitative, et probablement la prise de conscience wallonne supérieure, a permis de réduire les émissions moyennes, mais surtout, dans le même temps, les constructeurs offrent des véhicules moins polluants que par le passé et cette tendance va s'accélérer. Ce qui fait que ce texte sera revu. Les émissions de CO_2 n'arrêtent pas de diminuer, et c'est tant mieux. Quand vous voyez les nouveaux véhicules maintenant, en dehors de certaines marques, n'ayant pas encore adapté leur motorisation, ils ont connu des progrès extrêmement sensibles. Ce qui fait qu'avec la même puissance, on pollue beaucoup moins. C'est ceux-là que l'on veut encourager.

Bien sûr, on a tenu compte aussi d'une modification. Nous avons voulu aider celles et ceux de nos concitoyens qui n'ont pas beaucoup de moyens ou moins que d'autres. On a repris ce plafond de 20.000 euros, qui fera l'objet d'un arrêté, pour déterminer ce qu'on entend par le prix catalogue, hors option, et que nous portons à 25.000 euros dès lors qu'il s'agit de familles avec trois enfants ou s'il y a une personne handicapée, fut-il le chauffeur ou les enfants, dans la famille. Nous avons même introduit un correctif de 10.000 euros lorsqu'il s'agit de voiture hybride ou électrique. On a d'ailleurs ajouté un élément qui n'était pas dans le texte de mon prédécesseur: le LPG qui donne lieu à un saut de catégorie, parce que c'est aussi un véhicule plus propre, et cela n'avait pas été repris.

J'ai repris un exemple qui m'est propre. André était jusqu'à il y a peu propriétaire d'une Opel Omega, 2,5 litres, 130 chevaux. Après douze ans et 220.000 kilomètres, il a enfin acquis un nouveau véhicule. Vous voyez l'exemple cité ici, avec la bonification. S'il n'y a pas d'enfant à charge ou s'il y a 3 ou 4 enfants. C'était pour bien illustrer le saut d'une catégorie pour 3 enfants et de deux catégories dès lors qu'il y a 4 enfants. Si André avait acheté une Picasso, nous aurions eu bonification sans nul doute. Ici, c'était pour montrer que si vous êtes dans la tranche moyenne, pas de souci. Si vous améliorez votre véhicule d'occasion, pas de souci et on fait une distinction nette, et cela je m'y accroche, entre 3 et 4 enfants. Pour une raison très simple, toutes celles et ceux qui ont 3 enfants par rapport à ceux qui en ont 4, il y a une différence de taille, la plupart des véhicules ne pouvant accueillir que 3 enfants à l'arrière. Dès lors que vous êtes à 4 ou 5, ce n'est plus possible. C'est pourquoi nous avons introduit cette différence objective.

Vous verrez qu'il y a un certain nombre d'exemples que nous avons repris dans les voitures d'occasion. Le suivant, vous constatez qu'il avait une Omega, il en prend une autre encore plus polluante et fatalement, il rentre dans les malus. Vous voyez que s'il a 4 enfants, il n'en payera pas, parce que le saut de deux catégories le dispense. C'est donc une réforme non seulement sociale, elle intègre le véhicule d'occasion, mais une réforme familiale puisqu'on tient compte du nombre d'enfants et cela, c'est un critère objectif pour les familles concernées. Par contre, si cette famille n'a pas d'enfant ou 1 ou 2 enfants, eh bien, il devra payer 600 euros de malus parce qu'il l'a choisi.

Là, ce n'est pas la rage taxatoire que M. Jeholet décrivait. Quand vous avez une voiture d'occasion, on ne vous impose pas d'acheter une voiture d'occasion encore plus polluante. Ici, cette famille a décidé d'agir de la sorte.

Et bien, si elle a quatre enfants, pas de soucis. Par contre, si elle a trois enfants ou moins, elle a fait le choix d'une voiture polluante, plus polluante que la précédente, là, il y aura évidemment une intervention.

Prenons toujours cette famille, mais qui achète une Mercedes 300DD de 1996, véhicule sympathique et solide mais quand même polluant, 228 gr. Vous voyez que là, ils en sont à 1.000 euros de malus parce qu'ils ont fait le choix d'une voiture plus ancienne, plus polluante alors qu'il existait d'autres types de véhicules qui présentaient d'autres avantages.

Nous allons vous donner un exemple plus intéressant. L'exemple d'André, toujours avec son Opel Omega et qui décide d'abandonner cette vieille Opel décidément trop polluante et qui achète une Honda Civic, avec trois enfants à charge, touche 400 euros de bonus. Un quatrième enfant lui aurait donné 800 euros de bonus complémentaires.

La situation familiale, c'est objectif, il y a une ou deux catégories. Par contre, le choix de la voiture est très subjectif. Est-ce une occasion plus polluante, est-ce une neuve? Et si je prends une neuve, quel est le choix en la matière? En-dessous de 100 grammes, vous avez maintenant un certain nombre de voitures qui offrent 1.200 euros.

Retenons de cette réforme que l'objectif premier est l'amélioration du parc automobile, qu'il est conditionné par la situation familiale qui est objective: trois enfants, une sous-catégorie, deux enfants, deux sous-catégories, une personne handicapée et cela renvoie aussi au prix de l'acquisition qui sera déterminé par un arrêté.

Par contre, si le comportement est non-respectueux des prescriptions des impératifs environnementaux, nous allons intervenir.

Comme je vous le disais ce matin, c'est sans commune mesure avec la France où nous avons des malus qui vont jusqu'à 5.000 euros en cas de voiture polluante puisque c'est 2.600 euros pour les tranches que nous avons repris à 1.500. Dans toutes les catégories, nos amis français — je vous renvoie au site du Ministre Borlot — demandent davantage alors qu'ils donnent moins en bonus.

Je pense donc que nous restons dans un système extrêmement attractif.

J'en viens alors à conclure ce chapitre, simplement en indiquant que cela fera l'objet d'une évaluation régulière et j'annonce déjà une évaluation décrétale. Pourquoi? Parce que l'évolution technologique est telle qu'on nous annonce des bornes électriques. Ce qui fait que cette législation est appelée à mourir et plus vite elle disparaîtra, mieux nous nous comporterons dans l'environnement. Nous aurons des citoyens qui auront fait les choix les plus appropriés.

Après l'immobilier équitable, après le choix de l'automobile durable, voilà maintenant la partie économique qui est de simplifier la transmission des biens meubles à immeubles où nous supprimons deux conditions. D'une part, celle de six mois qui traitait de manière injuste les cohabitants légaux puisque, pour bénéficier de l'exemption, il fallait que la cohabitation dure six mois alors que le mariage, c'était une minute et cela suffisait. Nous avons, à l'instar de ce qu'a fait Mme Onkelinx au niveau fédéral, collé le fiscal au civil et nous organisons la législation à l'instar du civil puisque là, il n'y a plus de discrimination et fort heureusement, mais il en subsistait encore au niveau des cohabitants légaux. Parce que, si vous décédiez dans les six mois, vous étiez taxé comme une personne étrangère. Ce n'est pas du tout une mesure budgétaire, c'est pour cela que je parle d'équité fiscale. C'est pour éviter des discriminations d'une autre époque et nous voulions y mettre fin.

De la même manière quand un agriculteur qui arrivait à la fin de sa carrière et qui remettait son exploitation. Au niveau de la transmission de l'entreprise, pas de soucis. Il n'y avait pas de droits, mais l'agriculteur, jusqu'à la fin de sa vie,garde la propriété des terres, ne fût-ce que parce qu'il a une fille dans le monde agricole ou un fils et une autre fille qui n'y sont pas. Et parce qu'il considère que cela lui fait un petit revenu. On aime aussi garder la terre et on la garde jusqu'à la fin. Ce qui arrivait, comme conclusion, que sur la transmission d'entreprise, pas de souci, mais par contre, sur la transmission des terres, les droits se percevaient. Nous avons pris une mesure qui a d'ailleurs été saluée par la FWA et par le monde agricole. La transmission des terres fait l'objet d'une «*transmission d'exploitation*» et nous n'avons pas voulu opposer le frère ou la soeur agriculteur aux autres. Parce que, évidemment, j'ai trois enfants, Vincent, Joël et Michel. Michel est agriculteur, lui ne paiera pas, mais Vincent et Joël qui ne sont pas agriculteurs auraient dû le payer. Donc, on a dit: pas de souci, nous ne voulons pas démembrer les exploitations agricoles parce que c'est souvent l'occasion pour le troisième enfant de dire: «*je vends ma part parce que je dois payer des droits*». Pour maintenir l'exploitation agricole dans les moments difficiles que traverse l'agriculture, voilà une mesure non seulement attendue, mais supportée et soutenue par l'ensemble du monde agricole.

Dernier point pour les entreprises, voilà aussi une mesure importante, ce sont les entreprises familiales qui étaient obligées dans le cadre des transmissions d'entreprises, de disposer d'un pacte d'actionnaire. Nous disons non. Quand il s'agit d'une famille, par exemple une famille qui a une flotte de camions. L'intéressé cède à trois enfants qui tous exploitent les camions Et si l'un des trois décède et que sa fille hérite. On l'obligeait, jusqu'à présent, à faire un pacte d'actionnaire . Evidemment, les deux frères aînés faisaient un peu des bras. Donc, le pacte, ce n'était pas toujours la manière appropriée et nous avons considéré que dès lors l'entreprise était détenue à 50% par une famille, par un lien de parenté, nous les dispensions de ce pacte. Cela a l'air d'une mesure un peu facile, mais essentielle, parce qu'il y a énormément de conflits familiaux et nous nous sommes inspirés du modèle flamand. Voilà une mesure de transmission d'entreprise et vous voyez que nous sommes très loin, chers Collègues, de la réalité aride du budget puisque c'est vraiment pour favoriser la transmission d'entreprise agricole.

Enfin, pour les tarifs de taxes appareils automatiques et jeux, nous avons constaté que depuis 1996 et 1999, on n'avait plus indexé cette taxation. Il nous semblait que ce type d'imposition pouvait faire l'objet d'un rattrapage et nous l'avons prévu, ce qui n'avait plus été fait depuis une dizaine d'années, en la matière.

Vous avez alors un dispositif que je présente. La disposition est un peu budgétaire, on a prévu pour les communes le précompte immobilier sur les immeubles inoccupés puisqu'on met fin à la réduction dès lors qu'il y a 180 jours. Mais il est possible que des communes touchent moins par le précompte immobilier sur les logements inoccupés que les compensations Marshall. M. Furlan — et j'ai accédé à sa demande — souhaite que, si l'on fait la démonstration d'une telle situation, le Gouvernement compense. C'est la droite ligne de la DPR. Qui décide paie. On décide de supprimer la fiscalité anti-économique. S'il y a un différentiel, on paie. Je vous rappelle que lorsqu'il s'est agi de la réforme de l'IPP, jamais le Fédéral n'a rendu aux communes ce que l'additionnel leur en avait privé. Je le dis au passage sans aucune acrimonie. C'est une modalité de mise en oeuvre par le Gouvernement. Vous trouverez l'élément au niveau de la compensation des provinces, mais là, à travers le Fonds des Provinces tel qu'il est organisé. Voilà pour le premier décret.

Je vais passer au deuxième décret. Vous ne m'en voudrez pas, c'est un décret qui est un peu plus long que le précédent, qui est infiniment plus technique, mais je tiens à rassurer les parlementaires parce que c'est vrai qu'il y a à peu près 120 articles mais c'est le décalque pratiquement mot pour mot de la procédure fédérale que nous réapproprions aux Régions pour que nous puissions continuer à exercer le prélèvement des impôts concernés. Là, il y a une différence de taille, notamment en ce qui concerne la perception pour les courses de chevaux. Vous savez que maintenant, je suis le Ministre des courses de chevaux, étant titulaire de l'hippodrome de Ghlin. Nous avons simplifié et je sais que Mme la Présidente est extraordinairement sensible à l'avenir et à la prospérité de l'hippodrome et donc, nous avons, à la demande du secteur, remplacé le système de la taxation sur les chiffres d'affaires qui paraissait alléchant, 10 à 11% sur les chiffres d'affaires. Au

passage, cela pouvait d'ailleurs poser problème par rapport à d'autres impôts, mais passons. Mais c'était injuste et ce que nous avons retenu maintenant, c'est la marge brute. Cette marge brute, c'est l'ensemble des mises dont je dois retirer les gains effectivement distribués. Et là, nous imposons un taux de 32%. C'est que la marge brute qui, une fois les mises déduites, fait la différence qui peut les faire vivre. Voilà, c'est une mesure positive à l'égard de ce secteur.

Je disais à Mme la Présidente qu'elle a raison de parler d'hippodrome. Parce que si on ne maintenait pas cet hippodrome il n'y en aurait plus en Wallonie et à Bruxelles. Il y en aurait plus que quelques-uns en Flandre. Mais cela n'empêchera pas de jouer en France ou ailleurs. Cela n'est pas bon pour toutes nos écuries, nos élevages et au passage, cela diminuerait aussi toutes nos recettes propres. L'hippodrome méritait donc toute notre attention. J'espère qu'avec la présidente, puisque nous sommes régulièrement ensemble, nous allons pouvoir redonner un nouvel élan à cet hippodrome de Ghlin.

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre avant de passer aux remarques sur ces deux projets de décret, je propose d'entendre les auteurs des différentes propositions de décret qui ont été associées. Nous allons commencer par la proposition de décret modifiant l'article 97 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus et visant à atténuer l'éco-malus applicable aux véhicules mis en usage par un redevable faisant partie d'une famille nombreuse, déposée par Madame Cassart-Mailleux (Doc. 17 (SE 2009) — N°1)

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Présidente, je ne vais vous exposer l'entièreté de ma proposition de décret étant donnée que cette proposition s'adaptait à la législation en cours pour l'année 2009. Vu ce nouveau décret qui vient d'arriver et qui devrait être mis en application au 1er janvier 2010, au fur et à mesure que nous analyserons ce décret et que le Ministre nous fera part des différentes remarques, les améliorations ou les commentaires, je m'y adapterais. Et soit en séance plénière ou dans le futur, je déposerai une propositions de décret.Tel étant, mon combat par rapport aux familles nombreuses est évidemment toujours le même. Dans ma première analyse de ce nouveau décret qui devrait être mis en application dès 2010, je pense qu'il y a réellement une lacune pour les familles nombreuses. Je vais d'abord entendre le Ministre et nous en reparlerons, soit par un amendement en séance plénière soit une nouvelle proposition de décret concernant cette nouvelle législation.

Mme la Présidente. – Vous retirez la proposition de décret ?

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Oui.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je ne pense pas que Mme Cassart doit être déçue. Quelle était la philosophie de votre proposition de décret ? C'est d'intégrer la notion de famille nombreuse. Comment l'avons-nous traitée dans le texte ? C'est une catégorie pour 3 enfants, deux catégories pour 4 enfants. Pourquoi entre 3 et 4 ? Parce que quand vous passez à 4, il faut un autre véhicule alors qu'à trois une berline peut suffire. Donc, nous avons tenu compte d'une réalité tandis que vous vous introduisiez déjà deux catégories à 3 enfants. Et cela ne correspond pas à la capacité d'accueil d'une voiture traditionnelle et au passage, cela nous coûtait 2 millions d'euros.

Mme la Présidente. – Les auteurs des deux autres propositions annexées ne sont pas présents et ne pourront donc pas les présenter. Dans les membres du groupe MR, savez-vous le sort qui doit être réservé à ces propositions de décret ?

Donc, on les garde pour l'instant et elles ne sont pas présentées.

Discussion générale (suite)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lebrun.

M. Lebrun (cdH). – Le Ministre a évoqué tout à l'heure, à propos des maisons passives, un problème qui pouvait se poser entre la législation fédérale telle qu'elle vient d'être revue et ce que le Ministre propose ici dans son texte.

En fait, les mots «*maison passive*» recouvrent une réalité tout à fait particulière. Il s'agit essentiellement de maisons à la limite neuves qui sont construites selon des normes tout à fait particulières pour devenir passives. Or, en transformation, il est clair que le risque est que ces maisons transformées, basse énergie ou énergie zéro ne reçoivent pas le label de maisons passives. Et donc, le dernier avant-projet de loi-programme élaboré par l'État fédéral a corrigé cet élément-là puisqu'il ressort de ce texte qu'il y a réduction d'impôt non plus seulement pour les maisons passives mais aussi pour les habitations basse énergie, habitations passives ou habitations énergie zéro.

Je suggère donc, sans amender le texte, que nous puissions entendre le Ministre marquer son accord pour une adéquation entre le texte fédéral tel qu'il figure dans l'avant-projet de décret-programme et le décret d'équité fiscale tel qu'il nous le propose. S'il

juge qu'un amendement est plus clair, nous sommes prêts à déposer l'amendement. Mais si une lecture interprétative des travaux parlementaires permet la chose quoiqu'en fiscalité je me demande s'il ne vaut pas mieux être précis, dans ce cas, nous déposerions un amendement à soumettre à nos collègues, puisque c'est quelque chose qui va dans le sens d'une adéquation entre le Fédéral et les Régions.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Mon intervention sur ce décret sera très courte et portera en particulier sur le décret que le Ministre a, à juste titre, présenté comme étant le plus technique. Celui donc, sur les paris et les jeux. Effectivement, je corrobore les propos du Ministre lorsqu'il dit que le secteur attendait qu'il y ait effectivement cette modification. Puisque désormais ce sera une modification sur la marge brute et non plus sur le chiffre d'affaires. J'ai d'autant moins de mal à le dire que c'est reconnu dans un courrier de l'Union professionnelle des agences de pari dont j'ai eu connaissance il y a quelques minutes, je cite:«cette modification du système portant sur l'ensemble des paris et un taux raisonnable motivera les différentes opérateurs de paris sportifs à déclarer pleinement leurs revenus et à s'acquitter de la taxation due», contrairement à ce qui se passe actuellement comme les opérations coup de poing, organisées par le Secrétariat en charge de la répression de la fraude fiscale (le SPF-Finances) et la Commission des jeux de hasard. Il est clair que tout le monde aura à y gagner, notamment en netteté au sein du secteur mais également en termes de rentrées. Ma question est plus liée au taux de 32%. Je voulais juste savoir quelles étaient les motivations qui avaient mené à fixer le taux à ce niveau-là plutôt qu'à un autre. Puisque du côté professionnel des agences de pari, il y a un souhait de pouvoir être moins lourdement taxé. Ils évoquaient un taux de 25%. Simplement au regard de la concurrence qui peut exister par rapport au maisons de jeux sur Internet, hors paradis fiscaux, je pense à celles qui sont correctes qui sont taxées à hauteur de 15% sur les marges brutes et eu égard aussi au taux de taxation en France. C'est donc juste une question sur les éléments qui ont mené à déterminer 32 plutôt que 34 ou 28.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Neven.

M. Neven (MR). – Je voudrais faire une réflexion sur le problème des compensations du Plan Marshall. Je voudrais d'abord souligner — c'est un sujet qui se traite ici mais qui pourrait aussi se traiter à la Commission de M. Furlan qui malheureusement est absent — que les communes ont un intérêt inégal aux dispositions prises en la matière. Il y a des communes qui ne sont pas du tout touchées par cette problématique et d'autres qui le sont très fort.

Je voudrais aussi faire remarquer que, malheureusement, nous sommes fin novembre, et c'est une mauvaise époque puisque c'est le moment où les communes rédigent le budget.

Il y a, me semble-t-il, une différence entre la vision qu'ont les échevins des finances qui sont en train de faire le budget et la vision de ceux qui siègent ici au Parlement qui ont probablement une longueur en avance sur les échevins. Je crois quand même qu'il faut être attentif à ce problème.

Si vous me permettez de faire un petit historique, je dirais que depuis 2006, les entreprises wallonnes bénéficient du Plan Marshall. Les avis sont partagés sur son efficacité. Tout le monde n'est pas tout à fait convaincu de l'utilité de ce plan.

Les communes ont eu ,dès le début, la crainte qu'il était ou qu'il serait en partie financé sur leur dos. Personnellement, je l'ai encore. Parce que si une nouvelle entreprise vient s'installer chez vous, elle ne saurait pas vous rapporter la même chose que cela n'aurait rapporté il y a quelques années. J'ai le cas d'une centrale gaz-vapeur qui va vraisemblablement s'installer chez nous. Les promoteurs ont dit que cela va probablement nous rapporter 20 millions BEF alors que cela en aurait rapporté 100 autrefois. Cela fait une grosse différence!

Des compensations, il faut le reconnaître, ont été octroyées par le Gouvernement précédent, elles étaient les bienvenues, mais la clarté n'a pas toujours été au rendez-vous à l'époque. Je me souviens d'avoir interrogé le Ministre Daerden et le Ministre Courard qui ne répondaient pas exactement la même chose à ma question parce qu'ils n'avaient pas la même vision des choses.

Il faut quand même souligner, et cela je le regrette, que maintenant les communes ne sont plus motivées de la même manière de voir venir de nouvelles entreprises chez elles. Ces nouvelles entreprises évidemment posent toujours un certain nombre de problèmes mais plus les mêmes avantages. J'ai entendu des bourgmestres de différents partis dirent que cela ne les intéressent plus d'avoir une nouvelle entreprise. Ils préfèrent avoir de nouveaux habitants, cela rapporte beaucoup plus.

Enfin, les compensations n'étaient en fait garanties que jusqu'en 2009, et cela je l'avais dénoncé à l'époque. J'aurais souhaité un système plus durable. Certes, le Gouvernement actuel a réaffirmé et affirme, on vient de le voir dans le décret expliqué, sa volonté de compenser les pertes engendrées. Mais je trouve que la clarté n'est pas vraiment au rendez-vous. Il est demandé aux communes de troquer une compensation réelle et concrète contre une compensation qui est au fond incertaine et qui est fondée sur des prospectives et reportée dans le temps. Une commune bénéficiait de compensations pour le précompte immobilier, pour

la force motrice et pour la taxe industrielle compensatoire. Elles sont supprimées. C'est ce que nous dit la circulaire budgétaire. Nous ne pouvons plus rien inscrire. Pour ma commune, cela représente 2% du budget, je ne sais si vous vous en rendez compte !

Cette perte est compensée par une augmentation de 3,7% du précompte immobilier, suite aux dispositions sur les immeubles inoccupés. Je vous dirais que ces 3,7% représentent plus ou moins 40% de ce que nous perdons, on est loin du compte !Je dirais aussi que ce chiffre de 3,7% est un chiffre macro-économique, ce n'est pas un chiffre comme une part commune et cela ne correspond finalement à rien de concret.

On peut l'inscrire dans le budget tant qu'on veut, mais on ne sait pas du tout ce qu'on pourra inscrire dans le compte après. C'est une supputation. Et là, cela me pose quand même quelques problèmes.

Je ne sais pas si la compensation va se faire commune par commune ou pour l'ensemble. Il faut quand même remarquer qu'un certain nombre de communes ont déjà fait un effort important dans la lutte contre l'inoccupation des immeubles. Il ne faudrait pas que les communes qui ont fait une politique dans ce sens-là soient lésées alors que d'autres n'ont rien fait. J'ai déjà fait faire, je ne sais combien de fois, le tour de ma commune pour voir combien il y a d'immeubles inoccupés. Il y en a, en criant fort, 20 ou 25. Je n'arrive pas à plus. Ce n'est pas facile à découvrir, on en découvre, parfois, qu'on n'imaginait pas. On se bat pour venir habiter dans ma commune. Des vieilles personnes qui n'y habitent plus, mais là il y a un aspect psychologique aussi. On ne peut pas demander à une personne âgée qui a dû aller habiter ailleurs, dans la famille, dans une maison de repos, de louer obligatoirement leur maison tout de suite. Il y a une phase de transition.

Je voudrais poser un certain nombre de questions. Est-ce que la compensation sera effectuée commune par commune ? Que signifie la délégation du Gouvernement pour déterminer les modalités visant à assurer globalement la neutralité budgétaire par commune ?

Que va-t-il se passer — vision peu optimiste — si les recettes réelles du précompte immobilier étaient supérieures aux pertes réelles du Plan Marshall ? Je n'y crois pas beaucoup .

Pour les provinces, il semble que le surplus sera réduit de leur dotation. En serait-il de même pour les communes ?

Pourquoi le mécanisme de compensation prévu pour les provinces est-il différent ? Parce qu'il me semble que le texte du décret indique que cette compensation ne sera pas faite province par province. Est-ce le cas ? Je vous demanderai quelques éclaircissements.

Alors, il y a les 5 millions d'euros qui sont prévus dans le budget. Par quel mécanisme ces 5 millions d'euros seraient-ils répartis ? Est-ce en fonction de ce que les communes auront en moins ? Mais tout cela va se faire après coup. Ce ne sera pas inscrit *(M. le Ministre s'exprime hors micro)* Il y a 5 millions qui sont prévus, si j'ai bien compris, dans le budget en compensation des compensations. De toute façon, ça ne va pas être écrit dans le budget.

Évidemment, je pourrais terminer mon intervention en disant que si les communes sont en difficulté, cela va à l'encontre du Plan Marshall parce que je vous rappellerai quand même que la moitié des investissements publics sont réalisés pour ou par les communes. Cela ne sert à rien de réaliser un Plan Marshall si c'est pour empêcher les communes à investir.

Qu'en est-il vraiment de la TIC (taxe industrielle compensatoire) qui ne touche qu'une dizaine de communes ? Est-elle bien encore prévue dans le système ou bien n'y a-t-il plus rien du tout ? J'aimerais savoir où nous en sommes parce que c'est extrêmement difficile pour les communes qui ont été obligées de la lever en son temps.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, quelques mots sur l'éco-bonus/malus, évidemment. Je voudrais vous dire, Monsieur le Ministre, que le système actuel aboutissait à un coût net. Les éco-malus ne compensaient évidemment pas les éco-bonus. La nouvelle formule devrait aboutir à un gain budgétaire net pour la Région et pas une neutralité.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. –Savez-vous de combien, Madame Cassart, entre les bonus et les malus ?

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Sur l'ancienne réglementation ? Je crois que cela s'évaluait à une quarantaine de millions. Peut-être un peu plus en 2009. Je n'ai pas le chiffre réellement en tête. Mais de toute façon, ce que je peux en déduire, Monsieur le Ministre, c'est que là, maintenant, le coût est réel pour la Région et que vous nous dites qu'il n'y aura pas de pression taxatoire, et qu'on se rend compte maintenant que le gain va être réel pour la Région aussi. On passera ainsi d'un coût d'un gain réel selon les chiffres fournis dans le budget initial, entre 24 et 28 millions d'euros pour l'année 2010.

Cette différence peut légitimement être qualifiée d'une augmentation de la pression fiscale. Vous dénigriez mon collègue qui vous parlait de pression fiscale, mais je crois qu'une fois de plus par ce

décret, on se rend compte que la pression fiscale va être réelle et va toucher toutes les familles.

Un système qui est plutôt axé sur une taxation déguisée des véhicules qu'un incitant à l'acquisition de véhicules propres. Et cela, je vous le dis, Monsieur le Ministre, je le déplore.

Je répète bien mes mots : système qui est plutôt basé sur une taxation déguisée des véhicules plutôt qu'inciter les gens — c'est ce qui est inscrit dans la DPR, c'est souvent ce qu'Ecolo a prôné — à l'acquisition de véhicules propres.

Le CO_2 reste le seul critère admis et non la pollution d'un véhicule ou son utilisation réelle. Pas de prime à la casse non plus comme certains pays ont pu le mettre en oeuvre. L'incitant écologique devient un outil de taxation et comme risque, il a réellement des conséquences, c'est-à-dire la dévalorisation de l'aspect écologique, la démotivation des acheteurs et donc la diminution des ventes et inévitablement des recettes.

Monsieur le Ministre, le nouveau système est quasi forfaitaire pour les véhicules neufs, un peu moins pour les véhicules d'occasion et uniquement en cas de remplacement par un véhicule moins polluant que l'ancien. Légèrement plus favorable aux véhicules d'occasion, aussi complexe que le précédent, voire davantage étant donné que nous avons deux tableaux.

Je voudrais aussi, Monsieur le Ministre, vous dire que le petit avantage, mais beaucoup moins que prévu dans la version initiale, c'est l'achat de véhicule d'occasion pour l'éco-malus pour des raisons sociales. Ceci est contradictoire avec la volonté de renouveler le parc automobile et de diminuer les émissions moyennes sous prétexte de social. On favorise de cette manière les véhicules d'occasion, ce qui est absurde écologiquement parlant.

Monsieur le Ministre, vous prétendez que le mécanisme bonus/malus a fait chuter l'émission moyenne des véhicules et a évoqué une émission moyenne de 137 gr/km. Alors là, je voudrais bien voir comment vous avez calculé cela. En fait, si mes données sont bonnes et j'espère que vous allez pouvoir me les confirmer, l'émission que vous avez annoncée est faite sur les véhicules neufs, mis en circulation en 2008. Or, le véhicule neuf ne représente que plus ou moins 40 % des immatriculations en Région wallonne et près de la moitié des véhicules neufs mis en circulation sont des véhicules de société, non concernés par ce mécanisme bonus/malus. Donc, la moyenne que vous donnez est pour le moins très limite.

Contrairement à ce que vous prétendez, Monsieur le Ministre, le nouveau mécanisme ne sera pas plus intéressant pour les familles nombreuses. Au mieux, la situation sera identique et au pire, le poids fiscal sera alourdi plus souvent alors qu'un éco-malus n'était pas dû auparavant. Ce sera le cas dans le nouveau décret.

Alors, Monsieur le Ministre, j'aurais aimé savoir sur quelle base et comment calculez-vous les recettes de cet éco-malus ? Parce que là aussi, j'ai l'impression qu'elles sont surévaluées.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Vous pouvez me le démontrer, Madame Cassart ?

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Oui, je peux vous le démontrer dans le sens où seuls 27 % des véhicules neufs immatriculés en Wallonie en 2008 émettent plus de 151 gr et la limite étant fixée à 156 pour les véhicules neufs, moins de 27 % des véhicules neufs, c'est-à-dire 34.000 seraient potentiellement visés par l'éco-malus.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Oui, mais n'oubliez pas qu'on n'a plus les grilles de pénalités.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Donc, vous me l'expliquerez, je n'ai pas de souci, on est là aussi pour vous contrôler. C'est notre rôle en tant que parlementaire de l'opposition. Je l'assume tout à fait.

En paradoxe, Monsieur le Ministre, *a priori*, le nouveau système aboutira à ce qu'un éco-malus de 100 euros soit appliqué à tout véhicule neuf émettant plus de 156 grammes. Or, la catégorie moyenne est celle comprise entre 156 et 165. Vous êtes d'accord ? Quand vous regardez le tableau, la catégorie moyenne est entre 156 et 165. Vous n'avez pas modifié l'article et donc, un véhicule situé dans la moyenne, voire inférieur, aura quand même un éco-malus. Assez étonnant.

Monsieur le Ministre, l'entrée en vigueur des dispositions relatives au prix maximum de 20.000 euros ou 30.000 est prévue à la date déterminée par le Gouvernement. Avant cette date, une disposition similaire, mais sans cette référence à un prix maximum, est d'application. Comment expliquez-vous cela ? Pas d'éco-bonus si le véhicule coûte moins de 20.000 euros hors TVA. La valeur du véhicule devient réellement un critère écologique. Donc, vous dites 20.000 euros est un critère pour acquérir l'éco-bonus ou l'éco-malus. C'est nouveau. Je crois qu'un critère écologique doit être différent du prix.

Les technologies propres ou les véhicules hybrides sont plus chers. Le prix catalogue est sujet à modification et n'est pas lié aux notions juridiques et là, Monsieur le Ministre, quand vous regardez un peu le décret, je crois que vous avez réellement une possibilité de recours au Conseil d'État., à un

moment donné, vous devriez baliser ce décret d'une manière juridique. Quand vous regardez la définition du prix catalogue, je ne vais pas vous faire l'affront de vous la relire, mais vous, à l'administration, on a évidemment un programme qui pourrait évidemment calculer ce prix catalogue. Mais je défie quand même, la plupart des gens dans le secteur qui auront cette définition et qui devront calculer le prix catalogue et mettre sur le bon de commande d'une voiture achetée, si les gens auront droit à un éco-bonus ou un éco-malus. Je crois qu'on parle de simplification administrative, vous avez réellement fait tout sauf ça.

Je regrette aussi, Monsieur le Ministre, que le supplément pour les familles de plus de 5.000 euros ne s'applique qu'à partir de trois enfants. Vous en avez fait l'explication dans votre exposé, mais je crois qu'à l'heure actuelle, avoir trois enfants, ce n'est déjà pas mal et ne donner que 5.000 euros pour le prix d'une voiture, je trouve que c'est quand même très peu humaniste.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Vous ne pouvez pas le savoir, Madame, vous n'êtes pas humaniste.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Mais j'ai trois enfants.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vous félicite. Une libérale avec trois enfants.

L'appartenance à un parti politique ne conditionne pas le nombre d'enfants, je vous l'assure. J'ai un voisin qui est socialiste, il a six enfants.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, si l'année prochaine, comme cette année-ci, vous avez un index négatif, comment notre secteur va-t-il pouvoir calculer ce prix-catalogue ? Je regrette vraiment cette complication. Quand on regarde la Déclaration de politique générale, vous avez dit à maintes reprises le « simplification administrative ». Je me rends compte que trois ou quatre mois après que le Gouvernement soit mis en place, on fait tout sauf cela. Monsieur le Ministre, je regarde si je vous ai tout dit : la définition du prix-catalogue, l'inflation,...

Je voudrais simplement terminer, Monsieur le Ministre, en vous faisant quelques remarques. Un point qui me semble un peu plus risible quand on regarde le décret. Vous parlez de véhicule électrique-hybride. J'en ai rarement vu. Quand je regarde un peu les définitions, nous disons toujours un véhicule qui est électrique ou hybride, mais un véhicule électrique et hybride... Seul le Gouvernement a déjà pris cette dénomination. Les pays voisins l'ont rarement défini ainsi. Je crois qu'avant que le décret ne passe au *Moniteur*, il sera important de prendre les termes exacts.

Je terminerai, Monsieur le Ministre, en vous disant que je regrette vraiment cette limitation aux 20.000 euros. Étant donné que lorsque vous regardez la limitation pour les CO_2, si vous n'avez pas cette limitation de 20.000 euros, l'effet budgétaire n'aurait pas été très conséquent. Si vous aviez laissé les tableaux tels quels, sans mettre le critère en plus du prix, la différence budgétaire n'aurait pas été excessive.

Deuxièmement, Monsieur le Ministre, je regrette aussi qu'il n'y ait pas eu de concertation avec le secteur.

Troisièmement, Monsieur le Ministre, je regrette qu'il n'y ait pas de période transitoire.

Je terminerai, Monsieur le Ministre, par une question bien précise. Lorsqu'un garagiste a vendu une voiture au mois d'octobre 2009, qu'il a mis sur son bon de commande que la voiture aurait un éco-bonus de x et que la voiture est livrée au mois de février 2010, qui payera cet éco-bonus, la loi étant passée ? Aucune période transitoire ? Le garagiste s'est engagé. Je le regrette fortement. Quand vous me dites que vous avez eu une concertation avec le secteur, ceci est un exemple qui prouve le contraire. *(Réaction de M. le Ministre Antoine)*

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, d'abord deux remarques préalables. La première, vous l'avez dit, c'est le premier projet de décret qu'a adopté le Gouvernement. Il l'a manifestement adopté par mail, cela a été un Gouvernement électronique. *(Réaction de M. le Ministre Antoine)* On voit la confiance, l'amitié, la convivialité entre Ministres dans ce débat budgétaire. Nous y reviendrons dans le débat en séance plénière. Mais je suis heureux quand même que le Gouvernement, qui avait fait beaucoup de promesses et d'annonces de décrets, arrive enfin à ce décret. Bravo !

Deuxièmement, je pense que ce décret est significatif par rapport à l'augmentation importante de la pression fiscale dont je parlais ce matin, pour employer un autre mot que la rage taxatoire. C'est quand les gens le constateront qu'ils me donneront raison, Monsieur le Ministre. Mais des choses ont été dites par rapport à l'éco-bonus et l'éco-malus par Mme Cassart, je n'y reviendrai pas. M. Neven est également intervenu sur une serie de points et Mme Barzin interviendra concernant les droits d'enregistrement. Mais par rapport à l'article 1er et la rénovation des maisons passives, je pense que la Wallonie est une des régions les plus énergivores d'Europe et la philosophie que nous partageons, c'est

à dire de prendre des mesures, des incitants et donc d'adapter le précompte à la performance énergétique est tout à fait légitime. Mais, Monsieur le Ministre, il y a plusieurs remarques fondamentales, par rapport à cette mesure. Tout d'abord les incohérences intragouvernementales. Puisque vous projetez, à travers cette réforme, la réduction du précompte immobilier, donc sur les rénovations d'habitations passives. Et au Gouvernement par la voie du Ministre de l'Énergie, je me réjouis d'entendre mes Collègues écolos qui reportent la mise en oeuvre complète de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments. Pour rappel, la Région wallonne avait déjà été pointée du doigt, vous le savez bien, par les instances européennes pour le retard de plus de 18 mois dans la transposition de cette directive.

J'ai l'impression que le présent décret est l'arbre qui cache la forêt. Mais où le reproche est très fort de notre côté, c'est par rapport à la cible qui est beaucoup trop petite parce qu'on parle bien de rénovation. Donc, on touche uniquement les rénovations de maisons classiques vers des standards passifs. Et là, Monsieur le Ministre, vous faites preuve de frilosité. Nous aurions souhaité élargir la cible à l'ensemble des maisons passives, qu'elles soient neuves ou qu'elles soient rénovées. C'est vraiment le coeur de notre position par rapport à cette mesure.

Vous avez parlé des revenus cadastraux et ce que nous craignons aussi, c'est que cette réduction cache une augmentation. Vous avez abordé tout à l'heure le point général de la révision des revenus cadastraux. C'est vrai que l'on peut partager l'idée, l'analyse. Maintenant, concrètement, si vous avez des solutions pour le faire de façon générale, allez-y. *(Réaction de M. le Ministre Antoine)* C'est vous qui en avez parlé. Vous savez très bien qu'à un moment donné, on ne va pas revoir les revenus cadastraux à la baisse. Ils vont tous évidemment augmenter. Cela m'étonnerait en tout cas que beaucoup de revenus cadastraux diminuent. Vous avez émis une hypothèse et c'est vrai que dans votre état d'esprit, cela ne me surprend évidemment pas.

Par rapport aux revenus cadastraux et la rénovation de ces bâtiments, évidemment le revenu cadastral va augmenter, d'où le précompte immobilier ne sera pas inchangé, suite à ces travaux, cela m'étonnerait évidemment puisqu'on sait que le revenu cadastral peut parfois doubler dans certains cas.

Autre critique : la durée est trop courte. La réduction décroissante de précompte est temporaire, trop temporaire, vu qu'elle ne touche que les quatre premières années qui suivent la rénovation. Si vous comparez au Fédéral, vous voyez que les exemptions fiscales prévues par le Fédéral en la matière, ce sont des réductions d'impôt pendant dix ans. Je pense que là, à nouveau, on voit la frilosité du Gouvernement en la matière. Le risque évidemment, c'est que ce sera plus un effet d'aubaine qu'autre chose.

Outre le délai de la durée trop courte, c'est la décroissance que vous prévoyez dans le décret puisqu'on passe de 80 % la première année à 20 % la quatrième année. Puisque vous aimez les comparaisons avec le Fédéral, là aussi, on voit que le Fédéral est beaucoup plus ambitieux par rapport à une réduction d'impôt qui est linéaire pendant dix ans.

Par rapport aux mesures concrètes proposées, beaucoup de frilosité. M. Lebrun a proposé des amendements. Je ne sais pas si on peut aussi examiner les amendements allant beaucoup plus loin que ce qui est prévu. Nous en tout cas, nous sommes éventuellement preneurs. Ici à ce stade, nous ne sommes pas pour la mesure pour les raisons que j'ai énoncées. Nous déposerons peut-être des amendements pour voir s'il n'y a pas un consensus par rapport à une mesure dont nous pouvons partager la philosophie.

Je ne reviens pas sur ce qui a été dit par M. Neven et ce qui sera dit par Mme Barzin. Je viendrai directement à la redevance-TV. Si vous me permettez... *(Réaction de M. le Ministre Antoine)*

Je vous rassure, Monsieur le Ministre, je serais très bref. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble de la réglementation, mais simplement la mesure qui est prévue dans le décret, c'est parce que l'intention du Gouvernement qui n'est plus la vôtre aujourd'hui, était de supprimer la redevance-TV. Le Gouvernement revient donc sur ses promesses et nous demande aujourd'hui de voter le fait que l'on maintient alors que... *(Réaction de M. le Ministre Antoine)*

Vous voulez que je sois beaucoup plus long ?

Mme la Présidente. – C'est parfait, franchement...

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, si on me provoque, je peux être beaucoup plus long. Je pensais que j'étais succinct et que j'étais uniquement sur le volet « décret », c'est comme on veut...

Mme la Présidente. – C'est très bien, continuez en l'état.

M. Jeholet (MR). – Et donc, je reviens simplement sur ce fait — et je ne serais pas plus long sauf si le Ministre me provoque — que c'était bien une mesure qui était prévue et qu'on nous demande par voie décrétale, aujourd'hui, de revenir sur la promesse et sur cette suppression tant souhaitée de la redevance-TV.

Par rapport aux mesures en matière de taxes sur les jeux et paris et sur les appareils de divertissement, j'aurai deux remarques. La première : vous parlez beaucoup d'alignement par rapport aux autres entités fédérées, c'est vrai que cela ne représente pas des recettes importantes, il ne faut pas croire que cela concerne uniquement les casinos ou les salles de jeux. Cela concerne le secteur HORECA, et c'est un secteur qui souffre aujourd'hui pour différentes raisons. Il y a des mesures qui ont été prises au Fédéral pour justement venir en aide au secteur, maintenir l'emploi existant, voire créer — et c'est l'objectif du Gouvernement fédéral — de l'emploi dans le secteur HORECA.

Il y a d'autres mesures. Je ne reviendrai pas là-dessus, c'est un autre débat fédéral aussi. Mais on peut s'étendre par rapport à l'interdiction absolue de tabac dans l'ensemble du secteur HORECA. Il y a des choses à dire et je suis tout à fait favorable à des objectifs de santé publique, mais je suis aussi très sensible à la défense du secteur HORECA et de l'emploi. Je pense que c'est une mesure qui ne va pas rapporter beaucoup à la Région wallonne et qui risque de mettre encore un peu plus à mal le secteur HORECA.

Par rapport aux mesures concernant la taxe sur les automates, je me suis exprimé tout à l'heure. Nous n'avons pas de problème par rapport à la taxe en tant que telle sur le secteur bancaire et le secteur du carburant, mais je vous l'ai dit, notre crainte, c'est que très rapidement, ce ne soit pas sur le secteur institutionnel que cette taxe risque de jouer, mais qu'elle soit *in fine* imputée sur les citoyens.

Il y a beaucoup de mauvaises choses, mais il y a aussi de bonnes choses dans ce décret. Je peux déjà vous annoncer qu'en matière de droit, de donation et succession, des articles 38 à 40, nous allons soutenir ces mesures parce qu'elles nous paraissent intéressantes. Même chose concernant les mesures en matière de définition du cohabitant légal en droit fiscal wallon. Je pense que ce sont des mesures intéressantes. Ne croyez pas que nous voulons mener une opposition qui ne se veut que négative ou en tout cas, critiquant les mesures qui sont sur la table. On reconnaît qu'il y a certaines mesures que nous pourrons soutenir, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Par rapport à l'article 43-48 — dont M. Jeholet a insisté sur le fait qu'il le soutenait avec la Majorité -, concernant la mesure de définition du cohabitant légal en droit fiscal wallon, il s'agissait effectivement de rendre plus efficiente la transmission des biens meubles et immeubles. Dans la législature précédente, on avait modifié cette définition pour essayer de la faire correspondre à la définition bruxelloise et néerlandophone, mais on avait ajouté, par une certaine crainte de coût de la mesure, un délai de six mois pour les cohabitants légaux.

Le projet de décret, tel qu'il est déposé aujourd'hui, vise à supprimer cette norme de six mois pour les droits d'enregistrement et les droits de succession et donc assimile les cohabitants légaux à la véritable notion et donc, nettoie un peu le texte concernant cette définition. Puisque ce problème de six mois posait manifestement, vous l'avez vu, un problème de discrimination.

Je ne peux que me réjouir de ce texte, d'autant plus — et c'est l'objectif — qu'il a été touché, qu'il faisait l'état d'une proposition de décret qui est à l'arriéré de votre Commission, Madame la Présidente, qui n'a pas été inscrit aujourd'hui. Je ne sais pas pourquoi il a échappé à la lecture des uns et des autres et donc, puisqu'on adapte légalement la notion et que la proposition de décret est à l'arriéré, je me permettais de présenter la proposition de décret et de vous dire qu'il convient de la retirer puisque le résultat est obtenu par la décision du budget.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je souhaitais dire, et vous annoncer que vous pouvez déjà lever une ligne de votre arriéré de la Commission.

Mme la Présidente. – Ce sera fait.

La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). – Je souhaitais intervenir en ce qui concerne les mesures sur les droits d'enregistrement. On voit dans les différents articles relatifs aux droits d'enregistrement qu'il y a un durcissement d'accès au tarif réduit de 6 % et, en ce qui concerne la limitation à l'habitation unique, l'introduction d'une limite supplémentaire. Il y a la valeur du bâtiment, des restrictions à l'accès au tarif réduit pour les cohabitants légaux.

Par rapport à ces éléments-là, on est surpris de retrouver cela parce que, pendant la campagne électorale... *(Réaction de M. le Ministre)*... On aligne en fait sur la situation des couples mariés, celle des cohabitants légaux. Donc, c'est plus restrictif. *(Réaction de M. le Ministre)*

Par rapport à ces éléments liés aux droits d'enregistrement, on est étonné quand on lit parce que c'est fort différent de ce qu'on retrouvait dans les programmes électoraux des partis qui se trouvent actuellement au Gouvernement. La DPR, par ailleurs, évoquait la possibilité de baisser les droits d'enregistrement lors de l'acquisition d'une maison basse énergie ou passive. Par ailleurs, je me rappelle aussi des déclarations faites par un certain nombre de parlementaires ou par votre prédécesseur concernant la portabilité des droits d'enregistrement. Un accueil plutôt positif a été réservé par rapport à une des propositions du MR, à ce niveau.

Indépendamment du fait que cela entraîne des recettes complémentaires et donc, un accroissement de la pression sur les propriétaires.

J'aurais quelques remarques en ce qui concerne l'habitation unique. En fait, je m'étonne un peu des différences qu'on retrouve dans les éléments liés aux droits d'enregistrement par rapport à ce qui a été abordé auparavant par mon collègue et la réduction du précompte immobilier. L'habitation unique n'est pas définie nécessairement de la même façon pour ces deux mesures et j'aimerais bien savoir quelles sont les raisons. Dans un cas, on ne tient pas compte des immeubles possédés en nue-propriété acquis dans la succession de leurs ascendants respectifs.

Pour le précompte immobilier, en ce qui concerne la nue-propriété, peu importe qu'elle soit la conséquence ou non d'un héritage. J'aimerais bien savoir pourquoi les différences par rapport à cela.

Pour revenir à la question des conjoints ou des cohabitants légaux, autant dans les dispositions relatives aux droits d'enregistrement, on tient compte des biens possédés par l'acquéreur, son conjoint, ou le cohabitant légal et pour le précompte immobilier, on ne le fait pas. Je voudrais savoir d'où cela vient.

Par rapport à des dispositions aussi reprises dans ces articles, on voit qu'un certain nombre d'éléments supplémentaires devront être ajoutés dans les actes notariaux et on s'interroge par rapport à la charge administrative que cela occasionnera, et éventuellement une augmentation des frais d'actes notariaux.

Le Gouvernement a prévu, par rapport à ces dispositions, une recette supplémentaire de plus ou moins 10 millions d'euros. À l'époque, le Ministre Daerden nous avait indiqué qu'environ 25% des ventes se faisaient sur le régime des 6%. On voudrait voir comment ce montant de 10 millions d'euros a été estimé, sur base de quelles données, et quelle estimation pour les transactions, pour le volet habitation unique et même chose pour le volet prix maximal. On voudrait avoir un peu plus de détails par rapport à l'estimation faite.

Mme la Présidente. – Un commentaire encore, Monsieur le Ministre, concernant la loi fédérale sur les jeux et paris et aussi une mise en garde pour les futurs négociateurs au niveau des réformes institutionnelles puisque la licence est toujours régie par la loi fédérale, alors que les taxes sont régionalisées. Ce qui veut dire qu'à un moment donné, une société flamande peut rafler la mise concernant les courses de chevaux pour les courses françaises, en Wallonie — l'inverse est vrai, allez-vous me dire, c'est clair — mais si on veut mettre en évidence en plus les différents montants concernant la Wallonie et la Flandre — on voit que ce ne serait certainement pas au bénéfice de la Wallonie. Donc, dès qu'il y aura des négociations à mener, je pense qu'il faudra vite ramener cette licence au niveau de la Région.

La parole est à M. Lebrun.

M. Lebrun (cdH). – J'avais demandé la parole pour un petit élément, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre. En fait, sur la taxe sur les jeux et paris, je n'ai pas de problème avec l'indexation. Il est clair que depuis le temps qu'elle n'a plus été indexée, il est temps de le faire. Toutefois, on me signale que la disposition entre en vigueur depuis le 1er janvier 2010. Or, dans la législation, cette taxe est payée anticipativement en décembre 2009. Alors, je me demande, Monsieur le Ministre, n'avez-vous pas envisagé un régime transitoire avec une augmentation des tarifs échelonnés dans le temps? Cela va être assez rapide, je vais dire, comme décision.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je voudrais terminer par les deux dernières interventions. Non pas qu'elles soient meilleures — il ne m'appartient pas du reste d'apprécier ,- mais parce qu'elles amènent des remarques assez rapides.

M. Lebrun a tout à fait raison puisque, auparavant, elles étaient (et le sont toujours) payées en décembre, mais nous avons pris un contact avec le Fédéral qui refusera les paiements anticipés tant que le décret n'est pas voté. Là, nous avons l'assurance en la matière, mais votre remarque est évidemment, ô combien pertinente.

Deuxième élément, Madame la Présidente, concision mais tout à fait pertinence, vous avez raison, on a, dans les transferts de compétences, un certain nombre de scories de règles qui ne nous ont pas été transférées. Tout à l'heure, je vous parlais de la matérialité de la base imposable pour les véhicules. Déterminer le véhicule utilitaire ou véhicule pour des usagers ordinaires, c'est fédéral. Cela est un peu incroyable, mais c'est comme cela, c'est l'aventure des 4x4, rappelez-vous. Ce que vous décrivez là est tout à fait vrai, à ce point vrai que nous nous rencontrons.

Je vais introduire un point en Comité de concertation. Je n'ai aucun espoir qu'on puisse l'obtenir immédiatement, mais je prends date parce que l'essentiel de la matière est transféré, sauf cet élément-là. — je ne vois vraiment pas l'intérêt du Fédéral de le garder. J'espère ainsi que nous devrions régler le transfert de compétences parce que, vous avez raison, c'est un manque à gagner pour nous. Le Fédéral, pour lui, c'est assez neutre, finalement puisqu'il n'a plus la compétence, et je ne

peux que cautionner totalement ce que vous dites. C'est un des éléments clés qui nous manquent, si nous voulons pouvoir percevoir le juste impôt.

Je vais y revenir parce qu'il y a eu énormément de questions. Je les ai toutes notées, vous me pardonnerez si j'en oublie une et soyez indulgent si je suis un peu trop long.

Pour les maisons passives, nous avons fait un texte qui date du 30 septembre 2009. La modification toute récente, proposée au Fédéral n'est cependant pas encore votée. M. Jeholet dit qu'il faut plus de décrets. On ne peut pas dire que ayons traîné, avec tout le travail que nous avons eu, en plus de faire ces deux décrets... Je laisse le soin à la Commission d'apprécier. Notre texte existe et nous voyons ce que nous voulons toucher.

Deuxième élément, pour les jeux et paris, on m'interrogeait sur les montants tels qu'ils sont repris. C'est clair que l'évolution — on parlait des 32% — c'est simplement parce que j'ai veillé à la neutralité budgétaire. Ce n'est pas une opération d'allègement de la charge. C'est une opération qui coïncide, et vous l'avez vous-même mentionné, je vous en remercie, à l'attente du milieu, qui n'acceptait plus le chiffre d'affaires parce que c'était totalement injuste. Et c'est vrai qu'ils ont revendiqué 25% — je ne peux pas leur en vouloir. Que voulez-vous, pour eux, c'était peut-être aussi l'occasion d'avoir quelques aménagements fiscaux — je le dis de manière pudique — et nous avons veillé à avoir évidemment la neutralité budgétaire. C'est ce qui fait que nous avons arrêté le chiffre de 32%.

Mais à l'inverse, avec infiniment de correction, vous n'avez pas entendu les cris de protestation à l'égard du dispositif, même s'ils auraient espéré à cette occasion un geste. Mais il n'y a pas non plus d'alourdissement. C'est la neutralité budgétaire qui est visée.

J'en viens, maintenant ,à l'intervention de M. Neven, Bourgmestre et mandataire expérimenté et responsable de l'Union des villes et communes. Il y a énormément de choses à dire. Je pourrais en parler, je porte le titre, même si je ne suis plus en fonction, de Bourgmestre, certes d'une commune beaucoup plus modeste que la vôtre, j'en conviens. Mais j'ai un regard un peu plus nuancé parce que servant la Région et la commune, je ne peux pas dire que la Région a toujours raison et, à certains égards, je ne dirais pas non plus que les communes ont toujours raison. Du reste, la qualité de gestion d'une commune ou ses difficultés financières renvoient aussi aux choix de gestion et pas uniquement des paramètres, même si ceux-ci conditionnent très largement ce qui s'est passé.

Je relève que, depuis 2004, ayant changé de place, je suis extrêmement attentif à la manière avec laquelle nous traitons les communes. Je constate qu'il y a eu, Monsieur Neven, une redevance de voiries, d'électricité qui a été organisée au profit des communes, au nom d'une compensation de la libéralisation qui n'avait pas lieu. Pendant cinq, les communes ont touché une compensation pour une libéralisation qui n'avait pas lieu.

Deuxièmement, vous ne pourrez pas me contredire sur la croissance des points APE qui ont été ventilés dans les différentes communes et le fait que les communes se sont très astucieusement collées sur le modèle flamand en répartissant le nombre de points sur un maximum d'agents. Ce qui fait que vous avez eu, dans votre budget, et je le vois dans celui de ma commune ou d'autres, une allégement évident de la charge salariale, à telle enseigne que Dexia relève qu'un des postes qui a le plus augmenté dans les communes, c'est la croissance de personnel.

Troisième élément, le Fonds des communes qui était attendu depuis 1989 — période d'André Cools — a été une réforme douloureuse. La nôtre ne l'a pas été. Pourquoi ? Parce que, tout simplement, nous avons remis sur la période 1 milliard. Il n'y a pas de réforme des communes, je ne remets pas d'argent — c'était l'ABC. Je veux rendre cette justice à M. Courard. Bien sûr, on a participé aussi, c'est une oeuvre collective. Il a fait une réforme qui, aujourd'hui, est bien admise. Bien sûr, chacun peut toujours espérer avoir plus, mais il a tenu compte de la pression fiscale, du rôle des communes et singulièrement, quelque chose qui me tenait à coeur, de la présence des logements publics.

J'ajoute que toutes les mesures que nous avons prises — et c'était le sens de votre question — ont été compensées. Le monde libéral avait revendiqué la suppression anti-économique et nous l'avons justement compensée. Lorsqu'une réforme s'applique au niveau fédéral, vous n'avez pas les compensations au profit des communes. Or, Dieu sait si l'IPP pèse bien davantage que le précompte immobilier sur l'outillage et l'équipement au niveau communal. Voilà donc ce qui a été réalisé ces dernières années. Je pense que cela a largement contribué à ce que nos communes puissent résister mieux que d'autres. Je vous renvoie au dernier rapport Dexia, c'est une lecture dont je suis friand, et vous constaterez combien il y a de communes en déficit en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie. C'est en Wallonie qu'il y en a le moins parce que c'est probablement là qu'il y a eu l'effort le plus soutenu à l'égard des communes.

Je m'adresse aux mandataires expérimentés, aux responsables de l'Union des villes et communes et je crois que nous pourrons nous entendre sur l'effort considérable réalisé par la Région. J'en ajouterai un dernier, c'est tous les financements alternatifs. Je sais bien que Mme Barzin n'aime pas cela, mais il n'empêche sans cela, nous n'aurions pas eu des complexes sportifs, des maisons de repos, des

hôpitaux ou encore des programmes de logement. Je pense aussi à UREBA — et je remarque avec satisfaction que M. Nollet va la prolonger — qui est un programme pour les petites communes à 90%. C'est en fait une opération bénéficiaire parce que lorsque vous faites l'économie d'énergie consommée sur la période, vous couvrez bien davantage que les 10%. Tout cela démontre, et je ne suis pas là pour défendre M. Courard ou M. Furlan, qu'il y a une constance dans l'action de ce Gouvernement. Du reste, l'Union des villes et communes n'a pas manqué, par la voix de son dernier président ou de l'avant-dernier, de le relever.

J'en viens maintenant aux compensations que nous organisons. Puis-je vous rappeler que de manière pérenne, nous organisons la compensation du précompte immobilier pour les personnes à charge de 2.661.000 euros, *ad multos annos.* C'est une correction parce qu'effectivement la réduction n'avait pas fait l'objet d'une compensation pour les communes. Nous l'inscrivons et celle-là elle est valable en 2009, en 2010, en 2011. J'aurais aimé sinon que vous la saluez au moins que nous puissions la partager. Première correction.

Deuxième correction, c'est la compensation pour le plan Marshall en 2009 qui est dans le budget de 2.479.000 euros. Pourquoi avons-nous mis ces montants là? On va se parler très franchement. Les compensations du plan Marshall ne reposent pas sur un calcul rigoureux de pertes dans les communes. Il y a des communes qui n'ont jamais eu de pertes et qui ont eu des compensations — j'en connais. Et il y a des communes qui ont eu des compensations, mais insuffisantes. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons inscrit ces 2.500.000 euros. Donc *in globo*, j'affirme que les compensations plan Marshall versées par la Région ont davantage enrichi les communes, avec quelques exceptions, vous avez raison. Et nous y avons fait face pour 2009. Nous n'avons jamais pris d'engagements, Monsieur Neven, que jusqu'en 2009.

Tout à l'heure, on nous faisait des reproches sur les effets d'annonce, clairement on a dit fin 2009. Eh bien, nous ferons mieux que l'engagement puisqu'ici, en 2010, nous ne le traitons pas par des crédits budgétaires, mais par une disposition fiscale qui va bien au-delà de la compensation Marshall. Je vais prendre la commune de votre voisine, Mme Cornet, qui, probablement, devait toucher peu dans la compensation Marshall, mais qui de par la circulaire budgétaire de M. Furlan va évidemment appliquer les trois 7. Et elle va présenter son précompte immobilier, c'est là le dernier chiffre 2009. Son receveur lui fera le calcul: 3 x 7. Trois sept, c'est la moyenne de ce qu'on peut présumer de logements, pas nécessairement vides, improductifs. Improductifs, cela veut dire qu'il n'a pas pu le louer plus de 180 jours sur l'année — j'apporte donc la nuance. Cela visera toutes les maisons à vendre qui, parce que le propriétaire attend le dernier prix, cela je le vois dans ma commune, attend pendant deux ou trois ans. Et vous avez, en plein milieu d'une rue commerciale, un magasin vide parce qu'on attend le dernier prix. Toutes ces réalités existent. Dans la commune de Mme Cornet, je peux en citer d'autres, ce sera une recette nouvelle pour sa commune de manière indubitable.

Alors, restent quelques communes dont M. Neven, à juste titre, se fait le porte parole. D'abord il dit: «*je prends mon budget compensation plan Marshall et je vois que ce que me rapportera le précompte immobilier ne me donnera pas la compensation*». Premier élément, je voudrais voir, et je le dis sans esprit taquin, comment il peut affirmer que la compensation qu'il touche est bien la juste compensation. Personne ne sait le dire. Vous avez une somme, peut-être, avez-vous reçu trop, tant mieux pour vous, peut-être trop peu... Mais nous nous en servons comme base de référence et nous apportons à cela une deuxième garantie. C'est en cela que je vous demande — tant pis pour vos collègues, j'y renonce — de le voter. Cela me ferait plaisir d'avoir au moins une voix en plus.

Que disons-nous? Si la Commune de Visé dit: «*Monsieur Furlan, en 2009, je touchais autant de compensation ; en 2010 — vous savez chez moi, à Visé, les maisons ne restent jamais vides... Surtout que grâce au Ministre Antoine, il y avait des logements publics où on a mis des salles de bains qui n'existaient pas auparavant. La compensation qu'on m'a offerte, elle ne couvre pas la prétendue compensation Marshall 2009*». Pas de problème, vous allez chez Paul Furlan, on fera les décomptes et on vous paye. Je ne connais pas de système plus juste que celui-là. C'est donc l'avantage du solde restant perdu. C'est aussi simple que cela. Monsieur Neven, je pense vraiment que vous pouvez voter le dispositif. Je suis un passionné de la question communale, vous le savez, nous nous sommes connus à l'Union des villes.

«*Mais vous le savez, il n'y a plus d'intérêt d'avoir des entreprises dans une commune*». On va un peu nuancer le propos. D'abord, il y a un certain nombre d'avantages indirects. Le fait quand même d'avoir de l'emploi local, n'est pas désagréable, vous en conviendrez avec moi, ne fût-ce que sur les dépenses de l'action sociale — c'est plutôt positif pour le commerce. Moi, je vois les commerçants qui se réjouissent quand il y a une zone d'activités économiques parce qu'il y a les repas du midi, les courses du soir, etc. Donc, de dire qu'il n'y a pas de compensations indirectes, je serais plus nuancé que vous.

Mais alors, Monsieur Neven, il y a des recettes directes. Même si vous n'avez plus le précompte immobilier sur l'outillage et l'équipement, dois-je vous rappeler que vous avez le précompte immobilier sur le bâtiment? Et cela, ce n'est pas négligeable. N'oubliez pas, Monsieur Neven, que

vous allez toucher — je serais d'ailleurs très curieux de voir combien vous touchez en redevance de voiries-électricité — parce que la redevance de voiries-électricité, elle a été conçue comment ? Par les kilomètres, avec un coefficient d'adaptation sur l'intensité de la fourniture. Donc, le site industriel de Visé, c'est vrai qu'il y en a, doit consommer grande quantité d'électricité. Donc, plus il y a d'électricité qui passe, plus les compteurs s'affolent, à Visé, de manière favorable. Et j'ajoute pour M. Neven, que la redevance-gaz, c'est bingo ! Parce que les entreprises, elles consomment non seulement de l'électricité et du gaz. Ce qui veut donc dire que vous posez une question pertinente, mais j'aimerais que l'appréhension soit globale. Et rien que par ces éléments-là : précompte immobilier sur l'immeuble, redevance gaz-électricité, eh bien, vous avez un certain nombre d'éléments complémentaires en la matière. Le plus important, c'est la sécurité, vous ne perdrez rien ! Bien sûr, vous le verrez ex-post. Avec 3,7 %, je pense que vous avez déjà une bonne base pour anticiper l'exercice 2010.

J'en arrive maintenant à la quatrième série de questions sur la rage taxatoire à cause des éco-malus. C'est quoi une rage taxatoire ? C'est quand le citoyen est frappé de manière aveugle sans qu'il n'ait le choix de s'exonérer de cet impôt.

M. Jeholet (MR). – Comme la redevance-TV.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Monsieur Jeholet, rassurez-vous, pour les personnes âgées qui ont de faibles revenus ou modestes, ils sont exemptés.

M. Jeholet (MR). – Vous me dites que tous les couples de pensionnés....

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Si vous me demandez si Etienne Davignon paye sa redevance, ma réponse est oui.

M. Jeholet (MR). – Vous n'en connaissez peut-être pas, mais il y a des couples de pensionnés qui payent cette taxes et je peux vous dire qu'ils galèrent pour nouer les deux bouts chaque mois, et ils ne sont pas exonérés.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je rappelle à M. Jeholet qu'ils ont déjà eu une bonne nouvelle en 2009 et qu'ils ne payent plus la radio et qu'ils ont eu une économie de 80 euros sur la télé-redevance.

Madame Cassart, vous dites que c'est la rage taxatoire. Ce n'est pas vrai. Là, le citoyen est parfaitement libre et tout à l'heure, l'échange humoristique que nous avons eu avec M. Jeholet, sur la Renault Espace, avec sa motorisation dépassée et la Galaxy ou la Zafira, démontre bien que vous avez le choix. Vous pouvez parfaitement vous émanciper de cette taxe qui est liée au comportement. Vous vous émancipez de l'imposition.

Franchement, je ne peux pas accepter ce que vous dites, au contraire ; ous devons guider les citoyens pour faire les meilleurs choix sur le plan environnemental. Il s'agit même, pour certains d'entre eux, d'une forme d'éducation.

La preuve en est, Madame Cassart — ce qui me fait vraiment le bonheur de cette réforme, je la dédie à M. Daerden — c'est qu'aujourd'hui, vous avez une publicité pour les voitures. Vous avez deux chiffres qui apparaissent : le prix et le CO_2. Ce sont les deux éléments qu'on met en exergue. Donc, c'est bien indiqué que même les constructeurs, les garagistes que vous aimez tant, ils mettent en avant le prix de vente et le CO_2. Heureusement, avant cela, personne n'a jamais regardé les émissions de CO_2. C'est déjà un formidable gain et il faut continuer dans cette voie-là, en la matière.

Tout à l'heure, vous parliez de rage taxatoire, vous savez de combien est le tarif aux Pays-Bas ? De 125 euros par gramme. Cela veut donc dire que — je vous ai cité les exemples français tout à l'heure — par rapport aux pays qui nous entourent, nous sommes encore timides par rapport à la réalité. On a parlé, tout à l'heure, des primes à la casse. Je vous signale que les primes à la casse, les Allemands y ont renoncé et les Français l'ont fait fondre, parce que concernant une prime à la casse, si elle n'est pas liée non plus à un dispositif CO_2, remplacer le nombre de voitures par un nombre identique et peut-être même plus polluant, ce n'est pas cela qui fera la grande différence. J'ajoute que pour ce qui est de l'approche CO_2, M. Clairfayt a fait exactement la même chose que nous et j'ajoute que tout cela maintenant amène une évolution technologique chez les constructeurs. Heureusement. Et si on veut sauver le secteur automobile, il n'y a que cette voie-là, c'est de produire des voitures faiblement ou peu polluantes. Les autres, ce sont des modèles révolus et nos concitoyens le mesureront de plus en plus en la matière.

N'avons-nous tenu compte, Madame Cassart, que de l'aspect environnemental ? Non, je ne suis pas un élitiste de l'environnement parce qu'il y a aussi la réalité sociale. Alors, oui, on a tenu compte des occasions où la catégorie est la même que pour les neuves où là, on introduit le variable : est-ce que vous évoluez favorablement ou pas dans l'acquisition de la voiture ? Heureusement qu'on a mis cette dimension sociale et franchement, Madame Cassart, quand on achète une voiture de 45.000 euros, il faut encore demander un bonus ? Il faut encore aller chercher 200 euros ? Là, je ne suis pas d'accord. Je trouve qu'il y a une réalité sociale. Si vous savez vous acheter une voiture de 45.000

euros, tant mieux pour vous, mais faut-il encore aller chercher 200 euros de prime ? Je pense que la combinaison sociale-environnementale ici me semble tout à fait adaptée et je la défends devant vous.

Vous me dites qu'il y aura un arrêté pour les 20.000 euros. Oui, bien sûr. Pourquoi un arrêté, parce que nous voulons le concerter de manière simple, de manière efficace et sécurisée avec la FEBIAC. C'est d'ailleurs sur ce thème-là que nous nous sommes quittés et la FEBIAC, ne croyez pas qu'elle est hostile à l'évolution des prescriptions environnementales, c'est peut-être la seule manière pour eux de sauver leur marché, en ajoutant que notre pays vient de franchir les cinq millions de véhicules. À un moment donné, il y a une limite aussi, on ne va pas en acheter 10 % de plus, et dans ces cinq millions de véhicules, nous en avons — si je prends la marque Renault par exemple — plus de la moitié qui sont des voitures de société. Donc, attention aux effets pervers de certaines législations généreuses qui sont de rémunérer, de récompenser un certain nombre d'employés ou de cadres, mais si vous n'introduisez pas des coefficients CO_2, vous n'aurez pas le résultat espéré. C'est du reste pour cela que M. Clairfayt est en train de modifier ces dispositions, lui aussi, en la matière.

Vous dites qu'elle n'est pas familiale. Alors, ça, franchement... Je veux simplement dire qu'une limousine normale, ce sont trois enfants derrière. J'ai trois enfants. Trois enfants, c'est un saut d'une catégorie. Quand on a quatre enfants, là, croyez-moi, il faut changer de véhicule, on passe de ce qu'on appelle une berline à un monospace, et cela, c'est logique qu'on saute de deux catégories. Dans ce cas-là, on passe de 20.000 euros à 25.000 euros et s'il s'agit d'un certain type de véhicule, on rajoute même 10.000 euros pour arriver à 30.000 euros en la matière.

Vous dites : cela m'a beaucoup amusée. C'est pour cela que je vous ai laissé parler, j'aurais voulu en rajouter encore un peu dans l'âtre. Vous dites : mais qu'est-ce que c'est que cette législation, les électriques hybrides ? Vous savez d'où cela vient ? C'est une législation du Fédéral. Nous avons mot pour mot recopié le 42ème alinéa de la législation de l'arrêté royal du 15 mars 1968 modifié, bien sûr, à différentes reprises. Vous n'allez quand même pas nous en vouloir. On croyait que c'était un bon auteur, on l'a recopié. L'explication est toute simple, c'est par souci de cohérence à l'égard du Fédéral. Y a-t-il eu une concertation avec la FEBIAC ? La réponse est oui, bien évidemment, et nous allons poursuivre avec eux dans un excellent climat. Du reste, ils attendent même que le texte soit voté parce que vous allez avoir une superbe campagne pour les moins de 100 grammes avec les 1.200 euros, ce qui est évidemment encore une nouvelle complémentaire et ils vont insister sur l'acquisition de voitures plus propres parce que cela permettra de s'exempter des malus et de bénéficier des bonus.

On en vient à la maison passive. C'est exceptionnel, c'est un grand moment. M. Jeholet dit : « ce nest pas bien parce que vous prévoyez des réductions pour la rénovation et rien pour les maisons neuves ». Mais Monsieur Jeholet, je vous donne un petit conseil, allez dire à qui de droit qu'il baisse la TVA, puisque la TVA, on la paie sur la maison neuve donc, si vous l'introduisez là, c'est là que se trouve la ...

M. Jeholet (MR). – J'ai fait le point sur ce qui a été fait en matière d'investissement public. Par rapport au Fédéral, ce sont des *peanuts*, Monsieur le Ministre.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Monsieur Jeholet, regardez les belles réductions qu'on a à l'IPP par rapport à la Région wallonne sur le précompte immobilier. Peut-on très modestement comparer la masse budgétaire de l'IPP par rapport au précompte immobilier ? Évidemment, quand on a de très grosses recettes, on peut se permettre un peu plus de générosité. Ceci dit, Monsieur Jeholet, pour avoir été comme Ministre de l'Energie dans une autre vie, à différents rendez-vous internationaux, nous sommes une des rares Régions où on cumule les réductions fiscales et les primes. Dans la plupart des pays, c'est l'un ou l'autre. Et chez nous, c'est l'un et l'autre.

(M. Jeholet s'exprime hors micro).

Nous vous inquiétez pas, ceux qui vous fournissent les prestations le comptent pour vous. D'ailleurs, certains même le déduisent de la facture et la réclame pour vous. Il vous suffit de signer une procuration pour qu'il en soit ainsi.

M. Jeholet (MR). – Comme la télé-redevance.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pour la redevance, vous comprendrez que je n'en dis plus rien, Madame la Présidente. Je n'y arriverai pas.

Alors, les jeux et paris. Voilà M. Jeholet qui vient nous dire : « il faut défendre l'HORECA ». Bien. Puis-je vous rappeler que dans un excellent Gouvernement où j'étais, nous avons supprimé la taxation sur les débits de boisson. On a déjà oublié cela. On me demande : « que faites-vous pour les cafés ? » Je vous dis : « on a supprimé la taxe sur les débits de boisson ».

J'ajoute, Monsieur Jeholet, que les jeux et paris, regardez bien le nombre d'appareils qui sont déclarés. Je pense que de ce côté-là aussi, la Cour

des comptes, d'ici quelques temps, aura d'heureuses surprises.

(M. Jeholet s'exprime hors micro).

Non, on ne va pas saisir le bingo. Cela c'est la méthode Reynders : « je prends la voiture et nos agents vont partir avec le bingo ». Non. On n'est pas comme cela chez nous, on ne prend pas la TV, on ne prend pas le bingo.

Les automates. Je constate que les automates, j'ai lu un rapport de la Fédération des banques qui indiquait que nous avions battu tous les records de retrait d'argent par automate simplement parce qu'aujourd'hui, il y a de moins en moins de guichets, de moins en moins de préposés et d'employés. C'est l'automate. Je trouve cette mesure non seulement juste socialement, mais après ce que les banques nous ont coûté — regardez l'intervention de Mme Cornet sur la FIWAPAC — je trouve légitime qu'il ne nous rapporte pas 500 millions, mais quatre en plus.

Merci quand même, Monsieur Jeholet, vous avez quand même trouvé quelques mesures qui vous étaient agréables. C'est un début et je sens que notre couple, jour après jour, va grandir et que dès le mois de septembre, il y a quelques articles qui vous tentent et le désir, c'est le premier pas vers le plaisir, Monsieur Jeholet. Je crois qu'on va pouvoir faire quelque chose avec vous.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Je ne suis pas sûr qu'un jour, le Ministre comprendra que la redevance télé, c'est vraiment une redevance injuste, anti-sociale et qu'il la supprimera.

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre, voulez-vous bien terminer ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Monsieur de Lamotte, je lui ai dit que la réforme lui appartenait, c'est vrai qu'il avait déposé le texte avant nous. Madame Barzin, c'est encore un grand moment, que nous dit-elle ? Elle dit : « je ne vois même pas l'organisation de la portabilité des droits d'enregistrement ». D'abord, premier élément, Madame, connaissez-vous le coût de cette mesure ? Parce qu'on a quand même calculé. On n'avance pas de proposition sans calculer. M. Sepulcre est comme cela, c'est un obsédé du chiffre.

La portabilité des droits d'enregistrement, cela coûte 85 millions. J'ajoute, Madame, que les Flamands sur lesquels vous prenez toujours vos exemples ont d'immenses problèmes puisqu'il y a un arriéré de remboursement des droits d'enregistrement de trois ans. Parce qu'il y a une telle complexité de la mesure qu'elle est quasiment inapplicable. Je fais l'addition des propositions du Groupe MR : 85 millions pour Mme Barzin, 145 millions pour M. Jeholet, faites le compte. Ils ne m'ont pas proposé un euro pour compenser la suppression de ces 85 millions et de ces 145 millions. J'aurais voulu qu'on me donne le premier euro de la compensation. Je ne fais là qu'appliquer le règlement de notre Assemblée qui indique que lorsqu'il y a une dépense complémentaire ou une recette en moins, il faut la compenser. Je ne l'ai pas entendu.

M. Jeholet (MR). – Donc, vous confirmez la rage taxatoire.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Appelez votre épouse, je vais pouvoir lui dire que vous l'avez dit 42 fois aujourd'hui.

Madame Barzin, le précompte immobilier, il ne pourrait pas y avoir de problèmes de couple et de cohabitants, c'est par redevable, donc on ne fait pas de distinction.

Que vous soyez à deux, à trois, à quatre, tout le temps ou jamais, cela ne change rien, c'est le redevable. Je vous le dis pour qu'il n'y ait pas d'erreur fiscale entre nous.

Concernant la licence, j'ai répondu à Mme la Présidente.

J'ai également répondu à la dernière question.

Je n'ai peut-être pas convaincu tout le monde, peut-être un non, mais j'ai répondu à tout le monde.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je voudrais simplement dire au Ministre que nous aurons le débat comme d'habitude en séance plénière.

Vous faites allusion aux Pays-Bas. Je crois que la situation est tout à fait différente là-bas.

Je vous dirais aussi que j'ai eu très peu de réponses par rapport à votre définition de « prix catalogue » ; par rapport au fait juridique que ce prix catalogue soit appliqué ; par rapport à l'inflation négative qui pourrait exister en 2009 ; par rapport au cas bien spécifique que je vous ai cité, lorsqu'un acheteur achète une voiture, il signe un bon de commande au mois d'octobre et est livré au mois de février.

Il y a tant d'incertitudes que, si vous dites — et je vous crois, vous avez rencontré la FEBIAC — que le secteur n'est pas enchanté de ce nouveau décret, il

n'y a pas de panique, mais il se demande comment cela va se passer et a réellement peur.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Neven.

M. Neven (MR). – J'ai été rassuré. Je vous connais bien, il y a 24 ans qu'on travaille ensemble. Quand je vous entends répondre à côté des questions qu'on vous pose, c'est quand vous n'avez pas de réponse. Ici, vous me parlez du personnel supplémentaire de communes, je ne vous ai pas parlé de cela. C'est sûr que les communes utilisent plus de personnel qu'il y a quelques années, parce qu'elles ont plus de tâches, et cela leur coûte plus cher.

Pour le Fonds des communes, vous savez bien quelle discussion ahurissante il y a eu au sein de l'ancienne majorité pour arriver à se mettre d'accord. Et on a baptisé «externalité» quelque chose qui ne l'était pas. Et on n'a pas tenu compte de l'externalité, donc ce n'est sûrement pas quelque chose de positif.

Vous confirmez — et cela m'ennuie — que l'on ne maîtrise pas bien les compensations puisqu'on en a donné à des gens, des communes qui n'en avaient pas besoin. C'est bien la preuve que l'on n'a pas dominé ce système des compensations. Et on ne le domine toujours pas, puisqu'on va donner la possibilité à chacune des communes — qu'elles aient besoin des compensations ou pas, qu'elles soient victimes des dispositions prises ou pas — d'augmenter de 3,7%. Ce n'est pas cela qu'on veut. Ce qu'on veut, c'est que ceux qui sont victimes du Plan Marshall puissent avoir des compensations. Je vous dirais que des communes ont un budget qui dépend beaucoup de l'IPP par exemple, parce qu'elles sont habitées par des gens qui gagnent bien leur vie; ceux-là ne sont peut-être pas touchés très fort par le Plan Marshall. Il y en a d'autres, moins nombreuses, dans la Province du Luxembourg, par exemple, qui ont d'énormes propriétés en bois; et quand on fait une coupe de bois, cela rapporte. Et il y en a d'autres, surtout dans le sillon Sambre et Meuse, qui ont été obligés de lever un certain nombre de taxes à caractère industriel. C'est sûr qu'elles auraient préféré ne pas les lever, mais c'était la seule manière d'équilibrer le budget. C'est celles-là qui me préoccupent. Je n'aime pas beaucoup qu'on vise une ville toute seule, c'est un ensemble de villes qui sont le long de la Meuse et de la Sambre.

Mais je ne suis pas rassuré parce que, finalement, des compensations qui touchaient à la fois le budget et le compte seront substituées à des compensations qui ne touchent que le budget et le compte, cela reste extrêmement aléatoire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Par rapport aux maisons passives, Monsieur le Ministre, on a entendu des choses extraordinaires, mais vous n'avez en rien répondu par rapport à la frilosité du Gouvernement en la matière. Ce sont des effets d'annonce.

Par rapport à la durée, les quatre ans, rien. Je reviens sur le Fédéral, c'est une réduction d'impôts de 830 euros pendant dix ans. Par rapport à la décroissance inexplicable — 80% la première année, 20% la quatrième année -, je répète aussi que c'est une réduction d'impôts qui est linéaire pendant dix ans. Excusez-moi, vous annoncez cela comme une mesure extraordinaire, mais je dois vous dire que je n'en suis absolument pas convaincu.

Deuxième et dernière remarque: je prends simplement note — et le secteur de l'HORECA appréciera — que c'est le shérif Antoine, Acte 2, et que manifestement il a annoncé toute une série de mesures — ou autres — par rapport au secteur HORECA qui ne déclarerait pas toute une série de choses. Je ne sais pas comment vous allez procéder, mais ce n'est pas rassurant.

Mme la Présidente. – S'il n'y a pas d'autres interventions, nous pouvons passer aux votes.

Votes

Mme la Présidente. – Nous allons à présent voter sur le projet de décret modifiant le Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, l'arrêté royal du 3 avril 1953 coordonnant les dispositions légales concernant les débits de boissons fermentées, la loi du 13 juillet 1987 relative aux redevances radio et télévision et le décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes (Doc. 117 (2009-2010) – N° 1).

«Art. 1er à 103

- Adoptés par neuf voix contre trois.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. – L'ensemble du projet de décret a été adopté par neuf voix contre trois.

Nous allons à présent voter sur le projet de décret d'équité fiscale et d'efficacité environnementale pour le parc automobile et les maisons passives (Doc. 118 (2009-2010) – N° 1).

«Art. 1er à 37

- Adoptés par neuf voix contre trois.

«Art. 38 à 48

- Adopté à l'unanimité des 12 membres présents.

« Art. 49 et 50

- Adoptés par neuf voix contre trois.

Mme la Présidente. – L'ensemble du projet de décret a été adopté par neuf voix contre trois.

Confiance au Rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée au Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

Organisation des travaux (suite)

Mme la Présidente. – Il est 17 heures 12. On peut commencer l'analyse sectorielle du département du Ministre, sachant qu'on n'aura sans doute pas la possibilité de tout terminer aujourd'hui, mais au moins nous pourrons avoir la présence de Mme Delhamende de la Cour des comptes, qui devra nous quitter de toute façon à 18 heures. Je vous propose de travailler jusque 18 heures et de reprendre demain la discussion générale, si c'est possible.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Mon devoir est d'être à la disposition, quoi qu'il arrive, du Parlement, mais je ne sais pas si je serai là demain.

Il y a deux grosses parties : le sport, l'emploi et la formation. Ne pouvons-nous pas tenter d'essayer d'y arriver aujourd'hui, sachant que nous nous retrouvons encore lundi ? Je me rallie à la majorité de la commission.

Mme Cornet (MR). – J'aime particulièrement M. le Ministre, et je suis particulièrement soucieuse de lui être agréable. Effectivement, par rapport à vos compétences fonctionnelles, l'essentiel de notre intervention concernera toute la problématique de l'emploi et de la formation. L'un comme l'autre, nous connaissons le dossier et nous savons les points qui nous préoccupent. Pour autant que cela agrée cette commission, on pourrait, de manière raisonnable, clôturer les travaux ce soir, étant entendu que les autres collègues sont appelés à intervenir.

Mme la Présidente. – Je voudrais demander l'avis des autres collègues de la commission.

M. Jeholet (MR). – Cela dépendra aussi de la manière de M. Antoine de provoquer ou pas l'opposition. Je n'ai pas de problème pour le *timing*, je pense qu'il faut respecter les parlementaires. Si on peut travailler et contenter tout le monde, y compris le Ministre, je n'ai pas de souci par rapport à cela.

Vous avez parlé des infrastructures sportives, je reviens sur le fait que je vous ai demandé, par rapport à mon intervention, d'avoir un topo des différents dossiers aujourd'hui en cours et de l'état d'avancement. Est-il possible d'avoir cette pièce d'ici lundi, d'autant que j'ai posé la question écrite et que je n'ai pas de réponse ? Je veux bien attendre lundi et intervenir brièvement sur le sujet.

Mme la Présidente. – M. le Ministre a les éléments de réponse dès maintenant. Mais on va lui laisser quelques minutes.

J'ai une demande à formuler aux collègues du Groupe MR. Pour les propositions de décret associés aux décrets fiscaux, on avait dit qu'on reviendrait dessus dans la discussion. On ne l'a pas fait. Que dois-je faire avec ces propositions de décret ? Dites-le moi. Mme Cassart-Mailleux, elle, retirait sa proposition, mais pour les deux autres ? Celle de Mme Defraigne ?

Pour les deux propositions de décret, ce que je propose, c'est qu'elles puissent être remises à l'ordre du jour plutôt que de les voter ici et les bâcler purement et simplement sans que les auteurs soient présents.

(Assentiment de l'Assemblée)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009 (DOC. 5-IBCD (2009-2010) — N°1 ET ANNEXE 3)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010 (DOC. 4-IBCD (2009-2010) — N° 1 ET ANNEXE 3)

Mme la Présidente. – Nous allons à présent examiner le projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ibcd (2009-2010) — N°1 et annexe 3) et le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ibcd (2009-2010) — N° 1 et annexe 3).

Désignation d'un Rapporteur

Mme la Présidente. – M. Noiret est désigné en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

Examen du programme justificatif relatif aux compétences M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

Exposé du Ministre Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, devant vous, j'ai la responsabilité du budget, des finances, de la fiscalité. Je dois rendre des comptes aussi pour ce qui concerne les sports, les aéroports, la formation et l'emploi.

Je voudrais revenir sur le sport. Je crois que nous allons nous retrouver pour la passion du sport et par l'engagement de ne plus faire de provocation quelle qu'elle soit, fût-elle même un compliment, je m'en abstiendrai.

Pour l'infra-sports, qui est l'essentiel de la compétence que nous ayons en Région wallonne, puisque l'autre politique sportive est en Communauté française. D'abord, réjouissons-nous que ce soit le même Ministre — maintenant, j'espère qu'il vous convaincra — qui soit des deux côtés, ce qui n'a pas toujours été le cas pour la majeure partie de ces dernières années en Communauté-Région.

M. Jeholet m'avait demandé que je lui explique où nous en étions dans les différentes demandes d'intervention. Il y a eu, Monsieur Jeholet, 295 demandes d'intervention de subventions en infrastructures sportives, 134 sont admissibles à la subvention, 31 sont soumises pour l'heure à l'Inspection des Finances, 130 sont en état de finalisation chez M. Devos ou m'ont été transmises et 80 pourraient être signées cette année encore.

Quand j'évoque ce tableau, c'est qu'aujourd'hui, il y a un grand appétit, légitime, me semble-t-il, en termes d'infrastructures sportives. D'abord, parce que nous avons de plus en plus de pratiquants et c'est très bien. Un certain nombre d'établissements scolaires utilisent les complexes sportifs à proximité, c'est fort bien. Parce que nous avons aussi une diversité des disciplines sportives et depuis que je suis Ministre des Sports, j'en découvre régulièrement. J'ai été voir une compétition de *King Ball* dernièrement. J'ignorais totalement cette discipline qui nous vient du Canada. Voilà un exemple et je le confesse, on est là pour apprendre. Nous avons aussi des disciplines sportives qui exigent d'autres types d'infrastructures que par le passé. Je pense singulièrement au *football* et au *hockey*. On se rend compte combien l'attente pour des terrains synthétiques est importante aujourd'hui.

Donc, la demande existe et dans le même temps, mon prédécesseur, et à juste titre, a lancé des dossiers de grandes infrastructures, c'est-à-dire qui mobilisaient davantage que 1,25 millions euros. Là, c'est évidemment de grandes installations. Pensons à des stades de football ou à des installations complexes au niveau des différentes disciplines sportives.

Tout cela fait que le sport est une compétence qui intéresse certainement beaucoup de monde et je m'en réjouis. J'espère qu'il y aura un large consensus, mais avec une difficulté considérable, c'est, d'une part, le nombre de dossiers et, d'autre part, le disponible budgétaire.

Reprenons l'évolution des crédits. En 2000, le montant était de 28 millions. En 2001, 25 millions. En 2002, 20 millions. En 2003, 21 millions et je termine : en 2004, 20 millions. Donc, excepté la première année, je dirais que sous la période Arc-en-Ciel, on tournait entre 20 et 25 millions.

Ensuite, il y a eu la période de M. Daerden, mais vous pouvez la partager avec d'autres. En 2005 : 22.788.000. En 2006 : 22.348.000. En 2007 : 23.106.000 et en 2008 : 23 millions. Donc, on tourne là autour d'un consolidé de 22-23. Nous aurons compris, ce n'est pas assez. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons procédé à une augmentation du budget dès l'ajusté 2009 parce qu'il y avait quantité de dossiers que je ne pouvais pas honorer puisque le crédit était très largement — c'est le moins que l'on puisse dire — consommé.

Mais vous aurez remarqué, je prends donc l'année 2008, 23 millions, 2009, 35 millions et vous aurez constaté qu'en 2010, nous avons monté le crédit à 53.745.000 euros. Ce qui veut donc dire que jamais nous n'avons autant disposé de crédits d'infrastructures sportives en Région wallonne.

C'est un effort collectif de l'ensemble du Gouvernement. Je tiens à dire par exemple l'attachement que Jean-Michel Javaux porte à cette compétence, je le sais, il me l'a répété à plusieurs reprises. Et je pense qu'avec cela, on va pouvoir apurer les dossiers qui subsistent, parce que, avec 2009, on pourra en prendre 80. Donc, il nous en restera 50 pour 2010 de l'arriéré. Cela nous permettra aussi d'amorcer une politique pour rencontrer les demandes intéressées

Je crois que c'est vraiment un signe net. C'est une compétence qui me passionne, vous l'avez déjà entendu notamment lors de vos interpellations à la Communauté française et à la Région wallonne. Je pense qu'avec cela, on va pouvoir renouer avec les clubs, avec les communes concernées, une politique volontariste. Les chiffres, me semble-t-il, parlent d'eux-mêmes. Nous verrons ce qu'il en sera bien sûr en 2011 mais je pense que, pour 2010, on a fait un effort et j'essaierai, Monsieur Jeholet, de prendre le maximum de dossiers en 2009 et puis, leur totalité en 2010 dès lors que les dossiers sont évidemment complets. Même si toutes les provinces, ces dernières années, n'ont peut-être pas bénéficié des

mêmes montants budgétaires, mais peut-être qu'il n'y avait pas assez de demandes aussi. On pourra vraiment satisfaire tout le monde à l'avenir.

Voilà pour la politique sportive, Madame la Présidente.

La politique de l'emploi étant une politique essentielle de la Région wallonne notamment face à la crise, c'est quand même un budget, probablement le budget le plus important du Fonds des Communes. À bien y regarder, les pouvoirs locaux, la fonction publique et l'emploi, ce sont les trois plus gros départements.

J'ai repris les chiffres et je me permets de dire une fois pour toutes sur les statistiques de l'emploi, quel que soit l'évolution , je ne prendrai plus, en ce qui me concerne, qu'un seul chiffre, c'est le FOREM. Parce que j'ai connu, pendant une dizaine d'années, les chiffres du BIT, de l'ONEm, de l'IWEPS, du FOREM. *(Mme Cornet s'exprime hors micro)*.. Je ne critique pas Mme Milquet, cela fait 23 ans que je l'aime.

Je dis simplement qu'on a un seul service public de l'emploi, c'est le FOREM. Que les chiffres soient mauvais ou bons, c'est le FOREM. Et pendant cinq ans, on pourra me parler de tous les autres chiffres, de l'IRES, du Centre d'études du MR, ou d'un autre centre d'études, je vous répondrai toujours FOREM.

Mme Cornet (MR). – Le Centre d'études du MR a parfois fait fort et a rendu service aux institutions et à vous par là même occasion.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Donc, nous en sommes aujourd'hui-chiffres du FOREM, seule référence- à 206.387. Chiffre d'octobre. Alors que couvre cet anagramme DEDA ? C'est, vous l'aurez compris, les demandeurs d'emploi et les demandeurs d'allocations. Je pense qu'avec cela, on a le bon périmètre du chômage en Wallonie. À quoi s'ajoute, parce qu'il faut être complet, 22.317 jeunes en stage d'attente, ce qui porte le total à 228.700 personnes, soit 14,9 % de la population active, soit encore, par rapport à octobre 2008, 0,9 d'augmentation. Je pense quand même qu'on peut apprécier que l'emploi wallon a mieux résisté que d'autres régions ou pays qui nous entourent.

Quelles sont les contraintes que le Ministre du Budget m'a données, comme Ministre de l'Emploi ? Ce sont les dépenses primaires, vous l'avez vu, on a donc fait les corrections de 2,5. C'est donc globalement, budget 2010 égale budget 2009 avec un budget APE constant. Correction cependant, vous allez le voir, le Plan Marshall 2.vert va évidemment prendre le relais.

Où en sommes-nous maintenant dans les marges budgétaires ? C'est vrai que ce n'est pas simple, Mme Cornet est une des meilleures spécialistes, donc elle le connaît bien, ce n'est peut-être pas le cas de tout le monde. Ce n'est pas facile, il y a le FOREM, il y a l'IFAPME, il y a des crédits wallons, il y a le Plan Marshall, les crédits fédéraux. Voyons un peu de quels moyens nous disposons pour baliser ces cinq années. Les crédits 2010, c'est 953,3 millions en moyens d'action. Vous aurez donc tout de suite compris l'importance — Mme Delhamende ne me démentira pas puisque je ne voudrais pas l'oublier dans les spécialistes de la question — des crédits dont nous disposons.

À cela, nous devons ajouter les crédits Plan Marshall 2.vert qui feront l'objet d'une ventilation courant de l''année 2010 de 599 millions, 225 pour les formations et pôles de compétitivité et puis la rubrique APE-PTP de 374 millions. Vous vous rendez bien compte qu'il y a là un complément de financement extrêmement ambitieux. Ce qui fait que j'ai un sentiment mêlé, malheureux parce qu'il faut diminuer les 14,9 de chômage et heureux parce qu'il y a des moyens budgétaires extrêmement importants concédés à la politique de l'emploi.

Le compte de réserve, on aura le débat tout à l'heure, mais c'est une estimation qu'il faut prendre avec grande prudence parce que nous n'aurons que l'établissement du compte que lorsque le FOREM aura clôturé son compte. Quand clôture-t-il ? Nous le verrons, c'est à la fin du premier trimestre et généralement, il nous transmet les chiffres dans le courant du mois d'avril en la matière.

Vous verrez que les 57 millions sont périmétrés SEC Vous allez voir qu'il y a un certain nombre de pré-affectations sur ces réserves. Les moyens fédéraux vont nous apporter, à répartir entre nous, 6 millions pour le fonds pour l'emploi et 6,3 millions du tutorat. Cela veut donc dire des moyens fédéraux qui augmentent les crédits régionaux.

Je pense, dès lors, que même si nous avons un formidable défi à relever en matière d'emploi, les moyens sont à la hauteur, et largement, des espérances des uns et des autres. Reste alors, c'est la question essentielle que pose Mme Cornet depuis des années, leur juste utilisation.

Quelles sont les priorités que nous voulons soutenir au niveau du Gouvernement ? C'est, me semble-t-il, quatre priorités. Vous pouvez toujours en ajouter quelques-unes, mais on m'a demandé d'être synthétique, j'ai donc pointé les quatre plus importantes.

Il y a les jeunes et les travailleurs licenciés, ce qu'on appelle en termes techniques «barbares» le flux. C'est quelqu'un qui vient de perdre son travail ou qui vient d'entrer comme candidat FOREM à la différence d'un terme «barbare» que je réprouve, à

savoir le stock, c'est-à-dire des chômeurs qui sont là depuis deux ans ou davantage. Donc, là, c'est la dynamique du référent unique, c'est le problème des reconversions et cette volonté de les prendre en charge au plus vite et de les accompagner.

On notera aussi la formation, là, c'est l'alternance parce que je pense que c'est un élément que tout le monde répète. Là, Mme Milquet a pris une mesure tout à fait intéressante notamment dans le cadre des 3% qui pèsent sur les entreprises, qui pourront s'en dispenser si elles offrent des stages en alternance emploi/formation. Je pense qu'il faudra vraiment utiliser cela et je viens de recevoir un e-mail du Comité de gestion IFAPME qui nous remerciait parce que le budget que nous leur avons octroyé était supérieur à toutes leurs espérances eu égard à la crise qui pèse aujourd'hui sur la Région wallonne. Alternance, essai métier. Cela c'est capital, car il y a trop de personnes qui s'engagent dans des formations sans bien connaître le contenu de celle-ci et qui l'abandonne. C'est évidemment une déperdition de moyens financiers, une déperdition de l'encadrement et une erreur pour celui qui l'a mal choisie.

Il convient également de soutenir l'emploi via les APE avec toute la nouvelle cohorte des APE point vert très importants.

Et bien sûr, je ne serai pas sourd à ce qui s'est passé durant la dernière législature: c'est la bonne gouvernance, qui est évidemment un chantier très important.

Voyons, si vous le voulez bien, les crédits budgétaires disponibles. Vous les aurez trouvés dans le programme 18.11 — Emploi pour les jeunes. Donc dans ce qu'on appelle le flux: 5,3 millions et 154 emplois FOREM auxquels vous devez ajouter le Plan Marshall 2.Vert. Avec cela, qu'est-ce que nous voulons mettre sur pied? C'est les référents uniques, c'est-à-dire, le coach qui suit tout le temps les personnes. Quelles sont vos qualités? Quelle est votre employabilité? C'est donc un parcours d'insertion plus efficace. On va le revoir et notamment avec les plateformes cellules de reconversion.

Donc, *slide* suivant, on voit bien le référent unique: c'est le parcours d'insertion, c'est la prise en charge rapide, c'est le diagnostique, le plan d'action, le suivi. Quand va-t-on commencer, Mme Cornet me posait la question? Dès 2010 ce sera progressif, je le reconnais, parce qu'il faudra évidemment opérer à l'intérieur du FOREM des transferts d'argents entre d'anciennes fonctions et des nouvelles. Vous avez une première indication par exemple sur les crédits de communication. On a remis de l'ordre, si j'ose dire par rapport à des priorités du Gouvernement. Et vous avez là les moyens. C'est le budget du FOREM par réallocation et c'est le point du Plan Marshall 2.Vert où il y a une somme de 11,25 millions réservés.

Reconversion collective, je voudrais que cet article ne soit jamais utilisé. C'est à la fois les plateformes de reconversion et les cellules de reconversion. C'est pour faire face à la crise. Je vous rappelle que nous avons revu les dispositifs puisque, sans travailleurs licenciés, dès lors qu'il y en a dix, on met le dispositif en marche. Cela concerne, c'est nouveau, les contrats à durée déterminée et les intérimaires. Donc, nous sommes plus généreux que par le passé. C'est là aussi la volonté de rebondir vite et vous voyez les budgets: 2,726 millions inscrits; 3,163 millions dans les budgets SPW et nous utiliserons 10,5 millions du compte de réserve, voilà déjà, quand je parlais des préaffectations.

C'est quand même une somme relativement importante puisque 10,5 millions, si on va un tout petit peu en arrière, excusez-moi, 3 millions cela nous fait donc 13,7; 15,7, donc nous sommes là à 16,5 millions rien que sur l'accompagnement des licenciés suite à la crise. Voilà une réponse nette, évidente, mais j'espère que nous n'allons pas devoir utiliser la totalité de ces crédits. Ce serait bon signe en la matière. C'est aussi former les demandeurs d'emploi jeunes et les travailleurs licenciés. Donc, cela c'est le volet du flux. Vous voyez que les montants sont relativement conséquents puisqu'on les retrouve dans les différents programmes 21, 24 et 22, 37. 4, 37.5, 44.3 et 142.4. Là, bien sûr, nous ajouterons le Plan Marshall 2.Vert avec l'augmentation par les essais métiers. Donner l'occasion pendant un mois à un jeune ou à un travailleur qui vient d'être licencié d'appréhender quatre ou cinq métiers qu'il voudrait pouvoir réaliser pour que son choix de formation soit le plus efficace possible, pour qu'il y ait moins d'abandons dans les formations et davantage de motivation et donc de réinsertion. Voilà un élément totalement neuf de cette législature que constituent les essais métiers qui mobilisera le FOREM, l'IFAPME, bien évidemment.

L'alternance et les stages et la reconnaissance des compétences. Vous voyez ici pour l'alternance les moyens qui sont disponibles: budget SPW, IFAPME 44,3 millions et les deux points verts, 26 millions. Là aussi je pense qu'on a quand même des moyens assez conséquents. Essais-métiers, je l'ai évoqué, c'est éviter des mauvais choix. C'est donc une information correcte, et ne pas encombrer des entreprises avec des stagiaires ou des candidats qui ne connaissent pas le métier concerné. Rappelez-vous la formidable interpellation de l'Union wallonne des entreprises où on a 14.000 demandeurs d'emploi en construction et autant de demandes. Visiblement, on ne connait pas suffisamment ces personnes-là: elles n'ont pas eu les bagages nécessaires ou quand bien même, elles les ont eus, elles ne devraient plus s'y retrouver. C'est toute l'opération qu'on va mener en la matière et le

diagnostique des compétences dans le point vert: 20,167 millions.

C'est la reconnaissance des compétences. Cela, c'est très important. Quand vous fréquentez une école, que se soit de Namur, de Charleroi, d'Arlon ou de Waterloo, vous avez le même diplôme à l'école. En matière de formation professionnelle, que vous choisissiez le FOREM, l'IFAPME, l'ASBL ou encore un dispositif de CPAS, vous n'arrivez pas, même pour la même formation, à avoir les mêmes contenus et la même reconnaissance. C'est donc un des objectifs fondateurs de cette législature, c'est un titre de reconnaissance de la formation professionnelle dans sa forme et dans son contenu. M. Dupont y a largement travaillé, il s'en rappelle évidemment avec des services francophones des métiers et des qualifications. On part de l'éducation pour la tirer vers la formation professionnelle et je ne peux que le remercier d'avoir travaillé ce chantier-là parce qu'il va déborder en Région wallonne et c'est vraiment un passage de témoins que nous allons assurer pour l'avenir.

Enfin, c'est soutenir l'emploi. Là, évidemment, il y a des moyens budgétaires très importants puisque c'est 561 millions d'euros. On le voit en matière d'emploi et de formation ou d'APE. APE c'est quand même 545 millions, plus le Plan Marshall 2.Vert avec 2.000 APE en matière sociale et en matière vert. Bien sûr, nous allons évaluer le dispositif. Cela fait partie de l'accord politique. Nous allons pérenniser tous les postes du Plan Marshall I. Je le dis parce que je reçois beaucoup de courrier des mandataires locaux ou d'ASBL qui me disent: «Mais, les APE Plan Marshall, là, jusqu'au 31 décembre, est-ce qu'il faut les licencier, pas les licencier?» Pas de souci, ceux qui concernent les actions prioritaires du Plan Marshall sont reconduits, à bien distinguer des mesures anti-crise, mais le Plan Marshall I, donc essentiellement les gardes d'enfants dans les MR, les institutions pour handicapés, on continue en 2010. C'est évidemment développé dans le Plan Marshall 2.Vert: les métiers verts, l'accueil de l'enfance et l'aide aux personnes. C'est couvrir la dérive barémique pour les points APE. Je vous rappelle que le décret de Mme Arena se terminait en 2008, que nous l'avons organisé exceptionnellement en 2009. En 2010 on aura bel et bien, c'est intéressant pour les communes aussi au passage, l'indexation du point 5 pour le pour cent 5 pour les points APE. Seul élément de bémol, c'est faire respecter la législation. Je pense que nous avons besoin aussi que lorsque des personnes ne sont pas utilisées là où elles devraient l'être — et malheureusement, il y a quelques cas — il faut que l'inspection de l'APE retrouve toutes ses lettres de noblesse et moi, je veux un corps d'inspection qui soit écouté, suivi et donc vous verrez très régulièrement se réunir la Commission interministérielle pour que, le cas échéant, on prenne des sanctions, parce qu'il y a eu cela et là des errements, sinon des fautes qu'il faut réprouver simplement au-delà des sanctions pénales en retirant le personnel approprié.

Enfin, dernier point c'est la gouvernance. Cela nécessitera très clairement la révision du contrat de gestion du FOREM et de l'IFAPME, cela me paraît évident à la lumière de ce que nous avons connu. Je souhaite simplifier les dispositifs d'aide à l'emploi qui, me paraît-il, sont trop nombreux. Donc, j'ai sollicité l'Union wallonne des entreprises, M. Deviller, pour que l'Union wallonne nous fasse des propositions, mais nous consulterons bien sûr la branche syndicale, quoi de plus normal, pour avec eux simplifier l'arsenal des aides à l'emploi qui parfois sont un peu compliquées. Je sais que ce n'est pas simple parce qu'il y a aussi des demandeurs à chacun des chapitres, mais quand même, durant les prochains mois, c'est un travail que nous voulons nous donner avec davantage de synergie entre les pôles de formation. Ce que je souhaite, c'est qu'il y ait un véritable contrat de coopération pour l'insertion. Le FOREM c'est la première porte. Et quand le FOREM envoie Monsieur X aller se former quelque part, il ne faut pas que ce Monsieur-là soit soumis à un nouveau contrôle de connaissance, ou qu'il fasse la file, ou qu'on ne le prenne pas parce que c'est un candidat moins intéressant qu'un autre et donc on écrème. Cela, je ne suis pas d'accord. Il n'y aura plus qu'un seul vocabulaire. Quand le FOREM envoie quelqu'un, s'il y a de la place, l'opérateur n'a pas le droit de dire: «Je ne vous prends pas». C'est trop facile de garder les bons morceaux pour soi — passez-moi cette expression vulgaire et inappropriée — et de laisser les autres ailleurs. J'ai donc envie de dire que nous n'éviterons pas non plus un débat sur les structures parce que je pense qu'il faut moins de structures et davantage d'actions. Quand M. Dupont a lancé, à un moment donné, les bassins de vie à Charleroi, on a regroupé, on a organisé une coopération, vous le savez aussi, entre le monde de l'éducation et de la formation. Je pense qu'il faudra faire réfléchir aussi à nos comités subrégionaux. Est-ce qu'à côté des bassins de vie il faut des comités subrégionaux? Est-ce que quand on a 11 MIRE, il faut encore un Inter MIRE?

Cela nécessitera un nouveau contrat de gestion avec des indicateurs moins nombreux, de meilleurs contrôles de financement. Cela voudra dire aussi un nouveau décret et bien sûr, nous aurons tous les intercabinets nécessaires au niveau du Gouvernement pour le concevoir collégialement. Cela voudra dire revoir le fonctionnement des organes de gestion. Nous savons que la pyramide des âges va nous amener à remplacer les principaux responsables dans les quelques mois qui viennent. Cela veut dire que toute la hiérarchie du FOREM va partir et qu'il faudra la remplacer. Donc, il faut aussi préparer maintenant, à temps utiles, celles et ceux qui occuperont les premières fonctions à l'avenir au sein du FOREM et bien évidemment, tout le travail qu'a mené M. Demotte sur la bonne gouvernance

avec M. Furlan. Nous allons strictement l'appliquer au FOREM. Le FOREM sera concerné par l'ensemble des mesures.

C'est une volonté de pilotage de la politique de l'emploi, de refinancement de celle-ci, de ciblage de quelques priorités et d'une simplification des dispositifs, sans oublier la nécessité d'une gouvernance exemplaire en matière d'emploi.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Delhamende, Représentante de la Cour des comptes.

Mme Delhamende, Contrôleuse en chef à la Cour des comptes. – Je voudrais d'emblée préciser, pour Mesdames et Messieurs les Commissaires qui ne me connaissent pas encore qu'à la Cour des comptes, que je suis spécialisée dans le secteur Mobilité-Transport et que dès lors, dans les compétences actuelles de M. le Ministre, je ne suis concernée que par la politique aéroportuaire.

Mon intervention va se faire en deux phases. D'abord, je vais parler de l'ajustement 2009 puis, brièvement du budget 2010.

L'ajustement 2009 était fondé sur la circulaire budgétaire du 27 août qui imposait de supprimer l'indexation de 2,6% qui avait été appliquée lors de l'élaboration du budget initial.

Pour le programme 4 de la DO 14, donc le programme relatif aux aéroports et aérodromes régionaux, je constate que l'objectif de la circulaire n'est pas totalement atteint. Les crédits d'engagement diminuent de 206.000 euros, -1,5%; les crédits d'ordonnancement de 287.000 d'euros - 0,7%; les crédits non dissociés de 1.294.000 euros - 3,4%; ce qui représente une réduction globale de 1,4%....

Concernant plus particulièrement l'allocation de base 31.12, dotation à la SOWAER pour l'accomplissement des missions, délégués spécifiques en matière de sûreté et de sécurité et 81.01, augmentation de capital de la SOWAER.

Par un décret du 19 décembre 2007, modifiant celui du 23 juin 1994, relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne, les missions de sûreté et de sécurité aéroportuaires exercées autrefois conjointement par les agents du Ministère de l'équipement et des transports et par une firme privée agissant dans le cadre d'un marché public, ces missions ont été confiées aux sociétés de gestion des deux aéroports wallons: Liège Airport et Brussels South Charleroi Airport.

Ce décret de 2007 dispose que les deux sociétés de gestion délègueront ces missions à leur filiale sûreté créée à cet effet. Pour ce faire, BSCA Security fait appel à un partenaire spécialisé dans le domaine de la sûreté aéroportuaire, tandis que Liège Airport Security recourt en partie à du personnel propre et en partie à la sous-traitance.

Des avenants en convention de concession, conclus entre la Région wallonne et la société de gestion, ont prévu la prise en charge, par la Région, de la totalité des coûts liés à ces missions pour les années 2008 et 2009. À partir de 2010, cette intervention sera limitée aux montants précédents indexés.

Par décision du 30 avril 2008, le Gouvernement wallon a chargé la SOWAER du financement, pour le compte de la Région, d'une partie de ces coûts jusqu'à concurrence de 10 millions d'euros par an. La SOWAER devenant l'unique interlocuteur des sociétés de gestion.

En février 2009, il a été procédé, à hauteur de ce montant, 10 millions, à une augmentation de capital de cette société intégralement souscrite par la Région wallonne, son unique actionnaire. Le conseil d'administration de la SOWAER a informé le Gouvernement wallon de l'émission de nouvelles parts à un prix supérieur à la valeur comptable des parts existantes.

Le dernier plan d'affaires approuvé par le Gouvernement intègre, en 2011 et 2014, des réductions de capital par absorption de pertes.

De plus, afin de simplifier les formalités futures d'augmentation de capital, les statuts de la SOWAER ont été modifiés le 12 février 2009, afin de permettre à son conseil d'administration de recourir à la technique du capital autorisé, visé aux articles 603 et suivants du Code des sociétés.

En application de ces dispositions, le conseil d'administration pourra procéder à des augmentations de capital sans réunir systématiquement une assemblée générale extraordinaire.

La Cour des comptes considère que le Parlement wallon, autorité budgétaire, aurait dû être préalablement informé des éléments de ce montage financier.

Conformément à la décision du 30 avril 2008, les crédits de l'AB31.12 devront financer le remboursement à la SOWAER des sommes versées aux sociétés de gestion qui excèdent ces 10 millions.

Selon les chiffres communiqués par la Direction d'exploitation aéroportuaire, ces coûts ont, dès le départ, été mal évalués. Le montant de 7.800.000 euros prévu à cet effet à l'AB31.12 du budget de 2009 pour couvrir tant en moyens d'action qu'en moyens de paiement le complément des dépenses de sécurité aéroport au cours de cette année est en effet insuffisant.

Les coûts cumulés pour BSCA et Liège Airport s'élèvent en définitive à 22.750.000 euros. Pour faire face à ces charges supplémentaires, 10.000 euros ont été prélevés sur l'AB81.01, donc l'augmentation de capital. Le solde à financer à la charge du crédit de l'AB31.12 s'élève donc à 12.750.000 euros, ce qui représente une augmentation de 63,5 %.

Or, le présent projet d'ajustement ne majore pas les crédits de cette allocation de base qui reste limitée à 7.800.000 euros.

Voilà en ce qui concerne l'ajustement et très brièvement, à propos du budget de 2010. Toujours concernant l'allocation de base 31.12, le montant des moyens d'action et de paiement figurant au projet de budget 2010 n'est pas modifié par rapport au budget 2009. Dans ces conditions, la Cour se réfère aux remarques qu'elle a formulées dans la partie de ce rapport relative au projet d'ajustement des budgets 2009, relativement à la sous-estimation de ces crédits par rapport aux coûts qui devront être supportés annuellement par le budget.

La Cour signale qu'en 2010, l'intervention régionale sera toutefois limitée au montant de l'année précédente, adaptée à l'inflation.

Mme la Présidente. – Merci, Madame Delhamende.

La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Finalement, il y a deux remarques essentielles de Mme Delhamende. D'abord, sur l'effort qu'il fallait réaliser. Madame, vous avez, à la fois raison et très respectueusement, si je peux me permettre, vous avez aussi tort.

Vous avez raison, nous n'atteignons pas l'objectif pour le programme concerné, mais le Gouvernement avait prévu que c'était sur l'ensemble des programmes des Ministres concernés qu'il fallait faire l'effort. Donc, l'effort que nous n'avons pas réalisé dans ce programme, nous l'avons compensé dans d'autres programmes, mais rassurez-vous, sur l'enveloppe dont je suis le titulaire, j'ai évidemment montré l'exemple aux autres, sinon comment voulez-vous que je le fasse respecter ? Donc, je tiens à vous rassurer et mes collaborateurs tiennent à votre disposition les différents articles qui ont été affectés pour atteindre l'objectif fixé par le Gouvernement.

Deuxième élément, c'est sur la SOWAER et les missions de sécurité. Là aussi, vous avez raison techniquement, budgétairement et financièrement. Mais je n'oserais pas dire que vous avez tort politiquement parce que votre rôle n'est pas celui-là. Mais je dirais à celles et ceux qui réclament des moyens financiers pour la sécurité-sûreté — et là, je vous y rends attentive parce que vous le suivez depuis des années — que s'est-il passé ? Madame, quand on a commencé avec les aéroports et les succès des aéroports, cela a commencé en 2002, 2003, on était à 200.000 ou 300.000 passagers. Quel était le modèle ? Les sociétés d'exploitation BSCA et Liège Airport percevaient les redevances, les différents revenus de caterings, d'HORECA et de parkings. Que laissent-ils à notre charge ? Toutes les dépenses sécurité-sûreté en fonction publique. Plus le tonnage augmentait à Liège ou les passagers, ou à Charleroi, plus on nous envoyait des factures. Veuillez payer ceci, veuillez payer cela. Ce qui en arrive à un modèle, je vous y rends attentive parce que j'aimerais vous lire l'année prochaine sur le sujet, où quelque part. Je ne vais pas dire qu'on privatisait les recettes, mais on les logeait dans les deux sociétés d'exploitation. Par contre, les dépenses, c'était pour la fonction publique régionale.

Nous avions un modèle qui était intenable financièrement, surtout lorsqu'on sait que de 200.000 passagers en 2002, on est maintenant à plus de 3 millions à Charleroi. Vous imaginez, on pourrait en recruter des fonctionnaires pour pouvoir suivre, sans que le département de M. Nollet ait la moindre recette. Ce qui est évidemment totalement injuste.

Deuxième élément, c'était inopérant sur le plan fonctionnel puisque les ordres à Liège et à Charleroi devaient venir du service du MET, à l'époque, service des transports et des aéroports, avec toutes les difficultés — je crois que vous avez dû en avoir quelques échos — entre « quel est le patron de l'aéroport, le directeur ou le commandant ou encore la direction de Namur ? ». Donc, constatant tout cela et constatant aussi que, — pardonnez-moi de le dire comme tel — le statut fonction publique n'est pas tout à fait approprié à l'exploitation d'un aéroport. Surtout lorsqu'il est 24 heures sur 24 à Liège, surtout lorsqu'il y a des croissances de passagers, des exigences techniques, des connaissances linguistiques, on avait des agents qui n'étaient pas préparés — je vais le dire et d'ailleurs, nous les avons traités très correctement — au succès européen de l'aéroport de Charleroi. Donc, nous avons décidé, à l'instar du modèle de tous les aéroports européens, quand vous êtes le patron d'un aéroport, vous l'êtes pour tout, y compris la sécurité-sûreté, même si vous êtes toujours soumis, bien sûr, à un contrôle de l'autorité publique.

Donc, nous avons eu à la fois une négociation syndicale avec les différentes délégations au terme de laquelle nous avons laissé le choix à chaque agent, du retour à la fonction publique et il y avait toute une série d'emplois disponibles chez M. Daerden ou bien, passage dans un autre statut contractuel dans les deux filiales que vous avez mentionnées ou bien même, passage provisoire et si cela ne plaît pas, retour à la fonction publique.

Je pense qu'on a mis sur pied un système extraordinairement respectueux des droits et devoirs de nos agents. Du reste, à part une nuit d'immobilisation des avions, nous avons débouché sur un accord complet au niveau social.

Deuxième élément, nous avons dit aux deux sociétés, nous allons modifier les deux éléments, c'est-à-dire qu'en 2010, on vous maintient des montants indexés, mais nous n'allons plus continuer à payer le succès dont nous nous réjouissons par ailleurs, sachant que nous devons financer toutes les infrastructures. Parce que, lorsque l'on parle d'une privatisation de l'aéroport de Charleroi, je rappelle qu'on n'a pas vendu un centimètre carré de tarmac. Rien. On a simplement vendu des parts dans la société qui est bénéficiaire de la concession de l'aéroport, rien d'autre. Donc, nous sommes toujours pleinement propriétaires de l'aéroport et totalement, mais pour la société d'exploitation, là, nous avons cherché des partenaires. Nous leur avons dit : nous allons plafonner les montants. Évidemment, il y a quelques inquiétudes, évidemment les aéroports nous disent : mais comment allons-nous faire, parce qu'on gagne de la clientèle, comment allons-nous faire ? Je pense que cela doit faire partie du *business plan* de la société, s'il y a plus de passagers, il y a plus de parkings, il y a plus de catering en la matière et il faut rechercher les diversifications, c'est d'ailleurs pour cela que nous avons fait basculer à Liège 430 hectares autour de l'aéroport, non pas de la gestion de la SPI+ mais à une immobilière commune entre Liège Airport et la SOWAER, un peu à l'image du modèle des aéroports de Paris où il y a une diversification des ressources.

Voilà le modèle que nous proposons aujourd'hui parce que, sans quoi, sur le plan de la fonction publique, jamais M. Nollet ne pourra s'en sortir et ce n'est pas mon voeu, chacun doit être responsable dans son périmètre.

Nous continuerons le dialogue, bien évidemment, avec la SOWAER. Vous aurez remarqué, et vous l'avez vous-même mentionné, qu'il y a eu des recapitalisations successives et enfin, dernier point, rien n'empêche les sociétés concernées d'organiser un petit prélèvement, une redevance. Notre plus grand regret, M. Buelen, qui suit la politique aéroportuaire depuis des années peut vous le dire. Il est allé plaider, lors d'un dernier congrès des aéroports, l'instauration à l'échelle européenne, d'une redevance de cette nature, parce qu'il y a un côté malsain. C'est finalement l'autorité publique qui paie des prestations qui sont aléatoires en fonction du succès de l'aéroport. Voilà pourquoi, aujourd'hui, à ce stade, et je peux confirmer aux membres de la commission qu'en 2010, nous n'aurons pas de souci, mais c'est un débat beaucoup plus large évidemment d'un modèle de gestion politique et la remarque sur le plan comptable était tout à fait correcte, rassurez-vous. Mais c'est un autre choix politique que nous voulons faire vivre à Liège et à Charleroi.

Discussion générale (suite)

Mme la Présidente. – Je passe la parole aux commissaires qui le désirent, avec juste une demande, c'est si vous avez des questions à poser à Mme Delhamende, des précisions, posez-les en premier lieu qu'elle puisse être libérée assez rapidement. Madame Delhamende, vous avez, vous, des réflexions à formuler.

Mme Delhamende, Contrôleuse en chef à la Cour des comptes. – Je voulais juste remercier M. le Ministre pour sa réponse et préciser que le commentaire de la Cour ne porte, bien entendu, pas sur le modèle de gestion choisi par le Gouvernement wallon, mais simplement sur le manque de transparence du montage financier.

Mme la Présidente. – Madame Delhamende, vous êtes libérée.

La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Madame la Présidente, si vous le voulez bien, Monsieur le Ministre, mon intervention concerne la problématique de l'emploi et de la formation.

Vous savez que tel est mon dada, mais ce n'est pas un coup de foudre soudain, c'est un réel intérêt pour une institution à laquelle je veux croire en termes de mission de service public, mais qui, depuis quelques années déjà, pose question, a fait l'objet de réformes importantes, notamment en 2003, évolue pour le moment dans le cadre d'un contrat de gestion et d'emblée, j'indique que j'ai grand plaisir à entendre M. le Ministre nous annoncer qu'il s'engage, au cours de cette législature, à évaluer et à réviser le contrat de gestion du FOREM et de l'IFAPME. Je pense qu'en termes de gouvernance, c'est à tout le moins une mission à laquelle nous devrons nous atteler avec le Gouvernement, je l'espère.

C'est un gros chantier que celui du FOREM, Monsieur le Ministre. C'est un budget et ce sont des moyens importants. Nous le savons et il y a près d'un euro sur sept du budget wallon qui concerne le FOREM et si vous le voulez bien, je balaierai la Division organique 18, les programmes 12 qui concerne le FOREM, 13 les plans de résorption de chômage, 21, la formation professionnelle, 22, FOREM Formation, pour revenir en fin d'intervention sur un élément qui concerne le fonds de réserve du FOREM au travers d'un fameux cavalier budgétaire, mais qui me préoccupe tant à l'ajusté 2009 qu'à l'initial 2010, et dont je voudrais évoquer certains points.

Tout d'abord, Monsieur le Ministre, un commentaire synthétique par rapport au programme que vous nous présentez. Je l'avoue, en ce qui nous

concerne, il y a une difficulté de lisibilité. Il est, pour le reste, fort bien fait. Ce serait sympathique que les membres de la Commission l'aient à disposition parce que c'est un document de référence intéressant.

Mme la Présidente. – Pour l'organisation des débats, décide-t-on ensemble de passer programme par programme, division par division, pour structurer les choses de façon plus optimale ? Ou fait-on des présentations, des interventions plus généralistes ?

À mon avis, pour la clarté du débat, il est préférable d'avoir un premier tour de table généraliste et puis de passer programme par programme.

Mme Cornet (MR). – Je ferai d'une pierre deux coups, si cela ne vous dérange pas, dans la mesure où il y a un fil conducteur par rapport à mon intervention. De toute façon, les programmes, d'un point de vue général, abordent la problématique de la politique de l'emploi. Dans la mesure où, pour les documents précédents, nous n'avons pas nécessairement travaillé de la sorte, je ne vois pas pourquoi on devrait s'y plier maintenant. Mais si mes collègues de la Commission ont vraiment cette insistance ...

Mme la Présidente. – C'est parce qu'il n'y a pas que la politique de l'emploi pour le Ministre, c'est aussi tout ce qui est budget, comptabilité et trésorerie : le programme 7 d'aides et garanties, finances et comptabilité. Je me dis qu'il y a peut-être d'autre interventions.

Par thème, ce ne sera pas évident.

Mme Simonis (PS). – Afin qu'on ne perde pas trop de temps dans la procédure qu'on va adopter pour avoir le débat, peut-on assez rapidement passer en vue par programme ? Et s'il n'y a pas de question, il n'y a pas de question.

Je voudrais malgré tout revenir, si c'est possible, au moment que vous souhaitez. Mais sur la DO13, sur tous les aspects infra-sport, j'avais deux, trois questions. Ce n'est pas énorme, mais je voudrais bien revenir là-dessus.

Mme la Présidente. – Je propose de passer en revue les programmes qui concernent le Ministre.

La DO02 — programme 03 — Subsistance, c'est pour le Cabinet. Il n'y a pas de remarque ?

Pour la DO10 — Secrétariat général ; pas de remarque ?

Pour la DO12 — Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication ; pas de remarque ?

Programme 09 — Finances et comptabilité.

Programme 11 — Fiscalité.

Pour la DO13 — Routes et bâtiments, avec le programme 11 — Infrastructures sportives. Là je pense qu'il y avait des remarques.

La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Sur les infrastructures sportives, M. le Ministre a expliqué que, par rapport à ce dossier, il y avait quatre types de dossiers. M. Jeholet me prie de demander à M. le Ministre s'il est possible que nous ayons la liste de ces quatre types de dossiers dans le volet 3Infrastructures sportives3.

Mme la Présidente. – On continue puis le Ministre répondra par la suite.

La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). – J'ai quelques questions, vu que c'est le programme qui augmente et qui est particulièrement amplifié par rapport à l'initiale, en ce compris par rapport à l'ajusté.

J'aurais voulu, Monsieur le Ministre, avoir quelques précisions notamment sur l'AB 33.02, où là on voit une augmentation substantielle qui passe de 150.000 euros à 1.000.000 d'euros en matière de subventions et indemnités des infrastructures sportives. Donc, au-delà du village sportif à intégrer au Salon des mandataires, il doit sans doute y avoir d'autres choses prévues sur ces postes de relativement important.

J'aurais également voulu savoir si le fait que les subventions qui concernent les infrastructures signifient clairement que 120 ETP sont donc maintenus pour le secteur sportif.

Sur l'intervention régionale, dans le cadre du financement CRAC, vous l'avez évoqué dans votre présentation, il y a également une augmentation substantielle, puisque les crédits doublent. Mais ce ne sont pas des moyens et des montants prévus dans le cadre d'infrastructures nouvelles, c'est pour les dossiers engagés, nous sommes d'accord.

Enfin, l'AB 63.08, les subventions pour l'achat de bâtiments et travaux de construction, d'agrandissements, le crédit est ramené à zéro. Est-ce parce que, par ailleurs, on augmente le plafond de subventionnement à 1,2 million pour ce qui était auparavant les petites infrastructures, ou bien y a-t-il une autre raison ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot, toujours sur le Programme 11 — Infrastructures sportives.

M. Prévot (cdH). – Ce n'est évidemment pas le programme sur lequel on va s'étendre largement, vu que c'est le plus fourni en bonnes nouvelles. Je pense qu'il faut pouvoir le souligner. Dans cet élan d'enthousiasme, je souhaiterais que M. le Ministre des Infrastructures sportives puisse remercier, au regard des moyens qui lui ont été alloués, le Ministre en charge du Budget, parce que cela lui a effectivement permis de faire pétiller les yeux de bon nombre de responsables locaux en charge des Sports.

Quand on voit l'augmentation des moyens en matière d'infrastructures sportives, mais également ce qu'on a appelé la ligne « sports de rue », qui est co-financé à hauteur de 85 %, ce sont des augmentations de moyens jamais vues jusqu'à présent. Je peux vous dire que, indépendamment des satisfactions des Échevins en charge des sports, c'est surtout une attente qui va pouvoir enfin être rencontrée, du côté de nombreux sportifs, dans des quartiers plus difficiles — je pense aux sports de rue en particulier et à de très nombreux projets en gestation.

J'avais simplement une question, parce qu'il y a une AB qui m'a surpris : le développement de l'application informatique « cada-sport ». J'ai été surpris de voir que l'allocation, qui était à zéro l'an dernier, est passée à 160.000 euros. Ce serait destiné à élaborer l'application informatique qui permettrait de gérer le cadastre des infrastructures sportives.

En quoi cela me surprend-il ? J'avais cru que cette plateforme informatique était déjà opérationnelle et existait. Je vous explique pourquoi cela me surprend davantage : il y a quelques temps, sous la précédente législature, on m'a refusé des dossiers sur le plan administratif, au prétexte, et cela pendant plus d'un an, que l'application cada-sport n'était pas remplie correctement pour la Ville de Namur. Puis j'apprends maintenant qu'elle n'est pas opérationnelle et qu'il faut des moyens pour la créer. Soit on a effectivement eu un problème pour l'encodage — pour l'appeler softement politiquement -, soit la nature du blocage a été autre, mais en tout cas cela ne manque pas de m'interpeller quant au bien fondé de l'argumentation qui a pu m'être procurée à l'époque.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). – C'est vrai qu'on se réjouit également de l'augmentation du budget global consacré aux infrastructures sportives. Comme le Ministre l'a dit, on passe de 35 à 53 millions, ce qui fait une augmentation de près de 50 %.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

J'avais la même question que Mme Simonis par rapport à la multiplication par six d'une allocation, on passe donc de 150.000 à 1.000.000 d'euros pour des actions de promotion. Je voulais donc savoir à quoi cela correspondait.

Idem pour un budget consacré aux études, séminaires et colloques, où on passe de 70.000 à 150.000 euros.

Par rapport à l'intervention de M. Prévot, on se réjouit d'avoir bientôt un cadastre des infrastructures sportives, même si on trouve que cela vient un peu tardivement, mais le principal est de l'avoir bientôt. Par rapport au cadastre, ce sera vraiment un intérêt et on doit vraiment essayer d'objectiver au maximum la répartition des moyens et avoir une répartition correcte dans les différentes provinces de notre Région.

Mme la Présidente. – Passons à la DO14 — Mobilité pour le programme 4 — Aéroports et aérodromes régionaux. Des interventions ?

Je propose de permettre au Ministre de répondre puis on passera à la politique de l'emploi, DO18.

La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – N'en déplaise à M. Hardy, pas de question sur l'allongement de la piste, mais je tiens à le rassurer.

Je remercie d'abord celles et ceux qui ont bien voulu reconnaître les efforts conjugués du Ministre du Budget et du Ministre des Sports — ce sont deux individus que je connais assez bien — et je crois qu'on a pu les faire entendre l'un avec l'autre.

Plus sérieusement, il y avait une grosse attente. Depuis des années, nous tirons derrière nous des quantités de dossiers qu'on ne sait pas honorer. Le sport, ce n'est pas simplement le sport d'élite, c'est aussi le sport pour tous, les sports pour jeunes, c'est aussi le lien social. C'est pour cela que vous avez vu la progression significative du sport de rue, Monsieur Prévot. C'est aussi la nécessité, dans notre chef, de rencontrer les demandes des communes dans les différentes disciplines : terrains synthétiques, rénovation de complexes sportifs existants.

Nous allons terminer une étude sur l'efficacité énergétique des complexes sportifs, qui sont souvent des gouffres sur le plan énergétique et sur le plan financier. Ce n'est pas à vous que je dois le dire, vous en êtes toujours glacé. C'est vrai que sur certains dossiers nous patinons, mais nous allons essayer de nous en sortir très prochainement.

À Mme Simonis, les PTP nous n'y touchons pas. Je l'ai dit hier, c'est en fonction de la consommation de 2009. Tous les crédits qui n'ont pas été utilisés, parce qu'ils ne sont pas sollicités, ceux-là sont

perdus. Il en sera de même en Communauté française pour les APE Gestion de centre sportif, c'est là un effort appréciable pour les communes.

Concernant le financement alternatif, on sort d'une période faste. Il y a quand même eu quatre tranches ; 25 millions, c'est dire si un certain nombre de dossiers ont été rentrés. Nous n'avons donc plus, conformément à la volonté du Gouvernement précédent, inscrit de ligne de crédit.

Est-ce à dire que nous ne ferons plus rien ? Non. Deux réflexions : un, nous allons nettoyer le financement alternatif existant, parce qu'il y a des projets qui, depuis des années, ne se concrétisent pas. Dès lors, faute de réponse convaincante des Pouvoirs locaux, on abandonnera et on pourra reprogrammer des dossiers. Il en subsistent quelques uns, plus beaucoup. Tout à l'heure, M. Bayet a plaidé, à juste titre, pour le sien, parce qu'il fait partie de celles et ceux qui attendent.

Deux, nous serons attentifs au Mundial. Si jamais nous avons le Mundial, c'est 25 ou c'est 40 milliers de personnes au Sporting club. Il faudra bien qu'on trouve un co-financement, au Fédéral, FIFA, clubs, Ville et Région. Nous verrons bien, dans le courant de l'année prochaine, ce que sera la candidature pour le Mundial et comment nous répartirons les efforts. Ce n'est donc pas définitivement non, il faudra être attentifs aux demandes.

Pour l'heure, c'est surtout le 1,250 million. Je n'ai rien modifié à la législation de M. Daerden, c'est lui qui avait déjà apporté 1,250 millions. Je ne fais que continuer. Ceci dit, même des petites infrastructures, ou qualifiées comme telles, arrivent souvent à des montants très conséquents. Nous avons suivi la pratique de M. Daerden.

Concernant le cada-sport, je vais pouvoir répondre à M. Jeholet. Nous n'avons pas ce cadastre pour le moment. Il a été promis, mais il n'est pas encore réalisé. C'est une marotte de l'Administration, qui disait ne pas pouvoir le mettre sur pied, faute de crédits. Cette fois-ci, avec M. Bullen, nous leur avons donné les moyens. Quand nous aurons ce cadastre, nous pourrons tout dire à M. Jeholet en matière d'inventaire, de ce qui a été fait, de ce qui est attendu — ce qui n'est pas possible pour le moment.

Enfin, restent deux petites questions. C'est l'augmentation colloque, demande de Mme Barzin. Nous ne désespérons pas de prendre une petite initiative dans le cadre de la présidence européenne. C'est pour cela que nous avons provisionné des montants complémentaires. Sachant que j'ai été le plus modeste des ministres dans la répartition des crédits « présidence européenne », j'ai voulu montré à M. Demotte que je ne demandais pas grand chose. Mais d'autres avaient des rendez-vous institutionnels — des conseils des ministres formels -, c'était légitime que, par exemple M. Marcourt, ait davantage de crédits. Il a un gros conseil des Ministres de l'Industrie, et c'était normal que je m'efface par rapport à de tels rendez-vous.

Mais nous prendrons l'initiative. En matière de dopage, par exemple, il y a quand même quelques éléments que nous devrions mettre sur la table, ou en tout cas, de réflexion sur le *fair-play* en-dehors de la présidence, parce que je ne peux que m'estimer très mécontent de voir la banalisation du *fair-play*. Cela pose des problèmes de violence chez les jeunes, et chez leurs parents, et chez leurs supporters. C'est un fléau que je veux combattre à l'avenir.

Enfin, pour le million, c'est le crédit classique de promotion du sport. Nous l'avons augmenté pour soulager un peu la Communauté française. Parce qu'en Communauté française, nous avons renforcé les crédits pour les fédérations — 1,5 million -, nous avons liquidé tout ce qui est COIB. C'est une manière d'accompagner, avec des crédits régionaux, lorsqu'il y a un événement autour d'un complexe sportif, une inauguration, une compétition, cela coûte toujours très cher. Je le vois chez les mandataires qui nous disent : « *n'y a-t-il pas moyen, pour l'inauguration, de faire un peu festif, de faire venir une équipe plus huppée ?* ». Cela coûte et nous serons présents avec ce crédit. Mais ce qui ne sera pas utilisé sera reventilé immédiatement aux sports de rue et aux infrastructures sportives.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Je sais l'attachement du Ministre au bénévolat. À plusieurs reprises, il a déjà pu évoquer le rôle important qu'il joue. J'ai été sensible à son plaidoyer sur le *fair-play* et le fait que c'était effectivement une valeur qui se perdait.

J'aurais envie de l'inciter dans les différentes actions de soutien ou de promotion qu'il pourrait envisager de faire ; à être aussi attentif à un autre type de public, qui est en demande non seulement de reconnaissance, mais aussi de soutien des autorités, c'est l'ensemble du monde des arbitres, quelles que soient les disciplines. Pour l'avoir été quelques années, ce qui m'a permis d'enrichir mon vocabulaire, je peux vous assurer qu'on en voit des vertes et des pas mûres. Mais c'est une fonction, pas seulement dans le foot, où on est souvent seuls et il y a peu de supporters en bord de terrain pour soutenir le référé. Souvent, il est le premier à prendre des coups, quand ce n'est pas simplement sur le plan oral, c'est aussi physique. C'est donc une catégorie qui pourrait apparaître de niche, mais qui concerne des centaines et des centaines de personnes, qui attendraient aussi probablement une marque de reconnaissance.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, si je peux me permettre, c'est aussi dans la majoration du crédit du

fameux 200.000 devenu 1.000.000 que vous trouverez les moyens budgétaires pour l'organisation de deux évènements liés aux installations sportives, aux infrastructures sportives, qui concernent les bénévoles. Parce que nos infrastructures ne seraient pas correctement entretenues dans beaucoup de communes s'il n'y avait pas de bénévoles. Je sais que la Ville de Namur est exemplaire, puisque vous avez, chaque fois, mis du personnel dans chacun des complexes sportifs, mais ce n'est pas ainsi dans toutes les communes, et certainement pas dans les communes plus modestes. Donc, quand il y a infrastructure, il y a souvent des bénévoles.

Je souhaite — je l'ai d'ailleurs dit à l'inauguration d'un terrain de hockey en votre présence — organiser une véritable valorisation et une reconnaissance des bénévoles. Il y a un monde qui, le soir et les week-ends, font vivre des centaines, des milliers de jeunes et adultes, parce qu'ils donnent du temps. C'est aussi une des actions que nous voulions inscrire dans cette majoration de crédits.

Enfin, pour les arbitres, vous savez que nous avons la chance d'avoir un arbitre sous contrat Communauté française, que nous payons. Comme vous le savez peut-être, Jérôme Enzolo est un agent de la Communauté française. Je m'en suis ouvert à lui lors des Mérites sportifs à Mons, à partir de sa personnalité, nous allons organiser toute une série d'événements liés à l'arbitrage — ce qui renvoie aussi aux infrastructures sportives, parce que non seulement il faut le respect de l'arbitre, mais nous en manquons. Dans toute une série de disciplines, nous n'avons plus d'arbitre. La discipline sportive, ce sont des pratiquants, ce sont des infrastructures, mais ce sont aussi des arbitres.

Soyez donc convaincus que, dans les crédits que nous avons mis sur pied, c'est vraiment une volonté, et je voudrais la faire partager par l'ensemble des parlementaires. Je sais que c'est un effort budgétaire important, qui peut peut-être étonner certains, mais il y avait de tels retards, de telles insatisfactions qu'il fallait pouvoir les dégager.

Je n'ai qu'une seule envie : qu'on ne parle plus d'infra-sport mais de supra-sport.

Mme la Présidente. – Je peux accéder à votre demande de tout à l'heure, Madame Cornet, puisqu'on arrive à la division organique 18, et vous permettre de faire l'intervention groupée que vous voulez faire sur toute la politique de l'emploi et de la formation.

La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Ministre, je vous l'ai dit d'emblée, on a posé le décor. Je suis, avec beaucoup de ferveur, très attachée au FOREM, pour autant qu'il rencontre ses missions de service public, c'est-à-dire faire de l'accompagnement des demandeurs d'emploi inoccupés et les aider dans un processus de formation et de rencontre de l'emploi, et cela, au regard du budget qui lui est consacré ; budget que je veux bien légitimer, pour autant qu'on me garantisse la correcte utilisation des deniers publics.

D'emblée, j'ai un commentaire synthétique par rapport aux documents mis à notre disposition et par rapport aux documents que vous avez eu la gentillesse de nous présenter tout à l'heure. Nous avons une difficulté de lisibilité du budget consacré à l'emploi et à la formation, dans la mesure où vous nous présentez des chiffres en intégrant un raisonnement, notamment par rapport au fonds de réserve du FOREM, par rapport aux mesures du plan Marshall 2.vert ou par rapport aux crédits du premier plan Marshall. Mais nous n'avons pas ces données dans les documents mis à notre disposition. Donc, nous ne sommes pas en mesure d'appréhender la question de savoir si le budget 2010, tel que vous nous le présentez, est quelque part le budget définitif du FOREM, ou si ce budget sera plus élevé — nous pensons que ce sera le cas -, avoisinant ou dépassant le milliard d'euros.

J'aimerais avoir votre commentaire là-dessus et vous demander si vous avez le sentiment, aujourd'hui, de nous mettre en possession d'un budget que l'on peut considérer être un budget dans son entièreté.

L'enjeu est important. Il est important au regard du budget et du montant du budget, mais il est important au regard aussi du chômage wallon, qui a connu un accroissement ces derniers mois. Le budget 2010 que vous nous présentez, aujourd'hui, est en retrait de 3,2 % par rapport au budget 2009 ajusté. C'est une baisse qui va plus loin que le gel de l'indexation et l'augmentation automatique de 1 % accordé chaque année aux OIP.

J'ai émis une réserve par rapport aux documents mis à notre disposition. J'émettrai aussi une réserve par rapport aux chiffres du chômage et aux priorités de la nouvelle majorité.

On vous a entendu, dès l'installation du Gouvernement wallon, vous l'avez répété de manière systématique, vous ne toucherez pas à l'emploi. En tant que Ministre de l'Emploi, j'ai envie de vous dire qu'il ne manquerait plus que cela. Mais plus loin que cela, en entrant dans le corps du budget tel que vous nous le présentez, il y a évidemment, à tout le moins, des questions que nous nous posons et, si vous le voulez bien, nous y reviendrons dans un instant.

Le seul chiffre et les seules statistiques auxquelles je me tiendrai, ce sont les chiffres du FOREM. Nous sommes obligés de le replacer dans un contexte plus général et de constater qu'en

septembre 2009, plus de 364.000 Wallons sont demandeurs d'emploi, ou en sous-emploi, ce qui représente un taux réel de chômage d'environ 24%. Et que si on y ajoute les bénéficiaires de l'aide sociale et les chômeurs qui n'émargent ni au FOREM, ni dans les CPAS wallons, on atteint un chiffre qui atteint largement les 400.000 personnes. Ce sont, je vous l'accorde, les chiffres de l'ONEm, et donc les chiffres de Mme Milquet.

Entre septembre 2008 et septembre 2009, le chômage temporaire augmente de 32 . La crise sévit. Au budget 2010, les aides à l'emploi ciblées sur les chômeurs de longue durée — donc un public qu'on peut considérer comme un public particulièrement fragilisé — diminuent de 14,1% et les aides à l'embauche, assorties d'une formation, les fameux PTP, diminuent de 9,1%.

On constate, dans les documents que vous nous soumettons, à la DO18, au programme 13 qui concerne les emplois APE et les emplois PTP, des variations sensibles des points APE pour les Pouvoirs locaux, variations évidemment à la baisse.

Sur base des tableaux qui sont à notre disposition, entre l'initial 2009 et l'initial 2010, c'est un total de 12.434 point APE qui passeraient à la trappe. Le budget APE pour 2010 constitue 58% du budget du FOREM et 53% de l'ensemble des dépenses en matière d'emploi pour la Région wallonne. Premier constat : à l'évidence, la promesse que vous avez répétée, à de multiples reprises, selon laquelle l'actuelle majorité ne touchera pas à l'emploi, n'est pour l'instant pas tenue. L'examen du programme justificatif, ainsi que le budget du FOREM — budget que nous n'avons pas reçu mais qui est tombé d'un camion — révèle que ...

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

On l'a eu il y a trois jours, pas dans les délais réglementaires.

Dans l'absolu, de toute façon, l'IFAPME, on ne l'a pas, me dit mon éminence.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

J'espère que ce ne sera les seules, mais je crains que ce ne soit pas le cas. Les aides à la promotion de l'emploi baissent de 35 millions d'euros. C'est une réduction globale de 12.434 points APE, je vous l'ai dit. À notre lecture, cela reviendrait à supprimer 1.700 emplois, dont quelques 670 emplois dans les Pouvoirs locaux.

J'aimerais vous entendre là-dessus, même chose par rapport aux emplois PTP. Le budget est fortement réduit, de 25%, puisqu'il passe de 21 millions d'euros à 15,6 millions d'euros. Êtes-vous en mesure de nous affirmer sans détour que les dotations en points APE aux Pouvoirs locaux en 2010 ne baisseront d'aucune manière par rapport à 2009? C'est quelque chose d'essentiel quand on sait la situation de l'emploi en Région wallonne, d'une part, mais quand on sait aussi l'intérêt et le besoin qu'accordent les Pouvoirs locaux au bénéfice des points APE.

Je voudrais vraiment avoir des engagements, des garanties de votre part comme quoi les dotations des points APE aux Pouvoirs locaux en 2010 ne baisseront d'aucune manière par rapport à 2009.

Le programme 22 sur la formation : les moyens de paiement passent de 212 millions à 142 millions d'euros pour 2010. C'est une baisse de 33% pour la formation professionnelle. Le budget de la Région wallonne offre peu de précisions sur cette situation, mais l'examen un peu plus pointu du budget du FOREM révèle quand même quelques curiosités : on y lit que les partenariats avec les CPAS seront réduit de 47%. J'aimerais connaître la mesure de cette réduction et la conséquence sur le terrain. Les centres de formation voient leur budget réduit de 2,6% au minimum. Comment expliquez-vous ces réductions quand on sait que, selon les statistiques du FOREM, près de 50% des demandeurs d'emploi n'ont pas leur diplôme du secondaire.

Un mot du programme 12, et plus précisément du Job Tonic. Le dispositif du Job Tonic, c'est un dispositif qui vise *a priori* un public jeune, des jeunes de moins de 25 ans. C'est un programme qui, aujourd'hui, consiste en l'encadrement plus ou moins soutenu de ces jeunes, et qui consiste en deux entretiens et en six tables collectives. Or, ce budget, qui leur est dédicacé, est réduit de 26%. C'est une réduction drastique quand on connaît la situation de ces jeunes. Elle est apparemment le résultat de l'annulation du recrutement de 11 accompagnateurs. J'aimerais que vous me confirmiez la lecture que nous en faisons et, d'autre part, que vous me justifiez la cohérence de cette décision alors que le FOREM prévoit l'embauche de 89 emplois temps plein supplémentaires à d'autres fins.

Un mot du comité d'accueil de ce matin, et plus précisément de la situation dans les MIRE, ou devrais-je plutôt dire le bain de sang social qui va s'opérer sous peu dans les MIRE. Si vous le voulez bien, on va faire un peu d'histoire : 112.000 demandeurs d'emploi ne sont pas suivis par le FOREM. C'est, en gros, des personnes qui sont au chômage depuis deux ans et plus. La plupart n'ont pas, et c'est important de le dire, de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Ces chômeurs sont dispatchés par le FOREM auprès du dispositif intégré d'insertion socio-professionnelle, appelé autrement le DISP. Les MIRE constituent les agences de placement de ces DISP. Elles sont au nombre de onze et, au début 2009, elles employaient un personnel de 270 conseillers. Leur budget total cette année s'élevait à 10 millions d'euros. Noter que le taux d'insertion permis par les MIRE est de 65%

du public qu'ils accompagnent. En clair, 65% du public qu'ils accompagnent aurait retrouvé un emploi.

Ce dossier a connu de multiples rebondissements. Dans le cadre de la période pré-électorale, les MIRE ont exprimé leurs craintes et M. Marcourt, visiblement très soucieux de les soutenir, leur a accordé un financement supplémentaire pour un montant de 1,3 million d'euros, prélevé sur le compte de réserve du FOREM. Mais au lendemain des élections, on remet en cause le financement des MIRE et, visiblement, on le remet en cause fortement à la baisse.

Inter-MIRE s'alarme. Vous avez évoqué tout à l'heure la situation d'Inter-MIRE en demandant si, oui ou non, il était bien nécessaire d'avoir un inter-MIRE au-dessus de toutes les MIRE. Je rappelle qu'il y a un peu plus de six mois, vous avez voté et soutenu un décret à cet égard et aujourd'hui, vous semblez le regretter. Toujours est-il que nous avons reçu un *mémorandum* le 29 octobre dernier, et les MIRE indiquent que, faute de moyens, ils devront procéder au licenciement sec de 47 emplois temps plein en 2010.

Je vous écoute attentivement : on ne touchera pas à l'emploi. Je suis vraiment soucieuse de vous croire et de vous accorder du crédit. Je voudrais que vous m'expliquiez cette décision par rapport à une partie de leur personnel ce qui, en gros, représente 19%. Cette décision aura forcément des conséquences sur l'accompagnement de demandeurs chômeurs éloignés de l'emploi. Ils établissent qu'ils ne seront plus en mesure d'accompagner environ 1.588 personnes.

C'est surprenant pour un ministre de l'emploi qui n'a cessé de clamer qu'il ne toucherait pas à l'emploi. N'aviez-vous pas déclaré que le FOREM ne laisserait personne sans occupation ? Monsieur le Ministre, il m'intéresse de savoir le sort que vous réserverez aux demandeurs d'emploi qui ne pourront plus être pris en charge par les MIRE en 2010 ? Pensez-vous qu'ils seront renvoyés au FOREM ? Comment le FOREM pourra-t-il assumer cette charge de travail supplémentaire, dès lors que ses délégués syndicaux ne cessent de répéter qu'ils sont en nombre insuffisant pour réaliser votre plan de *coaching* à l'intention de tous les demandeurs d'emploi ?

«*L'accompagnement des chômeurs, un coach pour tous*». C'est un slogan que vous avez lancé et que je partage. C'est une démarche que je crois essentielle, indispensable par rapport à la situation des demandeurs d'emploi inoccupés. C'est un processus que j'appelle de mes voeux et dans lequel je vous souhaite vraiment de réussir comme étant une des priorités de la législature.

Vous avez aussi indiqué que ce procédé devrait entrer en vigueur à partir du 1er janvier 2010 ; cela, depuis votre entrée en fonction. À l'examen du budget que vous nous soumettez, nous avons le sentiment que vous ne parviendrez pas nécessairement à rencontrer vos objectifs aussi rapidement que prévu. En fait, qu'avez-vous dit ? «*Un coach pour tous*» doit concerner tous les demandeurs d'emploi, via un référant unique. Mais il y a quand même des gens qui s'expriment par rapport à ce projet, et notamment la CSC Luxembourg, qui indique qu'il s'agirait uniquement d'encadrer les chômeurs prioritaires. Dans «*chômeurs prioritaires*», on entendrait les jeunes et les gens fraîchement licenciés. On ne prendrait pas en compte les chômeurs de longue durée, je rappelle quand même qu'ils sont nombreux. J'aimerais que vous me confirmiez ce qu'avance la CSC Luxembourg. J'aimerais aussi vous demander si la conséquence en sera pas que vous serez obligé de laisser sur le bord de la route près de 100.000 chômeurs de longue durée.

C'est aussi un budget qui met à jour de profonds dysfonctionnements. Je ne vous reproche pas ces dysfonctionnements. Par contre, je veux attirer votre attention sur ceux-ci et vous préciser qu'au-delà de cette feuille de route, qui a comme objectif de réaliser un *coach* unique, et qui connaît quelques impondérables, on vient de les évoquer, au travers de l'analyse qu'en fait la CSC Luxembourg. Il faut noter que le personnel du FOREM, entre 2005 et 2009, a augmenté de manière drastique — près de 30% — et non n'intègre pas, dans cette enveloppe, les 100 travailleurs supplémentaires des ASBL d'insertion. La justification donnée à cette forte augmentation du personnel du FOREM à partir de 2005 était déjà l'accompagnement de chacun des chômeurs wallons dans le cadre du plan d'accompagnement des chômeurs, le PAC, qui a été voté en 2004.

On est donc assez surpris de lire qu'à l'heure actuelle, le FOREM ne compte que 239 conseillers-emploi. Il y a sans doute une explication à cela. Vous savez que nous essayons d'entretenir d'excellente relation avec les fonctionnaires du FOREM, même s'il ne nous comprennent toujours pas. Il nous revient que les agents du FOREM-conseil peuvent éviter de travailler en *front office*, en contact direct avec le public cible, en accompagnement de chômeurs, parce que ce travail est perçu comme pénible. Face à cet état d'esprit et à cette difficulté de franchir le pas qu'a le personnel du FOREM à travailler en direct avec le demandeur d'emploi, la direction est obligée de les recaser ; elle a autorisé la création d'une myriade de fonction qu'on appelle les fonctions en *back office*, des fonctions qui, *grosso modo*, n'amènent pas le personnel du FOREM au contact direct du demandeur d'emploi inoccupé.

Conséquence de cela, en dépit des quelques 1.300 agents embauchés depuis 2004, le FOREM ne peut consacrer actuellement que 10 minutes par

mois à chacun des chômeurs wallons. Votre projet, qui est d'augmenter le nombre de conseillers-accompagnateurs et de le porter à 500 et 600 conseillers pour 150.000 ou 200.000 chômeurs au maximum, est un beau projet. L'objectif serait d'accorder à chacun des chômeurs concernées, non pas 10 minutes mais 30 minutes par mois, pendant 9 mois, à partir du 1er janvier 2010. C'est un progrès, je vous l'accorde. Pensez-vous pouvoir rencontrer vos objectifs au cours de cette année 2010? Je voudrais aussi vous demander pourquoi limiter à neuf mois ce projet? Êtes-vous vraiment certain de pouvoir d'une manière péjorative — vers l'emploi?

aider les demandeurs d'emploi inoccupés à franchir le pas de sa situation d'inoccupation — et je ne dis pas cela Je ne veux pas jouer les oiseaux de mauvaise augure, et cela ne me plaît pas, mais vous rencontrerez certaines difficultés, notamment en raison d'une forte résistance syndicale au sein du FOREM par rapport à ce projet. Le personnel, que vous devrez embaucher, est en surnombre. Il y a ensuite l'absence de définition de besoin ou de processus, qui est quelque chose de récurrent au FOREM.

On a, en 2003, opéré une grande réforme autour du FOREM et on a redessiné son architecture. Vous avez, dans le cadre de la présentation du budget, fixé vos objectifs, notamment en matière de gouvernance. À cet égard, soyez assuré que si vous poursuivez ces objectifs avec l'engouement et l'entrain qui ont été ceux que vous avez affichés il y a un instant, nous serons à vos côtés pour porter ces réformes, parce que nous les appelons vraiment de nos voeux et nous y croyons. Une des grosses difficultés du FOREM est qu'il n'y a aucune méthode en termes de définition de besoin ou de processus qui sont développés pour quantifier les besoins supplémentaires du FOREM en ressources humaines. Si on veut rencontrer les objectifs utilement et de manière pertinente, c'est une des questions qu'il convient de se poser et il m'intéresserait à ce sujet.

Autre problème: la résistance des asbl du dispositif d'insertion socio-professionnelle, les partenaires du FOREM. Développer un référant unique semble impossible, au regard de l'emprise des 200 ASBL du dispositif d'insertion sur le marché des chômeurs éloignés de l'emploi. Le FOREM va-t-il reprendre en charge ces chômeurs? À défaut, il n'existe aucune intégration informatique. Quand vous dites «*plus de synergie*», c'est un des objectifs que vous poursuivez qui intègre cette situation — entre les bases de données de ces ASBL et celles du FOREM. Le FOREM n'a aucune emprise non plus et n'impose aucun objectif quantifié à ces ASBL. Il nous semble que ces acteurs devraient coordonner ou croiser leurs fichiers et devraient être en mesure de se parler.

Il y a aussi un problème lié autour de l'inadéquation du dispositif informatique. Les bases de données de FOREM-conseil, de FOREM-formation et du DISP ne se parlent pas. La cause en est la forte concurrence entre les opérateurs et, par conséquent, de multiples redondances. FOREM-formation et le DISP ne veulent pas entendre parler de Job pass. Par conséquent, quand un chômeur passe de l'accompagnement à la formation, tout recommence à zéro: on lui demande à nouveau de répondre à une série de données, le même travail doit être recommencé par les différentes instances. Je trouve que c'est un gaspillage de temps, un gaspillage d'énergie, un gaspillage de moyens et que c'est profondément démotivant pour les demandeurs d'emploi inoccupés.

Monsieur le Ministre, la question est simple et extrêmement compliquée en même temps. Comment comptez-vous surmonter ces obstacles à très brefs délais?

Un mot si vous le voulez bien sur l'absence de *reporting* en terme de résultat de la part du FOREM. Quand on compare les différents opérateurs de l'emploi et de la formation dans notre pays — excusez-moi, mais il convient parfois de le faire notamment dans le cadre d'objectif de bonne gouvernance -, on s'aperçoit qu'il y a une absence absolue de *reporting* du FOREM, notamment vis-à-vis du Parlement et des instances qu'il contrôle.

Or, ces éléments essentiels de transparence renforceraient, la légitimité et la crédibilité du FOREM dans son travail. l'IWEPS a stigmatisé cette situation dans un rapport de juin 2009 et je veux le citer: *« L'analyse des politiques de l'emploi-formation-insertion se concentre généralement sur les réalisations, plus rarement sur les résultats et l'efficience, critères pourtant indispensables d'une bonne gestion des fonds publics. »*.

Comme le montrent les nouvelles tendances et bonnes pratiques en matière de gestion publique et de gouvernance dans les pays de l'OCDE. Plus loin, toujours l'IWEPS: *«À ce jour, les informations sont lacunaires ou dispersées et sont difficilement exploitables pour les évaluations»*.

Monsieur le Ministre, ces interventions, nous avons eu le loisir de les faire sous la précédente législature. Nous avons eu en face de nous des Ministres qui systématiquement nous ont tournés en ridicule. J'ai eu l'occasion, lors de nos différentes interventions faites autour du FOREM, d'observer votre attitude et vos commentaires. Je mise beaucoup sur le fait que vous ayez, aujourd'hui, le porte-feuille de l'Emploi et de la Formation. Je crois que vous pouvez partager certaines de nos préoccupations et certaines de nos questions.

Vous avez récemment exprimé dans la presse votre souhait de voir le Parlement jouer un rôle plus

marqué dans la définition de la politique de l'Emploi. Comment, selon vous, le Parlement peut-il jouer ce rôle, dès lors qu'année après année, on ne lui transmet pas des informations pertinentes ? Vous engagez-vous à transmettre au Parlement, dès à présent, des informations clairement quantifiables pour évaluer la formation professionnelle wallonne ? Par exemple, combien de personnes sont formées ? Combien de personnes travaillent dans un emploi lié à une formation ? Ce sont des questions que nous avons posées à de multiples reprises, notamment à M. le Ministre Tarabella par rapport auxquelles nous n'avons jamais eu de réponse concrète.

Par ailleurs, n'est-il pas temps d'enfin lever le tabou des listes d'attente ?Vous avez eu l'honnêteté d'indiquer dans votre document, celui qu'on vient de nous distribuer, que c'était un problème qui était posé. Pendant cinq ans, on nous a répondu que ce problème n'existait pas. Des demandeurs d'emploi nous écrivent en parlant parfois de six mois à deux ans d'attente pour certaines formations, je pense qu'il y a là vraiment des problèmes qu'il faut admettre sans tabou, mais auxquels il faut répondre aussi sans délai.

À l'heure actuelle, combien le FOREM et les ASBL de formation comptent-ils de formateurs dans les filières qualifiantes et préqualifiantes respectivement ?

Monsieur le Ministre, voilà pour l'essentiel de mon intervention, mais je voudrais dire un mot du fonds de réserve du FOREM. Il est vrai que c'est une bouteille à encre, il est vrai que depuis des années, les parlementaires de cette Assemblée posent des questions qui restent souvent sans réponse ou qui connaissent, en tout cas, des réponses pour le moins évasives.

Il m'intéresse évidemment de comprendre comment est géré le montant de ce fonds. À lire le document que vous nous soumettez, aujourd'hui, nous notons qu'il y a, *a priori*, dans le fonds de réserve du FOREM 57 millions que vous dites constater et à affecter au deuxième trimestre. Nous avons cru comprendre que peu de temps avant les élections du 7 juin, il y avait beaucoup plus d'argent dans les caisses du fonds de réserve du FOREM.

Ma question sera simple. Je ne vais pas rouvrir la polémique, Monsieur le Ministre, mais je voudrais simplement que vous me répondiez à cette question qui s'articulera sur deux volets :

- êtes-vous en mesure de me produire un ordre du jour du Comité de gestion du FOREM, ordre du jour dans lequel il est inscrit une demande d'avis du Comité de gestion quant à la nécessité de disposer du fonds de réserve du FOREM malgré l'habilitation donnée par le cavalier budgétaire et tenant compte du contrat de gestion du FOREM ?C'est une démarche qui me semble à tout le moins indispensable avant de disposer du fonds de réserve du FOREM ;
- êtes-vous en mesure également, Monsieur le Ministre, de me garantir que l'article 28 de la loi du 6 mai 1999 a, en ce qui concerne le fonds de réserve du FOREM et son affectation, été respecté ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Le sujet a déjà été évoqué par Mme Cornet. Comme d'autres personnes, j'ai été sensibilisé ce matin par les manifestants des Missions régionales pour l'emploi.

J'aimerais demander une clarification sur le financement des MIRE. On peut constater que dans votre budget, l'AB abritant les crédits de fonctionnement des MIRE enregistre une baisse de plus ou moins 80.000 euros et j'ai appris qu'en fait, finalement, les crédits de fonctionnement octroyés par le SPW ne représenterait qu'une partie du budget total des MIRE et une partie viendrait du compte de réserve et d'autres subventions.

Le secteur s'est donc inquiété et évoque une diminution de 2,5 millions d'euros et certaines autres sources évoquent des diminutions bien plus importantes encore.

En parcourant la DPR, qui est pour moi l'élément de base, je lisais « les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi bénéficieront d'un accompagnement approprié, si nécessaire en allongeant la durée de leur contrat de crédit-insertion et que le dispositif d'accompagnement sera orienté vers des plans locaux visant la mise à l'emploi des publics en difficulté, à partir des opportunités présentes dans le bassin de vie, de préférence via les MIRE ».

Je souhaiterais donc, Monsieur le Ministre, avoir des explications sur ce point car tout d'abord, vu le contexte que nous connaissons, je pense qu'il faut renforcer ces dispositifs. Des dizaines d'emplois seraient en jeu.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prevot.

M. Prévot (cdH). – Je veillerai aussi à me concentrer essentiellement sur la question des Missions régionales, pas uniquement en fonction de la manifestation de ce matin, mais le Ministre le sait bien, cela fait déjà plusieurs semaines que je lui en parle, à lui et à son chef de Cabinet, puisque j'ai de longue date été sensible à cette question sur laquelle je m'étais d'ailleurs également engagé fortement en campagne électorale, en réaction justement à la proposition clairement affichée du MR de vouloir supprimer les MIRE. Je me réjouis donc qu'aujourd'hui, apparemment, il y ait un retour à 180° sur cette question.

Vous savez que du côté des perspectives économiques, vous ne m'en voudrez pas de citer ici le bureau du plan, et pas de m'en référer uniquement au FOREM, mais on a un risque de progression du chômage qui n'est évidemment pas de votre fait, qui est simplement le contre-coup collatéral de la crise que l'on connaît depuis maintenant un an et demi. La Région wallonne ne sera pas épargnée et l'année prochaine, également, on connaîtra probablement une année qui sera noire, osons dire le mot, en matière de chomage, même si je sais que vous vous déploierez pour essayer de colmater au maximum les brèches.

Quand on regarde l'analyse, c'est à peu près 29.000 emplois qui seraient perdus dans le courant de l'année 2010, d'après ce bureau du plan, avec un taux de chômage avoisinant les 15%, et cela toucherait principalement un public jeune. Quand je dis public jeune, il faut entendre les moins de 25 ans.

Vous savez qu'une des spécificités, en particulier des MIRE, c'est d'aller chercher auprès de ce que l'on appelle pudiquement «les travailleurs éloignés du marché de l'emploi», les travailleurs sans emploi, pour ne pas dire les chômeurs, des travailleurs sans emploi, pour valoriser le fait qu'ils sont disposés à vouloir travailler, mais qui sont très peu qualifiés. Et de faire en sorte, via une démarche partenariat assez particulière, assez atypique, mais à mon sens très pertinente, avec le monde des entreprises au niveau local, de pouvoir les raccrocher à l'emploi.

C'est déjà plusieurs milliers de mises à l'emploi qui ont pu être faites et en tenant compte, outre cet ancrage partenarial avec les entreprises, des réalités vécues dans le bassin de vie de ces endroits.

Vous savez, comme moi, que les MIRE vivent en quelque sorte d'un double subventionnement, d'un subventionnement qu'on appelle article 6 du FOREM et également d'un subventionnement plus structurel de la Région wallonne, via son SPW.

La crainte, aujourd'hui, est que ce double subventionnement donne lieu à une sorte de double peine. Des inquiétudes sont nourries, au sein du secteur de MIRE, quelle que soit d'ailleurs leur zone, concerant une diminution globale d'environ 2,5 millions d'euros, projetée à la lecture des textes. Cette diminution évidemment surprend dans son ampleur.

Quand on discute avec les responsables des MIRE, ils vous disent qu'ils s'attendaient bien légitimement à être soumis à une diminution, mais de l'ordre peut-être de 2,5 ou 3%, un peu du même tonneau de ce qui a pu être fait ailleurs. Mais pourquoi une telle marge est-elle réalisée au niveau des moyens financiers dont disposent les MIRE?

On parle de presque 50 emplois potentiellement perdus avec des tableaux financiers inchangés. Et au-delà de l'emploi direct de ces personnes, c'est également par centaines que d'autres individus, éloignés du marché de l'emploi, ne bénéficieront pas alors d'un accompagnement intense, personnalisé, permettant effectivement cet accrochage à l'emploi.

Je peux vous dire que c'est vraiment quelque chose qui fonctionne bien.

Ayons, dès lors, l'honnêteté de reconnaître que le paysage des MIRE est assez différent. La qualité de travail des uns et des autres n'est pas identique. J'ai la prétention de pouvoir affirmer que la MIRENA, Namur-Dinant, comparativement, quand on regarde les résultats et les prestations d'autres MIRE, est reconnue comme étant un bon élève.

Il y a d'autres endroits, et par correction, je ne les citerai pas, où on sait manifestement que ce n'est pas effectivement le meilleur des endroits. Le problème, c'est qu'on n'a pas envie qu'à un moment donné, toute la classe soit punie pour probablement des situations assez disparates, hétérogènes, avec il est vrai, à certains endroits, ayons l'honnêteté de le dire, peut-être des comportements visant à aller chercher de gens peut-être moins éloignés de l'emploi qu'il n'y paraît pour s'assurer d'une plus grande facilité alors de réinsertion, améliorant par là même le résultat. Or, comme on sait qu'une partie du financement est aussi liée aux résultats, il y a effectivement une sorte d'effet pervers dans les structures de financement et les modalités de financement des MIRE.

Que vous souhaitiez revoir le mode de financement, cela me paraît tout à fait légitime, et même souhaitable. Ce matin, j'ai pu vous entendre souhaiter modifier ces modalités de financement, de manière à rendre beaucoup plus pérennes et structurelles les modalités de financement. Parce que le drame, qu'en est-il? J'ai la naïveté de penser que vous n'êtes évidemment pas un anti-MIRE, qu'elles ne sont pas dans votre «ligne de mire».

Mais pour pouvoir faire en sorte que ces structures de grande qualité puissent continuer à pouvoir dispenser un service de qualité. Probablement que les critères d'évaluation devront être aussi modifiés, pour inciter et tirer tout le monde vers le haut.

Je pense qu'il faut pouvoir revoir la structure de financement pour garantir qu'elle soit davantage structurelle et on comprend bien qu'aujourd'hui, vous évoquiez la lasagne en disant qu'on a plus besoin de coulis ou de liant plutôt que de lasagnes. Mais reconnaissons qu'aujourd'hui, le financement de ces structures est surtout appuyé sur des fondations fragiles et effectivement peu structurelles. Je pense qu'il est essentiel au regard de la spécificité des MIRE.

Pour vous donner un exemple, on a fait, avec la Ville de Namur, un partenariat avec la MIRENA, assez atypique et je pense pouvoir dire sans prétention qu'il s'agissait là d'une expérience pilote en Région wallonne. On a fait des permanences décentralisées de la MIRENA dans l'ensemble de nos quartiers sociaux, qu'on appelle désormais « des quartiers à forte densité de populations », et ce en partenariat avec aussi le Centre régional d'intégration des personnes d'origine étrangère.

Parce que, osons dire les choses, dans ces quartiers sociaux, il y a aussi parmi la proportion de demandeurs d'emplois très faiblement qualifiés, un nombre important aussi de personnes d'origine étrangère ou étrangères, qui ne maîtrisent pas le français, ce qui ne facilite pas leur accrochage à l'emploi. Et le fait d'avoir des permanences conjointes entre le Centre d'action interculturelle, le CAI, comme on l'appelle à Namur, et la MIRENA pour pouvoir donner cette information, fait prendre conscience à ces gens que les MIRE existent, ce qu'elles ne savent pas toujours. Cela a vraiment été quelque chose de fructueux et qui a porté des résultats.

Je voudrais vraiment, de manière sereine mais ferme, forte, plaider, Monsieur le Ministre, pour que vous puissiez, non seulement dans les semaines mais dans les mois qui viennent, avoir à nouveau un contact avec l'ensemble des structures des MIRE et en ce y compris, l'inter-MIRE, pour pouvoir déterminer quelles sont les modifications à apporter, en ce y compris les modifications décrétales :

- pour déterminer de nouveaux critères de financement ;
- éviter alors les entourloupes du résultat qui amènent à faire du chiffre, indépendamment de réellement faire de l'accrochage durable à l'emploi ;
- déterminer aussi une structure, un squelette de financement garanti d'une pérennité de moyens pour ces structures, pour leur personnel et pour les missions particulières qu'elles assument, parce qu'on en a besoin au regard de la précarité et de l'éloignement fort de certains demandeurs d'emploi.

Bien entendu, cela imposera aussi de revoir l'articulation avec le FOREM. Il faut pouvoir le dire, il faut pouvoir l'admettre et l'aborder, mais honnêtement, c'est un magnifique outil ! Et s'il faut retrouver de l'argent, soyons créatifs, je vous glisse une piste à l'oreille, vous en faites ce que vous voulez, mais tant qu'à faire, et cela n'engage que moi, je préfère qu'on aille « repiquer » les prêts de trois millions d'euros des Comités subrégionaux pour l'emploi qui sont une structure qui, à mon sens, est largement plus inefficace que ne le sont les MIRE, et que l'on puisse alors redonner aux MIRE l'ensemble des moyens, non seulement dont elles ont besoin, mais qu'elles méritent.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). – J'ai quelques questions assez précises. Tout d'abord, sur le programme 11 de promotion de l'emploi, j'aurais voulu interroger Monsieur le Ministre sur ses intentions concernant les Agences de développement local, en sachant que ces crédits sont en baisse, il y a 55 ADL sur le territoire et donc, j'aurais bien voulu savoir comment il allait envisager, demain, le soutien à ce type de structure qui me paraît — je ne vais pas faire le plaidoyer de M. Prevot, d'autant que je vais parler de Maisons de l'emploi mais je dirais quand même que chacun a ses « dadas » — importante.

Ma deuxième question concerne les subventions aux structures de gestion centre-ville. Là également, si je ne me trompe pas, les crédits passent de 1 million à 800.000 euros, et je m'interroge en fait sur l'application que l'on va pouvoir faire avec ces crédits, du décret du 3 avril 2009 qui avait, notamment pour objectif de renforcer les emplois prévus dans le cadre de cette gestion du centre-ville, notamment par le statut des *stewards* affectés à dynamiser et à revitaliser les centres urbains. C'est d'ailleurs écrit, je pense, en toute lettre dans la Déclaration de politique régionale (DPR).

Le troisième aspect concerne les Maisons de l'emploi, qu'il s'agisse des crédits pour essayer une reconversion collective, des Maisons de l'emploi, ou des Comités subrégionaux, les crédits subissent une légère baisse. J'aurais donc voulu entendre, Monsieur le Ministre, me confirmer qu'il n'y aura pas, en 2010, de nouvelles Maisons de l'emploi qui seront créées. Je crois pourtant qu'il y a au moins quatre dossiers en attente de reconnaissance. Ou bien alors, comment faire plus de création avec moins de moyens ?

Enfin, et la dernière question sort un peu du cadre — je ne sais pas la raccrocher à un programme particulier. Vous vous souviendrez, Monsieur le Ministre, que sous la précédente législature, dans le cadre du PST3, cinquante postes APE à sept points avaient été réservés pour permettre aux CPAS d'engager des agents d'insertion. Ces agents travaillaient en étroite collaboration avec le FOREM, dans le cadre d'actions avalisées par le Comité d'accompagnement de la Convention CPAS-FOREM en matière d'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires. Je pense que trente de ces emplois ont été engagés sur base de cette convention et on me dit, mais on est sans doute mal informé, que ces emplois seraient remis complètement en question dès 2010.

Donc, j'aurais voulu, là aussi, être rassurée sur cette nouvelle et vous entendre à ce propos.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). – Je voulais compléter l'intervention de ma collègue Véronique Cornet, aussi par rapport aux MIRE. Certains éléments assez justes ont été dits par mon collègue Maxime Prévot et par d'autres collègues qui sont intervenus auparavant.

(Réaction de M. Prévot)

Mme Barzin (MR). – Je connais très bien le programme de mon parti, mais je trouve que c'est assez malvenu de la part d'un parlementaire dont le ministre est en train de prendre des décisions qui vont diminuer de 2,5 millions les subventions au MIRE et entraîner la suppression de quelques dizaines d'emplois.

Je lis les chiffres, on a eu l'occasion d'en voir ce matin

M. Prévot (cdH). – Moi, je suis positif, je me réjouis de voir désormais votre conversion par rapport à l'intérêt des MIRE. J'en prends acte et c'est plutôt positif.

Mme Barzin (MR). – On n'a pas dit qu'on voulait retirer quelque chose. Il y avait eu une intervention, il n'y a pas très longtemps, en Commission, de ma collègue Christine Defraigne. Ce que vous savez par rapport à la position du MR de manière générale, en matière d'emploi, c'est qu'on n'y voit pas nécessairement très clair et qu'il y a un certain nombre de doublons sur lesquels on devrait, à mon avis, avoir différentes actions. Mais indépendamment des polémiques avec mon Collègue Maxime Prévot, c'est vrai qu'il y a un certain nombre d'éléments assez corrects qui ont été dits tout à l'heure.

C'est vrai que les réalités sont quand même assez différentes d'une MIRE à l'autre ; il en existe onze et on voit que les résultats sont assez différents d'une structure à l'autre. Ce qui nous paraît malgré tout intéressant, ce sont les résultats obtenus par un certain nombre de MIRE. On a vu que la MIRENA avait réussi à remettre sur le marché de l'emploi un millier de personnes malgré la crise. Donc, un millier de personnes remises sur le marché de l'emploi en 2009, vu le contexte, ce n'est pas négligeable, et on pense vraiment que ce serait dommage de ne pas permettre à cette structure de continuer à fonctionner.

Si on regarde des diminutions opérées en 2009 ou en 2010 par rapport à la MIRENA en particulier, il y a une diminution de 52 % de la subvention des moyens de financement, ce qui est évidemment très important et ce qui ne leur permettra pas de continuer à fonctionner à l'avenir.

Par rapport à cela, on espère que vous pourrez nous donner certains éléments nous permettant de rassurer les personnes travaillant dans ces Missions régionales. Comme vous nous dites régulièrement que l'on doit trouver des solutions, ici, c'est une diminution de 2,5 millions d'euros. Mais quand on entend, par ailleurs, que l'on va encore engager 89 personnes au FOREM, peut-être qu'il y aurait un élément à retrouver là-bas, et je pense que ceci est vraiment inquiétant, en tout cas par rapport aux personnes qui travaillent dans les Missions régionales, mais aussi par rapport à tous les demandeurs d'emploi qui, à cause de cette décision, ne retrouveront pas de travail.

Je voudrais intervenir aussi dans la foulée de l'intervention de ma collègue Mme Simonis, par rapport aux gestionnaires de centre-ville, parce que j'ai vu également les diminutions prévues par rapport à cela et je pense que cela va poser de gros problèmes dans pas mal de gestion de centre-ville.

Je vous rappelle aussi que je vous avais interrogé il y a quelques semaines par rapport à cela. Indépendamment de la question financière, on attend toujours les arrêtés d'exécution pour permettre aussi à ces gestionnaires de centre-ville de fonctionner correctement, et on est dans l'attente de cela depuis le mois d'avril. Donc, je pense qu'il est vraiment important de pouvoir être fixé rapidement.

Mme la Présidente. – La parole est à M de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – J'ajouterai quelques éléments complémentaires à ce qui a déjà été évoqué, et je n'insisterai pas sur ce qui a été précisé par mes collègues.

J'aurais voulu revenir sur deux points, Monsieur le Ministre, et sur un point qui a déjà été évoqué.

Concernant notamment les bourses ou les chèques « langues », les bourses d'immersion linguistique, etc, vous vous souvenez que je vous avais interpellé en séance, il y a quelques semaines, et vous m'aviez dit que vous ne pouviez pas encore m'en dire plus. Vous m'aviez dit que vous pourriez m'en dire plus fin novembre.

Monsieur le Ministre, je regarde sur mon carnet la date d'aujourd'hui, je frétille devant l'approche du 30 novembre pour savoir si je vais être satisfait dans mes demandes par rapport aux bourses d'immersion linguistique. J'attire vraiment votre attention sur cette dimension par rapport à l'apprentissage des langues et à l'ouverture que cela peut donner, non seulement à tous ceux qui y participent au niveau de leur boulot, par les chèques « langues » et tout ce qui a été mis en place, notamment par le FOREM, mais même aussi les bourses d'immersion linguistique accordées à des étudiants qui partent après leur rhéto, en favorisant d'abord une des langues nationales — c'est ce qu'on avait fait concernant le néerlandais et puis l'allemand et puis aussi une

deuxième langue qui était possible. Cela permet effectivement à un certain nombre de familles d'ouvrir des horizons à un certain nombre de jeunes qui ont cette possibilité.

Non seulement, ils sont les ambassadeurs de notre région, mais ils reviennent avec un investissement vraiment considérable, non seulement pour leur formation personnelle, mais pour le futur, pour la découverte culturelle bien entendu, mais pour leur formation dans des études qui les amèneront sûrement à voyager de par le monde.

J'insiste tout particulièrement parce que vous savez bien que ce sont des dimensions internationales. Les jeunes Belges ou Wallons n'osent pas s'inscrire maintenant parce qu'ils ne savent pas s'ils auront une bourse, et donc, cela pose un problème à un certain nombre de familles de pouvoir effectivement participer à ces échanges linguistiques. Je me permets d'attirer votre attention toute particulière sur le sujet et j'y reviens sur les matières emplois, car ce sont vos matières, et c'est dans les crédits-emplois. Mais c'est le FOREM qui joue le rôle d'intermédiaire, qui fixe les niveaux de connaissance, et les niveaux de participation des jeunes par rapport à ces bourses d'immersion linguistique.

Les familles qui accueillent des jeunes à l'étranger, pour l'instant, se remplissent de jeunes d'autres pays, et cela pose un problème pour la rentrée de septembre 2010.

Deuxième élément sur lequel je voudrais attirer votre attention. Tout d'abord, vous l'avez expliqué dans votre exposé général concernant les APE. Vous pensez bien que je n'allais pas passer à côté du dossier APE dans cette discussion où j'ai bien vu que vous alliez accorder, par une dotation annuelle, le 1,5% d'augmentation de la dotation pour les APE, pour permettre la dérive barémique, comme on l'appelle de ce nom un peu barbare, concernant cette croissance du salaire dans le secteur marchand-non-marchand pour le monde associatif. J'attire véritablement votre attention. Cette année-ci, il n'y a pas d'indexation parce que c'est la règle pour tout le monde, mais le 1,5% est évidemment attendu dans le monde associatif à ce sujet-là.

Et pour compléter un des éléments évoqué ici dans cette salle sur les gestions centre-ville, on a parlé de la mise en place du décret du mois de mars-avril. Des arrêtés d'exécution vont devoir être mis en place, mais à ce décret est lié évidemment le subventionnement par une participation au coût des travailleurs, mais aussi par une convention PTP. On n'a pas évoqué cette convention PTP dans le cadre de la discussion aujourd'hui.

Il y a, à cette convention «gestion centre-ville», des conventions PTP qui viennent à échéance le 31 décembre 2009. Un certain nombre de personnes — qui sont soit pouvoir organisateur dans les gestions de centre-ville, soit qui sont travailleurs — qui s'interrogent par rapport à un futur qui est pour eux relativement proche. Monsieur le Ministre, si vous permettez que je puisse vous interpeller à ce sujet-là, parce que cela me semble être une dimension urgente de la politique de l'emploi.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je voulais aussi insister sur la problématique des MIRE mais je ne serai pas très long, mes collègues ont largement évoqué la question. On est relativement d'accord sur la problématique.

Il me semble que cela concerne les deux catégories dont vous parliez tout à l'heure, la catégorie des gens qui viennent d'arriver au chômage, puisque cela concerne notamment les jeunes; puis ce que vous n'aimez pas appeler le stock.

(M. le Ministre Antoine s'exprime hors micro)

Concernant les jeunes, mon Collègue M. Prévot avait justement évoqué cette étude de M. Defayt, qui expliquait que la dégradation conjoncturelle et l'augmentation du nombre d'actifs de 18 à 24 ans allaient entraîner une augmentation sensible du nombre de jeunes demandeurs d'emploi. C'est pour cela qu'il est important, pour moi, qu'il y ait un soutien accru, non seulement stabilisé, mais en plus accru à ce genre de dispositif, notamment parce que vous avez insisté aussi sur l'accompagnement individualisé. Pour moi, les MIRE, comme elles sont de plus petites structures que le FOREM, où c'est beaucoup plus impersonnel, c'est beaucoup plus difficile pour les gens d'aller voir une personne au FOREM. C'est beaucoup mieux quand on peut aller dans des plus petites structures comme le sont les MIRE. Avec 2,5 millions d'euros en moins, il est clair qu'elles auront vraiment du mal à remplir leurs missions.

Puisque mon Collègue a soumis une proposition tout à l'heure, vraiment à titre de proposition en tant que telle, il y a l'histoire du fameux «bas de laine», qui a été transféré pour utilisation dans le cadre de la crise. Vu que, pour moi, ces MIRE sont un dispositif de crise — c'est pour cela qu'il faut les renforcer, surtout pour des régions comme la mienne, où on a le taux de chômage le plus élevé de Wallonie -, c'est un dispositif essentiel pour nous. Pour reprendre quelques chiffres, sur les cinq dernières années, c'est 1.830 personnes réinsérées. Alors que le décret prévoit 20 personnes à réinsérer par temps plein, on est à une moyenne de 30 personnes par équivalent temps plein dans la région de Mons Borinage. Une

réduction linéaire de 2,5 millions correspondrait, pour Mons Borinage, à une perte de 180.000 euros, soit 4 équivalents temps plein, donc un déficit d'accompagnement de 120 personnes. C'est pour cela qu'il me semblait important d'insister sur ce dispositif qui, comme mes excellents collègues l'ont dit, est essentiel pour nous.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Les questions posées nourrissent un débat de grande qualité et je vais essayer d'apporter ma contribution de la même manière que vous avez pu relever un certain nombre de difficultés.

Là, nous sommes au coeur du redressement wallon, au coeur d'un des principaux défis qui nous attend, c'est-à-dire l'emploi. J'aime ce débat parce qu'il a été mené par les uns et les autres sans qu'il n'y ait d'accentuation polémique ou stérile; je veux vraiment saluer le ton utilisé par chacun, même si chacun a ses préférences géographiques, ses préférences d'intervention, mais tous, vous avez pu vous en émanciper.

Je vais essayer de répondre à toutes les questions. Si, par extraordinaire, je devais en oublier une, n'hésitez pas à y revenir, ce ne serait pas une volonté de m'y dérober, mais peut-être par négligence si j'avais mal pris note.

Premier élément, Madame Cornet, le budget du FOREM, puis-je vous dire qu'il a été imprimé sur les documents du Parlement à la date du 18 novembre. Vous pourrez me dire que ce n'est pas encore suffisant, et je vois votre voisin dodeliner de la tête, alors je lui réponds: cela ne s'est jamais produit auparavant.

Deuxièmement, est-ce que ce projet de budget de 2010 est définitif? Oui et non. Il va subir un certain nombre de réallocations, de reventilations, notamment lorsqu'il s'agira dans mon chef de définir l'usage des réserves dûment constatées au mois d'avril. Pour ces réserves, vous avez déjà entendu un de nos collègues dire qu'il fallait les utiliser pour des missions tout à fait intéressantes, je retiens déjà sa suggestion.

Vous dites que le budget 2009, par rapport à 2010, c'est un peu plus que l'indexation. Vous avez raison, mais dois-je vous rappeler que, dans la présentation que j'ai accomplie devant vous hier, il y avait une mesure générique de 2,5% sur les dépenses primaires. Faites l'addition de l'un et de l'autre et vous êtes «tip top» dans les montants. Il n'y a pas de raison que le FOREM échappe à une logique que nous avons généralisée, même si nous l'avons portée essentiellement sur les crédits de communication, il y avait là une niche que l'on pouvait diminuer. L'effort est très important, c'est 30% en moins, ce qui veut dire que des personnes seront réaffectées, au sein du FOREM, à d'autres tâches. Vous vouliez avoir de la volonté, en voilà déjà une belle expression.

Vous partez d'autres statistiques. Je vais vous le dire, parce que nous aurons souvent ce conflit, et je le regrette: je maintiens ce que j'ai dit, ce sera le FOREM, tout le FOREM et rien que le FOREM. Parce qu'à chaque fois, s'il faut aller chercher le chiffre le meilleur dans mon chef, le plus mauvais dans le vôtre, ou l'inverse, nous n'allons plus jamais nous entendre, et c'est la dernière chose que je souhaite voir arriver, je veux que nous puissions nous accorder.

Je prends le FOREM, parce que c'est l'outil, le service public de l'emploi. Et de calculer le nombre de demandeurs d'emploi, le nombre de demandeurs d'allocation, cela me paraît la meilleure référence. Vous y ajoutez les demandeurs d'aide sociale, il faut vous adresser à Mme Tillieux ou à d'autres responsables au niveau fédéral. Vous y ajoutez un certain nombre de prépensions pour lesquelles il y a des systèmes de cofinancement privés et publics, qui ne me concernent pas à ce stade.

Je dis «chiffre FOREM» et je prends le même chiffre en 2008, et je le compare en 2009, comme cela il n'y a aucune équivoque — il en sera de même chaque mois puisqu'on peut se revoir -, c'est moins 0,9. J'ajoute que la meilleure preuve qu'il y a encore une vitalité économique et en matière d'emploi, c'est qu'en septembre, 41.000 personnes ont quitté le statut de demandeur d'emploi, 60% d'entre eux ont trouvé un job — cela fait quand même 25.000 personnes — et les autres ont entamé une formation. Il ne faut pas croire que c'est statique; 25.000 personnes ont trouvé de l'emploi au mois de septembre en Wallonie, ce qui veut dire que je maintiens que nous résistons mieux que d'autres régions. C'est peut-être lié à la structure de notre économie, de notre emploi, mais il n'empêche, mieux vaut que ces personnes n'émargent pas comme demandeurs d'emploi.

En ce qui concerne les PTP, excepté la mesure de cinq millions qui correspond au non-consommé des années précédentes. Lorsque j'étais Ministre du Logement, j'ai essayé de «fourguer» des PTP, des cadres à des sociétés de logement qui me répondaient «Ils sont peu qualifiés, il faut les former, nous n'avons pas l'encadrement pour le faire, mais si vous pouviez avoir, de M. Marcourt, des APE, cela nous arrangerait bien». Voilà le discours qui était entendu. Ce n'est donc pas un emploi de moins, ce sont du reste des emplois de transition, comme vous le savez, qui m'intéressent beaucoup, parce qu'ils sont cofinancés par le Fédéral. C'est une formule que je souhaite évaluer et retravailler. Parce que dire «ça ne marche pas, tant pis» et s'en frotter les mains, cela ne va pas. Depuis

Guy Spitaels — cela remonte à une certaine époque -, on a vécu dans les programmes de résorption du chômage avec un aléa permanent entre les CMT, les CST qui étaient des contrats d'un an renouvelables une fois; à côté vous aviez les TCT qui sont devenus des primes et dans les primes, Edgard Hismans a fait des primes à longue durée et des primes à courte durée; puis c'est devenu des ACS, puis enfin des APE. Il subsiste à la fois des besoins qui ne peuvent pas être couverts, qui ne sont couverts que par les APE, parce qu'il n'y a pas suffisamment de crédits en culture, en petite enfance et autres. Donc pour ceux-là, il faut des contrats à durée indéterminée.

Je pense que nous avons besoin d'une structure d'emploi qui est transitoire. À un moment donné, quelqu'un a fait une formation, il a obtenu un bagage, donnons-lui une chance d'avoir un emploi pendant un an, deux ans, puis peut-être organiser un tremplin. Je crois que c'est important. Il y aura donc là une évaluation.

Pour les APE, vous dites qu'il y a une baisse des crédits. Je ne sais pas où vous avez été chercher cela. Je vous renvoie à la page 106 de nos tableaux budgétaires «Réforme du PRC»: 526.685 en 2000, c'est le même montant en 2010. Il n'y a pas eu la moindre réduction de crédit. Au-delà de cela, nous allons lancer le plan Marshall 2.vert, qui va constituer des crédits complémentaires et de manière très significative, pour la petite enfance, pour les personnes âgées, pour les handicapés, et pour tous les métiers verts — il y en aura davantage, mais il ne sont pas budgétisés ici, ils sont dans la provision DO33, dont j'ai abondamment parlé tout au long de la journée: 226 millions en moyens de paiement, 375 millions en moyens d'action. Dites-le à M. Neven, qui n'avait pas l'air de croire que les APE étaient importants pour les communes. Non seulement il y avait des points APE, mais on a réparti un point sur la tête de chaque agent. Quand il vient dire qu'il n'y a pas eu d'augmentation de l'emploi, il n'a vraiment pas été un homme avisé, parce qu'on l'a fait dans toutes les communes pour se soulager des cotisations sociales. À telle enseigne que cela risque d'être probablement un débat dans les mois futurs, puisque les Flamands l'ont fait avant nous, les Bruxellois aussi. Ce sera un débat au niveau du Fédéral et au niveau des communes.

Vous savez très bien, Madame Cornet, que la répartition des points APE se fait sur base objective, des critères ont été déterminés dans les décrets. Je reçois régulièrement des courriers des bourgmestres qui disent: «ne pourrais-tu pas me donner des points en plus?». Je dois à chaque fois répondre: «si tu fais une demande pour des emplois en plus, tu peux en obtenir». Mais ce que les communes souhaitent — et je le dis en faisant un clin d'oeil -, c'est d'obtenir des points en plus sur les postes existants.

C'est ce que nous avons vu dans les gestionnaires de centres sportifs. Dans beaucoup de cas, on n'a engagé personne et cela a permis aux communes de soulager les finances locales. Ce sont des critères objectifs. Montigny a les mêmes règles de répartition que Liège, que Namur ou Flémalle.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Ministre, si je vous écoute, vous n'aurez aucun problème à nous communiquer le cadastre intégral des APE?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Bien sûr, il y a un engagement, on va travailler là-dessus, rassurez-vous.

Il y a des problèmes avec des diminutions de crédits, en formation, etc. Attention, Madame, vous comparez 2009, avec une ventilation du plan Marshall, et 2010, où il n'y a pas eu de ventilation du plan Marshall 2.vert.

Mme Cornet (MR). – Donc, vous confirmez les liquidités. Mais, dans le document que vous nous présentez, nous n'avons pas ces éléments-là, donc comment voulez-vous que je me fasse une religion?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Rassurez-vous, on a l'alimentation de la Région wallonne, ce sont tous les programmes dont nous discutons ici, la DO18. Nous avons les cofinancements européens pour certains. Nous avons la provision du plan Marshall et elle sera reventilée selon l'accord de l'Olivier entre les différentes disciplines. Franchement, je n'ai pas à me plaindre. Évidemment, je ne le savais pas quand on a négocié les compétences. On a mis beaucoup d'argent sur l'emploi, et «pouf», c'est bien tombé.

Je vais revenir sur les MIRE parce que cela mérite tout un débat, il y a eu énormément d'interventions. Concernant le Plan d'accompagnement des chômeurs, je vous rappelle que vous l'avez voté, puisqu'il date du 1er avril 2004. Je pense qu'il faudra, à un moment donné, en tirer une évaluation. Mais il procédait de la même nature que le référant unique. Le Plan d'accompagnement des chômeurs était progressif, puisqu'on passait aux moins de 30 ans, puis aux moins de 40, puis aux moins de 50. Quand vous l'avez conçu, avec votre majorité, vous étiez déjà dans la progressivité et nous ne faisons rien d'autre avec le référant unique, on commence par celles et ceux qui viennent de perdre leur emploi ou de quitter le monde scolaire, puis progressivement, nous pourrons nous adresser à d'autres publics en la matière.

Avec les collaborateurs du cabinet, on n'a jamais évoqué neuf mois, je ne sais pas où vous l'avez lu. Les neuf mois, c'est une période que nous connaissons bien, mais vous pouvez franchement oublier.

Pour ce qui concerne la gouvernance, dans le premier entretien que j'ai eu avec Jean-Pierre Méan, je l'ai mise en numéro un. Il y a un travail à effectuer, mais il faut le faire sans *a priori*, sans chasse aux sorcières, sans rechercher l'exceptionnel ou ce qui va défrayer la chronique. Ce n'est pas un travail sérieux. Le FOREM, c'est un milliard, et il mérite toute notre attention. Il y a donc un directeur général, un administrateur général adjoint et des directeurs généraux, il y a des inspecteurs généraux. Il y a un certain nombre de nominations qui doivent intervenir; peut-être faudra-t-il relancer des procédures, eut égard à certains petits dysfonctionnements constatés.

Vous me dites que j'ai promis la transparence. Vous l'aurez. Je commence à donner des chiffres, j'ai montré des montants et des provisions. Laissez-moi un peu de temps pour vous convaincre, sinon peut-être davantage. Je veux vraiment qu'il y ait la totale transparence, c'est un dossier trop important pour la Région wallonne, c'est un crédit très important. J'ai la chance d'avoir M. Robert Gallien, qui est le grand budgétaire du FOREM et qui s'est mis à notre disposition pour que la ventilation soit la plus claire possible et accessible à chacun.

Vous avez dit que le DISP posait problème. Je rappelle, sans vouloir retourner le couteau dans la plaie, qu'il date de l'époque de l'Arc-en-ciel. C'est d'ailleurs pour cela que nous opposons à cela le référant unique, d'autant plus que l'IWEPS, que vous aimez bien, a fait un rapport assez critique sur le DISP, c'est notre service d'études et de statistiques. Comment voulons-nous y répondre? Par une véritable interpellation, c'est le référant unique et c'est le contrat de coopération pour l'insertion, pour éviter ces match de ping-pong avec les demandeurs d'emploi.

Mme Cornet (MR). – Pouvez-vous me recadrer cela, en terme de concrétisation de cet objectif?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Il faut qu'on ouvre des contrats entre les différents opérateurs, y compris les MIRE.

Parce que, pour le moment, sans citer aucun des opérateurs, le chômage est devenu un marché. Il faut le dire. Il y a quantité de structures — publiques, associatives ou privées — qui se le disputent. Chacun veut parfois faire le métier de l'autre, considérant qu'il le fait mieux, tout en ayant le soin d'écrémer le public qu'il conserve, pour avoir les meilleurs résultats. En cela, quand M. Prévot appelle une évolution du décret concernant les MIRE, je crois qu'il a raison. On ne peut pas demander la même exigence de résultat à des chômeurs réellement éloignés du travail par rapport à d'autres que nous avons qualifié de «flux». Il y a là une discordance entre l'évaluation et les objectifs que l'on assigne aux uns et aux autres.

J'en viens à votre question sur les réserves du FOREM. On a déjà eu un tour de chauffe ces dernières heures, je ne dis pas que cela a plu à tout le monde, mais je tiens à confirmer les propos de M. Marcourt, et je vais vous en donner la démonstration.

Il y a effectivement le décret du 6 mai 1999 qui, en son article 28, renvoie au Gouvernement. Mais, comme vous le savez, Madame, depuis dix ans, les cavaliers budgétaires ont toujours laissé cette prérogative au ministre. Que ce soit sous l'égide des libéraux, des écologistes, du cdH ou des socialistes, il en a toujours été ainsi. M. Marcourt n'a absolument rien changé de la pratique constante et permanente depuis dix ans.

Ensuite, comment est alimenté le compte de réserve? Il l'est par les boni des allocations de base ordinaires. Il l'est aussi, et vous allez en voir l'évolution par les boni du plan Marshall, le non consommé, le non payé, et il l'est par les budgets non-consommés des plans ou des projets pluriannuels et, enfin, il l'est par le non affecté des exercices antérieurs.

Cela donne combien? Le compte de réserve, en 2006, était de 54.437.386 euros; en 2007, il était de 68.033.590 euros; en 2008, il est monté à 115.006.922 euros et, en 2009, il a culminé — et vous voyez l'impact du plan Marshall, parce qu'il y a des engagements, puis les paiements suivent — à 124.477.166 euros.

Qu'a-t-on fait avec ces fonds de réserve de 2009? Dès lors que M. Marcourt en a eu la connaissance, et en parfaite conformité au décret et aux cavaliers budgétaires — il y en a déjà eu dix -, il a financé un certain nombre de décisions. Où a-t-il mis l'argent? Dans du budget pluriannuel pour l'immobilier.

Mme Cornet (MR). – Quand a-t-il fait de cela?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Au mois de mai ou juin, je pense.

On a des projets immobiliers pour 2.464.804 euros; il y a les conseillers en énergie, pour 3.743.917 euros; il y a des moyens pour le plan Marshall de 66.810.855 euros; il y a le PST3, dont Mme Simonis a parlé, de 19.002.530 euros et il y a des projets pour 31.455.060 euros. Ces projets sont:

- des PPI : 8.130.000 euros ;
- la maintenance FOREM-formation : 2.783.955 euros ;
- les régies de quartier : 793.000 euros ;
- les missions régionales : 6.662.000 euros;
- le CEFO : 2.330.000 euros ;
- les permis de conduire : 856.000 euros ;
- la mobilité internationale : 316.000 euros ;

- les conventions enseignement : 539.000 euros ;
- les articulations formations et professionnelles : 1.459.000 euros ;
- les APE seniors : 2.072.000 euros ;
- le litige Trianon : 500.000 euros ;
- l'article 6 : 2.443.000 euros ;
- Lire et écrire : 268.000 euros ;
- la création des maisons de l'emploi : 523.000 euros ;
- la plateforme alphabétisation : 221.000 euros ;
- l'engagement de PTP dans les CEFO : 104.000 euros.

Ce qui fait 31.455.000 euros.

Qu'en sera-t-il en 2010 ? Je dois attendre que l'on clôture les comptes, qu'ils nous soient communiqués. Ce sera probablement dans le courant du mois de mai. Il nous paraît — c'est une estimation de M. Gallien ici présent -, que le montant serait de 57 millions. Sur ces 57 millions qui resteraient disponibles, il y aurait 44 millions qui seraient déjà préaffectés, qui sont dans la droite ligne des décisions précédentes de M. Marcourt. Il y aurait donc 13 millions que nous pourrions, le moment venu, disposer. Mais je ne les dépenserai qu'une fois qu'on les constatera. C'est une estimation extrêmement provisoire, à prendre avec toute la prudence qui sied. Mais on voulait vous être agréable et M. Gallien a fait un travail pour essayer d'approcher le chiffre. S'il s'est trompé, on lui coupe la tête ! Et s'il est plus élevé, il a une promotion !

Voilà la vérité, ce n'est pas du tout un *hold-up*. C'est la stricte application d'une réglementation, avec les ventilations que je viens d'évoquer. Le moment venu, nous l'utiliserons, notamment pour les cellules de reconversion et pour compléter le dispositif des MIRE.

Alors, concernant les MIRE maintenant... Vous m'avez demandé la transparence, pas de souci, on peut y aller.

Mme Cornet (MR). – Donc, vous êtes en mesure aussi de joindre au rapport de cette commission le cadastre des APE, Monsieur le Ministre ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Oui, mais cela est en cours, n'est-ce pas. Attendez.

Mme Cornet (MR). – Il suffit d'appuyer sur *print* !

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non, c'est un peu plus compliqué que cela parce que je vous rappelle qu'il y a des APE non marchands et de APE marchands. Et là, je voudrais également procéder à une évaluation parce que j'ai le sentiment que, dans certains APE marchands, il y a une générosité sur une longue période qui ne me paraît pas justifiée et qui m'a d'ailleurs entraîné à refuser un certain nombre d'APE marchands qui me semblaient plus reposer sur de l'ingénierie dans le chef de l'entreprise qu'un réel besoin social.

On voit des personnes se placer sur plusieurs sociétés. Donc, je pense que les APE marchands — vous me permettrez d'être un peu plus réservé — c'est une bonne mesure. Mais là aussi, il y a eu des effets d'aubaine et il faudra, à un certain moment, y retravailler.

Mme Cornet (MR). – Oui, mais on parle ici de 0,2 % des APE. C'est cela, les APE marchands.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Oui, mais c'est aussi une mesure importante.

Mme Cornet (MR). – Certes, mais il nous intéresserait d'avoir la ventilation des APE non marchands, Monsieur le Ministre.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je laisse les MIRE pour la fin parce que je sais...

Mme Cornet (MR). – Il n'y a de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre...

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non, pas du tout, rassurez-vous, il n'y a rien à cacher. Les MIRE, je les laisse pour la fin parce que c'est peut-être l'élément le plus important, si j'ai bien compris.

Je note la proposition de M. Prévot de l'existence ou de la révision des moyens des comités subrégionaux. Je prends la balle au bond, nous ferons une évaluation de ces comités subrégionaux pour voir quel est l'argent qui s'y trouve et ce qu'on en fait. Vous l'avez compris dans la présentation, je préfère de l'action à des structures. Ainsi, vous avez déjà un début de réponse.

Monsieur Kilic, je ne vous ai pas oublié, les MIRE, cela va arriver. Parce qu'il se dit : je pose une question et il ne me répond même pas. On a fait des livres ensemble, je vous le rappelle, et je vous répondrai.

Pour ce qui concerne les ADL, vous voyez, Madame Simonis, qu'il y a deux articles budgétaires dans le programme 11 public. C'est exactement la même somme, en moyen de paiement, 700/700, et pour le secteur privé, c'est-à-dire les ASBL que les communes ont mis sur pied, il y a une légère

diminution de 23.000 euros, mais au niveau de la consommation avérée de 2009, il n'y a aucune difficulté, nous allons pouvoir reconduire l'ensemble de ADL existant.

Les gestions centre-ville, c'est exactement la même chose. Vous le trouvez à l'article 18.11 31.06.60, donc pour faire bref, la Doc. 18, le programme 11 et l'article 31.06.60, et vous avez 1.800.000.

Ceci dit, je pense que pour ces deux structures, il faudra, avec le Ministre de la Ville, entamer une concertation parce qu'autant je n'ai aucune difficulté à donner les contrats APE, les contrats PTP, faut-il à partir de la politique de l'emploi, payer les structures ? Là, je suis un peu plus nuancé mais avant d'aller plus loin, je m'en ouvrirai à M. Furlan parce que nous, nous gérons la politique de l'emploi et pas des structures dans les pouvoirs locaux.

Je pense qu'il y a là une réflexion à mener comme je souhaiterais la mener avec Mme Milquet sur l'existence des ALE et des Maisons de l'emploi. Est-ce qu'à un moment donné, on ne peut pas rapprocher l'un avec l'autre ? Je sais que l'ALE est fédérale mais nous pourrions rendre davantage de services si, à un moment donné, on unissait nos efforts. Mais s'il n'y a pas d'accord de mes collègues, nous en resterons là. Je pense qu'il y a une réflexion à mener sur le sujet.

Les Maisons de l'emploi, Mme Simonis est parfaitement renseignée, il y en a quatre qui vont sortir. Donc, vous pouvez déjà rassurer M. Eerdekens, vous pouvez lui dire qu'il aura sa maison, et elle sera ouverte à tout le monde.

Pas de souci de ce côté-là ! Ceci dit, les Maisons de l'emploi, il faudra un peu réfléchir à leur utilisation. Je ne les remets pas en question, mais j'ai le sentiment que les Maisons de l'emploi peuvent aussi servir de référent unique. Elles ont l'avantage de la proximité et je préfère que le demandeur d'emploi aille dans sa Maison de l'emploi où il connaît le préposé, plutôt que de l'envoyer à trente ou quarante kilomètres au centre du FOREM. Donc, je pense qu'il y a une évolution des métiers de la Maison de l'emploi parce que c'est une bonne idée, mais l'on pourrait optimaliser les ressources humaines qui s'y trouvent, avec un contact d'une familiarité qu'ils n'auront jamais dans un centre du FOREM plus important.

Je réponds ainsi à Mme Cornet tout à l'heure, dans les référents uniques, voilà un des éléments qui va nous aider, c'est en utilisant les Maisons de l'emploi entre autres pour les référents uniques.

Le référent unique : comment allons-nous pouvoir mettre cela sur pied ? D'abord, je vous rappelle que nous avons le plan d'accompagnement des chômeurs avec 47,5 millions d'euros, que nous avons les ressources de FOREM-Conseil à hauteur de 92,745 millions d'euros, et que j'ai bien indiqué à la direction du FOREM que j'entendais qu'il y ait des réallocations des ressources humaines pour qu'il en soit ainsi, autrement dit, que l'on passe du support au Conseil, c'est-à-dire à la production. C'est le premier boulot du FOREM, le *frontoffice*, pour vous répondre.

Bien sûr, le plan Marshall 2.Vert apportera des crédits complémentaires au FOREM, c'est important et appréciable. Il y aura aussi un certain nombre de départs à la pension vu le nombre de personnel qui sera alors remplacé par des conseillers en cette matière. Nous allons aussi alléger les charges administratives d'inscription et de réinscription, pour décharger une partie du personnel affecté à cette tâche et pour pouvoir le transférer à d'autres missions, et bien évidemment, les Maisons de l'emploi.

C'est donc une oeuvre qui mettra du temps. Ne me demandez pas le 5 janvier si je suis arrivé à avoir mes 600 référents. Non. C'est une opération qui prendra plusieurs mois, mais où je veux entraîner les partenaires sociaux d'abord, et je veux saluer ici leur intérêt pour la formule et puis bien sûr, l'ensemble du FOREM pour relever ce défi en la matière.

Allons-nous poursuivre les bourses linguistiques ? Oui, bien sûr, y compris les chèques-langues.

Sur le point 5 APE, le pour cent 5, c'est fait.

Sur les gestions centre-ville, le crédit est maintenu.

M. de Lamotte (cdH). – Au sujet des bourses linguistiques, vous dites que c'est maintenu.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Dans la provision du plan Marshall 2.Vert, vous verrez là les crédits. Il n'est pas exclu que nous puissions compléter cela par des crédits ordinaires.

M. de Lamotte (cdH). – Pourriez-vous nous donner un timing ? Les organisateurs attendent. On est entrain d'empêcher un certain nombre de places pour des jeunes wallons.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – De vous à moi, Monsieur de Lamotte, l'exotisme n'est pas la condition essentielle pour apprendre une seconde langue. Parfois, des destinations proches vous apprennent aussi bien l'anglais que vous ne l'auriez fait en Nouvelle-Zélande ou en Australie.

M. de Lamotte (cdH). – Je n'ai aucun problème à ce que l'on resserre les destinations.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). – Concernant les MIRE, vous avec parlé du PST3. Vous avez parlé de convention FOREM-CPAS. Pour la suite, qu'en est-il ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – J'allais y venir. Le PST3 ne sera pas reconduit. Il a fait l'objet d'une dernière inscription dans les réserves sous l'égide de M. Marcourt. Il était limité dans le temps et là nous n'avons pas pu trouver les crédits pour le prolonger.

On fera tout de même l'évaluation pour l'une ou l'autre des opérations qui sont menées. Avec notamment les fameuses réserves dont on a parlé tout à l'heure, on essaiera de répondre aux dossiers les plus significatifs. Par contre, on avait octroyé des APE pour animer les Conseils seniors, là, nous les interrompons parce que, en termes de priorité politique, je pense qu'il vaut mieux mettre des emplois sur la formation au niveau des MIRE que sur une animation d'un Conseil senior. Je pense que chez les seniors, il y a déjà des personnes qui sont disponibles pour en animer d'autres. L'évaluation n'est pas des plus convaincantes. Je l'ai d'ailleurs dit à M. Senesael.

On en arrive enfin aux MIRE. Que les choses soient très claires : il n'entre dans aucune de mes intentions de modifier ou d'affaiblir les MIRE. Mais il faut que chaque opérateur en matière d'emploi ou d'insertion occupe son créneau et rien que son créneau. Il s'agit ici de demandeurs d'emploi éloignés du travail. Cela veut donc dire que c'est aller rechercher des cas lourds, des cas difficiles.

Première réflexion : je ne suis pas sûr que le décret, tel qu'il est fondé maintenant, soit un incitant pour les MIRE. Elles sont sanctionnées si elles ne font pas de la réinsertion. On les a poussés quelque part à ne garder que des cas plus faciles pour maintenir à niveau leurs résultats. Si on prend des cas difficiles, on doit avoir une autre forme d'évaluation que celle qu'on a programmée.

Deuxième élément de réflexion, il faut une référence de demandeurs d'emploi dans le portefeuille de l'agent qui soit acceptable. La moyenne est de 20. Ce qui veut donc dire qu'il y a des MIRE où des agents qui n'ont que 10 ou 12 dossiers. C'est tout de même peu. Je rappelle, pour comparaison, qu'un agent du FOREM a 200 personnes dans son portefeuille.

Je ne veux pas dire qu'entre 10 et 200, on va tirer les MIRE vers 100, mais je pense qu'un certain nombre d'agents des MIRE pourraient faire un peu plus de dossiers. Ce que je dis n'a rien de désobligeant. Je pense que, à un moment donné, dans le dialogue que nous aurons dans les prochains jours avec eux, nous en reparlerons.

Troisième élément, l'Inter-MIRE. Je n'ai rien contre, mais est-ce vraiment son rôle de dire : « donnez-nous le 1,3 million et c'est nous qui allons l'octroyer » ? C'est ça leur revendication. Je suis désolé, c'est un ordonnancement d'un politique contrôlé par le Parlement. Il y a parfois là un dévoiement de fonction qui n'est pas toujours bien compréhensible.

Quatrième élément, et là, j'en viens au cœur du combat : je veux pérenniser les MIRE. Le vrai drame que les MIRE connaissent pour le moment, c'est qu'ils sont, d'année en année, ballottés dans les réserves du FOREM. D'année en année, ils ne savent pas ce qui les attend. L'année passée, bonne nouvelle, ils ont reçu des montants complémentaires pour des opérations spécifiques sur les permis de conduire, des projets de quartier, des jeunes en difficulté. On engage alors du personnel dont ils savent — et les syndicats nous l'ont confirmé — que ce personnel n'était pas récurrent. C'était une opération *one-shot* que M. Marcourt avait financé sur des réserves exceptionnelles, une seule fois.

Quand on parle des pertes d'emploi, distinguons ce qui est opérations *one-shot* de ce qui est la mission pérenne des MIRE. Là où je prends l'engagement, c'est d'organiser structurellement le fonctionnement des MIRE. Comment cela se passe-t-il ? D'abord, vous avez des crédits dans le programme 11, la DO 18. On a là, de mémoire, 3.215.000 qui sont pérennes. Nous nous sommes battus, avec le FOREM, pour qu'il y ait un premier crédit de 1.570.000, alimenté par une réduction de 500.000 euros sur les crédits de communication du FOREM. Je préfère qu'on mette de l'argent dans les MIRE que dans la communication.

Troisième élément, nous allons devoir utiliser les réserves du FOREM pour compléter le dispositif. Mme Cornet a dit tout à l'heure, je lui ai bien fait répéter le montant du budget des MIRE, elle a dit «*10 millions*». Je dit «*elle a raison, ils auront les 10 millions*». C'est le financement pérenne des MIRE. Mais ce que je veux changer, pour éviter la fragilisation du fonds de réserve, c'est qu'on utilise les réserves du FOREM au coup par coup, chaque année par chaque année. Je veux, sur ce qu'on peut considérer comme récurrent dans le non consommé du FOREM, avoir une projection pluri-annuelle. C'est-à-dire qu'on pense que, chaque année, on va avoir x millions de manière plus ou moins récurrente. Plutôt que d'être suspecté par Mme Cornet de l'avoir fait 15 jours ou 3 semaines avant, on va le faire sur une période pluri-annuelle. Là dedans, il nous faudra un peu d'argent pour les bâtiments. Quoi que, c'est la première fois que nous

avons réalimenté le titre 2, cela ne vous a pas échappé. On y avait mis fin sous Mme Arena, on l'a réalimenté, parce qu'il faut aussi des crédits pour les bâtiments.

Ensuite, avec cette approche pluri-annuelle, que va-t-on faire ? On va mettre les MIRE, mais au moins elles vont savoir , dans deux ans ou trois ans, ce à quoi elles ont droit. Nous ferons la même chose pour les cellules de reconversion, en espérant que la crise économique s'écarte de la Wallonie, mais on va devoir prévoir un montant récurrent dans les réserves, pour les cellules de reconversion. Voilà deux priorités que je veux défendre. Ce qui n'empêche pas qu'il y aura peut-être, certaines années, une affectation pour un an, parce qu'il reste de l'argent, au-delà de la projection pluri-annuelle. Là, je dirais à M. de Lamotte «*j'ai un peu d'argent pour les bourses d'immersion*». La bourse, c'est pour un an. Le fonds de réserve, c'est aussi pour an.. On pourra faire un geste supplémentaire. Je veux donc distinguer ce qui est pérenne, ce qui est pluri-annuel dans les réserves de ce qui est le solde qu'on ne sait pas affecter d'avance pour deux, trois, quatre ou cinq ans. Là, on pourra faire des opérations limitées.

Je le répète, le financement pérenne des MIRE, trois fois oui. On a indiqué le montant, je ne sais pas y revenir — parce que l'argent n'est plus disponible — sur les suppléments et les bonus. Nous leur avons dit, et ils ont eu l'infinie correction de dire qu'on avait raison. S'il y avait moyen de trouver un petit complément, cela nous ferait plaisir, mais nous le savions. Leur vraie crainte, c'est de voir leur financement pérenne être menacé. Là, le combat est légitime et je veillerai à leur donner les moyens nécessaires pour qu'ils poursuivent leurs missions, sachant qu'ils vont devoir aussi jouer et évoluer dans le contrat de coopération pour l'insertion. Cela veut dire que les MIRE, comme d'autres opérateurs, vont devoir partager les critères, pour qu'il n'y ait plus des chevauchements.

Comment sont composés les MIRE ? Avec des partenaires sociaux. Donc, c'est quelque part un mini FOREM, c'est cela la vérité. Certains d'entre eux — pas ceux qu'on a évoqués — jouent un jeu à l'échelle de leur arrondissement, de leur région, une sorte de FOREM de référence. Ce n'est pas leur métier, la MIRE n'est pas le référant unique. Le référant unique, c'est la Maison de l'emploi le moment venu, ou le FOREM-conseil, ce n'est pas la MIRE. La MIRE, c'est déjà l'étape suivante, c'est le chirurgien qui traite l'élément détecté par le généraliste. Là, il y a vraiment un parcours à retravailler, dans la coordination, et c'est ce que nous leur dirons demain. J'ai été très heureux de les rencontrer, ne fut-ce que pour les féliciter, mais pour dire que tout cela, c'est beaucoup d'argent, énormément d'argent dans l'emploi — je ne parle pas des MIRE — et il faut que cet argent soit bien utilisé, de manière efficace, sans qu'il n'y ait de recoupement et de chevauchement. La dispute pour l'emploi, je n'en veux pas, je veux la collaboration pour l'emploi. J'ai le sentiment que, dans ce métier-là, nous avons évidemment besoin des MIRE pour les publics les plus éloignés.

Ayant dit cela, je pense avoir répondu à tout le monde, même à M. de Lamotte, que je n'ai cette fois-ci pas oublié.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Monsieur le Ministre, quand vous avez dit 10.700.000 pour le budget, vous avez dit «*oui*». Par rapport à cela, c'est le budget total des MIRE ou bien c'est la somme à laquelle vont arriver leurs budgets ? Ou bien c'est au-delà du décret dit de fonctionnement, ce sont les 10.700.000 que vous comptez encore envisager ? Parce que moi, j'avais 10.700.000 et 3.305.000 pour 2009, ce qui fait un total de 14.000.000 pour 2009. Combien est-ce, finalement, pour 2010 ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Vous retirez ce qui est le *one-shot*, accordé par M. Marcourt, dans les réserves 2009, et vous avez le montant pérenne.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Pour rester sur les MIRE, j'ai quelques commentaires. Le Ministre a eu des propos clairs, tranchés et rassurants. J'avais simplement envie de partager cinq réflexions.

La première, relative au nombre de dossiers. Je suis entièrement d'accord, il y a probablement là une marge pour pouvoir manager, être dépositaire de davantage de dossiers par agent. Je pense qu'on ne peut pas non plus attendre des MIRE qu'elles gèrent, pour chacun de leur agent, un volume de dossiers du même tonneau que le FOREM, au regard précisément du public qu'elle vise. Vous avez vous-même, et à bon escient, qu'elle devait se concentrer sur les cas les plus difficiles, le public le plus lourd. Inévitablement, le temps qui est alors passé à ces questions-là est plus long que le cas classique de l'accueil et de l'accompagnement dans le cadre du chômage.

Deuxièmement, l'inter-MIRE. Personnellement, je souscris à vos propos : l'inter-MIRE a certainement son utilité comme plateforme fédératrice des besoins et des difficultés des MIRE, mais s'il y a un endroit où je préfère injecter de l'argent, c'est très clairement au sein des missions régionales, davantage qu'au sein de cette coupole, cette faîtière qui s'arrogerait le droit après, en fonction de critères x ou y, de répartir la monnaie.

Troisième élément, vous avez dit, Monsieur le Ministre : «*Nous avons, avec le FOREM, il y a peu de temps, de nouveau dégagé une enveloppe d'à peu*

près 1,5 million d'euros, pour déjà venir essayer de régler le problème des MIRE qui étaient dans des situations les plus critiques. Où croyez-vous, Monsieur Prévot, que nous avons trouvé l'argent ? Nous en avons notamment pris 500.000 euros du côté de la communication». Comme vous, je préfère qu'on mette 500.000 euros dans les missions régionales plutôt que dans la communication. Je voudrais juste dire qu'il serait important d'envisager investir dans la communication des missions régionales, parce que ce sont des structures qui sont très utiles, mais qui sont encore, pour certaines, méconnues. Je pense que, en particulier à l'égard du public plus fragilisé, le plus éloigné de l'emploi, ce sont rarement des personnes — précisément parce que ce sont les cas les plus lourds — qui, spontanément, multiplient les démarches pour aller vers des centres urbains x ou y et aller vers les sièges centraux des missions régionales. Il y a donc un travail à faire vers ces publics, donc aussi une information à diffuser plus largement sur la valeur ajoutée des missions régionales.

Quatrième considération : 100 % d'accord, même bien au-delà, sur votre approche pluri-annuelle, qui permettra enfin à ces acteurs de savoir à quoi s'en tenir et de pouvoir alors déterminer, non seulement à l'égard du personnel qu'il souhaite engager, mais également à l'égard des projets qu'il souhaite porter, quelle est la perspective à moyen terme. Aujourd'hui, c'est cela qui les fragilise, d'année en année. C'est valable pour le secteur social plus largement. La planification quinquennale permet au moins d'offrir une perspective. Là, je pense qu'on va dans la bonne direction et vous avez raison de le dire, Monsieur le Ministre.

Cinquième considération et la dernière. J'ai plaidé pour une révision du décret, notamment pour éviter l'effet pervers du financement au résultat. Et pourtant, en soi, l'idée de pouvoir faire un lien entre le résultat et le financement, ce n'est pas une idée folle, c'est plutôt quelque chose de positif. Il faut, à un moment donné, motiver celles et ceux qui réalisent un résultat probant. Ce qu'il faut juste éviter, c'est que dans cette manière de valoriser le résultat, il y ait l'effet pervers que l'on peut connaître à certains endroits qui est dès lors de faire du chiffre par la facilité.

Dernier élément, j'entends bien que vous avez plaidé avec vigueur la volonté de pérenniser les dix millions d'euros. Il y a aujourd'hui une émotion liée à la perte de cette tranche non récurrente, le *one-shot*. Nonobstant le fait que c'était *one-shot*, que c'est vrai que ce n'est pas récurrent... Il y a néanmoins, derrière cela, des projets, des personnes. Vous est-il possible, c'est en tout cas ce que je souhaite, d'essayer de clarifier, dans les mois qui viennent, quels pourraient être des moyens additionnels qu'on pourrait temporairement leur adjoindre dans le cadre d'une modification budgétaire, pour peut-être faire un *phasing out* qui soit moins douloureux pour les structures. Même si le premier des impératifs, c'est d'abord de pérenniser les moyens permettant aux MIRE de pouvoir atteindre leur objectif et de pouvoir faire leurs missions à l'égard des publics les plus lourds.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Ministre, je vous ai écouté très attentivement. Il est exact que vous avez fait, par rapport à toute la problématique de l'emploi, de la formation et, plus précisément, par rapport à la Maison FOREM, des grandes déclarations aujourd'hui ; des déclarations d'importance et des déclarations qui vous engagent pour l'avenir. Nous ne manquerons pas, j'en suis convaincue, d'y revenir.

Je me permettrai d'évoquer essentiellement deux points. Pour le fonds de réserve du FOREM, vous me confirmez que les règles de procédure, donc les règles de droit, ont été observées. Je vous demande simplement de répondre à ma question. Vous êtes Ministre de tutelle du FOREM, vous êtes fonctionnellement responsable du FOREM, je vous demande simplement de me répondre par oui ou par non.

(M. le Ministre Antoine s'exprime hors micro)

Je crains que nous n'en reparlions tout prochainement.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Avant que vous ne vous lanciez dans une nouvelle croisade, un décret, fut-il organique, peut parfaitement être modifié. Je ne dis pas que c'est ce qui est le plus esthétique, mais c'est parfaitement légal.

Mme Cornet (MR). – A propos du fonds de réserve et la manière dont il est alimenté. D'abord merci de nous avoir communiqué un tableau par rapport à ce que contient ce fonds de réserve et à sa répartition. C'est une première, je vous l'accorde. Nous allons l'étudier plus avant.

Cependant, il est interpellant de constater deux choses. D'une part, vous nous dites que ce fonds de réserve est alimenté par les crédits non consommés du plan Marshall. Je ne vous cache pas que cela m'interpelle, par rapport au succès ou au non-succès du plan Marshall.

Deuxièmement, je suis interpellée aussi par l'affectation d'une partie du fonds de réserve, en tout cas, telle qu'elle s'est opérée le 3 juin dernier en ce sens que je note une série d'attributions qui concernent précisément le DISP, dispositif dont on

vient d'évoquer les difficultés de bon fonctionnement et les travers.

Troisièmement, vous nous dites qu'à l'avenir, vous souhaiteriez que ce fonds de réserve ne soit plus attribué au coup par coup, qu'il fasse l'objet d'une projection pluriannuelle. Je traduis que vous voulez donc qu'il fasse l'objet d'une objectivation. Je ne vous cache pas que ce genre de perspective m'enchante. Évidemment, il m'intéresse de connaître ce moyen d'objectiver les choses et de voir comment on va le faire. Je reviendrai donc sur le sujet. *(Réaction de M. le Ministre Antoine).*

Dernier élément, concernant le *coaching* personnalisé et la nécessaire collaboration de tous les opérateurs concernés par l'accompagnement en termes de formation, etc. C'est un travail d'envergure auquel vous allez vous attaquer. Je dirais même un travail de titan, mais c'est un travail indispensable. Quand je me tourne vers les dernières législatures, je crois qu'il était indispensable de redéfinir le FOREM comme nous l'avons fait en 2003. Je crois aussi qu'il faut vivre sans tabous et ne pas avoir de problème à admettre un jour que l'on peut encore remettre les choses en question et améliorer les dispositifs.

J'ai bien noté qu'en termes de gouvernance, vous aviez vraiment le souhait de dégager des synergies entre les uns et les autres, voire de forcer le raisonnement. Je pense que vous aurez à connaître — malheureusement, et je le regrette avec vous — certaines résistances. Mais si on n'essaie rien, on n'a rien.

C'est un fameux paquebot que vous devez piloter aujourd'hui. Vous vous êtes mis sur le dos un fameux « bazar ». Les constats sont là, ils sont connus. Pour certains, vous les partagez. Il reste quatre ans et demi,

Pour le reste, soyez certain que pour tout ce qui vise l'efficacité du service public, nous serons là pour appuyer le raisonnement et pour participer utilement au débat. Je vous souhaite vraiment bonne chance.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). – Je voudrais tout d'abord remercier M. le Ministre pour les réponses qu'il a bien voulu donner à toutes mes questions.

J'en avais une complémentaire sur le mécanisme du onds de réserve. Vous avez parlé de préaffectation. Cela signifie des choses qui avaient été prévues sous la précédente législature et qui reviennent de manière récurrente pour un montant de 44 millions. Il n'y aura pas de changement ? Une préaffectation est bien maintenue, si j'ai bien compris ?

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Effectivement, c'est bien cela.

Mme la Présidente. – La Division organique 18 est donc terminée. La dernière Division organique est la 30 et concerne le cofinancement européen. Y a-t-il des remarques ?

Cette dernière ne suscitant aucun commentaire, je propose de passer aux votes.

Votes

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur le projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ibcd (2009-2010) — N°1 et annexe 3), pour les sections et programmes relatifs aux compétences de cette commission du Budget, des Finances, de l'Emploi et de la Formation.

- Adopté par huit voix contre deux.

Nous allons à présent voter sur le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ibcd (2009-2010) — N°1 et annexe 3), pour les sections et programmes relatifs aux compétences de cette commission du Budget, des Finances, de l'Emploi et de la Formation.

- Adopté par huit voix contre deux.

Agenda des travaux

Mme la Présidente. – Nous nous retrouvons donc lundi à 10 heures pour la suite des travaux. Nous voterons le feuilleton, l'initial 2010, l'ajustement 2009 et le décret-programme dans son intégralité.

Les discussions sont terminées. On ne devrait donc pas prendre toute la journée, mais cela dépendra aussi des rappels de Ministres sur lesquels les Commissions de demain doivent se positionner.

Mme Cornet (MR). – Je peux déjà vous annoncer que M. Nollet sera rappelé en commission.

Mme la Présidente. – L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 20 heures 23 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

Mme Anne Barzin, MR

M. Hugues Bayet, PS

Mme Gisèle Buchsenschmidt, Première auditrice de la Cour des Comptes

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

Mme Véronique Cornet, MR

M. Michel de Lamotte, cdH

Mme Myriam Delhamende, Contrôleuse en chef à la Cour des comptes

M. Emmanuel Disabato, Ecolo

Mme Joëlle Kapompolé, Présidente

M. Pierre-Yves Jeholet, MR

M. Serdar Kilic, PS

M. Michel Lebrun, cdH

M. Marcel Neven, MR

M. Alain Onkelinx, PS

M. Maxime Prévot, cdH

Mme Raimarckers, Auditrice à la Cour des Comptes

Mme Isabelle Simonis, PS

M. Bernard Wesphael, Écolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	Article budgétaire
ACS	Agent contractuel subventionné
ADL	Agence de développement local
APE	Aide à la promotion de l'emploi
AWIPH	Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées
BIT	Bureau international du Travail
BSCA	Brussels South Charleroi Airport
CEFO	Carrefour emploi Formation
CMT	Chômeur mis au travail
CoCoF	Commission communautaire française
COIB	Comité olympique et interfédéral belge
CRAC	Centre régional d'Aides aux Communes
CSC	Confédération des syndicats chrétiens
DEDA	Demandeur d'Emploi - Demandeur d'Allocation
DEO	Demandeur d'emploi occupé dans un emploi (ex.temps partiel)
DGO	Direction générale opérationnelle
DISP	Dispositif d'insertion socio-professionnelle
DO	Division organique
DPR	Déclaration de Politique régionale
ETP	Équivalent temps plein
FADELS	Fonds d'Amortissement des emprunts du Logement social
FEBIAC	Fédération belge des Industries de l'Automobile et du Cycle
FIFA	Fédération Internationale de Football Association
fiwapac	Société d'intérêt public, filiale de la SRIW
FWA	Fédération wallonne de l'Agriculture
HORECA	Hôtels, Restaurants, Cafés
IF	Intermédiaire financier
IFAPME	Institut wallon de Formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises
IPP	Impôts sur les personnes physiques
IRES	Institut de Recherches économiques et sociales
IWEPS	Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique
LPG	Liquified petroleum gas
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
MIRE	Mission interministérielle recherche-expérimentation
MIRE	Mission régionale pour l'emploi
MIRENA	Mission régionale pour l'Emploi de Namur
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économique

OIP	Organisation internationale de Produit
OIP	Organisme d'Intérêt public
ONEm	Office national de l'Emploi
PAC	Plan d'Accompagnement des Chômeurs
PEI	Programme exceptionnel d'investissement
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PPI	Plan pluri-annuel d'investissement
PRC	Plan de Résorption du Chômage
PST3	Plan Stratégique 3 Inclusion Sociale
PST	Plan stratégique transversal
PTP	Programme de transition professionnelle
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
RTL	Radio Télévision Luxembourgeoise
SAED	Sites d'Activité économique désaffectés
SEC	Système européen des comptes
SLSP	Société de logement de Service public
SOFICO	Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de Gestion de Participations
SOWAER	Société wallonne des Aéroports
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPF	Service public fédéral
SPI+	Société de Promotion et d'Initiative
SPW	Service public de Wallonie
SRI	Société régionale d'Investissement
SRIW	Société régionale d'Investissement de Wallonie
SRWT	Société régionale wallonne des Transports
TCT	Troisième circuit de Travail
TIC	Taxe industrielle compensatoire
UREBA	Utilisation rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments